



HAL
open science

Trajectoires de fermes maraichères bios en AMAP en Île-de-France entre 2012 et 2017 : quel impact des conditions d'installation sur leur viabilité économique ?

Lora Enjelvin

► To cite this version:

Lora Enjelvin. Trajectoires de fermes maraichères bios en AMAP en Île-de-France entre 2012 et 2017 : quel impact des conditions d'installation sur leur viabilité économique ?. *Agronomie*. 2018. <dumas-03881245>

HAL Id: dumas-03881245

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03881245v1>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Systèmes Agricoles
Agroalimentaires Durables au Sud
Spécialité : Développement Agricole et rural au Sud
Parcours : Ressources, Systèmes Agricoles et Développement

Trajectoires de fermes maraîchères bios en AMAP en Ile de France entre 2012 et 2017 : quel impact des conditions d'installation sur leur viabilité économique ?



Par Lora ENJELVIN

Année de soutenance : 2018

Organisme d'accueil : Les Champs des Possibles, Coopérative et
couveuse d'activités agricoles

Mémoire de fin d'études

**Présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Systèmes Agricoles
Agroalimentaires Durables au Sud**

Spécialité : Développement Agricole et rural au Sud

Parcours : Ressources, Systèmes Agricoles et Développement

**Trajectoires de fermes maraichères bios en AMAP en Ile de
France entre 2012 et 2017, quel impact des conditions
d'installation sur leur viabilité économique ?**

Par Lora ENJELVIN

Année de soutenance : 2018

**Mémoire préparé sous la direction de :
Isabelle Michel**

Présenté le : 14/12/2018

Devant le jury :

Isabelle MICHEL

Elizabeth RASSE MERCAT

Maëla NAEL

Organisme d'accueil : Les Champs des
Possibles, Coopérative et couveuse
d'activités agricoles

Maître de stage : Maëla NAEL

RÉSUMÉ

De nouvelles dynamiques agricoles se sont développées ces dernières années en Ile de France, région de France la plus densément peuplée et à vocation largement céréalière depuis l'après-guerre. Depuis la création de la première Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, en 2003, un engouement tant des consommateurs que des producteurs pour ce nouveau mode de commercialisation a fait se multiplier le nombre de groupes AMAP et de paysans partenaires.

La majorité des installations va se faire en maraichage diversifié qui se caractérise par la production tout au long de l'année d'un nombre important d'espèces de légumes, requérant une certaine maîtrise technique des cycles de production. Et une part importante de ces projets sont portés par des personnes en reconversion professionnelle. Afin d'accompagner ce mouvement de producteurs et de consommateurs citoyens, un réseau associatif s'est peu à peu mis en place. Le Réseau des AMAP Ile de France voyait le jour en 2004 et cinq années plus tard, se structurait le Pôle ABIOSOL d'accompagnement à l'installation en agriculture biologique, comprenant la coopérative Les Champs des Possibles, le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France, l'association Terre de Liens Ile de France et le Réseau des AMAP d'Ile de France.

Cependant un manque de recul sur le fonctionnement des systèmes maraichers bios en AMAP a fait émerger la nécessité de produire des références technico-économiques à même de rendre compte de leur viabilité économique et leur vivabilité en termes de charge de travail.

Une première étude a ainsi eu lieu en 2012. Pour la présente étude, nous sommes retournés enquêter les maraîchers de 2012 afin d'étudier l'évolution des fermes en cinq ans. Afin de mieux connaître les maraîchers installés ces dernières années, certains installés en 2014 et 2015 ont également été enquêtés. Ce document présente ainsi un recueil de données techniques, économiques et sociales de ces fermes maraîchères et des trajectoires qu'elles ont suivies. Pour collecter ces données des enquêtes de terrain ainsi qu'une analyse de documents comptables ont été réalisées. Différents profils de maraîchers ont été identifiés sur la base de leurs revenus 2012. Nous verrons que ces fermes se différencient dans le temps par des conditions d'installation qui ne leur permettent pas les mêmes évolutions, et par un certain nombre de stratégies de production et de commercialisation adoptées.

Mots clés

Maraichage biologique diversifié, AMAP, conditions d'installation, références technico-économiques, trajectoires d'évolution

Pour citer ce document : Enjelvin, Lora, 2018. Trajectoires de fermes maraîchères bios en AMAP en Ile de France entre 2012 et 2017, quel impact des conditions d'installation sur leur viabilité économique ? Mémoire d'ingénieur SAADS, option Ressources Systèmes Agricoles et Développement, Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro. 126p.

ABSTRACT

Title: Path analysis of market gardening farms in community-supported agriculture (CSA) between 2012 and 2017 in the Paris region. What is the impact of the installation conditions on their economic sustainability?

Some new agricultural dynamics have developed these last years in the Paris region, which is the most densely populated region in France and in which cereals crops occupies most of the agricultural land since the end of the Second World war.

Since the creation of the first community-supported agriculture (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne in French), in 2003, the popularity of this new way of marketing has quickly increased, both for the consumers and the producers, and the number of CSA has exploded in this region.

The majority of the agricultural installations will be in high diversified vegetables garden which demand a quite high level of technical competences and a lot of work. On top of that, these installation projects are carried by people in professional retraining. With the goal of facilitate and support the emergence of this movement, an associative network has progressively developed.

The CSA Parisian network was born in 2004 and, five years later, a group which brings together associations working on organic farming development has been created. It's called "le Pôle Abiosol". The main interest of the structuration of this network is that it allows the structures to share and optimize their competences.

Whereas there is a lack of information concerning the system operation, the economic sustainability and the ability of these market gardening farms to provide decent life and work standards. A first study has been done in 2012, without being published. For this one, we went back to the farmers which were part of the first survey. Indeed, we want to analyze the evolution of these systems and understand the impact of the installation conditions on the farm development.

This is how you will find in this study some technical, economical but also sociological data's on the studied farms. Data's have been collected with surveys realized in the field and with accounting data's analyses (that we have got from the farmers or their accounting firm). We have tried all along this study to determine from what farm characteristics come the differences of incomes and paths.

Key words

[Organic farming, market gardening, CSA, installation conditions, economic sustainability, technical and economical references, paths]

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tous premiers lieux, les vingt-trois maraîchers qui malgré la pleine saison de production et de travail, m'ont accordé de leur temps si précieux pour m'accueillir et répondre à mes questions. Chaque rencontre était unique, à l'image de la belle diversité des personnalités rencontrées.

Je souhaite bien évidemment adresser d'amicales salutations à toute l'équipe du pôle Abiosol. Merci à toute l'équipe des Champs des Possibles de m'avoir accueillie, ainsi qu'aux collègues du Réseau des AMAP et de Terres de Lien qui, à la pause repas ou entre deux tasses de café, ont su partager leur sympathie et leur enthousiasme. Un grand bravo pour ce que vous faites.

Je tiens également à adresser ma gratitude aux membres du Réseau National des Espaces Tests Agricoles, et aux membres du réseau Impact qui s'affairent, avec nos paysans, à remettre du printemps dans nos campagnes.

Et puis, je n'oublierai certainement pas ces chers colocs des Lilas, merci infiniment pour cet accueil si chaleureux. Toutes ces rencontres parisiennes m'auraient presque convaincu de rester... S'il n'y avait pas de si belles falaises dans le Sud... A charge de revanche vous êtes les bienvenus dans le Tarn.

Et puis, comme ce mémoire clôture aussi quatre belles années passées à l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier, j'adresse un grand merci à toute l'équipe enseignante de la formation SAADS. A la fois pour la richesse de ses enseignements mais aussi pour la formidable aventure humaine qu'elle constitue. Je crois que nous garderons tous une petite part d'Igname en nous...

Enfin, je te dois tant maman, que milles mercis ne suffiraient pas...

Avant-propos

Les termes exploitants, maraîchers, enquêtés, agriculteurs et paysans désignent indistinctement les maraîchers enquêtés de l'échantillon. Lorsqu'il s'agira de distinguer certains maraîchers en particulier, les lecteurs pourront se référer à la nomenclature utilisée. De la même manière, les termes de ferme et exploitation seront employés tout le long du mémoire sans distinction.

Les termes couvés et entrepreneurs à l'essai désignent les porteurs de projets en test d'activité au sein des Champs des Possibles. Ils sont accueillis sur des fermes d'accueil pendant un à trois ans et produisent 35 parts de récolte par semaine. Les charges liées à la production sont remboursées par Les Champs des Possibles.

Par soucis d'alléger la lecture, et parce que la majorité des enquêtés sont des hommes, le choix a été fait de ne pas utiliser d'écriture inclusive pour désigner les maraîchers et maraîchères de l'échantillon. Les informations sur le genre des maraîchers et maraîchères figurent dans la partie Caractéristiques générales des fermes.

Les données comptables récoltées concernent l'année 2017 pour la grande majorité des maraîchers et l'année 2016 quand celles de 2017 n'étaient pas disponibles (pour deux maraîchers). Ainsi, afin que les données comptables et les autres indicateurs correspondent à la même année, les maraîchers ont été enquêtés sur le déroulement de l'année 2017 (ou 2016).

Table des matières

Avant-propos.....	6
Table des Figures.....	9
Table des tableaux.....	10
Introduction.....	11
1 Développement de la bio et des circuits courts dans le contexte francilien.....	12
1.1. Un contexte agricole dominé par les grandes cultures céréalières.....	12
1.2. Naissance du réseau des AMAP et d'un pôle d'accompagnement à l'installation	13
1.3. Emergence d'un besoin de références technico-économiques sur les systèmes maraîchers bios en AMAP	14
2 Méthodologie utilisée	15
2.1 Présentation de la problématique et des objectifs généraux de l'étude.....	15
2.2 Trois hypothèses principales de travail	15
2.3 Une démarche qui s'appuie sur des analyses comparées.....	16
2.4 Les différentes phases de l'étude.....	16
2.4.1 Références bibliographiques, choix des indicateurs et mobilisation de données comptables.....	16
2.4.2 Composition de l'échantillon, récolte et traitement des données.....	23
2.5 Structure du mémoire	27
3 Différents profils de maraîchers identifiés pour chaque groupe.....	28
3.1 Les maraîchers installés avant 2011 (les A12).....	28
3.2 Les maraîchers installés en 2011 et 2012 (les R12).....	29
3.3 Les maraîchers installés en 2014 et 2015 (les R17).....	29
4 Caractéristiques générales des fermes enquêtées	30
5 Les fermes maraîchères en AMAP d'Ile de France sont-elles viables économiquement ?	34
5.1 Combien gagne un maraîcher en AMAP en Ile de France ?.....	34
5.1.1 Des revenus disponibles élevés.....	34
5.1.2 Comparaison des revenus et des prélèvements entre maraîchers récemment installés (R12 et R17).....	37
5.1.3 Des objectifs de rémunération variés	37
5.2 Quelle est la rentabilité des fermes étudiées ? Evolution et répartition de l'excédent brut d'exploitation	38
5.2.1 Des fermes qui évoluent vers plus de rentabilité (A12 et R12)	38
5.2.2 Comparaison de l'EBE des R12 et des R17.....	40
5.3 Des fermes franciliennes peu endettées.....	40
5.4 Des petites surfaces cultivées qui dégagent beaucoup de richesse	42

6	Modalités d'installation et stratégies d'investissement	44
6.1	Ressources financières et matérielles de départ	44
6.2	Comment expliquer les différences de niveaux d'investissements et leurs évolutions ? (A12 et R12)	48
6.2.1	Des stratégies d'investissements variées (A12)	49
6.2.2	Un accès au crédit inégal (R12)	50
6.3	Différences de capital personnel et choix de surface cultivée (R17)	51
7	La commercialisation en AMAP.....	51
7.1	Des stratégies de commercialisation variées (A12 et R12).....	52
7.2	Les modalités de commercialisation des R17.....	55
7.3	L'AMAP, un soutien financier et humain.....	56
7.4	Diversification des débouchés et des activités.....	58
8	Charge de travail, création d'emploi et vivabilité	59
8.1	Quelle évolution de la répartition du travail en cinq ans ? (A12 et R12)	59
8.1.1	Une quantité de travail qui a sensiblement baissé pour l'exploitant	59
8.1.2	Les maraîchers gagnent plus qu'un SMIC horaire en 2017.....	61
8.1.3	Des fermes qui créent de l'emploi	62
8.1.4	Plus d'emplois à l'hectare sur les petites surfaces cultivées	65
8.1.5	Une productivité du travail qui augmente	66
8.2	Comparaison des R12 et R17.....	67
8.3	Les maraîchers en AMAP sont-ils heureux ?	67
9	Analyse des différents profils et monographies	74
9.1	Analyse des Anciens 2012	75
9.2	Analyse des Récents 2012	78
9.3	Analyse des Récents 2017	79
9.4	Monographies.....	82
8	Bilan.....	97
8.1	Réponse aux hypothèses de départ	97
8.2	Identification des conditions de viabilité économique des fermes et de leurs facteurs d'évolution	97
9	Discussion et limites de l'étude.....	104
	Conclusion	107
	Bibliographie	109
	Annexe.....	112

Table des Figures

Figure 1 : Evolution des producteurs et des groupes en AMAP (2003-2011)	13
Figure 2 : Localisation des vingt trois maraîchers enquêtés en 2017 en Ile de France	24
Figure 3 : Année d'installation des maraîchers enquêtés.....	31
Figure 4 : Surfaces cultivées en maraichage	31
Figure 5 : Travail seul ou en couple et statuts juridiques des fermes	32
Figure 6 : Origine professionnelle des maraîchers	32
Figure 7 : Diplôme agricole et expérience en maraichage avant installation	33
Figure 8 : Activité du conjoint et nombre d'enfants à charge	34
Figure 9 : Revenus disponibles et prélèvements privés en 2012.....	35
Figure 10 : Revenus disponibles et prélèvements privés en 2017.....	35
Figure 11 : Satisfaction sur les prélèvements privés.....	37
Figure 12 : Répartition de l'EBE en 2012	39
Figure 13 : Répartition de l'EBE en 2017	39
Figure 14 : Evolution du taux d'endettement entre 2012 et 2017	41
Figure 15 : Satisfaction par rapport à l'endettement.....	42
Figure 16 : Part des différentes charges fixes.....	43
Figure 17 : Evolution de la valeur ajoutée à l'hectare entre 2012 et 2017.....	44
Figure 18 : Part des différents modes de financement à l'installation	45
Figure 19 : Ressources du terrain à l'installation	46
Figure 20 : Choix d'acquérir du matériel neuf ou d'occasion.....	47
Figure 21 : Mutualisation du matériel, entraide et services extérieurs.....	48
Figure 22 : Evolution des montants d'investissements entre 2012 et 2017	49
Figure 23 : Evolution du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017	53
Figure 24 : Part d'augmentation du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017	54
Figure 25 : Evolution du prix de a part de récolte entre 2012 et 2017	54
Figure 26 : Mode de fixation du prix de la part de récolte	55
Figure 27 : Evolution du temps de travail hebdomadaire moyen entre 2012 et 2017	60
Figure 28 : Evolution de la rémunération horaire entre 2012 et 2017	61
Figure 29 : Répartition du volume de travail en 2012 et 2017	63
Figure 30 : Evolution du nombre d'ETP salarié entre 2012 et 2017	63
Figure 31 : Evolution du nombre d'ETP salarié par hectare entre 2012 et 2017	65
Figure 32 : Evolution de la valeur ajoutée par heure de travail entre 2012 et 2017.....	66
Figure 33 : Répartition du travail sur les différents mois de l'année.....	68
Figure 34 : Echelles de ressenti de la charge de travail et d'épanouissement.....	70
Figure 35 : EBE en fonction des montants d'investissements en 2012 et 2017.....	99
Figure 36 : Nombre d'ETP salariés en fonction de l'EBE en 2012 et 2017	99
Figure 37 : Nombre de parts de récolte en fonction du nombre d'ETP salarié en 2012 et 2017	100
Figure 38 : Revenus disponibles 2017 en fonction des montants d'investissements de 2012.....	101
Figure 39 : Montant des investissements en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017	102
Figure 40 : Temps de travail exploitant en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017	103
Figure 41 : Nombre d'ETP salariés en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017	103
Figure 42 : Part des différents produits commercialisés par les producteurs en AMAP.....	112
Figure 43 : Charte des AMAP.....	113
Figure 44 : Présentation Powerpoint du contexte agricole francilien et du contexte de l'étude 2017.....	118
Figure 45 : Présentation Powerpoint des principaux éléments de la méthodologie employée pour l'étude 2017	119
Figure 46 : Présentation PowerPoint des principaux résultats de l'étude 2017	124
Figure 47 : Présentation PowerPoint des facteurs impactant la viabilité économique des fermes maraîchères enquêtées.....	125

Table des tableaux

<i>Tableau 1 : Type de valorisation des indicateurs mobilisés dans l'étude</i>	26
<i>Tableau 2 : Présentation des profils des maraîchers A12</i>	28
<i>Tableau 3 : Présentation des profils des maraîchers R12</i>	29
<i>Tableau 4 : Présentation des profils des maraîchers R17</i>	30
<i>Tableau 5 : Médianes des revenus disponibles en 2012 et 2017</i>	36
<i>Tableau 6 : Médianes des prélèvements privés en 2012 et 2017</i>	36
<i>Tableau 7: Moyenne des EBE en 2012 et 2017</i>	39
<i>Tableau 8 : Moyenne des taux d'endettement en 2012 et 2017</i>	41
<i>Tableau 9 : Moyennes des valeurs ajoutées par hectare en 2012 et 2017</i>	44
<i>Tableau 10 : Moyennes des montants à l'investissement en 2012 et 2017</i>	49
<i>Tableau 11: Médianes du nombre de parts de récolte en 2012 et 2017</i>	53
<i>Tableau 12 : Moyennes des prix de part de récolte en 2012 et 2017</i>	54
<i>Tableau 13 : Temps de travail hebdomadaire moyen en 2012 et 2017</i>	60
<i>Tableau 14 : Médianes des rémunérations horaires en 2012 et 2017</i>	62
<i>Tableau 15 : Moyennes du nombre d'ETP salariés en 2012 et 2017</i>	64
<i>Tableau 16 : Moyennes du nombre d'ETP salarié par hectare en 2012 et 2017</i>	65
<i>Tableau 17: Médianes des VA/h de travail en 2012 et 2017</i>	67
<i>Tableau 18 : Comparaison des références technico-économiques franciliennes avec d'autres régions</i>	105
<i>Tableau 19 : Emploi agricole par Otex et évolution de l'emploi en Ile de France</i>	114
<i>Tableau 20 : Détails du chiffre d'affaire des fermes enquêtées en 2012</i>	115
<i>Tableau 21 : Détails du chiffre d'affaire des fermes enquêtées en 2017</i>	116

Introduction

Ce mémoire constitue le fruit du travail de sept mois d'étude sur les fermes maraichères bio en AMAP en Ile de France. Cette étude a été réalisée dans le cadre des activités du Pôle d'Accompagnement des projets d'installation Agricoles, Biologiques et SOLidaires (ABIOSOL).

Ce pôle est né en 2009 avec pour objectif d'accompagner de manière optimale les futures installations d'agriculteurs et d'agricultrices biologiques en Île de France en mutualisant les moyens, les outils et les compétences de cinq structures que sont la coopérative « Les Champs des Possibles », l'association « Terre de Liens Ile de France, le réseau des AMAP d'Ile de France et le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France et depuis plus récemment l'AFOCG Ile de France.

La structuration de ce pôle d'accompagnement s'est faite dans le contexte d'une augmentation très rapide du nombre d'AMAP en Ile de France depuis 2003, de la création du réseau des AMAP Ile de France en 2004, ainsi que du constat d'un besoin d'accompagnement des porteurs de projets intéressés par ces modalités de production (essentiellement du maraichage diversifié en agriculture biologique) et de commercialisation.

La région Ile de France concentre en effet 19% de la population française métropolitaine soit 12 millions de consommateurs potentiels (Chambre de commerce et d'Industrie en région Ile de France, 2018). Il s'agit donc d'un important bassin de consommation qui a vu émerger un fort intérêt des consommateurs pour le concept de circuit court qui lui permet de renouer avec le monde agricole et de consommer des produits de qualité.

Ainsi l'installation de paysans en AMAP s'inscrit à la fois dans une dynamique de retour à la terre et de recherche de sens pour les porteurs de projets en reconversion, que de réponse à une demande croissante en produits locaux et sans produits de synthèse des consommateurs franciliens.

La dynamique de ces quinze dernières années a ainsi créé un besoin en références technico-économiques à même de déterminer si ces systèmes (fermes en maraichage bio diversifié avec vente des produits en AMAP) sont viables économiquement et ce que sont les composantes de cette viabilité. C'est dans cette optique qu'a été réalisée une première étude en 2012. C'est dans la poursuite de ce travail que s'inscrit cette deuxième étude portant sur l'année 2017. Ces deux études nous permettent ainsi de suivre l'évolution des fermes sur cinq ans. Dans ce travail nous avons porté un intérêt tout particulier à déterminer l'influence des conditions d'installation sur la trajectoire des fermes étudiées.

Ainsi vous trouverez en première partie de ce document, une présentation du contexte de l'étude c'est-à-dire de l'émergence du réseau des AMAP et du pôle Abiosol, qui est suivie des explications et du détail de la méthodologie utilisée, ces explications permettent de comprendre les objectifs de l'étude, la démarche utilisée ainsi que l'ensemble des indicateurs mobilisés lors des enquêtes de terrain. Ensuite les résultats sont présentés en suivant les différentes thématiques que nous souhaitons renseigner dans cette étude (caractéristiques générales des fermes, viabilité économique, commercialisation, conditions d'installation, travail etc.). Après une présentation en monographies de sept maraîchers aux profils contrastés, vous trouverez un bilan des résultats ainsi que leur discussion. Nous remettons en effet les résultats des fermes franciliennes en perspective d'autres régions et discutons d'un certain nombre de limites à cette étude.

1 Développement de la bio et des circuits courts dans le contexte francilien

1.1. Un contexte agricole dominé par les grandes cultures céréalières

La région Ile de France ou région parisienne, couvre 2% du territoire français mais rassemble 19% de sa population et près de 30% du PIB national. Elle est composée de huit départements (Paris, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Seine Sains Denis, Val de Marne et Val d'Oise) et de 1297 communes et arrondissements. Si la pression urbaine y est très importante, les terres agricoles représentent tout de même 49% du territoire (soit 569 000 hectares) et les espaces naturels (bois, forêts, rivières et étangs) représentent en 24% de la surface (Site de la région Ile de France, 2018). Les cinq mille exploitations agricoles franciliennes représentent 11 400 emplois (Recensement agricole Agreste, 2010).

Historiquement et jusqu'à la moitié du vingtième siècle l'agriculture francilienne était diversifiée. Elle était à la fois adaptée à la diversité des conditions pédoclimatique du territoire et aux différentes possibilités en termes de débouchés. Ainsi les produits issus de la culture céréalière pouvaient être acheminés vers les grands ports de commerce tandis qu'une ceinture maraîchère alimentait en grande partie les habitants de l'agglomération parisienne. De plus l'arboriculture et l'élevage occupaient encore une place importante dans le paysage agricole francilien.

Par la suite, l'extension urbaine, la proximité du marché d'intérêt national de Rungis, et le développement de l'importation ont contribué à faire drastiquement reculer la ceinture maraîchère de Paris. Il faut rajouter à cela l'impact des politiques agricoles favorisant l'agrandissement des exploitations. Tous ces facteurs ont contribué à la quasi-disparition des cultures spécialisés en Ile de France en ce début de XXIème siècle.

Aujourd'hui les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux) occupent plus de 82% des terres agricoles de la région et représentent l'activité principale de plus des deux tiers des exploitations. Le nombre de ces exploitations diminue de 2% par an entre 1988 et 2000 (et de 5% par an pour les cultures spécialisées). La surface moyenne des exploitations en grandes cultures a, quant à elle, augmenté de 2% en moyenne entre 2000 et 2007. On peut d'ailleurs noter que 40% des exploitations franciliennes ont une surface comprise entre 100 et 200ha et 20% font plus de 200ha (Terre de Liens Ile de France, 2018 ; Driaff Ile de France, 2018 ; Agreste, 2010).

Le reste des surfaces agricoles est occupé par des cultures industrielles de transformation (7% de la SAU francilienne), des cultures fourragères ou surfaces en herbe (4%), des jachères (5%) et dans une moindre mesure par du maraichage et de l'arboriculture. On trouve en 2017 seulement 413 exploitations de culture dite spécialisée c'est-à-dire en maraichage, en horticulture ornementale, pépinières, vergers et vignes. Le nombre d'élevage avoisine les 430, et près de 200 exploitations pratiquent la polyculture ou l'apiculture (Agreste, 2017).

Concernant l'agriculture biologique, elle représente 15 081 ha cultivés soit 3% de la SAU d'Ile de France. Cette surface est répartie entre 293 exploitations. On peut noter que 87% des fermes en bio commercialisent leur production (tout ou une partie) au sein d'une AMAP. Pour ce qui est du maraichage biologique il concerne 129 dont environ la moitié commercialise tout ou une partie de leur production en Amap (GAB, 2017 ; Base de données réseau des AMAP Ile de France, 2018).

Pour ce qui est des politiques franciliennes en matière d'alimentation, la région a engagé entre 2009 et 2016 un certain nombre d'actions dans le cadre du Plan régional de l'alimentation. Les axes prioritaires sont le renforcement du lien territoire-alimentation, la promotion de l'éducation alimentaire pour les jeunes, la réduction de l'injustice alimentaire, l'encouragement à l'innovation

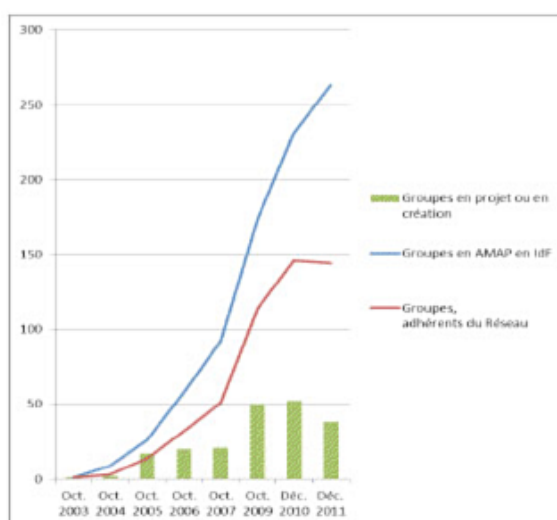
alimentaire et l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité (Driaaf Ile de France, 2018).

De plus le schéma directeur de la Région Ile de France (Sdrif), adopté en 2012, définissant les grandes politiques publiques pour les 20 prochaines années prévoit de rendre inconstructibles 400 ha de terrains par an au profit de l'agriculture. Son but est de maintenir une agriculture de proximité alors que 91% de la nourriture consommée en Ile de France est importée.

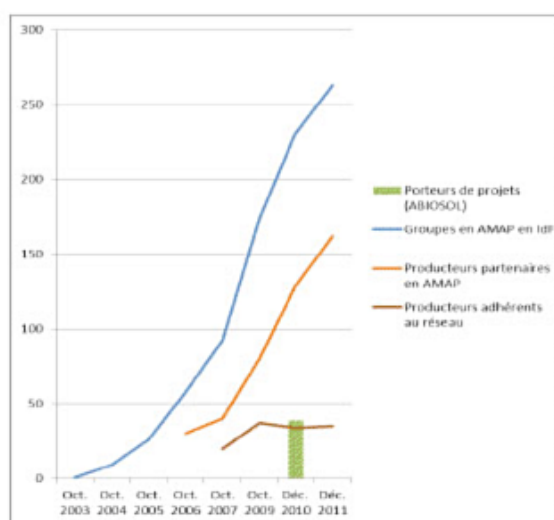
Ainsi le renforcement des liens entre le monde agricole et les consommateurs-citoyens franciliens semble être au cœur des enjeux régionaux de développement.

1.2. Naissance du réseau des AMAP et d'un pôle d'accompagnement à l'installation

La première AMAP d'Ile de France est créée en octobre 2003 à Pantin, avec un maraicher bio installé à Chaussy, commune du Val d'Oise. Le nombre de groupes de consommateurs et de paysans partenaires va rapidement augmenter. Ainsi le nombre d'AMAP va passer de 3 à 237 en l'espace de six ans (voir graphique ci-dessous). Le réseau des AMAP Ile de France est créé en octobre 2004, il se donnera pour mission l'accompagnement des groupes en AMAP, l'animation du réseau, mais aussi l'accompagnement des producteurs et des porteurs de projets à l'installation.



Evolution des groupes en AMAP (2003 – 2011)



Evolution des producteurs en AMAP (2003 – 2011)

Figure 1 : Evolution des producteurs et des groupes en AMAP (2003-2011)

Réseau des AMAP Ile de France, 2018

Un pôle d'accompagnement des projets agricoles, biologiques et solidaires, le pôle Abiosol, se structure en 2009. Ce dernier rassemble le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France, Terre de Liens Île-de-France, le Réseau des AMAP d'Île-de-France et les Champs des Possibles. Il a pour but de favoriser et développer l'installation agricole biologique en Ile-de-France en proposant une offre globale d'accompagnement aux candidat.es à l'installation.

Les Champs des Possibles est une couveuse et coopérative d'activités et d'entrepreneurs agricoles et ruraux regroupant 35 sociétaires (paysan-ne-s, consommateurs/trices, partenaires techniques, collectivités locales, accompagnateurs/trices, etc.). La coopérative accompagne depuis 2009, en Ile de France, ceux et celles qui désirent créer leur activité, qu'elle soit liée à la production agricole ou, plus récemment, à l'artisanat alimentaire ou au développement local.

Agir pour la Formation Collective à la Gestion (AFOCG IdF) est une nouvelle structure francilienne accompagnant les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation. L'AFOCG s'adresse aux agriculteurs et agricultrices, quel que soit le type d'exploitation, qui souhaitent rentrer dans une démarche de formation continue et de réflexion collective. Elle vise l'autonomie décisionnelle des agriculteurs via des formations en comptabilité, gestion mais aussi des formations thématiques.

Terre de liens Île-de-France organise un portage citoyen des terres et bâtiments agricoles (SCI, GFA, Foncière, Fondation) qui sont mis à disposition des futurs agriculteurs. Plus largement, elle accompagne les porteurs de projet, agriculteurs, citoyens et collectivités sur les questions de préservation du foncier agricole et d'installation en bio.

Le Réseau des AMAP d'Île-de-France regroupe les amapiens et les paysans qui oeuvrent ensemble autour d'un même objectif: maintenir et développer une agriculture locale, paysanne et citoyenne. Ses actions s'articulent autour du développement et de la pérennisation des partenariats AMAP, de l'installation de nouveaux paysans et veille à la pérennité des fermes franciliennes. Il se fait aussi l'écho, auprès des institutions et des décideurs, d'un modèle agricole économiquement viable et socialement équitable.

Enfin, le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France rassemble et représente les producteurs franciliens engagés en bio. Il a pour objectif de développer de façon cohérente et durable la production biologique locale (remontée des besoins des agriculteurs, appui aux dossiers d'aides, échanges de savoir-faire, lien avec les opérateurs économiques et les collectivités, promotion des fermes auprès des consommateurs). Le GAB IdF travaille ainsi à sécuriser les installations, conversions et exploitations biologiques en favorisant l'intégration dans un réseau de professionnels.

1.3. Emergence d'un besoin de références technico-économiques sur les systèmes maraîchers bios en AMAP

L'engouement et l'augmentation rapide du nombre de groupes de consommateurs et de producteurs/porteurs de projets associés aux AMAP, et la structuration du pôle Abiosol font émerger la nécessité de posséder des références technico-économiques sur les exploitations faisant ces choix de commercialisation. De plus la majorité des producteurs partenaires des AMAP le sont pour y commercialiser des légumes (voir Figure 42 : Part des différents produits commercialisés par les producteurs en AMAP en Annexe). C'est donc le système de culture le plus représenté sur les fermes du réseau AMAP Ile de France. On remarquera aussi que les porteurs de projets accompagnés par le Pôle Abiosol, souvent non issus du milieu agricole se dirigent en grande majorité vers des projets d'installation en maraichage qui leur semble plus accessible.

Les structures d'accompagnement, leurs partenaires techniques et financiers, et les institutions bancaires ou les collectivités territoriales déplorent ainsi l'absence d'une étude large à même de rendre compte de la réalité technico-économique des fermes maraîchères biologiques en AMAP en Ile de France.

Le peu de recul qu'il y avait sur les systèmes maraîchers bios en AMAP en 2011, laissait en effet la place aux questionnements quant à leur viabilité économique et leur vivabilité en termes de charge de travail. C'est dans ce contexte qu'a été lancée la première campagne de récolte de données en 2012 où vingt maraîchers avaient été enquêtés. Il y avait dans cet échantillon de 2012 quatorze maraîchers installés avant 2011, et six maraîchers installés entre 2011 et 2012.

Dans le but de suivre l'évolution des fermes étudiées en 2012, une seconde étude a été réalisée entre avril et septembre 2018 auprès de ces mêmes fermes. Quatre des maraîchers enquêtés en 2012 n'ont pas pu être ré-enquêtés pour diverses raisons (détails partie Discussion). Ainsi seulement seize fermes de l'échantillon 2012 ont été ré-enquêtées en 2018 (onze installés avant 2011 et cinq installés entre 2011 et 2012). Sept maraîchers installés en 2014 et 2015 ont également été enquêtés en 2018.

2 Méthodologie utilisée

2.1 Présentation de la problématique et des objectifs généraux de l'étude

En comparant les données techniques, organisationnelles et comptables d'un échantillon de seize fermes enquêtées en 2012 et 2017 ainsi qu'en étudiant les données 2017 de sept maraîchers installés en 2014 et 2015, l'étude se propose d'étudier, les conditions de viabilité économique et de vivabilité des systèmes maraichers bios en AMAP en Ile de France.

Cela a pour objectif de permettre aux aspirants maraichers, aux accompagnateurs, financeurs et autres partenaires d'avoir des références pour pouvoir concevoir/accompagner/conseiller/expertiser de nouveaux projets. Ce travail a aussi comme finalité d'amener les maraichers à prendre du recul sur leurs systèmes et à se questionner sur leurs choix.

On peut ainsi formuler la problématique de l'étude de la façon suivante :

Au travers de l'analyse de la diversité des systèmes de production et leurs stratégies d'organisation et de développement, quelles conditions de viabilité économique, vivabilité des systèmes maraichers bios en AMAP d'Ile de France pouvons-nous identifier ?

Afin de répondre à ces objectifs, et après une présentation des caractéristiques générales des fermes, il s'agira dans un premier temps de déterminer quels sont les systèmes maraichers qui sont effectivement viables économiquement. Ensuite on s'intéressera aux conditions d'installation et aux moyens de production de ces fermes ainsi qu'à leur évolution (pour les seize enquêtés en 2012 et 2018) afin de déterminer comment cela influence la viabilité économique des fermes. L'évolution de la quantité de travail et du recours à la main d'œuvre permettra de déterminer les systèmes maraichers en capacité de créer de l'emploi. On pourra ici se questionner sur l'influence de l'emploi de salariés sur l'évolution de la quantité de travail et de la rémunération horaire des maraichers. Afin d'avoir une idée de la diversité des situations derrière ces chiffres, il a été décidé d'enquêter également les maraichers sur leur perception de leur charge de travail ainsi que la perception de leur famille sur leur activité. C'est sous cet angle que seront abordées les questions de vivabilité. Enfin les stratégies de commercialisation ayant évolué entre 2012 et 2017, il s'agira de décrire les choix effectués par les maraichers la manière dont cela a pu orienter le fonctionnement de la ferme.

2.2 Trois hypothèses principales de travail

Les hypothèses sur lesquelles se basent la suite de cette étude sont les suivantes :

Si les conditions à l'installation sont difficiles et ne permettent pas toujours de répondre aux objectifs de viabilité économique au départ, les systèmes évoluent et finissent par créer de la richesse et de l'emploi, tout en garantissant des conditions de vie décentes aux maraichers.

Les porteurs de projet n'ont pas accès aux ressources de la même façon (foncier, capital de départ, matériel, compétences, réseau, etc.), ce qui va peser aussi sur leurs possibilités d'évolution.

Les conditions d'installation évoluent au cours du temps avec le développement du pôle d'accompagnement à l'installation, l'évolution de l'accès au foncier, des aides à l'installation, etc. Et les types de porteurs de projets (niveau d'étude, origine professionnelle), et références techniques et écologiques ne sont plus les mêmes qu'en 2012.

Nous nous donc intéressons à l'origine socioprofessionnelle des maraîchers, à leurs conditions d'installation, à l'organisation du travail sur la ferme et aux stratégies de commercialisation mises en place car nous supposons qu'ils constituent des facteurs explicatifs importants des différences de revenus entre les maraîchers et qu'ils conditionnent en grande partie l'évolution des systèmes de production.

2.3 Une démarche qui s'appuie sur des analyses comparées

L'étude est réalisée selon deux axes d'analyse.

Une analyse comparée sur 5 ans de seize maraîchers enquêtés en 2012, permet de dessiner les trajectoires d'évolution des systèmes et de comparer les résultats 2012 et 2017. Parmi ces seize maraîchers, onze étaient installés avant 2011, ils seront identifiés comme « Anciens » ou A12. Et cinq maraîchers se sont installés entre 2011 et 2012, ils seront identifiés comme « Récents 2012 » ou R12.

Et une analyse comparée des conditions d'installation des R12 et de sept maraîchers installés en 2014 et 2015, identifiés comme « Récents 2017 » ou R17, et enquêtés en 2017 seulement. Cela permettra de déterminer si les conditions d'installation ont évoluées et la manière dont elles influencent l'évolution des exploitations (possibilités d'augmenter la production, d'embaucher, d'investir, de diversifier les productions ou les stratégies de commercialisation). Cette analyse sera effectuée pour chaque thématique abordée.

2.4 Les différentes phases de l'étude

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases, une phase de bibliographie, une phase de construction de la grille d'enquête, une phase d'enquêtes et d'analyse de comptabilités et enfin une phase de traitement des données et de rédaction.

2.4.1 Références bibliographiques, choix des indicateurs et mobilisation de données comptables

Dans cette partie vous trouverez l'ensemble des références bibliographiques consultées, et l'explication des indicateurs choisis pour étudier les conditions de viabilité économique et de vivabilité des fermes enquêtées. Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été mobilisés. Les indicateurs qualitatifs ont été récoltés essentiellement lors des enquêtes de terrain avec comme support une grille d'entretien. Vous trouverez donc ci-dessous le détail de la grille d'enquête utilisée et l'explications du choix des indicateurs utilisés. Les indicateurs quantitatifs ont été en partie récoltés lors des enquêtes de terrain et en partie par l'analyse des documents comptables (bilan compte de résultat, immobilisations) que les maraîchers ont pu fournir. Le détail de ces indicateurs fait suite à la description de la grille d'enquête. Enfin, afin de contextualiser ces indicateurs sur les fermes de l'échantillon, vous trouverez en fin de partie une explication des échelles utilisées (système de culture, système de production).

- Bibliographie

Le tableau ci-dessous rend compte des différents documents consultés pendant la phase de bibliographie, ils sont classés du plus récent au plus ancien.

Les références technico-économiques sur le maraichage biologiques consultées sont étalées sur une période de 10 ans, de 2006 à 2016 et concernent différentes régions de France (la Normandie, le Loiret, la région PACA, le pays Basque, l'Ain, l'Isère, la Savoie et Haute Savoie, le Poitou Charentes, les Pays de la Loire, la région Rhône Alpes, la Bretagne et le Languedoc Roussillon). Les mémoires consultés sont ceux de Mégane Vechambre (2017) et Aurélia Bothy (2017), Lucile Habert (2011) et Younalyne Clus (2009). Et un ensemble de vidéos ont été consultées sur les différents modèles techniques utilisés en maraichage biologique (micro-maraichage, maraichage bio-intensif, permaculture, maraichage sur sol vivant). Vous retrouverez également toutes ces références dans la partie Bibliographie.

Année	Zone	Auteur/structure	Type de document	Titre
2017	Ile de France	GAB Ile de France	Fiche de synthèse (version numérique)	Chiffres clés de l'Agriculture Biologique en Île de France à la fin 2017
2017	Var	Mégane Vechambre - Organisme d'accueil Chambre d'agriculture du Var	Mémoire de fin d'études - Montpellier Supagro (version numérique)	Les petites fermes maraîchères et avicoles en circuits courts dans le Var : quels facteurs de pérennisation ?
2017	Gard	Aurélia Bothy	Mémoire de fin d'études - Montpellier Supagro (version numérique)	Maraîchage biologique diversifié sur petites surfaces commercialisant en circuits courts dans le département du Gard : quelles particularités et tendances pour atteindre la viabilité ?
2016	Normandie	Association BIO NORMANDIE	Etude (version numérique)	Maraîchage bio en Normandie : Trajectoires de fermes et évolutions des systèmes / Références techniques, économiques et sociales en maraîchage biologique diversifié
2013	Basse Normandie	Agrobio Basse Normandie	Etude (version numérique)	Maraîchage bio en Basse-Normandie : des clés pour se repérer / Références techniques, économiques et sociales en maraîchage biologique diversifié
2013	Loiret	Inter AFOCG 45 - ROSACE Inosys	Modélisation de 7 exploitations du Loiret (version papier)	Système BIO maraîchage diversifié - Composantes stables / Cultures maraîchères bio de 1 à 2 ha en système irrigué avec vente en circuit court
2012	Ile de France	Réseau des Amap - Les Champs des Possibles - AFOCG 45 - GAB IdF	Résumé partiel d'étude (version numérique et papier)	Etre maraicher.ere Bio en AMAP en Ile de France / Références technico-économiques, fermes maraîchères biologiques en Ile de France 2012
2011-201	PACA	Didier Jammes - Chargé de mission Bio de Provence	Synthèse de résultats d'enquêtes systèmes (version papier)	Acquisition de référence techniques, économiques et commerciale / Connaissances typologiques des systèmes maraîchers biologiques en région PACA et production de fiches conseils thématiques
2011	Var	Amélie Vian et Sophie Dragon - Agribio Var	Synthèse de résultats d'enquêtes (version papier)	Maraîchage biologique dans le Var - Références technico-économiques
2011	Pays Basque	Association Biharko Lurraren Elkarte - CIVAM BIO PAYS BASQUE en collaboration avec Jean-François Bouchy (maraîcher formateur)	Guide d'installation (version papier)	Le petit guide de l'installation en maraîchage biologique
2011	Ain - Isère - Savoie - Haute-Savoie	Yann DECLERCO, ADABio Ain - Isère - Savoie - Haute-Savoie	Etude (version papier)	Typologie technico-économique des exploitations en maraîchage biologique diversifié de l'aire ADABio - 2011
2011	Poitou Charentes	InPACT Poitou Charentes	Fiche (version papier)	Fiche 4 : Structure des charges des ateliers maraîchage en circuits courts
2011	Ile de France	Lucile Habert	Mémoire de fin d'études - Montpellier Supagro (version numérique)	Etude technico-économique des exploitations maraîchères diversifiées d'Ile de France ayant une partie de leur vente en AMAP.
2010	Poitou Charentes	AFIPAR (Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux), Inpact Poitou Charentes	Etude maraîchage AFIPAR - Séminaire durabilité Inpact Poitou Charentes (version papier)	Durabilité en maraîchage en Circuits Courts
2010	Pays de la Loire	GAB 44 - GABBAnjou - CIVAM Bio 53 - GAB 72 - GAB 85 - CAB Pays de la Loire	Document de référence des systèmes maraîchers Bio (version papier et numérique)	Référentiel des systèmes maraîchers Bio des Pays de la Loire
2010	Rhône Alpes	Réseau bio légumes Rhône Alpes	Fiches systèmes agricoles (version papier)	Approche technico-économique des systèmes de productions maraîchères diversifiées de Rhône Alpes
2010	Ain	Chambre d'agriculture de l'Ain	Synthèse d'étude (version papier)	Références technico-économiques en maraîchage diversifié
2009	Ain - Isère - Savoie - Haute-Savoie	Younalyné CLUS	Mémoire de fin d'études - Montpellier Supagro (version papier)	Typologie technico-économique des exploitations en maraîchage biologique diversifiées de l'aire de l'ADABio
2009	Bretagne	Réseau GAB/FRAB	Fiche technique (version papier)	Fiche 17 : Fruits et légumes / S'installer en maraîchage bio, Repères techniques et économiques
2009	Languedoc Roussillon	Elodie Bernard, CIVAM Bio 34 - FRAB-LR	Document de référence en maraîchage Bio (version papier)	Référentiel technico-économique / Le maraîchage en vente directe
2006	Loiret	Elisabeth Bailliet, animatrice formatrice de l'AFOCG 45 (Loiret)	Document de référence en maraîchage Bio (version papier)	Référentiel maraîchage bio avec vente en circuit court

- Construction de la grille d'enquête et choix des indicateurs

La grille d'enquête a été construite à partir de plusieurs supports de référence. Premièrement à partir des indicateurs de l'étude 2012, ceci afin de pouvoir comparer les résultats de 2012 et 2017 sur un certain nombre de points. Ensuite à partir des réponses obtenues à un questionnaire envoyé aux accompagnateurs du pôle Abiosol, aux porteurs de projets et aux maraîchers du réseau pour connaître leurs attentes vis-à-vis de l'étude. Enfin à partir des études technico-économiques les plus récentes sur le maraîchage bio et notamment celle de Normandie. Certains indicateurs sont également inspirés du Diagnostic Agriculture Paysanne de la FADEAR. Cette grille d'indicateurs a été présentée et validée par un comité de pilotage comprenant des membres du pôle Abiosol.

Ces indicateurs se divisent en plusieurs thématiques :

- Description générale des fermes

Il s'agissait là de caractériser à la fois les fermes et les profils des différents maraîchers. Nous nous sommes donc dans cette partie intéressés au nombre d'exploitants et au statut juridique de la ferme, à l'ancienneté de la ferme, à ses surfaces (SAU, surface cultivée en maraîchage, surface sous abris), au lien au foncier (propriété ou location), à sa distance au lieu d'habitation ou encore au régime fiscal de l'exploitation. Concernant le maraîcher ou la maraîchère, il a semblé important de connaître son origine socio professionnelle (origine agricole ou non, profession exercée avant installation), son âge à l'installation, mais aussi le type de diplôme agricole possédé et la durée d'expérience en maraîchage avant installation. Nous nous sommes également intéressés à la composition du foyer des enquêtés (statut sur la ferme et activité du ou de la conjointe, nombre d'enfants à charge).

- Equipement, investissements, conditions d'installation

Les indicateurs de cette partie ont été choisis de manière à pouvoir déterminer ce qui différencie les maraîchers en termes de ressources financières et matérielles lors de leur installation. Avant cela nous nous sommes renseignés sur les modes de recherche du foncier mobilisés (mobilisation du réseau personnel, du pôle Abiosol, de la SAFER, etc.).

Les ressources matérielles conditionnant en grande partie le montant des investissements de départ, on s'est intéressés dans un premier temps à la présence ou non sur le terrain d'un accès à l'eau, d'un hangar de stockage du matériel, d'infrastructures permettant le stockage et la conservation des légumes et de matériel de maraîchage (serres, tracteurs, outils attelés).

Ensuite les maraîchers ont été enquêtés sur leur stratégie d'investissement (durée de la phase d'équipement, achat de matériel neuf ou d'occasion) et leurs modes de financement (subventions, emprunts bancaires, capital de départ, etc.). Le montant de la part de chacun de ces modes de financement a été demandé directement aux maraîchers car ils n'apparaissent pas dans les documents comptables fournis par les maraîchers (voir partie ci-dessous).

Nous nous sommes aussi intéressés aux systèmes d'entraide entre producteurs basés sur la mutualisation de matériel, les achats groupés ou encore les prêts de matériel.

Enfin, afin d'avoir une idée générale des atouts et des faiblesses majeures des fermes, il a été demandé aux enquêtés de déterminer les principaux points forts et points faibles de leur exploitation. On peut faire l'hypothèse que certaines faiblesses limiter les capacités de production d'une ferme (des surfaces cultivables et un accès à l'eau limité par exemple). Ces éléments apparaissent uniquement dans les monographies.

- Commercialisation en AMAP

La totalité des agriculteurs enquêtés commercialisent tout ou la très grande majorité de leur production via le système AMAP. Nous avons donc, dans cette partie, souhaité caractériser ce type de commercialisation. Pour cela nous avons choisi un certain nombre d'indicateurs quantitatifs.

Le nombre d'AMAP par maraîcher et le nombre de jours de distribution par semaine, nous aident à comprendre la place que peuvent prendre les distributions dans l'organisation du travail des producteurs. Afin d'évaluer la pertinence de ce mode de commercialisation en termes d'efficacité du temps de travail, le temps de transport et de vente des paniers lors des distributions a été estimé par les maraîchers. Ce temps de commercialisation hebdomadaire a ainsi pu être mis en perspective avec le nombre d'AMAP. Le nombre de semaines de distribution par an renseigne sur la place de la commercialisation sur l'année.

La presque totalité de la production est écoulee par l'AMAP, ainsi le nombre de parts de récolte distribuées par semaine par le maraîcher via les AMAP nous a semblé être un indicateur pertinent pour estimer (et comparer) les capacités de production des fermes. Une part de récolte correspond à un panier de légume dont le contenu varie en fonction des saisons et selon les fermes (on trouve parfois différentes tailles de paniers, les «petits paniers» faisant la plupart du temps la moitié des «grands paniers» ils ont été considérés comme des demi-parts de récolte dans cette étude). Un nombre de parts de récolte par semaine similaire entre deux producteurs ne traduit donc pas forcément un volume de production similaire. Afin de saisir la variabilité du contenu des paniers des maraîchers il leur a donc été demandé d'estimer le poids moyen de leur panier sur l'année et le nombre moyen d'espèces par panier.

D'après la charte des AMAP, le prix de la part de récolte est censé être défini conjointement par le producteur et les consommateurs et le producteur s'engage à fournir périodiquement une quantité de produits correspondant à ce prix. Pour le cas où le producteur travaille exclusivement en AMAP, le mode de calcul doit tenir compte des charges de l'exploitation et de recettes attendues annuellement. Le prix de la part de récolte varie donc selon le contrat passé entre le producteur et les consommateurs. C'est donc, avec le nombre de parts de récolte, un facteur important de variabilité des revenus entre les maraîchers.

Pour connaître le ressenti des maraîchers sur le système de commercialisation en AMAP et plus précisément la relation avec les amapiens, il a été demandé aux enquêtés les aspects qu'ils considéraient comme un soutien et ceux plutôt comme une contrainte.

- Temps de travail (production-commercialisation-administratif) et vivabilité

Nous avons souhaité ici caractériser le volume de travail que demande un système maraîcher. Pour cela, nous avons choisi d'étudier, en premier lieu, le volume horaire et la répartition sur l'année du travail de l'exploitant. Nous avons ainsi demandé aux enquêtés d'estimer leur temps de travail hebdomadaire sur les différentes périodes de l'année (une période creuse, une période pleine et deux périodes intermédiaires), ainsi que leur possibilité de prendre des vacances et des weekends. Dans le but de définir si cette charge de travail est vécue de la même manière par les maraîchers des échelles de ressenti de la charge de travail ont été élaborées, vous trouverez ainsi une échelle de ressenti psychologique de la charge de travail (correspondant à la charge mentale liée à l'activité), une échelle de ressenti physique de la charge de travail et une échelle d'épanouissement des personnes enquêtées au travers de leur activité professionnelle. Nous avons également demandé au maraîcher ou à un membre de leur famille s'ils étaient disponibles leur perception sur l'activité de maraîchage.

Ensuite nous avons déterminé le volume horaire de travail de la main d'œuvre salariée, c'est-à-dire des salariés permanents (ou conjoints salariés), saisonniers, des entrepreneurs à l'essai et des stagiaires. Ainsi que le volume horaire de la main d'œuvre bénévole correspondant à la venue

d'amapiens, de wwoofers, de voisins ou encore à la participation de la famille à l'activité. Afin de comprendre les avantages et les inconvénients liés à l'usage de main d'œuvre extérieure, il a été demandé aux maraîchers s'ils étaient satisfaits ou non de la répartition de la charge de travail sur la ferme. Et notamment s'ils rencontraient des difficultés avec la fonction d'employeur.

Comme dans la partie sur les moyens de production, nous nous sommes penchés sur l'entraide entre producteurs, en demandant aux enquêtés le type de chantiers sur lesquels ils donnent ou reçoivent des « coups de main » et leur fréquence. Une question sur la sollicitation d'entreprises extérieures pour certains chantiers a également été posée.

En dernier lieu et afin de mettre un peu de perspective dans ces réponses, on a demandé aux maraîchers s'ils estimaient que la charge de travail avait plutôt augmenté, baissé ou si elle était constante depuis l'installation et le nombre d'années qu'ils pensaient continuer leur activité.

- Indicateurs de viabilité économique des fermes

La plupart des indicateurs économiques ont été collectés via les documents comptables des maraîchers voir partie ci-dessous « Les indicateurs quantitatifs ». Certaines informations n'apparaissent cependant pas dans les documents comptables des maraîchers.

Premièrement, le montant des prélèvements privés apparaît ou non dans les comptabilités selon le type de document comptable collecté. Une estimation de ce montant a donc été systématiquement demandée au maraîcher. Pour les maraîchers dont le montant des prélèvements privés apparaissait dans les documents fournis, on a ainsi constaté une différence importante entre les estimations des maraîchers et le montant apparaissant dans le passif du bilan à la ligne « Compte de l'exploitant ».

Concernant le montant du remboursement du capital, il n'apparaît pas non plus dans les documents comptables. Une estimation a donc là aussi été demandée aux enquêtés.

Ces deux montants (prélèvement privé annuel et remboursement du capital annuel), avec le calcul de l'EBE effectué par le tableur (voir partie ci-dessous sur l'utilisation des documents comptables) permettent ainsi de calculer la marge de sécurité.

Afin d'avoir une idée de la perception des maraîchers sur leur rémunération il leur a été demandé de se positionner sur une échelle de satisfaction (de 0 = très insuffisant à 10 = très satisfaisant) sur leurs prélèvements privés. Une échelle de positionnement par rapport à l'endettement a également été conçue, sur laquelle les maraîchers pouvaient se positionner entre 0 et 10, correspondant respectivement aux bornes « très préoccupé » et « très serein ».

Enfin, il a été demandé aux enquêtés de situer la période de l'année sur laquelle ils avaient le plus besoin de trésorerie.

- Production des plants

L'objectif de cette section était de connaître la proportion des maraîchers de l'échantillon à avoir fait le choix de produire leurs plants, le type de plants produits et le temps passé à la production des plants. Nous voulions également comparer les coûts d'achat des plants et les coûts de production mais ces informations ont été difficiles à collecter (dans la section charges d'exploitation du compte de résultat, le montant « semences et plants » tout comme le montant « engrais et amendements » ne permet pas de différencier ce qui relève de la production des plants de ce qui relève de l'achat de plants). Il a également été demandé aux enquêtés de formuler ce qui constituait pour eux les principaux avantages et inconvénients à la production de plants, et le nombre d'années après installation qu'ils recommandaient aux jeunes installés avant de se lancer dans la production de plants. Ces informations apparaissent uniquement sur les monographies.

- Compétences des maraîchers

La dernière question qui était posée aux producteurs était de citer trois des compétences qu'ils maîtrisaient le mieux et trois compétences à améliorer. Ceci dans le but de mettre en lumière d'éventuels besoins de formation.

- Utilisation des documents comptables (bilan, compte de résultats et immobilisations)

Les indicateurs utilisés pour l'analyse de la viabilité économique des fermes ont été construits principalement à partir des données extraites des documents comptables fournis par les maraîchers.

Nous souhaitons savoir dans cette étude, si les maraîchers arrivent à se rémunérer c'est-à-dire s'ils arrivent à se dégager un revenu. L'indicateur principal de la viabilité économique des fermes nous semble donc être le revenu disponible, lui-même calculé à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Ces indicateurs avaient déjà été calculés en 2012 (pour les maraîchers A12 et R12) via un tableur Excel. L'ensemble des données du bilan comptable et du compte de résultat 2017 des maraîchers ont ainsi pu être rentrés dans ce tableur. La valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation et le revenu disponible ont été obtenus de cette façon.

Les formules utilisées dans le tableur sont les suivantes :

- **Valeur Ajoutée (VA)** = produits maraîchers + autres produits d'exploitation + marchandises revendues + production immobilisée ou autoconsommée – (total des charges variables + charges fixes*)

**Hors : charges sociales exploitant, charges sociales et salaires personnel, impôts et taxes, dotation aux amortissements, frais financiers et charges exceptionnelles*

- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** = VA + subventions et indemnités d'exploitation – (charges sociales exploitant (MSA) + charges sociales et salaires du personnel + impôts et taxes)
- **Revenu Disponible (RD)** = EBE – (remboursement du capital + frais financiers CMLT*) + (transferts de charge d'exploitation)

**Ici, Annuités = Remboursement du capital + frais financiers CMLT*

De la même manière le taux d'endettement de l'exploitation est calculé dans le tableur en utilisant la formule :

- **Taux d'endettement** = dettes financières totales / total passif

Concernant le montant des investissements de départ (voir partie ci-dessus équipements, investissements, conditions d'installation), les immobilisations des A12 et R12 réalisées entre leur installation et 2012 avaient été rentrées dans le tableur lors de la première étude. Les immobilisations effectuées entre 2012 et 2017 ont été ajoutées, on a ainsi connaître le taux d'augmentation des investissements en cinq ans par rapport à 2012.

Pour les R17, nous avons rentré les immobilisations réalisées entre l'année d'installation et 2017 directement dans le tableur.

Avec ces données, différents rapports ont pu être effectués. Les rapports revenu disponible et valeur ajoutée par hectare ont été calculés afin de comparer la production de richesse des systèmes et leur capacité à rémunérer le maraîcher indépendamment de la surface cultivée.

Nous avons également calculé la rémunération horaire du maraîcher (revenu disponible par heure de travail) et la valeur ajoutée produite par heure de travail (exploitants et salariés permanents saisonniers et stagiaires), ceci dans le but de comparer la productivité du travail des différents systèmes.

Enfin concernant la main d'œuvre, afin de faciliter l'analyse et la comparaison des différentes fermes, le volume horaire des salariés de la ferme (salariés permanents, saisonniers, stagiaires et couvés) a été exprimé en équivalent temps plein (ETP). Le volume total salarié a été divisé par 1645 (nombre d'heures de travail annuel pour un salarié à 35h par semaine) pour connaître le nombre d'ETP.

- Echelles d'analyse utilisées

Pour la très grande majorité des maraîchers, le système de production est constitué seulement du système de culture maraîcher. Ainsi les données récoltées concernent le système de production dans son ensemble. Dans certains cas les maraîchers ont une petite production fruitière destinée à l'autoconsommation, ou possèdent des vergers qui ne sont pas encore productifs. Certains maraîchers, vendent aussi une partie de leur production hors AMAP, le montant de ces ventes n'a pas été distingué de celui issu de l'AMAP. Ainsi pour le calcul du revenu et de l'EBE, la part de produits vendu hors AMAP n'est pas distinguée des produits vendus en AMAP. Ce point est abordé dans le bilan de l'étude.

2.4.2 Composition de l'échantillon, récolte et traitement des données

- Choix des maraîchers enquêtés

Le choix de ces maraîchers a été fait lors de la première enquête (2012), en fonction des disponibilités et du souhait des maraîchers de participer à cette étude. Les sept maraîchers ajoutés à l'échantillon en 2017, ont été choisis car ils présentent des systèmes variés, et sont plus ou moins proches du pôle Abiosol (accueil d'entrepreneurs à l'essai, passage par un test d'activité, accompagnement dans la recherche de foncier, etc.).

- Différents groupes de maraîchers suivis (A12, R12, R17)

Comme mentionné dans la partie Démarche scientifique générale, nous nous intéressons à trois groupes de maraîchers distincts (onze maraîchers « Anciens » ou « A12 », cinq maraîchers « Récents 2012 » ou « R12 », et sept maraîchers « Récents 2017 » ou « R17 »). C'est cette première division de l'échantillon qui structurera notre analyse.

Comme on peut le supposer des différences et similitudes existent aussi entre les maraîchers de ces trois groupes. On peut ainsi, au sein de ces groupes, tenter de rassembler les maraîchers présentant des caractéristiques similaires. Cette sous-division des groupes devrait permettre de faciliter l'analyse et l'identification des conditions de viabilité économique des fermes.

- Au sein de ces groupes, différents profils sont identifiés

Etant donné la diversité importante des situations qu'on trouve au sein de l'échantillon, on a fait le choix d'extraire des maraîchers représentatifs d'une situation donnée, et d'y rattacher ceux qui leurs ressemblent. Il ne s'agit donc pas d'une typologie d'exploitation agricole « classique ». On parlera plutôt ici de « profils homogènes », (Nathalie Girard, 2018).

Les maraîchers les plus représentatifs seront illustrés par des monographies (voir partie Monographie).

L'objectif principal de l'étude étant de déterminer les conditions de viabilité économique des fermes, on a choisi de s'intéresser aux revenus disponibles et à son évolution (pour les R12 et A12) pour établir des profils de maraîchers. On pourra ainsi à travers les différentes thématiques abordées, tenter d'expliquer les différences et similitudes des niveaux de revenu entre les fermes.

Le nombre de parts de récolte produit par semaine permet quant à lui d'illustrer les capacités de production des fermes, et son évolution peut engendrer des aménagements des moyens de production (investissements dans du matériel, embauche de salariés, etc.) ou de la stratégie de commercialisation. Ce critère a donc aussi été retenu pour établir des profils maraîchers.

- Récolte des données

Après la phase de construction de la grille d'entretien, les maraîchers ont été contactés pour fixer des entretiens sur leurs fermes et afin qu'ils envoient leurs documents comptables par mail. Ainsi vingt et un maraîchers ont été enquêtés directement et deux maraîchers peu disponibles ont répondu au questionnaire par mail. Les entretiens semi-directifs duraient entre 2 et 3h en moyenne. Lorsque les réponses ne nécessitaient pas d'explications les questions étaient fermées (ex : statut juridique) alors que celles qui nécessitaient plus d'approfondissement étaient ouvertes (ex : perception de la famille sur l'activité). Les réponses aux questions étaient retranscrites sur papier au fur et à mesure de l'entretien avec la volonté de récolter le plus exactement possible la parole des maraîchers enquêtés. Les différentes fermes étaient accessibles en combinant transport en commun et vélo.



Figure 2 : Localisation des vingt trois maraîchers enquêtés en 2017 en Ile de France

Concernant les documents comptables, un certain nombre de maraîchers travaillent avec le centre de gestion et d'expertise comptable (AS77), et il a suffi d'appeler l'organisme pour avoir les comptabilités des maraîchers (après demande d'autorisation des personnes concernées). Pour les autres, les comptabilités ont été envoyées directement par les maraîchers ou des photos des documents comptables ont été réalisées sur le terrain. Le contenu en informations des documents était variable allant de dossiers de gestion à des tableaux Excel des charges et produits de l'année 2017. Quand les documents 2017 n'étaient pas disponibles, ce sont les documents comptables de 2016 qui ont été récupérés. Dans ce cas, les questions relatives aux autres thématiques portaient sur cette même année 2016.

- Traitement des données

La totalité des réponses manuscrites collectées pendant les entretiens ont été insérées dans un tableur Excel (tableur de données qualitatives) en suivant l'ordre des rubriques de la grille d'enquête, afin de pouvoir mobiliser rapidement le contenu des entretiens, notamment pour insérer des citations dans le corps du texte.

Les données quantitatives (des documents comptables mais aussi de la grille d'enquête) ont été rentrées dans la base de données Excel 2012. Les données 2012 et 2017 ont ainsi été regroupées dans un même tableur afin de faciliter leur comparaison et leur mise en forme graphique.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des indicateurs utilisés dans l'étude suivant les différentes thématiques. Ces indicateurs appartiennent à différentes thématiques abordées tout le long de ce document. Ils ont été traités et mis en forme de différentes manières selon leur finalité.

Tableau 1 : Type de valorisation des indicateurs mobilisés dans l'étude

Thématique	Indicateur	Pas de graphique	Graphique sans différenciation	Graphique avec différenciation des groupes (A12, R12, R17)	Graphique avec différenciation des maraîchers	Données 2012 utilisées	Données 2017 utilisées	
Caractéristiques des fermes	Année d'installation			oui			oui	
	Surfaces cultivées en maraichage			oui			oui	
	Statut juridique			oui			oui	
	Genre		oui				oui	
	Origine professionnelle		oui				oui	
	Diplôme agricole		oui				oui	
	Durée d'expérience en maraichage			oui			oui	
	Activité du conjoint		oui				oui	
	Nombre d'enfants à charge		oui				oui	
Viabilité économique	Revenus disponibles				oui	oui	oui	
	Prélèvements privés				oui	oui	oui	
	Note de satisfaction prélèvements VA/ha		oui				oui	
	EBE			oui		oui	oui	
	Taux d'endettement				oui	oui	oui	
	Ressenti de l'endettement		oui				oui	
	Mode de recherche du foncier	oui					oui	
Moyens de production et conditions d'installation	Part des différents modes d'investissement			oui		oui	oui	
	Ressources terrain à l'installation		oui				oui	
	Matériel neuf ou d'occasion		oui				oui	
	Mutualisation		oui				oui	
	Montant des investissements				oui	oui	oui	
Travail	Quantité de travail hebdomadaire				oui	oui	oui	
	Rémunération horaire				oui	oui	oui	
	Répartition de la main d'œuvre		oui			oui	oui	
	Nombre d'ETP salarié par ferme				oui	oui	oui	
	Productivité du travail				oui	oui	oui	
	Calendrier de travail		oui				oui	
Vivabilité	Nbr de jours de repos	oui					oui	
	Périodes de vacances	oui					oui	
	Ressenti charge de travail et épanouissement		oui				oui	
	Perception de la famille sur l'activité	oui					oui	
	Ressenti de l'évolution de la charge de travail	oui					oui	
	Nombre d'années à continuer l'activité	oui					oui	
	Ressenti de la fonction employeur	oui					oui	
	Commercialisation	Nombre d'AMAP et temps de commercialisation	oui					oui
		Evolution du nombre de parts de récolte				oui	oui	oui
Evolution du prix			oui				oui	
Mode de fixation du prix				oui			oui	
Contenu du panier		oui					oui	
Relation avec amapiens		oui					oui	
Perspectives et débouchés		oui					oui	

Un certain nombre des données ont été collectées afin de décrire la situation de l'échantillon dans son ensemble. Elles correspondent aux cases en gris dans le tableau. Ces données ont été traitées de deux manières, soit sans différenciation aucune (comme pour le graphique sur le genre des maraîchers qui concerne tout l'échantillon), ou sans différenciation individuelle des maraîchers mais

avec différenciation couleur des groupes A12 en vert, R12 en bleu et R17 en orange (comme pour le graphique sur l'année d'installation des maraîchers). Les indicateurs traités de cette manière se trouvent indiqués par un « oui » dans les colonnes « Pas de graphique », « Graphique sans différenciation » et « Graphique avec différenciation des groupes (A12, R12, R17) ». Ces données correspondent à celles récoltées en 2018 (sur l'année 2017 ou 2016).

Les indicateurs indiqués en orange dans le tableau ci-dessus correspondent aux données centrales de l'étude. C'est eux qui permettent d'appréhender la viabilité économique des fermes (revenus disponibles, prélèvements privés, EBE, taux d'endettement) et les différents facteurs supposés jouer sur cette viabilité (modes de financement, investissements de départ, quantité de travail, main d'œuvre, nombre de parts de récolte). Ils apparaissent, dans le corps du texte, sous forme de graphiques (voir colonne « Graphique avec différenciation des maraîchers ») qui différencient individuellement les maraîchers par un code. Ce code va d'A1 à A9, A90 et A91 pour les « Anciens » ou « A12 », il va de R12a à R12e pour les « Récents 2012 » ou « R12 » et va de R17a à R17g pour les « Récents 2017 » aussi appelés « R17 ». Vous trouverez sous chacun de ces graphiques un tableau récapitulatif indiquant les moyennes ou les médianes de chaque groupe et de l'échantillon total en 2012 et en 2017. Concernant l'EBE, la part des différents modes d'investissement et la répartition de la main d'œuvre, les données 2012 et 2017 ont bien été comparées mais, afin d'éviter la surcharge des graphiques, les maraîchers ne sont pas différenciés.

Tout au long de l'étude des citations accompagnent les graphiques présentés. Ces citations ont été retenues afin d'illustrer les contrastes des situations observées entre les fermes et sans ambition d'exhaustivité.

2.5 Structure du mémoire

Dans les parties qui suivent vous trouverez les résultats présentés suivant les différentes thématiques abordées. Vous trouverez dans un premier temps une présentation des différents profils identifiés et les caractéristiques des fermes, vient ensuite la partie sur la viabilité économique, puis celle sur les conditions d'installation et les moyens de production, puis se sont les modalités de commercialisation des produits dans le cadre des AMAP qui sont renseignées et enfin cette présentation des résultats obtenus se termine par la partie sur la quantité de travail et sa répartition sur les fermes et sur l'impact de l'activité sur la vie personnelle des enquêtés. Ces premières parties constituent une description des résultats qui sont illustrés sous forme de graphiques. Elles ont vocation à donner une vision d'ensemble des caractéristiques de l'échantillon et des différents groupes (A12, R12 et R17) et à définir les grandes tendances qui se dégagent des résultats (en termes d'évolution des indicateurs mais aussi en termes de variabilité entre et au sein des groupes). La comparaison des résultats des différents groupes est effectuée pour les indicateurs indiqués en orange dans le tableau ci-dessus.

Suite à cela, les maraîchers des différents profils identifiés (voir partie suivante) sont analysés et comparés. Après avoir rappelé leurs principales évolutions (qui apparaissent de manière transversale dans les différentes rubriques thématiques), les principaux facteurs d'évolution des fermes sont identifiés puis nous tentons de déterminer l'influence des conditions d'installation dans la différenciation des profils et de leurs trajectoires. Les caractéristiques et la trajectoire de sept maraîchers représentatifs des différents profils identifiés sont présentées sous forme de monographie.

Un bilan des résultats nous permet de répondre aux hypothèses de départ et à la problématique générale de l'étude visant à identifier les conditions de viabilité économique des fermes maraichères en AMAP en Ile de France. Nous tentons de répondre à deux questions en particulier. Quelle est

l'influence des conditions d'installation sur l'évolution des fermes ? Et Quels sont les facteurs évolutifs identifiés ?

Enfin, les résultats de cette étude sont mis en perspective avec ceux obtenus dans d'autres régions et un certain nombre de limites aux résultats et pistes d'approfondissement sont discutées.

3 Différents profils de maraîchers identifiés pour chaque groupe

3.1 Les maraîchers installés avant 2011 (les A12)

Tableau 2 : Présentation des profils des maraîchers A12

	Nbr d'exploitants 2012 et 2017		Surface cultivée en maraîchage 2017	Revenu disponible/ exploitant 2012	Revenu disponible/ exploitant 2017	Evolution du revenu disponible/ exploitant	Nbr de parts de récolte 2012	Nbr de parts de récolte 2017	Evolution du nbr de parts de récolte
A1 IMA, DJA	1,0	1,0	3,1	moins de 20 000	80 000	augmente de 350%	entre 100 et 200	plus de 200	augmente de 48%
A2	1,0	1,0	1,8			augmente de 115%	entre 50 et 100	entre 100 et 200	augmente de 60%
A3	1,0	1,0	5	entre 20 et 30000		augmente entre 30 et 80%	entre 50 et 100	entre 50 et 100	augmente entre 3% et 17%
A4	1,0	1,0	3,3						
A5 IMA, DJA	1,0	1,4	4	entre 34 000 et 53 000		augmente de 40%	entre 100 et 200	entre 100 et 200	augmente de 17%
A6 DJA	2,0	1,0	3,5						
A7	1,2	1,0	2,5	entre 37 000 et 45 000		augmente de 15%	plus de 200	plus de 200	stable
A8 IMA	1,0	1,0	5						
A9	1,0	1,0	4,5	130 000		augmente de 195%	entre 50 et 100	entre 50 et 100	augmente de 126%
A91 IMA, DJA	1,0	1,0	6						
A90	2,0	1,0	2,75	30 000		diminue de 25%	entre 50 et 100	entre 50 et 100	diminue de 35%

Les onze maraîchers « Anciens », se sont ainsi tous installés entre 2004 et 2010, exception faite du maraîcher A90, installé en 1995. Leur presque totalité (dix maraîchers) cultive plus de deux hectares de maraîchage. La plupart d'entre eux, sauf A90 et A2 qui ont bénéficié de l'expérience liée à une installation précédente, se sont installés avec moins d'un an de pratique du maraîchage. Et ils ont tous un diplôme agricole de BAC+2 ou BAC +3, sauf A6 qui n'a pas de diplôme agricole. Cinq maraîchers « Anciens » se sont installés dans le cadre familial : A1, A5, A6, A8 et A91.

Les maraîchers A1 et A2 ont tous les deux moins de 20 000 euros de revenus disponibles en 2012. Ils n'ont cependant pas le même nombre de parts de récolte. A1, installé dans le cadre familial produit 180 parts de récolte en 2012 et A2 en produit 75. Ils vont tous deux fortement augmenté leur revenu (de 346 et 114%) et leur nombre de parts de récolte (de 48 et 60%).

On trouve une certaine homogénéité entre les maraîchers A3 à A7 concernant leur niveau de revenus en 2012 et son évolution (augmentation comprise entre 10 000 et 20 000 euros, allant de 30 à 80% du revenu de 2012). Concernant le nombre de parts de récolte, il augmente de 3 à 17% (de 3 à 20 parts de récolte supplémentaires), ce qui peut être considéré comme une forme de stabilité comparativement à l'évolution des autres groupes. Cette stabilité ne semble pas avoir été affectée par les changements de nombre d'exploitants (pour A5, A6 et A7). Pour A7, l'associé ayant quitté la

ferme s'occupait uniquement de l'administratif, pour A5 les 0,4 exploitants supplémentaire s'expliquent par la participation de la conjointe collaboratrice aux activités de la ferme, tandis que pour A6 la conjointe collaboratrice a choisi d'arrêter le maraîchage car ce n'était pas conciliable avec son autre profession.

Pour les maraîchers A8, A9, A90 et A91, s'ils présentent les mêmes niveaux de revenu en 2012 (autour de 40 000 euros annuels) ils évolueront différemment. Ainsi A9 est stable tant dans son niveau revenu au dans le nombre de ses parts de récolte (80), A8 augmente modérément son revenu et son nombre de parts de récolte (passe de 213 à 250), tandis que A91 augmente son revenu de 195% et passe de 84 à 190 parts de récolte hebdomadaires. Il est important de noter à ce stade qu'A91 présente un montant d'investissement 2.7 fois supérieur à la moyenne des A12 en 2017. Enfin A90 se sépare d'un associé et voit son revenu et son nombre de parts de récolte diminuer.

3.2 Les maraîchers installés en 2011 et 2012 (les R12)

Tableau 3 : Présentation des profils des maraîchers R12

	Nbr d'exploitants 2012 et 2017		Surface cultivée en maraîchage 2017	Revenu disponible/ exploitant 2012	Revenu disponible/ exploitant 2017	Evolution du revenu disponible/ exploitant	Nbr de parts de récolte 2012	Nbr de parts de récolte en 2017	Evolution du nbr de parts de récolte
R12b DJA	1,0	1,0	0,9	moins de 10000	moins de 20 000	augmente de 596%	moins de 50	moins de 50	augmente entre 50 et 100%
R12a DJA	1,0	2,0	4,7						
R12c	1,0	1,0	2						
R12d DJA	1,0	1,0	3						
R12e	1,0	1,0	1,1	entre 17 000 et 30000	entre 35 000 et 45 000	augmente de 36%	entre 45 et 60	entre 60 et 90	augmente entre 50 et 100%

Parmi les cinq maraîchers installés entre 2011 et 2012 (les R12), deux cultivent moins de deux hectares (R12e et R12b), deux cultivent entre deux et quatre hectares (R12c et R12d) enfin R12a cultive entre quatre et cinq hectares. R12a, R12c et R12e se sont installés avec moins de un an d'expérience en maraîchage, R12b et R12d avaient entre un et trois ans d'expérience avant installation. Aucun des maraîchers n'est issu du milieu agricole. R12a correspond à un GAEC dont un des deux associés est ingénieur agronome. Tandis que R12c n'a pas de diplôme agricole. Les autres maraîchers sont titulaires d'un BPREA.

A niveau de revenu égal en 2012, première année d'installation, R12b et R12a n'ont pas le même nombre de parts de récolte initial (respectivement 22 et 45). Ils évolueront dans le même sens augmentant leurs revenus (très faibles en première année) et doublant leur nombre de parts de récolte. R12a voit arriver un associé.

De la même manière, R12c, R12d et R12e n'évoluent pas exactement de la même façon. R12d augmente son revenu sans pour autant augmenter ses parts de récolte, nous verrons par la suite comment. R12c atteint le même revenu que R12d avec quinze parts de récolte supplémentaires. Pour R12e il est celui qui augmente le plus le nombre de ses parts de mais qui augmente le moins son revenu.

3.3 Les maraîchers installés en 2014 et 2015 (les R17)

Tableau 4 : Présentation des profils des maraîchers R17

	Nbr d'exploitants 2017	Surface cultivée en maraîchage 2017	Revenu disponible/ exploitant 2017	Nbr de parts de récolte 2017
R17a	1	1,4	moins de 20000	plus de 100
R17b DJA	1	0,4		moins de 50
R17c DJA	1	0,6	entre 27 000 et 35 000	
R17d	1	1		
R17e	1	2,6		
R17f	1	1		
R17g DJA	1	2,5	45 000	entre 50 et 100

Parmi les sept maraîchers installés entre 2014 et 2015 (les R17), cinq sont installés sur moins de deux hectares cultivés en maraîchage (R17a, R17b, R17c et R17f) et deux cultivent entre deux et quatre hectares en maraichage (R17e et R17g). R17a et R17c se sont installés avec moins d'un an d'expérience en maraichage, R17b, R17e et R17f avaient entre un et trois ans d'expérience, enfin R17d et R17g avaient bénéficié de plus de trois ans d'expérience. Là non plus, aucun des maraîchers n'est issu du milieu agricole. On retrouve ici aussi un ingénieur agronome (R17a) et un maraîcher sans diplôme agricole (R17d). Les maraîchers R17b, R17d, R17e et R17f ont été entrepreneurs à l'essai au sein de la couveuse et coopérative « Les Champs des Possibles ».

Pour les maraîchers R17, il semble judicieux de distinguer les maraîchers installés sur très petite surface (moins de un ha) des autres, ils ont notamment des niveaux d'investissements plus faibles que les autres (voir partie montant des investissements à l'installation). R17a se distingue des autres par son nombre de parts de récolte élevé (108) et ses forts montants d'investissements (voir partie montant des investissements). Les autres maraîchers (R17d, R17e, R17f, R17g) semblent, sur ces critères, correspondre à des profils similaires.

4 Caractéristiques générales des fermes enquêtées

- Ancienneté des fermes

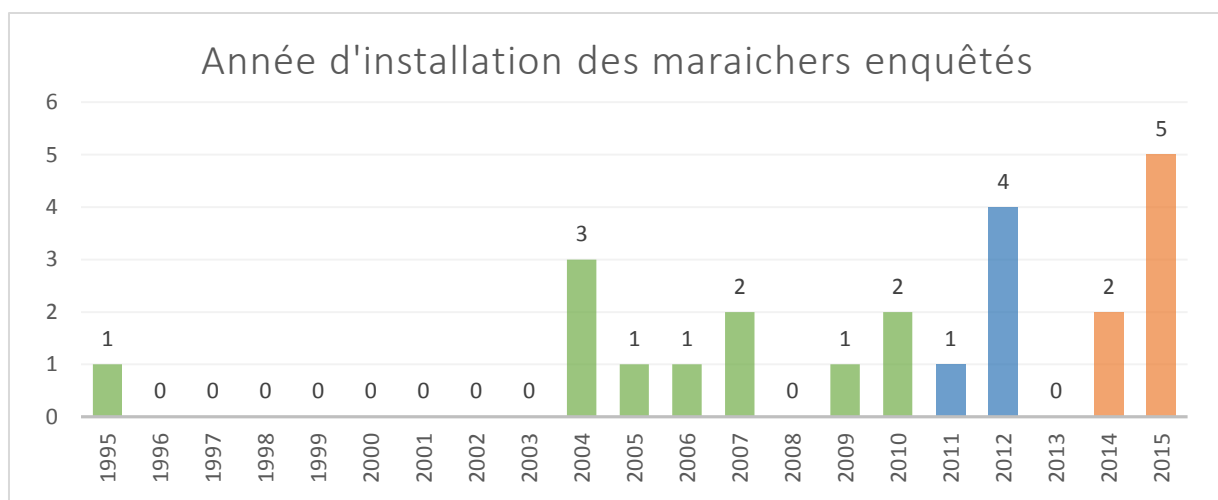


Figure 3 : Année d'installation des maraîchers enquêtés

Le maraîcher le plus anciennement installé de l'échantillon l'est depuis 1995, il vendait ses légumes à des grossistes de Rungis les premières années (avant l'apparition des AMAP en Ile de France). Tous les autres A12 se sont installés entre 2004 et 2010. Les R12 se sont installés en 2011 et 2012 et les R17 en 2014 et 2015.

- Surfaces cultivées en maraîchage

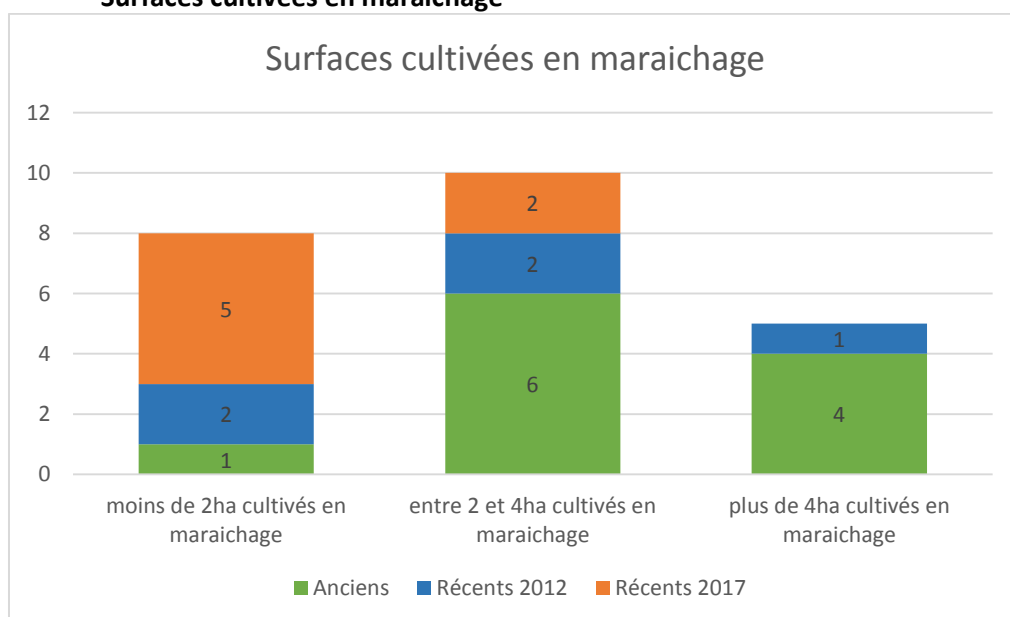


Figure 4 : Surfaces cultivées en maraîchage

Les surfaces cultivées en maraîchage vont de 0,4 à 6ha tandis que les surfaces de SAU vont de 1 à 15ha. Trois maraîchers pratiquent notamment le maraîchage sur très petite surface (moins de 1ha), citant techniques de maraîchage sol vivant et Jean-Martin Fortier comme référence.

La part de surfaces de SAU totale cultivée en maraîchage va elle de 23 à 71% avec une moyenne de 56% de la SAU cultivée en maraîchage. Les surfaces restantes peuvent être utilisées pour des engrais verts, des arbres fruitiers, des pâtures, laissées en friche ou encore utilisées pour la culture céréalière.

- Statuts juridiques et travail en couple

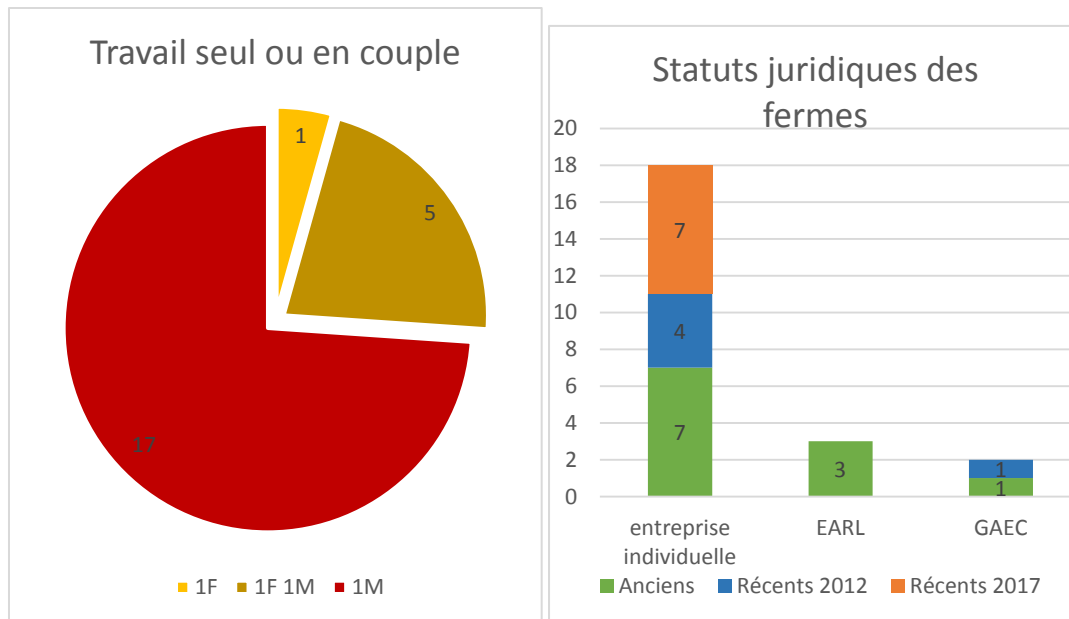


Figure 5 : Travail seul ou en couple et statuts juridiques des fermes

Sur les vingt-trois fermes enquêtées, on trouve une femme maraichère (R17), dix-sept hommes travaillant seuls et cinq fermes où les exploitants travaillent en couple (dont un R17 et un R12).

La plupart des fermes sont en entreprises individuelles, cependant trois fermes de l'échantillon de 2012 sont en EARL, et deux sont en GAEC (notamment un R12). Concernant l'échantillon de 2017, la totalité des RI est en entreprise individuelle (une femme et six hommes).

Une des fermes a toujours le statut GAEC bien que les collaborateurs ne travaillent plus ensemble (surfaces et comptes d'exploitation sont séparés).

Concernant les EARL, dans un des cas un des conjoints a cessé son activité et dans l'autre une seule personne est chef d'exploitation.

- Origine professionnelle des maraîchers

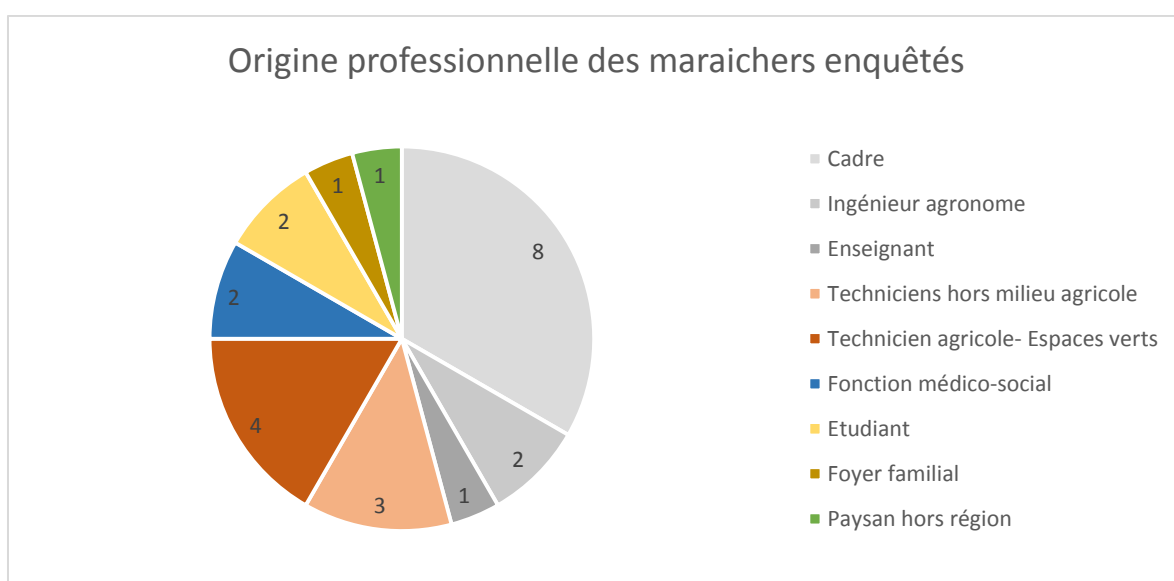


Figure 6 : Origine professionnelle des maraîchers

NB : Sur ce graphique, les anciennes professions des deux conjoints collaborateurs ne sont pas pris en

compte, celle de l'associé oui.

Il est important de noter que sur les vingt-quatre maraichers et maraichères enquêtés, vingt-trois soit la presque totalité de l'échantillon est issu d'une reconversion professionnelle (les étudiants sont également considérés en reconversion car l'installation en maraichage n'était pas leur projet initial). Onze des maraichers exerçaient des métiers après un BAC+5, neuf après un BAC +2, et il y avait deux étudiants, une mère au foyer et une personne ayant déjà été maraicher dans une autre région.

Parmi les personnes en reconversion professionnelle, quatre seulement sont issus du milieu agricole, c'est-à-dire que leurs parents exercent ou exerçaient le métier d'agriculteur.

L'âge des maraichers à l'installation varie de 24 à 59 ans. Trois maraichers avaient entre 24 et 29 ans, quinze maraichers avaient entre 30 et 40 ans et sept maraichers avaient entre 41 et 59 ans.

- Durée d'expérience en maraichage avant installation et diplôme agricole

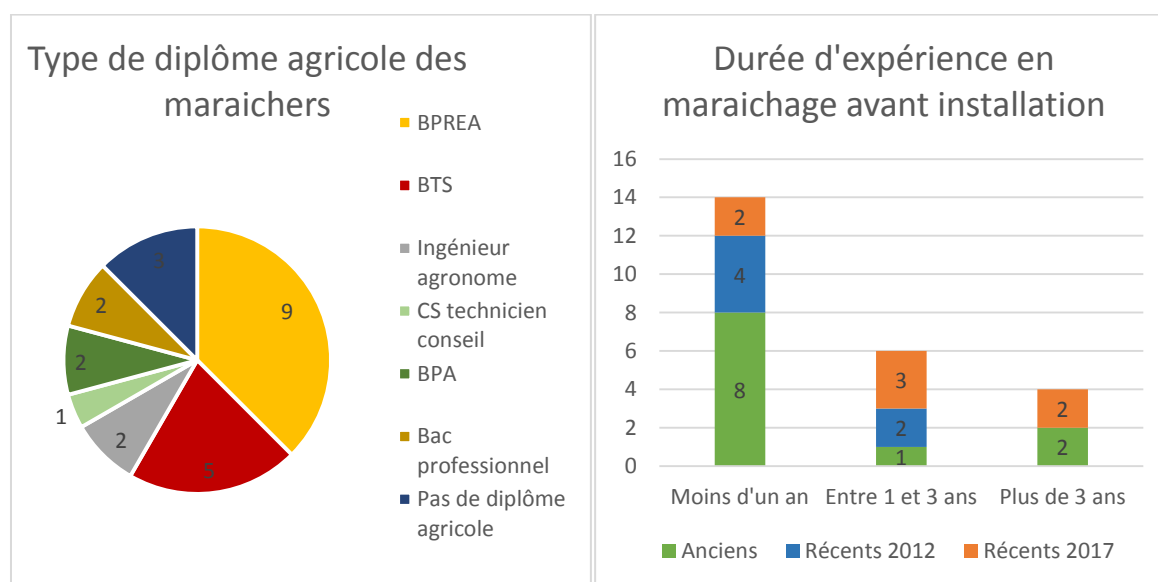


Figure 7 : Diplôme agricole et expérience en maraichage avant installation

Les diplômes agricoles des maraichers enquêtés sont assez variés, avec une représentation notable des BPREA. Près des deux tiers des maraichers se sont installés après moins d'un an d'expérience en maraichage, la plupart après des BPREA pendant lesquels ils effectuent environ sept semaines de stage. « J'ai subi mon retard et conseille vivement de faire au moins une saison complète avant de s'installer. »

Parmi les maraichers ayant entre un et trois ans d'expérience on retrouve trois entrepreneurs à l'essai au sein de la coopérative et couveuse d'activités Les Champs des Possibles (RI2017), un maraicher ayant cumulé des expériences dans différentes fermes d'Ile de France, un autre s'étant formée de manière plus ou moins autonome ; « Je me suis fait la main pendant trois ans avant mon installation officielle et la création de mon AMAP, et j'ai été tutoré à distance par un autre maraicher. » parmi les premiers installés en 2004 ; enfin un maraicher dont la profession lui permettait de parfaire sa pratique du maraichage dans des potagers pédagogiques.

Les maraichers ayant plus de trois ans d'expérience avaient soit une expérience de salarié dans une ferme maraichère bio (six ans d'expérience), soit une expérience précédente d'installation ou encore ont cumulé trois années de test d'activité avec des stages sur des fermes maraichères.

- Activité du conjoint et nombre d'enfants à charge

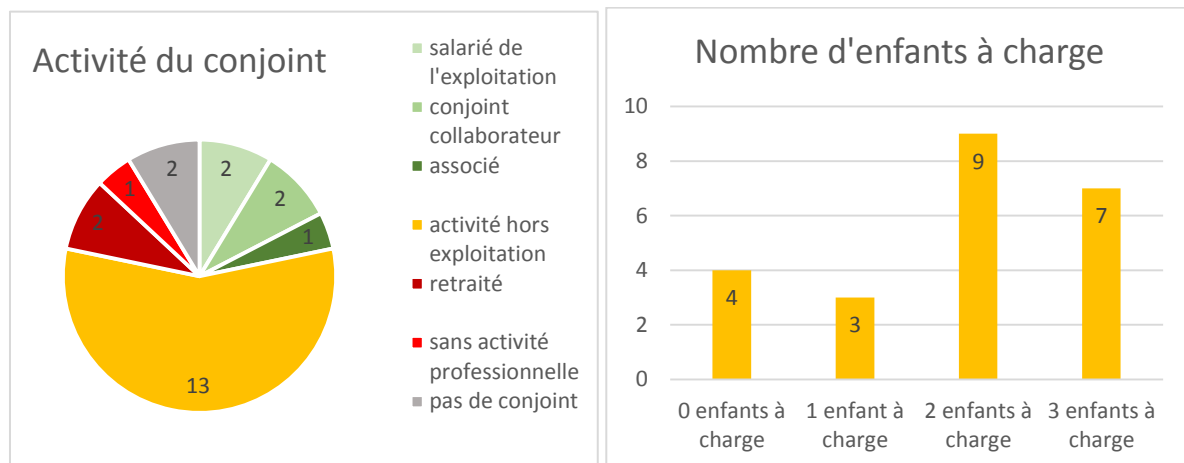


Figure 8 : Activité du conjoint et nombre d'enfants à charge

La presque totalité des maraîchers vivent en couple, et leur conjoint exerce une activité apportant un revenu extérieur à l'exploitation. Il s'agit pour dix-neuf d'entre eux de familles comprenant d'un à trois enfants à charge.

5 Les fermes maraîchères en AMAP d'Ile de France sont-elles viables économiquement ?

Les indicateurs de viabilité économique choisis dans cette étude sont les montants de revenus disponibles et de prélèvements des maraîchers, la répartition de l'excédent brut d'exploitation entre prélèvements, annuités et marge de sécurité (qui permet de déterminer la rentabilité des fermes) et le taux d'endettement. Nous nous sommes également intéressés à la perception qu'ont les maraîchers de leurs prélèvements (en sont-ils satisfaits ?) et de leur taux d'endettement (le considère-t-il préoccupant ?).

5.1 Combien gagne un maraîcher en AMAP en Ile de France ?

Dans un premier temps, nous décrirons les montants et l'évolution des revenus disponibles des maraîchers A12 et R12, puis nous comparerons les données des R17 avec ceux des R12.

5.1.1 Des revenus disponibles élevés

Le premier graphique présente le montant des revenus disponibles (en bleu foncé) et des prélèvements (en bleu clair) des maraîchers A12 et R12 en 2012, le second graphique (en orange) présente ces mêmes résultats en 2017, et comprennent aussi les résultats des maraîchers R17.

Vous pourrez constater une différence parfois importante entre les prélèvements privés et les revenus disponibles des maraîchers. En effet, le montant des prélèvements privés reflète le compte exploitant des maraîchers et il dépend donc des choix de prélèvement de ce dernier.

Les maraîchers ne se prélèvent pas toujours autant que ce que leur revenu disponible pourrait leur permettre et ceci pour diverses raisons. Certains maraîchers font le choix de ne se prélever que ce dont ils ont besoin au moment où ils en ressentent la nécessité. Ils n'ont donc pas spécialement de montant de prélèvements régulier. Mais il arrive aussi que les exploitants ne se prélèvent pas autant

que ce qu'ils pourraient par manque de visibilité sur leurs montants de revenus disponibles. Ce manque de visibilité ne constitue pas une contrainte majeure, tant que les besoins en prélèvements privés n'excèdent pas les revenus disponibles.

Vous remarquerez que les maraîchers sont classés dans l'ordre croissant des revenus disponibles en 2012 (pour A12 et R12) et 2017 (pour R17).

Rappel :

- **Revenu Disponible (RD)** = EBE – (remboursement du capital + frais financiers CMLT*) + (transferts de charge d'exploitation)

*Ici, Annuités = Remboursement du capital + frais financiers CMLT

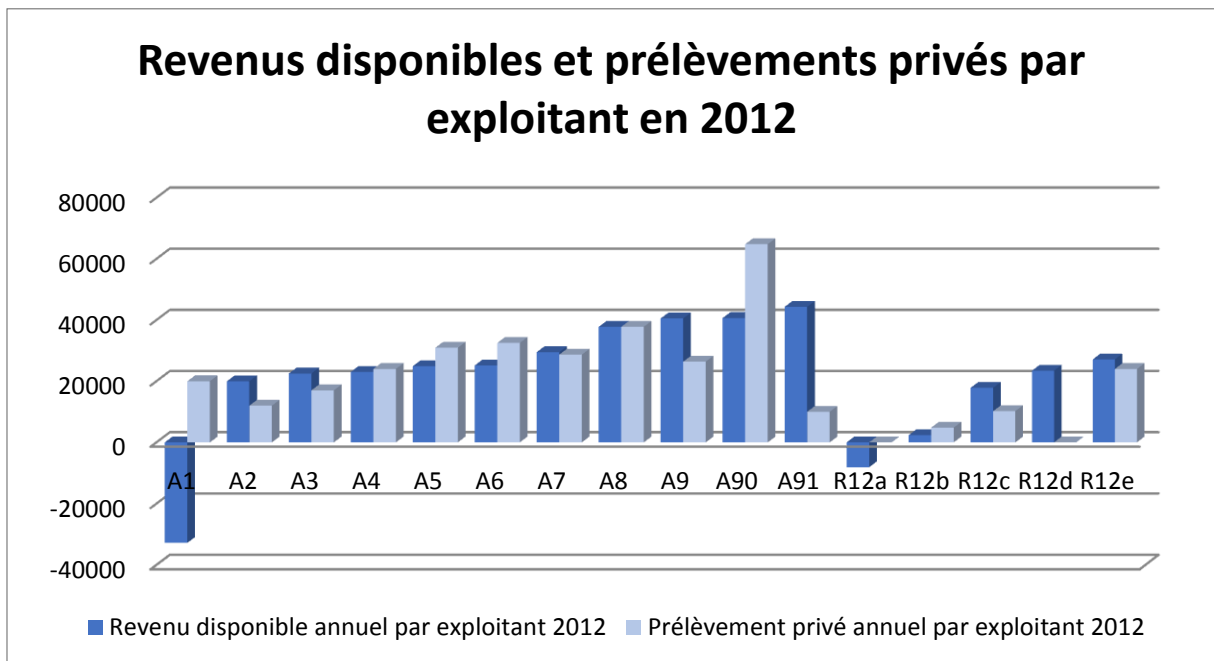


Figure 9 : Revenus disponibles et prélèvements privés en 2012

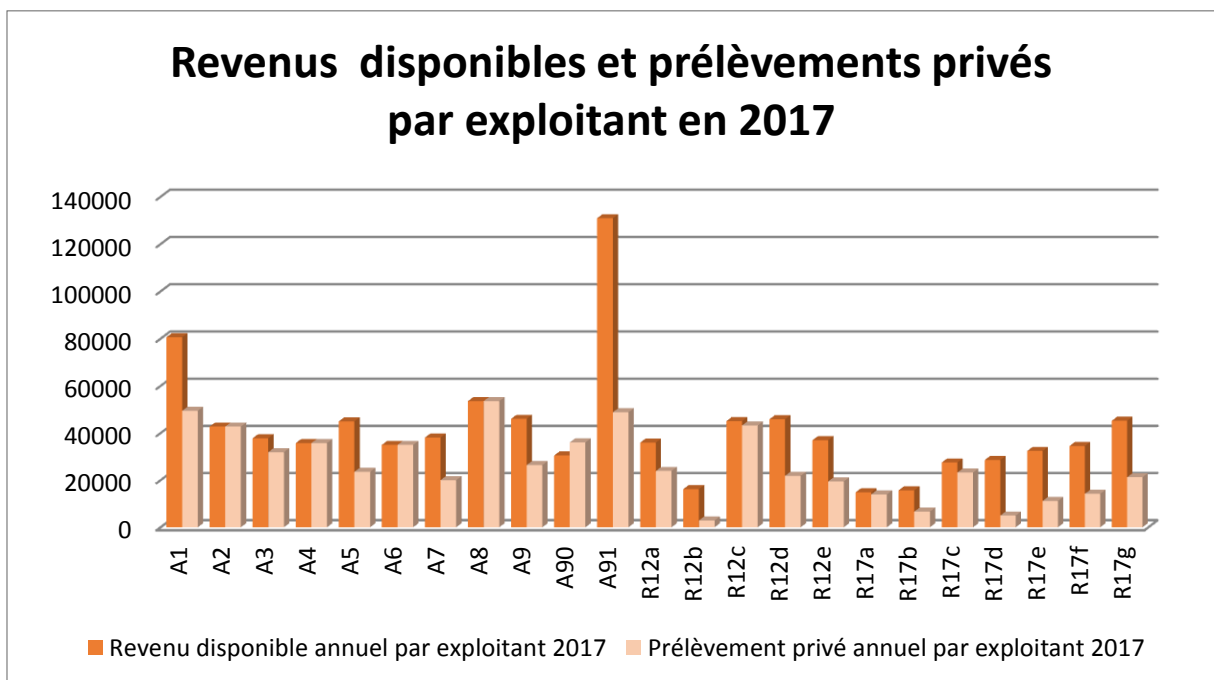


Figure 10 : Revenus disponibles et prélèvements privés en 2017

Tableau 5 : Médianes des revenus disponibles en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
R.D médians 2012	25 000	27 300	20 600	
R.D médians 2017	40 000	42 700	37 000	28 600

NB : A1 et R12a ont été sortis de l'échantillon pour le calcul des revenus disponibles moyens 2012.

Tableau 6 : Médianes des prélèvements privés en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
PP médians 2012	22 000	26 400	4 800	
PP médians 2017	23 500	35 700	21 800	13 900

NB : Pour ces tableaux on a choisi de calculer la médiane afin que les chiffres soient plus représentatifs de la réalité du groupe. En effet les revenus disponibles 2017 d'A1 et A91 étant bien supérieurs à ceux des autres maraîchers, ils tirent artificiellement la moyenne vers le haut.

En 2012, le revenu disponible annuel médian des A12 est de 27 300 euros ce qui correspond à 2300 euros mensuels. Tandis que le revenu disponible annuel médian des R12 est de 20 600 euros ce qui correspond à 1700 euros mensuels (c'est 73% du revenu disponible des A12). Si on regarde les prélèvements privés annuels médians, ils sont de 26 400 euros pour les A12, 2200 euros mensuels, et de 4800 pour les R12, 400 euros mensuels (c'est 18% seulement de prélèvements privés des A12). Si la différence entre revenus disponibles des A12 et R12 est faible, la différence entre leurs montants de prélèvements privés est très élevée. Il s'agit pour la majorité des R12 de leur première année d'installation ce qui peut expliquer ce résultat.

Six maraîchers se prélèvent plus que leurs revenus disponibles, il s'agit d'A4, A5, A6 et R12b. Le cas d'A1 est le plus marquant, il se prélève 20 000 euros alors que son revenu disponible annuel est négatif. R12a a aussi un revenu disponible négatif et ne se prélève rien (il s'agit de sa première année d'installation).

Pour les neuf autres maraîchers, leurs revenus disponibles sont supérieurs ou égaux à leurs prélèvements privés, ils pourraient donc se payer plus s'ils le souhaitent. A titre d'exemple, R12d a un revenu disponible de 1952 euros mensuels alors que ses prélèvements privés sont nuls.

En 2017, le revenu disponible annuel médian des A12 est de 42 700 euros ce qui correspond à 3560 euros mensuels. Tandis que le revenu disponible annuel médian des R12 est de 36 900 euros ce qui correspond à 3080 euros (c'est 86% du revenu disponible des A12). Si on regarde les prélèvements privés annuels médians, ils sont de 35 700 euros pour les A12, soit 2 980 euros mensuels, et de 21 800 pour les R12, soit 1818 euros mensuels (c'est 61% du revenu disponible des A12).

Les sept maraîchers dont les prélèvements privés étaient supérieurs à leur revenu disponible ont rétabli leur situation. Pour A90 dont ce n'était pas le cas en 2012 est, en 2017, le seul à se prélever plus que ses revenus disponibles.

5.1.2 Comparaison des revenus et des prélèvements entre maraîchers récemment installés (R12 et R17)

Le revenu disponible annuel médian des R17 est de 28 600 euros soit un revenu mensuel de 2380 euros. Ces revenus disponibles sont 28% supérieurs à ceux des R12 lors de leur première année d'installation. Pour ce qui est du prélèvement privé annuel médian il est de 13 900 euros soit 1162 euros mensuels. Ces prélèvements privés sont 65% supérieurs à ceux des R12. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il ne s'agit pas pour les R17 de leur première année d'installation, ils en sont en 2017, à leur quatrième ou troisième année d'activité.

Les revenus disponibles annuels vont de 14 833 (R17a) à 45 192 euros (R17g). Tandis que les prélèvements privés vont de 4 980 (R17d) à 23 219 euros (R17c). Les maraîchers R17 se prélèvent moins que leurs revenus disponibles, ce qui signifie qu'ils pourraient se payer davantage s'ils le souhaitent.

5.1.3 Des objectifs de rémunération variés

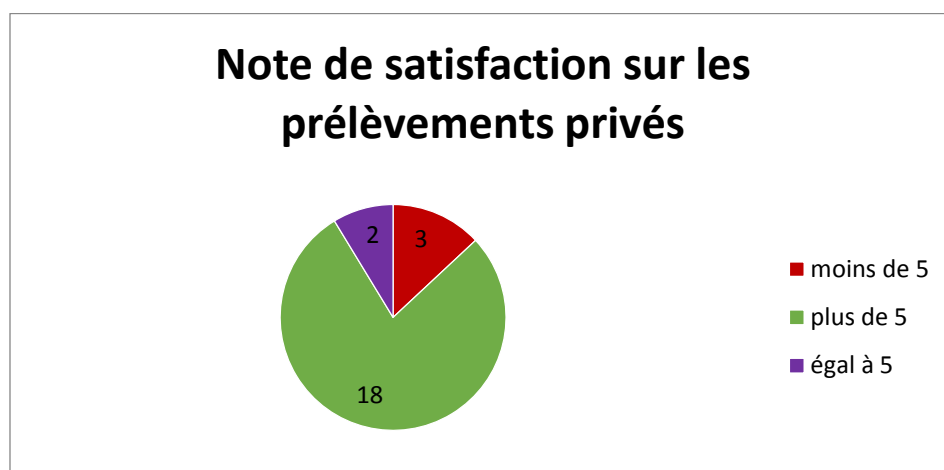


Figure 11 : Satisfaction sur les prélèvements privés

Afin d'avoir une idée de la perception des maraîchers sur leur rémunération il leur a été demandé de se positionner sur une échelle de satisfaction (de 0 = très insuffisant à 10 = très satisfaisant) sur leurs prélèvements privés (voir partie méthodologie).

Plus des trois quarts des maraîchers de l'échantillon s'estiment satisfaits de leurs prélèvements privés, attribuant une note allant de 6 à 10. Ces notes englobent cependant des réalités très contrastées puisque les prélèvements privés dans ce groupe vont de 6637 à 48790 euros annuels. Ce niveau de satisfaction est donc à mettre en perspective avec les objectifs de départ du maraîcher en termes de rémunération. Certains maraîchers avaient pour unique objectif de rembourser la DJA les premières années, d'autres ne souhaitent pas développer davantage leur activité pour rester au MicroBA, et certains s'estiment satisfaits de pouvoir être propriétaire d'une maison et d'avoir atteint un certain confort de vie.

« J'avais pour objectif de ne pas avoir à rembourser la DJA donc je suis très satisfaite. »

« On veut rentrer peu et être performant sur le peu qu'on rentre, on n'a pas l'idée de grandir ou d'être patron. Ce que je veux c'est être dans mon jardin et le partager avec ma femme, on souhaite avoir une structure à taille humaine et ne pas passer beaucoup de temps en administratif. »

"Ça me va mais par rapport à la population, ce n'est même pas un SMIC horaire, surtout qu'il y a le boulot et les compétences qui méritent le salaire."

« J'étais le seul revenu de la famille, mais je n'ai pas l'impression de me priver, j'aimerais bien avoir 15 000 euros pour une voiture hybride...C'est plutôt bien, on a une belle maison, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre mais on n'est pas privé non plus »

"Je suis satisfait je prends ce dont j'ai besoin sans avoir de sentiment de restriction, que demander de plus ?"

Parmi les maraîchers ne s'estimant pas satisfaits de leur rémunération (note inférieure à 5), trois se paient très peu (moins que la médiane) ce qui explique cette note. *"Je ne me paye pas, je déclare des pertes, mais j'arrive à payer 2 salaires" RI2017*

Tandis que d'autres ne sont pas satisfaits de la rémunération horaire de l'activité, ou sont seuls apporter un revenu dans le foyer familial ce qui augmente leur exigence en termes de rémunération. *"Je voudrais me payer 2000 euros, ce n'est pas que je veux m'augmenter c'est que j'ai envie de trouver une solution, par rapport à la rémunération horaire"*

"Malgré le bénéfice, je n'ai pas l'impression de le retrouver dans ma poche, à l'Amap de Paris ça bloquait, je ne pouvais pas augmenter le prix, je me suis un peu endetté, et puis on est 3 à vivre sur le revenu, j'ai l'impression d'être juste en fin d'année sans faire d'excès ou de grosses dépenses."

5.2 Quelle est la rentabilité des fermes étudiées ? Evolution et répartition de l'excédent brut d'exploitation

L'Excédent brut d'exploitation sert à payer les prélèvements privés, « le présent », le remboursement du capital et des intérêts longs terme (annuités) et des frais financiers courts termes), « le passé », et la marge de sécurité (en cas de besoin d'augmentation de la trésorerie, d'autofinancement du matériel, d'aléas climatiques, etc.), « le futur ».

Selon les critères de la chambre d'agriculture et l'AFOCG Ile de France, il est préférable d'avoir 40 à 50% d'EBE servant à financer les prélèvements privés, 40 à 50% servant à financer les annuités et frais financiers court terme et 10 à 20% de marge de sécurité.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) permet de visualiser la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production. En effet, l'excédent brut d'exploitation ne prend pas en compte les produits exceptionnels, les charges exceptionnelles, ni les amortissements ou la manière qu'a l'entreprise de financer son activité. Il est calculé sur une période donnée. Un excédent brut d'exploitation négatif signifie que l'activité économique de l'entreprise n'est pas rentable.

Rappel :

- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** = VA + subventions et indemnités d'exploitation – (charges sociales exploitant (MSA) + charges sociales et salaires du personnel + impôts et taxes)

5.2.1 Des fermes qui évoluent vers plus de rentabilité (A12 et R12)

Répartition de l'EBE en 2012

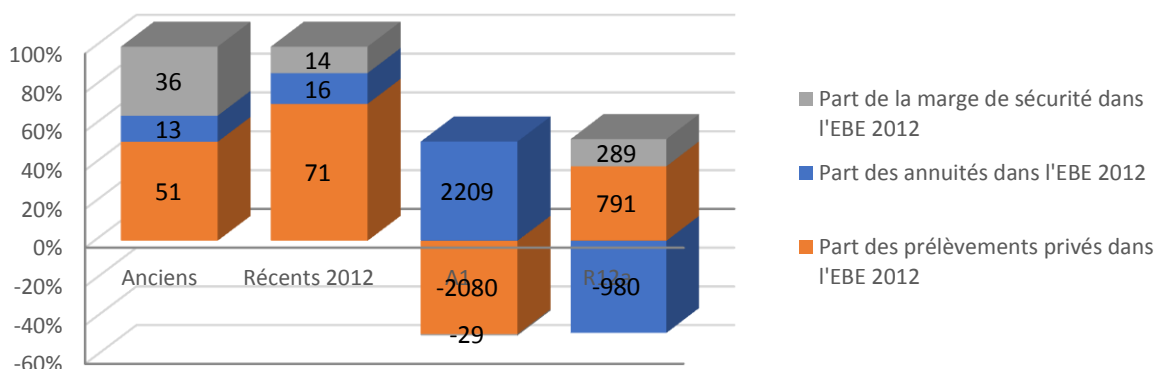


Figure 12 : Répartition de l'EBE en 2012

Répartition de l'EBE en 2017

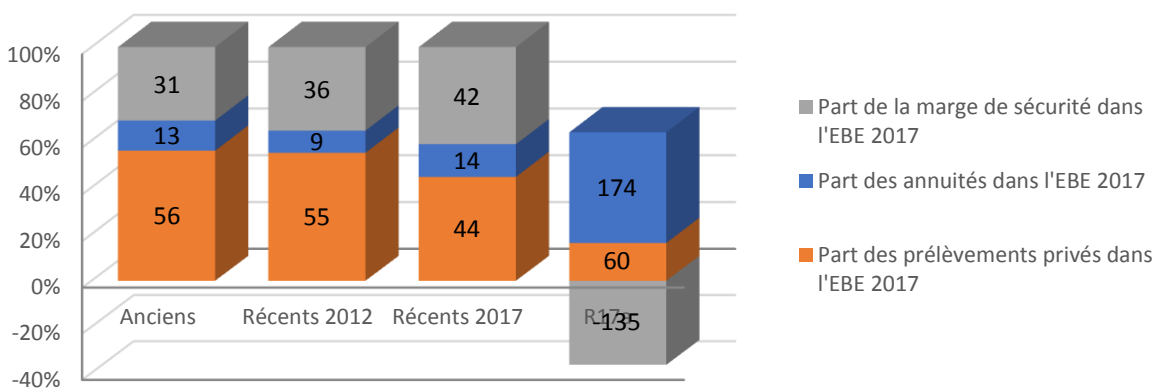


Figure 13 : Répartition de l'EBE en 2017

Tableau 7: Moyenne des EBE en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
EBE moyen 2012	36 300	43 300	18 900	
EBE moyen 2017	44 400	55 000	41 900	29 300

NB : A1 et R12a ont été sortis de l'échantillon pour le calcul des EBE moyens 2012.

En 2012, les maraîchers anciennement installés (A) affectaient en moyenne 51% de leur EBE à leurs prélèvements privés, 13% à leurs annuités et pouvaient dégager 36% pour leur marge de sécurité. Pour les maraîchers récemment installés (sauf deux), les maraîchers choisissent de se prélever davantage (71% de l'EBE), réduisant la marge de sécurité à 14% de l'EBE.

Quatre maraîchers A12 (A3, A4, A5 et A8) et trois maraîchers R12 (R12b, R12d et R12e) ont une marge de sécurité inférieure à 20% de l'EBE.

Deux maraîchers, un installé en 2007 (A1) et l'autre en 2012 (R12a), présentent un EBE ne leur permettant ni de se prélever un salaire ni de payer leurs annuités. Pour celui installé en 2012, cela

peut s'expliquer car il s'agit des chiffres de sa première année d'installation. Pour celui installé en 2007, on constate que la valeur de son EBE est largement diminuée par ses charges sociales et les salaires de son personnel. Le montant de ses annuités est également supérieur à la moyenne des anciennement installés (il est à 34 800 euros, contre 7 900 euros annuels en moyenne).

En 2017 la répartition de l'EBE reste sensiblement inchangée pour les maraîchers anciennement installés. Les R12 ont quant à eux diminué la part de prélèvements privés dans l'EBE (de 71% en 2012 à 58% en 2017) au profit de l'augmentation de la marge de sécurité (de 14% en 2012 à 32% en 2017). Ceci est également vrai pour les deux maraîchers ayant des résultats négatifs en 2012.

Les maraîchers A12 et R12 dont la marge de sécurité était faible dépassent les 20% en 2017. Seul A3 a maintenu une part de marge de sécurité à 14%. Le maraîcher A90 a augmenté la part de ses prélèvements privés au détriment de sa marge de sécurité qui est passée de 55 à 0%. R12d quant à lui est passé de 0 à 12%. R12c qui avait 43% de marge de sécurité est passé à 4%.

Concernant R12a, la part de ses prélèvements privés atteint 66% de l'EBE et celle de sa marge de sécurité 33%. Il ne reste que très peu de crédit à payer sur cette ferme. *« Quand on fait des prêts à 2,5 avec les JA on ne peut rien changer. Je suis sereine car il ne reste plus que quelques mois. »* Concernant A1, la part de ses prélèvements privés atteint 60%, de ses annuités 18% et de sa marge de sécurité 23%. *« Ça se calme quand t'as passé 8-9 ans à rembourser, maintenant ça va mieux, les premières années j'investissais tous les ans, avant j'avais 22 000 euros d'emprunt par an, maintenant c'est 12 000-13 000 euros par an ».*

5.2.2 Comparaison de l'EBE des R12 et des R17

Pour les R17, on observe que les parts respectives des prélèvements privés, des annuités et de la marge de sécurité se rapprochent plus de R12 en 2017 que des R12 en 2012. En effet les R17 sont installés depuis au moins deux ans au moment de l'enquête alors qu'il s'agissait pour les R12 de leur première ou deuxième année d'installation lors de l'enquête 2012.

Ainsi en moyenne la part des prélèvements privés s'élève à 44% de l'EBE, celle des annuités à 14% et celle de la marge de sécurité à 42%.

R17a, installé en 2015 l'EBE ne permet pas de payer les annuités. Ce maraîcher a en effet demandé beaucoup de subventions qui ne sont pas encore arrivées.

R17c a seulement 1% de son EBE comme marge de sécurité. Il s'estime satisfait de ses prélèvement privé mais constate avoir un manque de trésorerie. *« Je suis satisfait du résultat qui me permet d'embaucher un salarié et de me prélever 22 000 € pour vivre mais j'ai peu de marge de manœuvre au cas où il y aurait un problème. Je bouffe toute ma trésorerie, en me prélevant 1800 euros/mois. »*

5.3 Des fermes franciliennes peu endettées

Evolution du taux d'endettement entre 2012 et 2017 pour tout l'échantillon

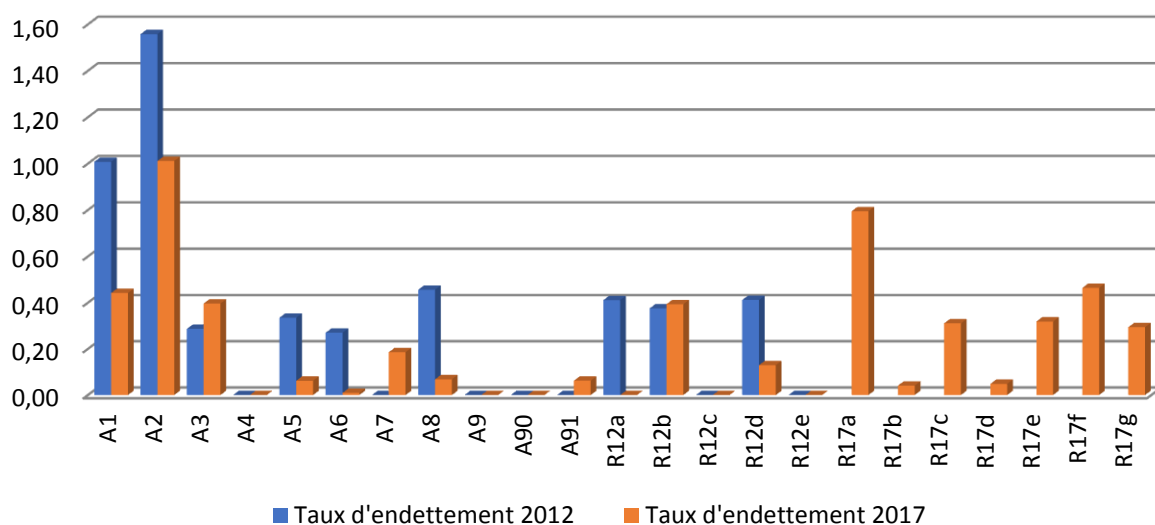


Figure 14 : Evolution du taux d'endettement entre 2012 et 2017

Tableau 8 : Moyenne des taux d'endettement en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Taux d'endettement moyen 2012	32%	36%	24%	
Taux moyen d'endettement 2017	22%	20%	10%	32%

Rappel : Taux d'endettement = Dettes financières totales / Total passif

NB : D'après l'AFOCG, un taux d'endettement à moins de 50% est confortable, tandis qu'il est risqué d'avoir un taux d'endettement supérieur à 75%.

On observe en 2012 et parmi les A12, deux maraîchers dont le taux d'endettement est supérieur à 50%, il s'agit d'A1 qui est à 1,01% et d'A2 qui est à 1,56%. En 2017, A1 abaisse son taux d'endettement à 44% et A2 à 1,01% ce qui reste préoccupant. Parmi les R12 le taux d'endettement des maraîchers est inférieur à 50% en 2012 et 2017. Concernant les R17, seul R17a un taux d'endettement préoccupant qui est de 0,79%. On constate donc globalement un faible taux d'endettement des fermes maraichères en AMAP dans le contexte francilien.

- **Comment l'endettement est-il vécu par les maraîchers ?**

Note de satisfaction par rapport à l'endettement

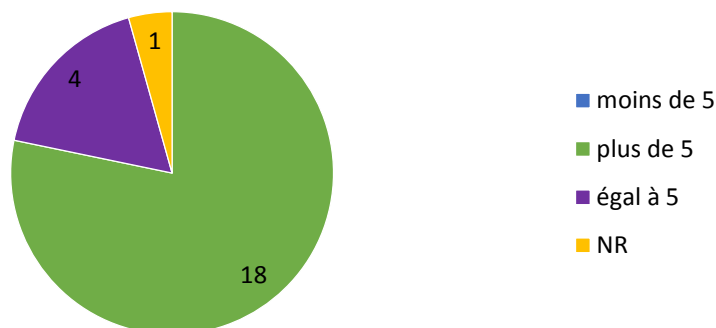


Figure 15 : Satisfaction par rapport à l'endettement

Sur cette échelle les maraîchers pouvaient se positionner entre 0 et 10, correspondant respectivement aux bornes « très préoccupé » et « très serein ».

Parmi les maraîchers ayant donné une note de 5, on retrouve effectivement A2 et R17a. A2 explique s'être endetté en étant resté un certain temps avec une AMAP avec laquelle il ne pouvait pas augmenter son prix de panier. R17a, comme mentionné dans la partie sur l'EBE, a du faire un emprunt conséquent en attendant de toucher les subventions demandées.

A3 et A8 ont également donné une note de 5. A3, bien que son taux d'endettement soit inférieur à 50% est sensiblement au même niveau d'endettement que 2012. A8 n'est pas préoccupé par son endettement mais plutôt par son absence de trésorerie.

5.4 Des petites surfaces cultivées qui dégagent beaucoup de richesse

La valeur ajoutée permet de déterminer la création de richesse d'une exploitation indépendamment des subventions, des charges sociales, des impôts et taxes, de la dotation aux amortissements, et des frais financiers et remboursement du capital.

On obtient la valeur ajoutée en soustrayant les charges variables et fixes, mais hors charges sociales exploitant, charges sociales et salaires du personnel, impôts et taxes, dotation aux amortissements, frais financiers et charges exceptionnelles, aux produits d'exploitation.

Les charges fixes représentent en moyenne 70% et les charges variables 30% (hors dotation aux amortissements, frais financiers et charges exceptionnelles). Le graphique ci-dessous permet de comprendre la part des charges fixes qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de la valeur ajoutée mais qui le sont dans l'EBE. Il s'agit des charges sociales exploitant, des charges de personnel et des impôts et taxes.

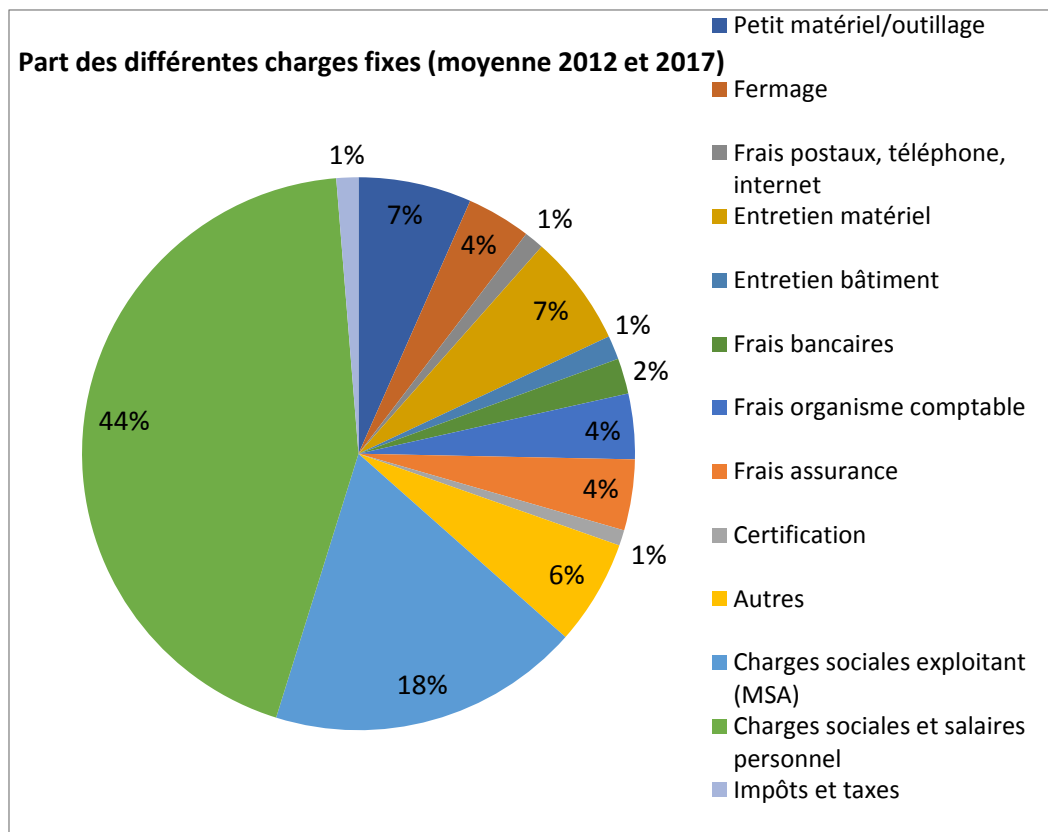


Figure 16 : Part des différentes charges fixes

NB : En 2012 et 2017, la répartition des charges fixes est sensiblement la même ce pourquoi il a été choisi de représenter la moyenne de ces deux années.

Puisque nous nous intéressons au revenu disponible calculé à partir de l'EBE, et étant donné que les charges sociales (exploitant et personnel) représentent 62% des charges fixes (voir graphique ci-dessous), nous accorderons un intérêt tout particulier à l'impact du montant des charges sociales dans la différenciation des revenus des maraîchers lors de l'analyse des facteurs d'évolution des revenus (voir partie Analyse des monographies).

Rappel :

- **Valeur Ajoutée (VA)** = produits maraîchers + autres produits d'exploitation + marchandises revendues + production immobilisée ou autoconsommée – (total des charges variables + charges fixes*)

*Hors : charges sociales exploitant, charges sociales et salaires du personnel, impôts et taxes, dotation aux amortissements, frais financiers et charges exceptionnelles

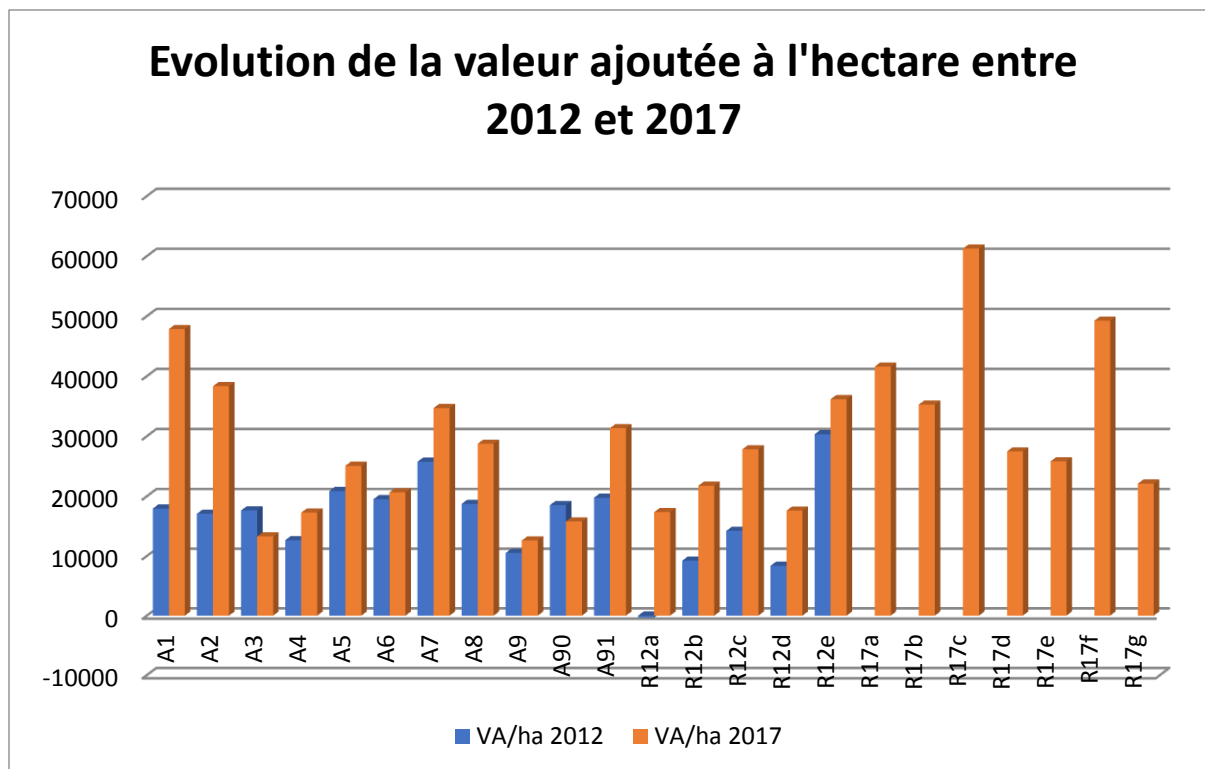


Figure 17 : Evolution de la valeur ajoutée à l'hectare entre 2012 et 2017

Tableau 9 : Moyennes des valeurs ajoutées par hectare en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
VA/ha 2012	16 300	18 100	12 400	
VA/ha 2017	29 100	26 000	24 100	37 600

En comparant les fermes sur la base de la valeur ajoutée dégagée par hectare, on est capable de déterminer celles qui indépendamment des facteurs cités ci-dessus et de la surface cultivée, créent le plus de richesse. On observe que celles qui créent le plus de richesse à l'hectare ne sont pas forcément celles dont le revenu disponible par exploitant est le plus élevé en 2017 (sauf pour A1).

Il est marquant de constater que mis à part A1, A91 et A7, tous les maraîchers dont la valeur ajoutée par hectare est supérieure à 30 000 euros par hectare sont les maraîchers dont la surface cultivée est inférieure à 2ha. Seuls R12b et R17b, qui cultivent respectivement 0.9 et 0.6 ha ont moins de 30 000 euros de valeur ajoutée par hectare mais atteignent 22 000 et 27 000. Nous verrons dans l'analyse que ces deux maraîchers ont très peu investi et n'ont pas de salariés sur leurs fermes (voir partie analyse des profils R17).

6 Modalités d'installation et stratégies d'investissement

6.1 Ressources financières et matérielles de départ

- L'accès au foncier

Seulement quatre maraîchers se sont installés dans le cadre familial, et les terres sont louées à un membre de la famille (parents, cousins), en copropriété ou en GFA. Pour trois d'entre eux, le reste des terres familiales est cultivé en céréales, et pour un elles le sont en maraichage conventionnel.

Pour les installations HCF, la recherche du foncier s'est effectuée par canaux variés. Certaines personnes ont fait du porte-à-porte chez les agriculteurs dans la zone qu'ils avaient ciblée, d'autres ont utilisé leur réseau personnel, d'autres la SAFER, le pôle Abiosol (notamment Terre de Liens) ou encore des sites de petites annonces. Enfin certains ont eu connaissances de pistes de fonciers lors des stages ou salariats effectués dans le milieu agricole.

- **Modes de financement à l'installation**

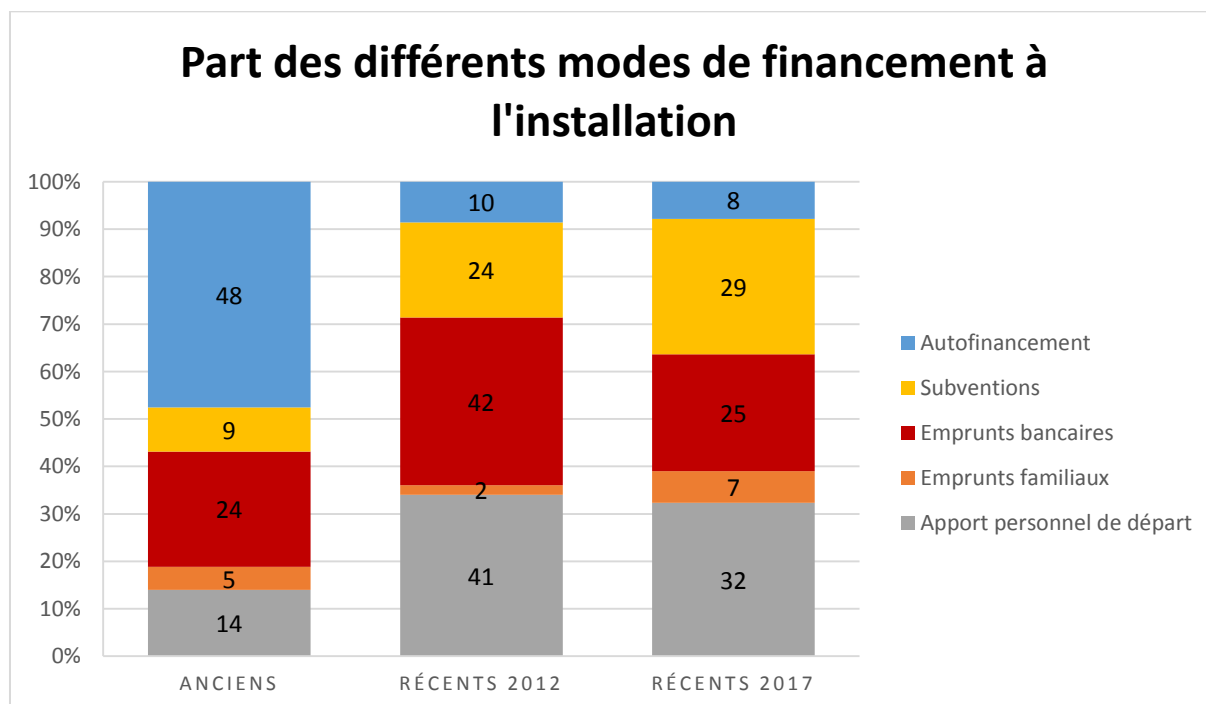


Figure 18 : Part des différents modes de financement à l'installation

Ce graphique présente la part des différents modes d'investissement dans le montant total investi sur la ferme. Pour les maraîchers ayant été enquêtés en 2012 et 2017, il s'agit des chiffres de 2012, c'est-à-dire les chiffres les plus proches de leur installation. Pour les maraîchers ayant été enquêtés uniquement en 2017, les RI2017, il s'agit du montant des investissements réalisés en 2017.

En moyenne sur les vingt-trois fermes, les maraîchers ont recours à cinq modes de financement différents, aux emprunts bancaires qui représentent (27% en moyenne du total investi), à un capital de départ (24%), aux subventions (18%) et enfin aux emprunts familiaux dont la part est assez faible (5%). Une partie des investissements est également financée par l'activité de maraîchage (26%).

Les principales subventions proviennent du dispositif PRIMVAIR. Ce dispositif vise à encourager les investissements dans les exploitations relevant des filières fragilisées ou prioritaires (maraîchage, arboriculture, horticulture-pépinière, élevage, agriculture biologique). Le taux d'aide est de 40% du montant HT des investissements éligibles, avec une majoration de 10% pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, dans la limite du plafond de 50 000 € par dossier et par an (70 000€ si majoré), et de 200 000€ sur une période cumulée de 7 ans (250 000€ si majoré) (Conseil Régional Ile de France Mars 2016).

Pour les maraîchers les plus anciennement installés, c'est-à-dire avant 2011 (voir graphique années d'installation), la part de l'autofinancement atteint près de la moitié des investissements. Cela peut

s'expliquer par le fait que les chiffres de 2012 comptabilisent des investissements réalisés après la phase d'installation pour ces maraîchers.

Pour les R12 et R17, la part des apports personnels est comprise entre 32 et 41%, les emprunts bancaires entre 25 et 42%, tandis que la part des subventions va de 24 à 29%.

« J'ai commencé à travailler 6 mois avant d'avoir les premiers légumes, j'ai dû avancer les sous, je n'avais pas encore le statut d'agriculteur, faire les demandes d'aide ça aurait retardé mon installation d'un an. »

« J'ai pu m'équiper en neuf car il y avait des subventions, il faut de la patience et du cash. J'ai demandé beaucoup de subventions, j'ai fait ma 1ère demande en 2015, il ne faut pas qu'il y ait urgence. »

- Ressources de départ

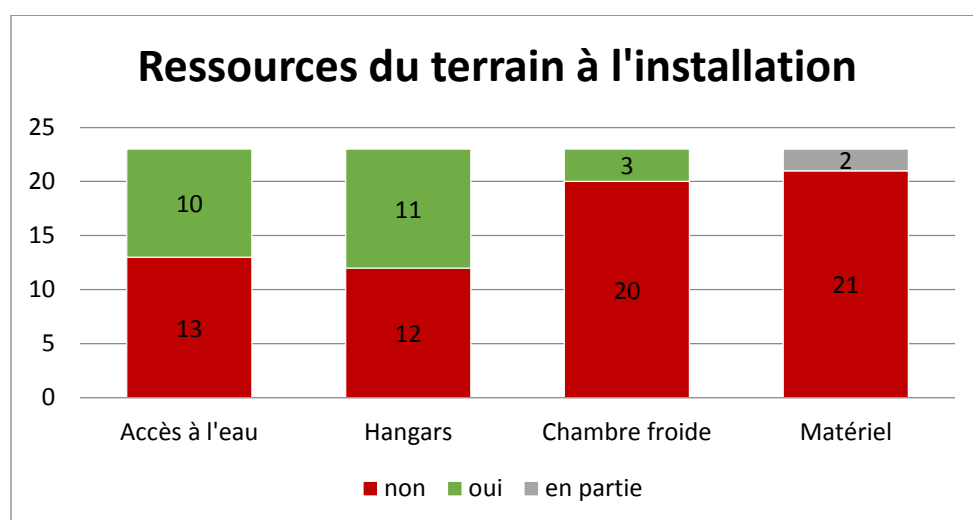


Figure 19 : Ressources du terrain à l'installation

Dix installations se sont réalisées sur des fermes déjà aménagées (dont quatre dans le cadre familial cf. catégories socio-professionnelles des maraîchers enquêtés). Ces fermes possédaient déjà un forage et des hangars de stockage du matériel agricole. Pour les autres installations, les maraîchers ont pu faire un forage lorsqu'une nappe était accessible. Ce n'était pas le cas pour trois des fermes pour lesquelles l'eau peut s'avérer être une ressource limitante (irrigation à l'eau pluviale, dépendance au puit d'un voisin, citerne de volume insuffisant). Un des maraîchers possède un forage sur ses terres mais son terrain hydromorphe lui permet de n'irriguer qu'en cas de sécheresse

Les aires de stockage des légumes ont dû être construites sur la presque totalité des fermes. Pour l'une des fermes où ce n'était pas le cas, le bâti possède des caves adaptées, pour l'autre l'installation s'est faite sur les terres d'un agriculteur faisant bénéficier de ses infrastructures de stockage.

Seuls deux maraîchers avaient une partie du matériel à l'installation. Un maraîcher installé sur une ferme déjà aménagée et un maraîcher ayant eu une première expérience d'installation.

« Il y avait déjà un forage (un puit et une citerne de 2000L avec un fenwick), les serres à plant de 800m² et le matériel pour faire les plants, un hangar et un tunnel de 308m², il y avait un vieux tracteur de 40 ans, un rotavator, une charrue pour tracteur, un motoculteur. »

« J'avais un vieux bitunnel et un autre petit tunnel pour les plants de mon ancienne installation, c'était un achat d'occasion à un horticulteur, le hangar était vide et on a monté le frigo. J'avais acheté un

vieux tracteur-cabine et j'ai dû en racheter un neuf ainsi que du matériel. »

- **Les maraîchers favorisent-ils l'achat de matériel neuf ou d'occasion, quelles raisons invoquent-ils ?**

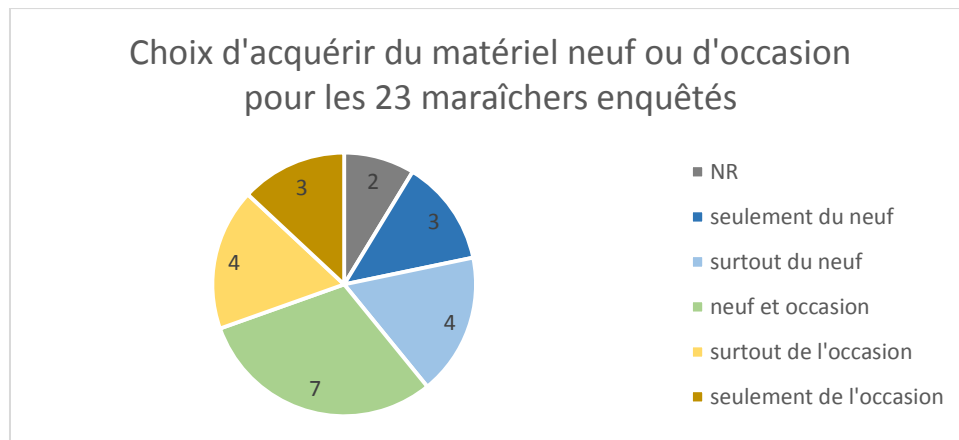


Figure 20 : Choix d'acquérir du matériel neuf ou d'occasion

Aucune tendance ne se dégage ici en termes d'achat de matériel. Les maraîchers de l'échantillon choisissent d'investir dans du matériel neuf ou d'occasion en invoquant différentes raisons. Le choix de favoriser l'achat de matériel peut être motivé par les aides à l'investissement (PRIMVAIR), ou pour limiter les frais de réparation du matériel.

« S'il n'y avait pas ces aides on aurait acheté moins de neuf et plus d'occasion. Une motteuse d'occasion c'est 4000 euros et il faut aller la chercher loin, pour le même prix avec les aides on peut avoir une neuve et elle est livrée. »

Tandis que le choix d'acheter du matériel d'occasion peut se faire pour limiter les démarches administratives, diminuer le montant des investissements, ou par la possibilité de récupérer du matériel d'occasion sur les fermes avoisinantes

« En gros matériel je n'ai rien acheté neuf, je n'ai pas demandé de subventions car ça augmente la facture. »

« Dans mon prévisionnel, j'ai fait le constat que je pouvais acheter un peu plus de matériel en prenant de l'occasion, en plus les subventions tombent 1 an et demi après le dépôt de dossier. »

« Je ne voyais pas l'intérêt d'avoir du neuf alors qu'il y a le même matériel dans toutes les cours de ferme et monter des dossiers c'est trop long, c'est une perte de temps qu'on n'a pas, donc on achète le matériel directement. J'ai attendu un an et demi les aides pour le tunnel, ça aurait pu mal se passer si on n'avait pas eu la trésorerie, t'as intérêt à connaître ton projet très longtemps à l'avance. »

. Cinq maraîchers ont du matériel de traction auto construit, trois sont passés par l'Atelier Paysan et deux ont « bricolé ».

« Quand Atelier Paysan est arrivé, on avait déjà notre matériel et au départ il n'y avait pas de notices, maintenant c'est le cas, il faudrait une ressourcerie de matériel agricole avec le savoir-faire de l'Atelier Paysan. »

- **Y-a-t-il de la mutualisation de matériel ?**

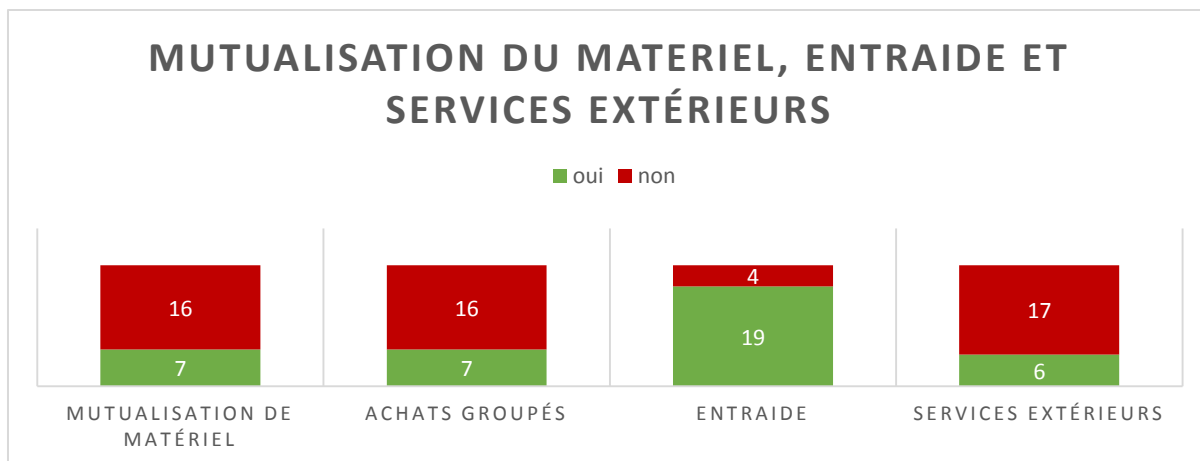


Figure 21 : Mutualisation du matériel, entraide et services extérieurs

Par mutualisation on entend mise en commun régulière de matériel via une copropriété, ou un système de contrepartie, c'est le cas pour sept maraîchers de l'échantillon. Pour cinq maraîchers habitant à proximité la mutualisation se fait sur une diversité de matériel. Pour deux d'entre eux la mutualisation s'effectue dans le cadre familial (frère ou beau-frère céréalier exploitant une partie des terres), pour trois autres il s'agit d'un système d'échange mis en place avec des maraîchers voisins (copropriété morale de matériel, prêt en échange de l'entretien du matériel et réparations). Pour les autres cas il s'agit de matériel spécifique comme la motteuse, les pulvérisateurs et épandeurs à granule (achats en commun), le tracteur et système d'irrigation (deux maraîchers, dont un seul enquêté, dans le cadre d'une installation simultanée et à proximité).

Les achats groupés sont réalisés pour du petit matériel de maraîchage (forum du GAB), du terreau ou des plants.

L'entraide, correspond à des coups de main ou du prêt de matériel (cuve à gazoil, dérouleuse de bâches, tondeuse, herse rotative). La production de plants fait notamment l'objet de beaucoup d'échanges de matériel (planteuses, nappes chauffantes, motteuses, échanges de plants) et d'entraide. Certains maraîchers expérimentés accompagnent notamment des jeunes installés dans la production de plants. D'autres formes d'entraide existent avec les agriculteurs voisins (céréaliers ou éleveurs), il s'agit là de l'épandage de fumier (en échange d'une compensation), du prêt de semoirs à céréales, de la possibilité de récolter des plantes aromatiques sur leurs terres, du prêt de tracteurs ou de manitou pour diminuer le port de charges.

Enfin six maraîchers font appel à des services extérieurs pour la mise en place et l'entretien des cultures de pleins champs, le labour ou encore l'entretien de haies ou la coupe du bois.

« On peut maintenant avoir jusqu'à 65% d'aide sur le matériel mutualisé depuis quelques années, en 2015 c'était 30%. »

6.2 Comment expliquer les différences de niveaux d'investissements et leurs évolutions ? (A12 et R12)

- Facteurs jouant sur les modalités d'investissement à l'installation

La nature et le montant des investissements de départ, ainsi que la durée de la phase d'équipement dépend de plusieurs facteurs. Cela peut dépendre des ressources du terrain (forage, bâtiments, chambres froides), de l'accès plus ou moins facilité à du matériel (installation sur les terres familiales, voisins ou associés maraîchers, matériel issu d'une installation précédente) mais aussi du capital de départ du maraîcher et de son accès aux aides et aux emprunts bancaires. Les objectifs de production

à court et moyen terme peuvent également être déterminants. Une installation avec DJA, ou des contraintes financières personnelles (emprunts personnels à rembourser, seul revenu du foyer familial) peuvent imposer un rythme de remboursement important les premières années, nécessitant un appareil de production immédiatement opérationnel (permettant de dégager un CA important). Enfin certains maraîchers choisissent d'investir tous les ans dans du matériel, enrichissant leur parc matériel progressivement, pour gagner en confort ou pour pouvoir bénéficier des aides PRIMVAIR chaque année.

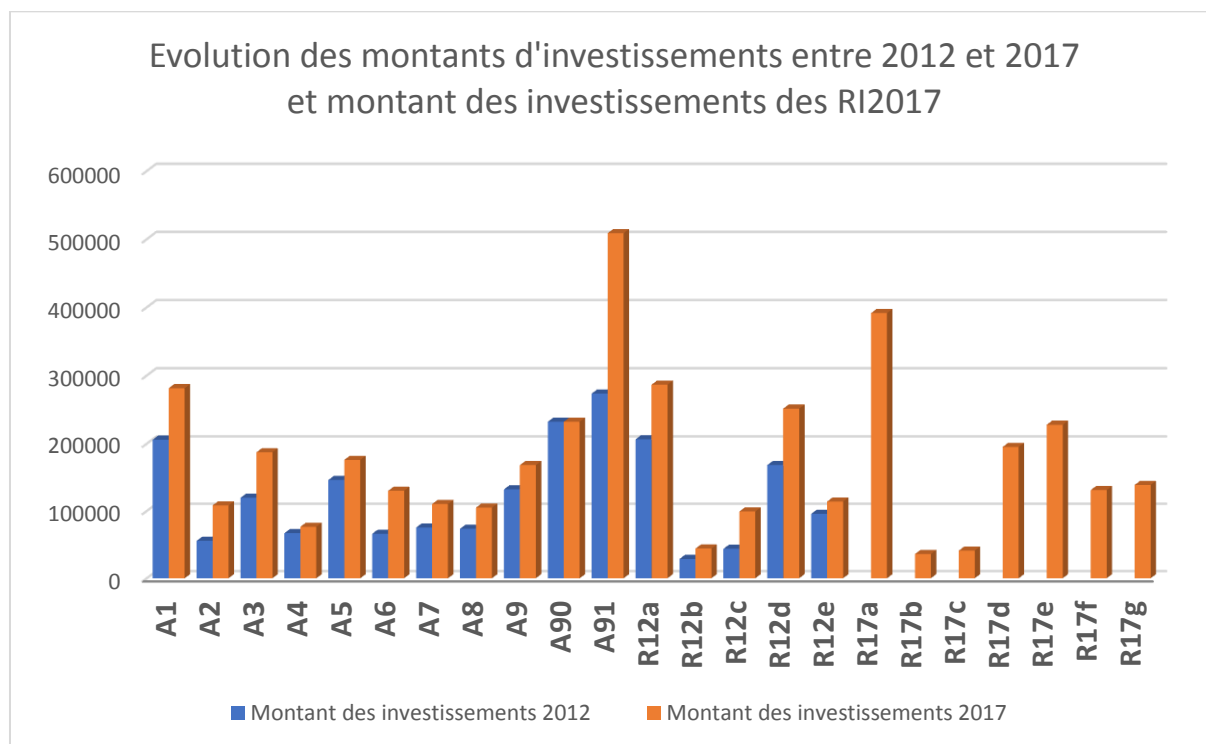


Figure 22 : Evolution des montants d'investissements entre 2012 et 2017

Tableau 10 : Moyennes des montants à l'investissement en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Investissements moyens 2012	124 300	127 700	117 000	
Investissements moyens 2017	149 500	157 500	159 000	128 300

NB : R17a et A91 ont été sortis des moyennes de 2017

En moyenne sur tout l'échantillon, les maraîchers ont investi 124 300 euros pour leur installation en 2012. Ce chiffre est sensiblement le même pour les R17 en 2017, seul R17a a investi un montant trois fois supérieur à la moyenne des R17, il a investi 391 500 euros. Entre 2012 et 2017 les maraîchers ont investi entre 14 et 127% de leurs investissements de départ.

Si on regarde les montants de 2012 pour les A12 et R12, ils vont de 55 600 à 273 500 et vont de 28 700 à 206 400 euros pour les R12. Les montants d'investissement des R17 vont de 35 900 à 391 500.

6.2.1 Des stratégies d'investissements variées (A12)

A1 et A2 ont investi respectivement 37 et 95% de leurs investissements de 2012. Installés respectivement en 2007 et 2004. A1 estime s'être stabilisé au bout de 7 à 10 ans en termes d'achat de matériel. A2 a acheté progressivement son matériel tout en estimant avoir été « pas mal équipé au bout de trois ans ».

D'A3 à A7 les maraîchers ont investi entre 14 et 97% (14% pour A4 et 97% pour A6) du montant de 2012. A5, bien qu'installé dans le cadre familial a du investir dans des serres, construire un bassin, un silo, et a investi progressivement dans le matériel (choix d'acheter un outil tous les ans plutôt que tous en même temps pour bénéficier des aides PRIMVAIR). Installés depuis 2010, ils investissent dans des infrastructures de conservation et un lève-palette en 2017 seulement. Pour A6, arrivant sur la ferme en 2008, soit un an après l'installation de sa conjointe, il a souhaité investir dans du matériel car selon lui la ferme était trop peu équipée. Il l'exprime ainsi : *« au niveau de la mécanisation ça a été trop long à mettre en place et il y a eu peu d'investissements, Mme A6 a eu des problèmes de santé lié au port de charges important ».*

A8 et A9 ont investi près de 30 à 40% du montant de 2012, tandis qu'A91 va investir 86% du montant de 2012 en 5 ans. En effet, A91 investi chaque année dans du nouveau matériel, à la fois pour, explique-t-il, éviter la routine et dans une recherche de confort. Cette forte dotation aux amortissements représente également pour A91 une « sorte de marge de sécurité ». *« L'agrandissement de la ferme c'est aussi une fuite en avant pour éviter la routine. Je ne m'ennuie pas, c'est un des moteurs, la crainte de l'ennui face à la routine. » « On est bien soulagés physiquement grâce au matériel. L'essentiel est là, on a acheté un outil pour être allongé au dessus des planches, maintenant on est dans de la recherche de confort. ».* A90 s'est installé en 1995, cela faisait donc sept ans qu'il était installé en 2012. Cela peut expliquer la différence du montant des investissements avec les autres maraîchers du groupe, installés plus tard (entre 2004 et 2006). En effet A90 s'est installé sur une ferme en maraichage conventionnel arrêtée depuis 5 ans, il a pu récupérer de l'équipement de cette ferme, a acheté en grande partie son matériel en autofinancement et une partie avec des emprunts (notamment pour l'achat de tracteurs). Sa phase d'investissement a duré 10 ans.

6.2.2 Un accès au crédit inégal (R12)

Si R12a et R12b ont tous deux un faible niveau de revenu à l'installation, les montants investis diffèrent eux d'un facteur dix. R12b a financé l'essentiel de son matériel avec les aides (PRIMHEUR, DJA, ATREA), et a été limité dans ses investissements car, dit-il, « la banque ne suivait pas ». Le GAEC (R12a) a eu plus de facilité à accéder aux emprunts et a également bénéficié de la DJA et des aides PRIMHEUR.

Si on regarde maintenant R12d, on s'aperçoit que, comme R12a, il a pu investir de manière plus importante grâce à un accès aux emprunts. Un des associés du GAEC R12a et le maraîcher R12d occupaient tous deux des fonctions de cadre avant de s'installer ce qui a pu faciliter leur accès au crédit.

R12c n'a pas fait de crédits, et n'a pas touché de subventions, il a fait le choix d'autofinancer la majeure partie de son matériel (stratégie qui rappelle celle de A90). *"J'ai de l'argent, j'achète, je n'ai pas d'argent, je n'achète pas. Je ne fais pas partie des gens qui prennent un crédit pour partir en vacances."* Il a ainsi pu constituer progressivement son parc matériel, tout en optant plutôt pour du matériel d'occasion.

R12e, lui, a financé son matériel avec ses apports personnels majoritairement, sa phase d'installation a duré deux ans et il souhaite à présent réduire son niveau de mécanisation pour aller vers les techniques de maraichage en sol vivant.

6.3 Différences de capital personnel et choix de surface cultivée (R17)

Comme pour les R12 on observe que deux maraîchers, R17a et R17b ont des niveaux de revenus similaires en 2017 mais en ayant des niveaux d'investissements différant là aussi d'un facteur dix. En effet, R17a, ingénieur agronome installé sur 1,4 ha a dû, malgré un capital de départ important, faire des emprunts conséquents en attendant les subventions demandées (aides régions et européennes, DJA, PRIMVAIR).

R17b et R17c présentent des caractéristiques similaires. Installés tous deux sur très petite surface (respectivement 0,4 et 0,6ha) et sans capital de départ, les subventions (DJA, PRIMVAIR et ATREA) ont permis de financer l'essentiel de leur installation, dont le montant n'excède pas 45 000 euros.

R17d, R17e et R17f sont tous trois d'anciens cadres. R17d et R17e ont financé leur installation grâce à un capital de départ important et sans demander de subventions. R17f a quant à lui choisi de contracter un crédit et de bénéficier des aides PRIMVAIR. R17g, lui, a combiné un apport privé familial, la DJA et un emprunt, atteignant un montant d'investissement du même niveau que les trois maraîchers précédents.

7 La commercialisation en AMAP

Le mode de commercialisation en AMAP revêt de nombreuses facettes, qui peuvent jouer tant sur la viabilité de la ferme que sur le temps de travail (production et commercialisation), ou même sur le moral des maraîchers.

En effet, un maraîcher peut choisir de travailler avec une ou plusieurs AMAP, dont les membres, les amapiens, peuvent être plus ou moins nombreux. De plus les lieux de distribution peuvent être plus ou moins proches les uns des autres, et plus ou moins éloignés de la ferme. Les jours de distribution dans la semaine sont déterminés selon la disponibilité des amapiens et du maraîcher et leur nombre peut donc varier aussi d'une ferme à l'autre. Certains maraîchers pourront ainsi regrouper les distributions sur une journée et d'autres non.

Les modalités de commercialisation des paniers sont elles davantage déterminantes pour la viabilité économique des fermes. Ainsi le nombre de parts de récolte par semaine et le prix des paniers influenceront directement le chiffre d'affaire des fermes. Nous verrons que les prix peuvent être fixés de différentes manières même s'il est recommandé dans la Charte des AMAP de le fixer en fonction des charges, du salaire souhaité par le maraîcher et du nombre de parts de récolte.

Enfin le contenu des paniers, tant son poids moyen que le nombre d'espèces de légumes qu'il contient, ne répond pas à un cahier des charges spécifique mais fait l'objet d'une contractualisation entre les amapien-ne-s et les paysan-ne-s comme indiqué dans cet extrait de la Charte des AMAP de mars 2014 :

« Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée). Ce partenariat favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s. Pour chaque famille d'aliments, le contrat : stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte, établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique

de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent. »

Toutes ces modalités de commercialisation vous sont présentées dans la partie qui suit, d'une part pour les A12 et R12 et d'autre part pour les R17.

Etant donné l'importance de la dimension humaine dans ce mode de commercialisation bien spécifique, nous nous sommes également intéressés à la relation que les maraîchers entretiennent avec leur AMAP, en essayant de comprendre quels en sont les avantages et quels peuvent en être les contraintes.

Enfin nous évoquerons les modes de commercialisation que les maraîchers mettent en place ou souhaiteraient mettre en place afin de diversifier leurs débouchés ou leurs productions.

7.1 Des stratégies de commercialisation variées (A12 et R12)

- Nombre d'AMAP et temps de commercialisation

En 2012, le nombre d'AMAP par maraîcher allait de une à sept. Dix des seize maraîchers ont une ou deux AMAP, quatre ont trois ou quatre AMAP et deux maraîchers ont six et sept AMAP. Entre 2012 et 2017, six maraîchers ont augmenté leur nombre d'AMAP. Il s'agit d'A8, A90, A91 ainsi que R12a, R12c et R12e.

Le temps de travail correspondant à la commercialisation des produits via l'AMAP n'excède pas 10% du temps de travail total annuel en moyenne sur l'échantillon, ce qui représente 300h par an. En moyenne sur l'échantillon 2017, un maraîcher compte une heure de transport et une heure de vente par AMAP par semaine. Le temps de transport va de 0h à 4h par semaine et par AMAP et le temps de vente de 20 minutes à 2h50.

Cinq maraîchers passent moins d'une heure de vente par semaine et par AMAP, il s'agit d'A1, A7, A8, A91 et R12c. Ces maraîchers ont tous un nombre égal ou supérieur à quatre AMAP. Quatre maraîchers passent plus de deux heures par semaine et par AMAP. Ils développent des stratégies leur permettant de réduire le temps dédié à la commercialisation de leurs produits. Par exemple en mutualisant un lieu de distribution pour plusieurs amap, ou en ne restant pas pendant la totalité de la distribution. Ceci est possible si le lieu de distribution est la ferme, ou si le maraîcher achète plus de caisses qui peuvent être récupérées le jour de distribution suivant.

A1 « Sur Paris je reste une heure, une fois par trimestre pour chaque, sinon je les vois quinze minutes, et aux AG. Avant je restais systématiquement partout, ce n'était pas forcément indispensable, j'ai acheté plus de caisses, donc je peux les laisser et les récupérer à la distribution suivante. »

A7 « Pour l'AMAP à la ferme, il n'y a pas de transport et on ne reste pas à la distribution. »

A91 « Ils aimeraient que je sois plus communicant, mais j'ai envie de communiquer avec des bons légumes. Je n'ai pas envie d'être le gentil fermier qui raconte des histoires. Je fais le choix de ne pas rester, pour rentrer à la maison. »

Cinq maraîchers ont un temps de vente par AMAP et par semaine supérieur ou égal à deux heures, il s'agit d'A4, A6, A9, R12d et R12e. Ces maraîchers ont un nombre d'AMAP compris entre un et deux. Ils font le choix de passer plus de temps avec les amapiens, sans que ce soit forcément perçu comme une contrainte.

R12a « Deux heures c'est long quand même, mais maintenant les amapiens c'est des potes. »

Le fait de faire des doubles distributions permet de prendre des vacances mais aussi d'alléger le temps de distribution.

A1 « De janvier à mai, je distribue un panier double toutes les deux semaines, en hiver c'est des

légumes de stock donc les paniers doubles soulagent en temps de distribution.»

R12d «*Je fais des doubles parts en décembre, ça fonctionne parce que c'est des légumes de conservation.»*

- Evolution du nombre de parts de récolte

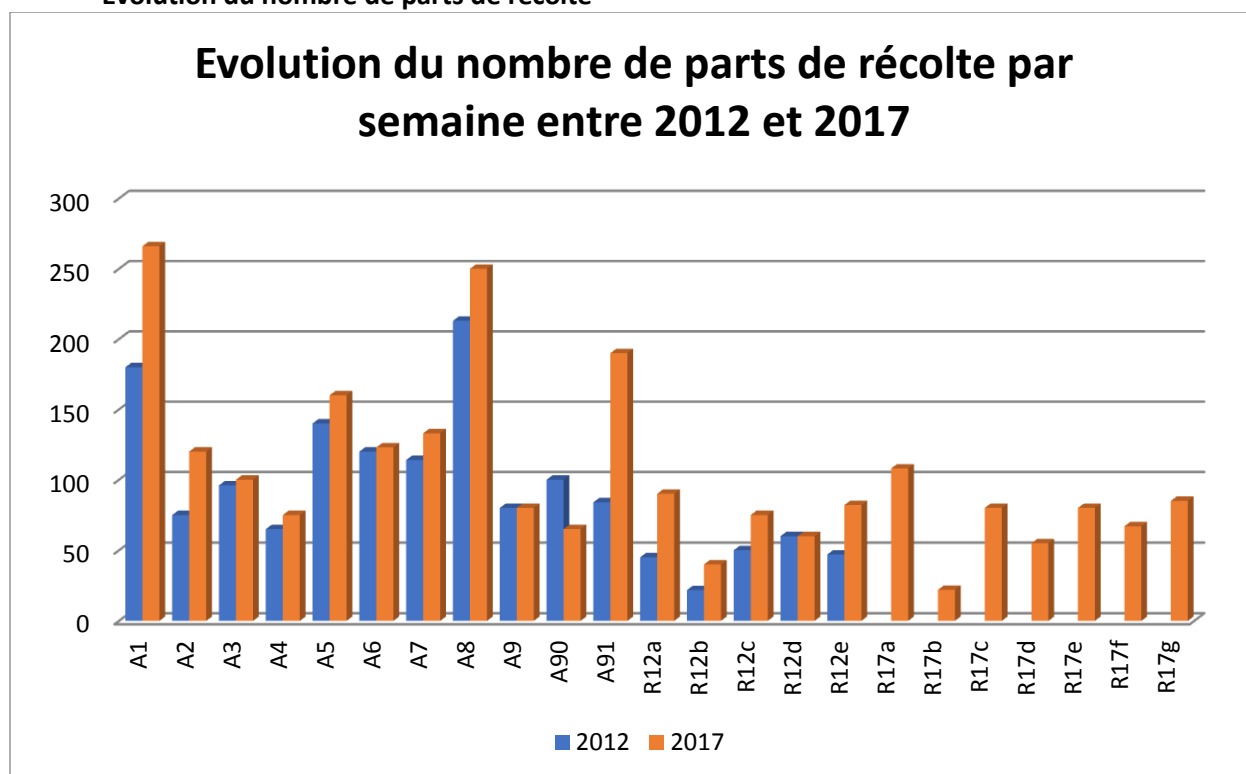


Figure 23 : Evolution du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017

Tableau 11: Médianes du nombre de parts de récolte en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Médiane du nbr de parts de récolte 2012	82	100	47	
Médiane du nbr de parts de récolte 2017	95	123	75	80

NB : les parts de récolte des entrepreneurs à l'essai ne sont pas comptabilisés, ici aussi il s'agit des médianes pour diminuer l'influence des valeurs extrêmes.

Pourcentage d'augmentation du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017 pour les A12 et R12

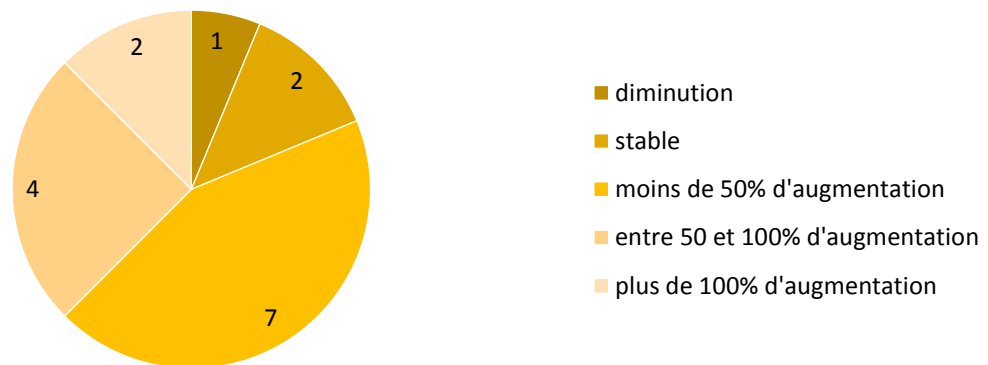


Figure 24 : Part d'augmentation du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017

En 2012, le nombre de parts de récolte allait de 65 à 213 avec une médiane de 100 pour les A12 et de 22 à 60 avec une médiane de 47 pour les R12. Tous les maraîchers sauf trois d'entre eux (A90, R12d et A9) ont augmenté leur nombre de parts de récolte. Sept maraîchers ont augmenté leur nombre de parts de récolte de moins de 50% (A1, A3, A4, A5, A6, A7, A8) et six maraîchers de plus de 50% (A2, R12b, R12c et R12 avec R12a et A91 de plus de 100%).

- Combien coûtent les paniers ?

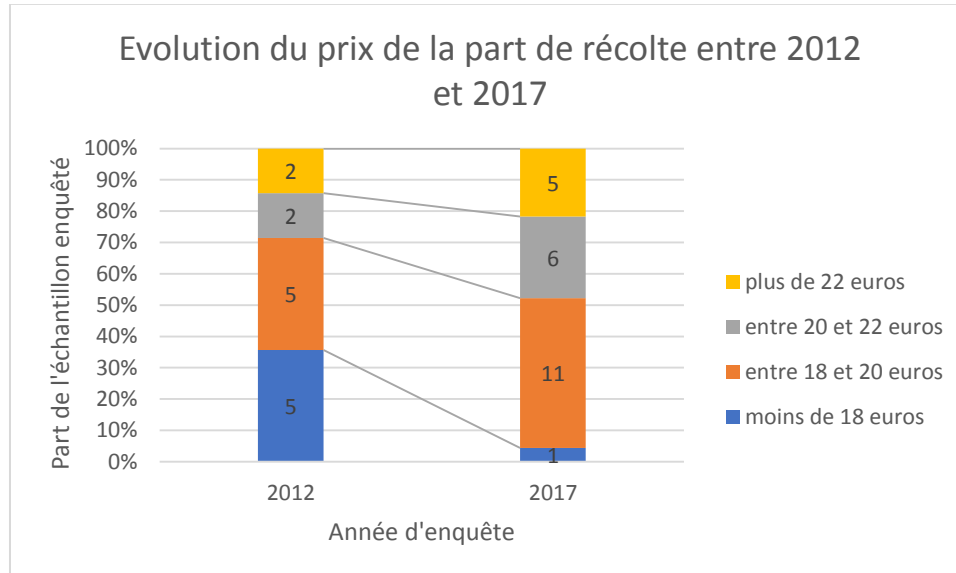


Figure 25 : Evolution du prix de a part de récolte entre 2012 et 2017

Tableau 12 : Moyennes des prix de part de récolte en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Prix moyen 2012	19	18	20	

Prix moyen 2017	20	21	21	20
------------------------	----	----	----	----

En 2012, le prix du panier va de 16 à 22,3 euros pour les A12 avec une moyenne de 18 euros. Il va de 18 à 21,5 euros pour les R12 avec une moyenne de 20 euros. Tous les maraîchers R12 et A12 augmentent leur prix de panier de 0.5 à 3.6 euros entre 2012 et 2017. Sept maraîchers augmentent de moins de 10% de leur prix initial (A3, A7, A8, A9, R12b, R12c et R12d) et huit maraîchers l'augmentent entre 10 et 20% (A1, A2, A5, A6, A91, A90, R12a et R12e).

- **Comment le prix des parts de récolte est-il déterminé ?**

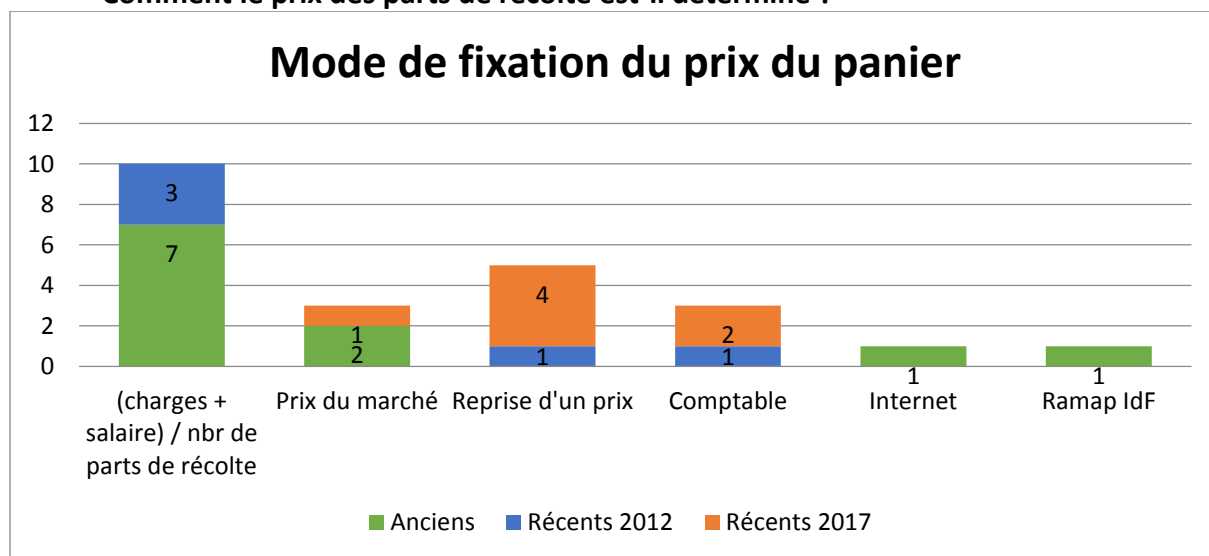


Figure 26 : Mode de fixation du prix de la part de récolte

La majorité des maraîchers A12 ont fixé leur prix conformément à la charte AMAP c'est-à-dire en additionnant les charges et le salaire souhaité pour le maraîcher et en divisant la somme par le nombre de parts de récolte. Chez les R12 on trouve aussi une reprise de prix et un calcul effectué par le comptable du maraîcher.

- **Contenu des paniers**

En moyenne sur tout l'échantillon les maraîchers cultivent 37 espèces de légumes différentes, ce nombre allant de 20 à 60. Ils cultivent en moyenne 93 variétés différentes avec un minimum de 40 variétés et un maximum de 130 variétés.

Le nombre d'espèces moyen par panier est de 9, allant de 6 à 15 espèces par panier. Tandis que le poids moyens est de 6,5kg avec un minimum de 4,5kg et un maximum de 8kg.

7.2 Les modalités de commercialisation des R17

- **Nombre de groupes AMAP et temps de commercialisation**

Pour les R17, le nombre de groupes AMAP est compris entre un et quatre. R17a (comme R12c) passe moins d'une heure de vente par semaine et par AMAP. R17d (comme R12d et R12e) a un temps de vente par AMAP et par semaine supérieur ou égal à deux heures, et a un nombre d'AMAP compris entre un et deux. Il fait le choix de passer plus de temps avec les amapiens, sans que ce soit forcément perçu comme une contrainte.

R17d «Le mercredi c'est sur place, la vente dure 1h30 à paris c'est de 17h30 à 21h30 mais on discute jusqu'à 22h30 c'est plutôt l'amap apéro, donc c'est 5h dont 3h de transport.»

- **Prix**

Le prix du panier va de 13 à 24 euros, avec une moyenne de 20 euros. Ainsi la différence entre le prix de panier le plus bas et le prix le plus haut est de 11 euros. Alors qu'il était de 6.5 euros chez les R12.

Ainsi les maraîchers R17 dont le prix est inférieur à 20 euros, c'est-à-dire R17c, R17d et R17g se rapprochent de R12a, R12b et R12e (panier à respectivement 18, 19.5 et 18 euros) qui ont tous les deux augmenté leur prix de 1,5 à 2,2 euros. Les R17, dont le prix du panier est compris entre 20 et 22, c'est-à-dire R17a et R17e se rapprochent de R12c (panier à 21 euros) qui a lui augmenté son prix de un euro. Enfin R17f et R17b ont un prix de panier de respectivement 23 et 24 euros, ils ont ainsi proche de R12d dont le prix de panier était de 24,5 et qui a augmenté de 0,5 euros.

On peut constater que ce sont les paniers dont les prix étaient les plus bas qui ont le plus augmenté entre 2012 et 2017.

- **Fixation du prix**

Pour la majorité des maraîchers il s'agit d'une reprise de prix.

- **Nombre de parts de récolte**

La médiane du nombre de parts de récolte est de 80, valeur proche de celle des R12 en 2017.

R17b et R12b semblent avoir le même volume de production au moment de l'installation c'est-à-dire 22 parts de récolte. R12b est ensuite passé à 40 parts de récolte. R17d (55 parts de récolte) semble se situer entre R12c (50 parts) et R12d (60 parts). R12d n'a pas fait varier son nombre de parts de récolte, tandis que R12c est passé à 75 parts de récolte. R17f (67 parts de récolte) se situerait également proche de R12d. Pour les autres maraîchers R17 (R17c, R17e, R17g et R17a), ils ont un nombre de part de récolte égal ou supérieur à 80.

7.3 L'AMAP, un soutien financier et humain

Tous les maraîchers à l'exception d'un, considèrent que l'AMAP est un réel soutien, à la fois financier et humain. L'entretien d'une bonne relation avec ses amapiens requiert cependant du temps et de l'énergie.

Différents avantages sont mentionnés par les maraîchers

L'AMAP peut constituer, dans certains cas, un véritable soutien humain. Les relations avec les amapiens deviennent plus amicales avec le temps (certains constituent un noyau dur), cela peut se traduire par l'aspect convivial des distributions, la création de liens sociaux, les rencontres, mais aussi par le soutien en cas de «coups dur», et la reconnaissance au maraîcher de fournir de bons produits.

« Concernant les amapiens, y'en a c'est devenu des potes. »

« C'est un gros soutien, y'a un noyau dur depuis le début, ils viennent le dimanche aprèm pour le désherbage, les distrib sont très conviviales, très sympa, ça fait une interface sociale et professionnelle. »

« Le jour où j'ai envoyé un message à tout le monde pour annuler une distribution, je tendais un peu le dos en attendant les réactions des amapiens, et ce jour j'ai reçu 60 mails de soutien, j'aurai du les encadrer ces messages... »

La responsabilité de la production et de la commercialisation est partagée, certains amapiens bureaux s'engagent à assurer le renouvellement de contrats AMAP, et il arrive que la décision

d'augmenter le salaire du maraîcher ou encore de lui permettre de prendre des vacances émane du bureau de l'AMAP.

«Les groupes ne bougent pas, les gens sont chouettes, militants pour un certain nombre, il y a un engagement des amapiens pour trouver des paniers manquants. C'est clairement un soutien, la contrainte c'est celle que nous on se fixe vis-à-vis de l'exigence qu'on se donne, faire en sorte que les gens soient contents. On est les jardiniers de 120 familles, on veut que l'échange soit le plus juste possible. Quand j'ai du m'absenter une semaine l'an dernier et que je suis rentré le jardin n'avait jamais été aussi beau, y'a une relation qui s'installe, ça fait 10 ans qu'on se connaît, y'a plein d'autres choses qui se mettent en place.»

Concernant l'aide amapienne, elle a pu être décisive dans la mise en place des chantiers à l'installation ou lors d'absences du maraîcher sur la ferme.

C'est également un soutien financier indéniable, en effet les maraîchers sont sûrs d'avoir leur chiffre d'affaire assez tôt dans l'année.

«Le point fort de l'amap c'est la visibilité sur l'année, la variation du CA est très faible, 85% du CA est fait en début d'année.»

Ainsi le souci de la vente est évité, cela apporte plus de sérénité aux maraîchers qui sans cela devraient aller faire les marchés. Ce soutien financier put également être décisif dans l'obtention d'un prêt à la banque.

« S'ils n'étaient pas là je n'irai pas faire les marchés... Pour les marchés faut que ça débite. Là y'a de la place pour tout le monde.»

Un système qui n'est pas cependant sans contraintes

Concernant les contraintes liées à l'AMAP, on notera en premier lieu le côté routine que peut amener le panier hebdomadaire, et la complexité à suivre une quarantaine d'itinéraires techniques différents. Certains amapiens peuvent se plaindre du contenu du panier et demander davantage d'espèces. Pour certains maraîchers l'aspect affectif de la relation avec l'AMAP peut être à double tranchant car elle pousse le maraîcher à être encore plus exigeant avec son contenu de panier.

« Le revers de la médaille : l'AMAP t'oblige à suivre une quarantaine d'itinéraires techniques différents. C'est ce qu'on appelle la pression du panier.»

«Je ressens vachement la contrainte, cette année j'ai beaucoup produit, j'ai eu des beaux paniers, j'ai démarré à 50 parts alors que j'avais plutôt des produits pour 70 paniers, et pourtant j'ai reçu un texto pas sympa en période creuse.»

De plus la relation avec les amapiens demande du temps et de l'énergie pour envoyer des mails régulièrement, renseigner les amapiens sur le contenu du panier et les actualités de la ferme. Entretien ce lien est important afin de garder les amapiens d'une année sur l'autre.

La communication avec le bureau de l'AMAP peut parfois être difficile, certains maraîchers trouvent des difficultés à faire relayer leurs messages auprès de tous les amapiens (stationnements gênants, heures de distributions trop étalées, visites imprévisibles sur la ferme). Ils notent ainsi l'importance d'avoir un bon bureau, ce qui contribue aussi à garder les amapiens d'une année sur l'autre.

« Il faut avoir un bon bureau, si on n'a pas un bon bureau ça peut plomber une saison. L'an dernier sur paris on a perdu tout un groupe, on avait quarante paniers à chercher.»

« Les amapiens ne reviennent pas, tu ne sais pas pourquoi. »

Concernant l'aide amapienne, leur efficacité peut être assez discutable cependant elle permet aux amapiens de réaliser le travail que représente la production des paniers de légumes.

« Leur venue sur la ferme est nécessaire, un amapien qui vient ce n'est pas un amapien qui se plaint. On fait beaucoup de communication, il faut du temps pour qu'ils comprennent tout le travail que ça demande, quand ça va et quand ça va pas. Après ils regardent leurs légumes différemment. »

« Le plus dur c'est de faire venir les amapiens à la ferme le dimanche. En terme de charge de travail, ils sont dynamiques mais pas dégourdis, il faut entretenir une dynamique. »

Enfin certains maraîchers souhaiteraient que les AMAP soient plus ouvertes à la diversification des débouchés. *« Il y a un côté sacralisation du système AMAP, attention, tu vends ta production à un restaurant, tu mets un prix à tes légumes. »*

7.4 Diversification des débouchés et des activités

- **Diversification des modes de commercialisation**

Six maraîchers diversifient leurs modes de commercialisation (A8, A91, R12d, R17c et R17d)

A8 commercialise des salades pour la plateforme du GAB et vend des légumes dans une boutique à la ferme.

A91 vend une partie de sa production à une biocoop, il a commencé afin d'essayer autre chose. L'idée étant d'expérimenter d'autres manières de travailler. Il produit des oignons, du fenouil et des endives pour la biocoop et cela lui permet d'ajouter facilement des légumes au panier AMAP. Cela lui amène du stress supplémentaire (exigences de qualité, présentation des légumes, délais à respecter pour fournir un certain volume). Ainsi A91 peut payer ses saisonniers avec la biocoop et ses salariés permanents avec l'AMAP.

R12d a une AMAP avec un restaurant et vend des petites quantités à Naturéo ou à une biocoop du coin, et un traiteur vient lui chercher des produits de temps en temps. Son AMAP n'est pas très favorable à la multiplication des débouchés, mais R12d préfère ça plutôt que de devoir détruire les légumes qui n'ont pu être écoulés par l'AMAP.

R17d livre de manière très marginale à un petit magasin bio et R17c vend 90% de sa production avec l'AMAP et le reste dans des boutiques ou au marché.

- **Diversification des productions et des activités**

Huit fermes diversifient ou souhaitent diversifier leur activité via de nouvelles productions, le développement d'une ferme pédagogique ou la mise en place d'ateliers de transformation (A5, A7, R12d, R12a, R2b, R17a, R17e, R17f).

R17a est en train d'implanter un verger entre ses planches de culture et a mis en place des ruches sur sa ferme. R17e a comme projet la production de petits fruits et la plantation d'un verger. Il souhaiterait également acheter quelques vaches. Enfin R17f souhaiterait avec son voisin maraîcher mettre en place un espace de petits fruits et aromatiques.

Sur leur ferme, A5 et sa compagne sont en fin de prêt d'installation et peuvent se permettre de réinvestir. Ils ont pour projet de faire des poules pondeuse et de développer une ferme pédagogique en 2018. Ils ont également des prêtres avec vergers et des chevaux.

A7 produit des fruits et petits fruits et son conjoint fait du pain et tient un gîte.

R12d accueille des journées fermes pédagogiques. Il souhaiterait qu'il y ait plus de monde travaillant sur la ferme afin de développer des activités à haute valeur ajoutée. Il a également investi dans un atelier de lacto-fermentation et une cuisine, et met son matériel à disposition des amapiens.

R12a a développé un atelier de production de plantes médicinales et aromatiques et pense à terme développer un laboratoire de transformation des PAM, en sirops par exemple.

Enfin R12b souhaiterait dans quelques années faire davantage de transformation pour mieux valoriser ses produits. Il avait par le passé travaillé avec une conserverie.

8 Charge de travail, création d'emploi et vivabilité

Cette partie sera consacrée à la compréhension de la quantité de travail et sa répartition sur les fermes enquêtées. Tout comme pour les autres thématiques, nous nous attacherons à déterminer l'évolution de ces indicateurs pour les différents maraîchers et nous séparerons les résultats des maraîchers A12 et R12, qui sont évolutifs, de ceux des R17.

Le premier indicateur présenté est la quantité de travail hebdomadaire en moyenne sur l'année (sa répartition sur l'année est détaillée plus bas), en nous intéressant également à l'évolution de la rémunération horaire.

Ensuite vous trouverez toute une partie concernant la main d'œuvre présente sur les fermes. Nous verrons la répartition globale du volume horaire mais aussi à l'évolution de l'emploi de main d'œuvre salariée, et notamment à la création d'emploi par hectare cultivé.

Il nous a également semblé important de déterminer quelle étaient les différences de productivité du travail sur les fermes, et comment cela évoluait. En effet, on peut supposer qu'un maraîcher expérimenté arrive à mieux valoriser le travail en gagnant en efficacité.

8.1 Quelle évolution de la répartition du travail en cinq ans ? (A12 et R12)

8.1.1 Une quantité de travail qui a sensiblement baissé pour l'exploitant

- **Evolution de la quantité de travail**

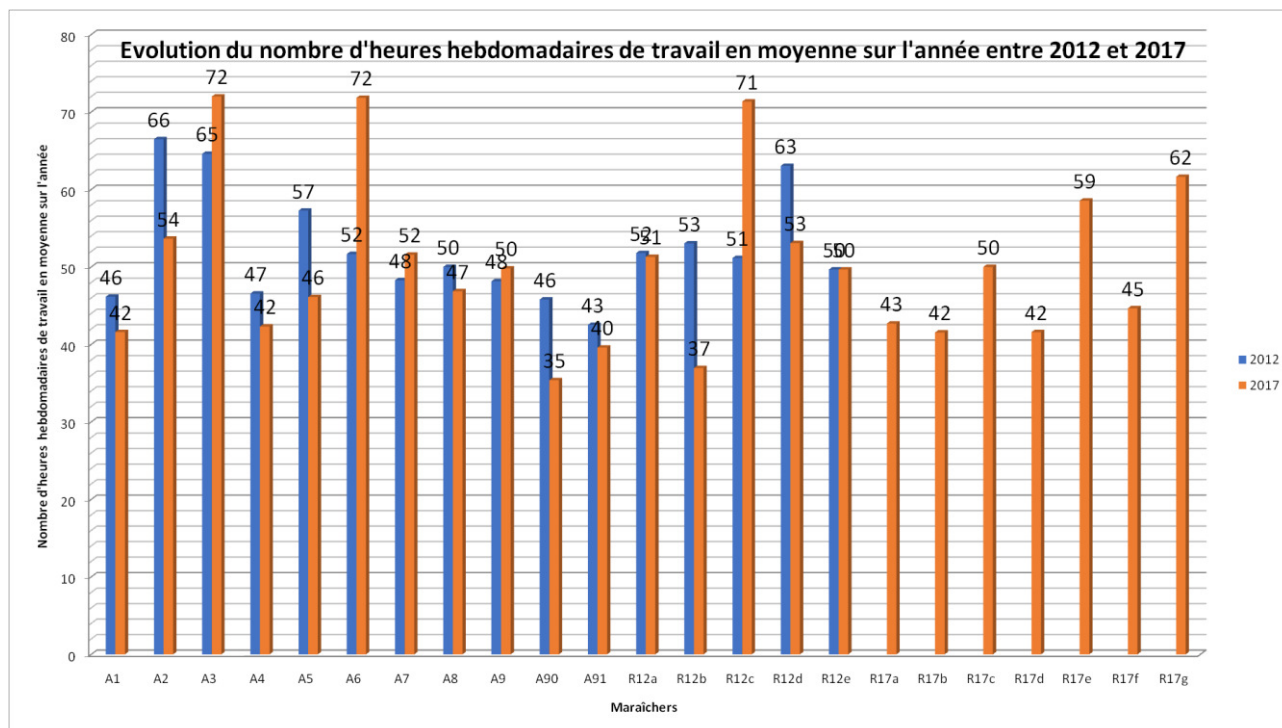


Figure 27 : Evolution du temps de travail hebdomadaire moyen entre 2012 et 2017

Tableau 13 : Temps de travail hebdomadaire moyen en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Nbr d'heures de travail/ semaine 2012	52	43	54	
Nbr d'heures de travail/ semaine 2017	50	50	52	49

NB : Le temps de travail comprend la production, la commercialisation et l'administratif.

En 2012, pour les A12, le temps de travail hebdomadaire moyen annuel va de 43 à 66 heures. Les maraîchers travaillant le plus sont A2, A3 et A5 avec respectivement 57h, 65h et 66h de travail hebdomadaire en moyenne sur l'année. Les maraîchers travaillant le moins sont A91, A90 et A1 avec respectivement 43h et 46h. Pour les R12 le temps de travail hebdomadaire moyen va de 50 à 63 heures. R12e est celui qui travaille le moins (50h par semaine) et R12d celui qui travaille le plus (63h par semaine).

Entre 2012 et 2017, le temps de travail a baissé entre 30 et 10% pour six maraîchers (A2, A5, A90, R12b et R12d). Pour sept maraîchers il est sensiblement le même et pour trois maraîchers il a augmenté (pour A3, A6 et R12c).

Même si le temps de travail a baissé pour A2, il estime qu'il récupérerait plus à trente ans, et que l'enherbement des dernières années caniculaires a même plutôt augmenté son temps de travail. A5 estime que la charge de travail n'a pas diminué mais qu'ils ont gagné en confort de vie, notamment avec l'acquisition de certains outils comme la planteuse, « on passe d'un travail de quinze jours à un travail de deux jours ». Si la charge de travail semble avoir baissé pour A90 depuis 2012, il estime que la quantité de travail était davantage diluée avant la séparation avec son associé. A90 a également mentionné l'âge et la chaleur augmentent la pénibilité du travail, il aimerait être dans la transmission et déléguer davantage de tâches à son couvé et à son salarié. R12b quant à lui estime que sa charge

de travail a augmenté car il fait ses plants depuis quatre ans. Enfin, R12d explique qu'il essaie de faire baisser son temps de travail tous les ans depuis son installation, « l'installation c'était l'horreur, je bossais tout le temps, tout le temps ».

A3, estime que la charge de travail est constante depuis l'installation, qu'il a gagné en efficacité mais qu'il a parallèlement augmenté son nombre de paniers. A6 estime que son volume horaire de travail a diminué depuis son arrivée sur la ferme. Il a cependant conservé le même nombre de parts de récolte par semaine qu'ils produisaient à deux avant que sa conjointe n'arrête l'activité, et a des difficultés à trouver un salarié stable. R12c justifie l'augmentation de son volume horaire de travail par l'augmentation de la surface cultivée sous serre, notamment pour produire un légume supplémentaire, la patate douce, demandé par une AMAP, il a également augmenté son nombre de parts de récolte.

8.1.2 Les maraîchers gagnent plus qu'un SMIC horaire en 2017

La rémunération horaire est calculée à partir du revenu disponible. On observe qu'en 2012, quatre maraîchers gagnent moins que le SMIC horaire qui est de 7,52 euros net en 2017. Quatre maraîchers sont proches du SMIC (entre 6,5 et 8,5 euros de l'heure), cinq maraîchers gagnent entre 8,15 et 15 euros de l'heure enfin trois maraîchers gagnent plus du double du SMIC. A part R12a et R12b les R12 sont proches ou au dessus du SMIC.

En 2017, tous les maraîchers gagnent plus qu'un SMIC horaire. Neuf maraîchers gagnant plus du double du SMIC horaire.

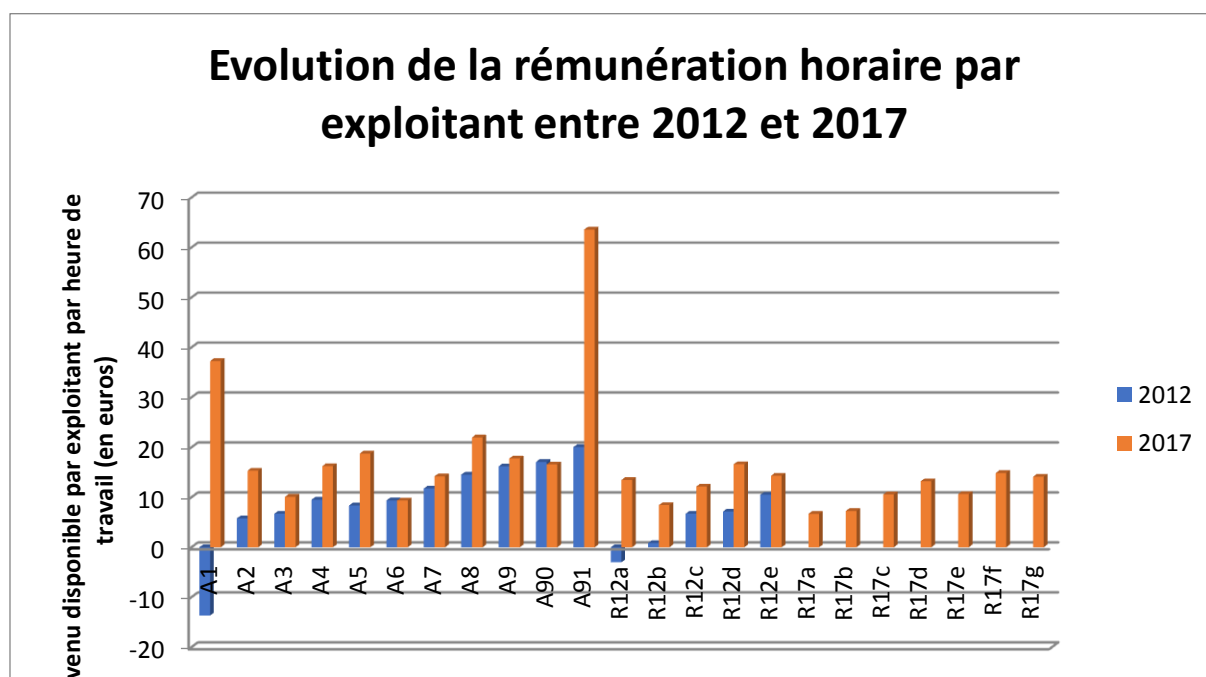


Figure 28 : Evolution de la rémunération horaire entre 2012 et 2017

Tableau 14 : Médianes des rémunérations horaires en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Médiane de la rémunération horaire 2012	10	11	7	
Médiane de la rémunération horaire 2017	14	16	13	11

NB : R12a et A1 ont été sortis des médianes 2012, et nous avons choisi les médianes pour limiter l'influence des valeurs extrêmes.

Nous observons que la rémunération horaire a augmenté de 10% et plus (de 10 à 51%) pour cinq maraîchers. A1, A2, A5, A91 et R12a ont tous augmenté à la fois leur prix de panier et leur nombre de parts de récolte. Ces maraîchers, sauf A5, ont également tous augmenté leur nombre d'ETP (entre 0.9 et 2.9 ETP en plus).

8.1.3 Des fermes qui créent de l'emploi

Cette partie vise à dans un premier temps déterminer si la répartition du travail sur les fermes a évolué entre 2012 et 2017 et à déterminer le nombre de travailleurs hors exploitants présent sur les fermes (salariés permanents, saisonniers, stagiaires mais aussi entrepreneurs à l'essai). On a fait le choix de tenir compte des entrepreneurs à l'essai, car leur activité est rendue possible, comme pour les salariés « classiques » par la capacité d'accueil et de production de la ferme. Afin qu'une unité de travailleur corresponde à un même volume horaire de travail quelque soit la ferme, on a fait le choix d'utiliser des équivalents temps plein salarié. Ainsi un ETP correspond à 1645h de travail comme précisé dans la partie méthodologie.

Afin de connaître la répartition du travail sur les fermes, il a été demandé au maraîcher le volume horaire pour chaque type de main d'œuvre. Les graphiques ci-dessous correspondent à la moyenne des différents temps de travail sur tout l'échantillon 2012 et tout l'échantillon 2017. La part des différents types de main d'œuvre varie cependant selon les fermes. On observe que le travail peut être de différente nature. Le plus volume horaire le plus important est celui de l'exploitant, ensuite c'est celui des salariés et stagiaires, ou dans certains cas de l'entrepreneur salarié ou collègue exploitant, et on constate que le volume de travail bénévole (de type amapien, familial ou voisinage) correspond à moins de 10% du volume horaire de travail sur la ferme.

Entre 2012 et 2017, on observe que la part de volume horaire de travail annuel de l'exploitant a diminué, au profit de la part de travail salarié. Elle passe de 18 à 29%.

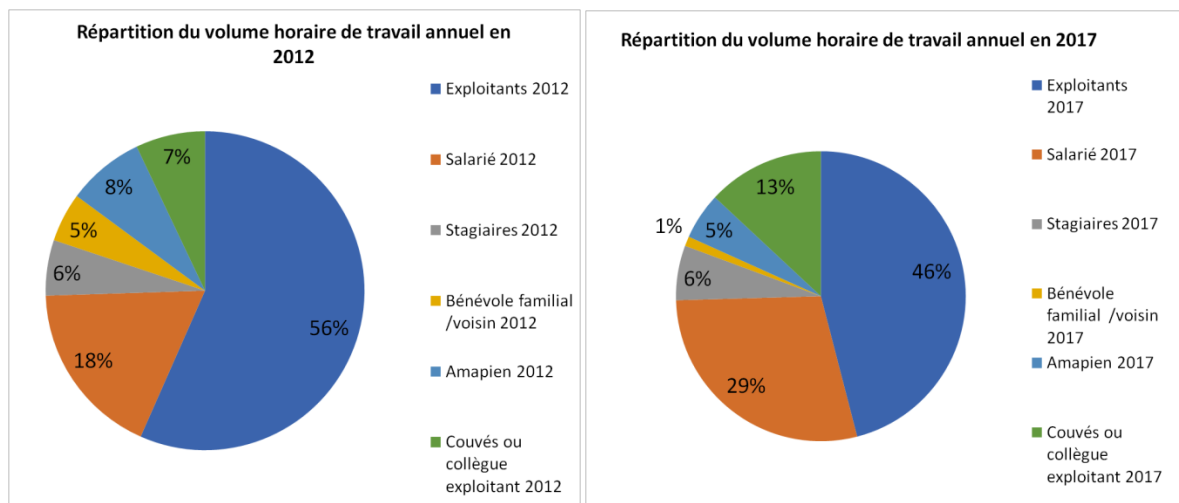


Figure 29 : Répartition du volume de travail en 2012 et 2017

Le graphique suivant permet de comparer l'évolution du nombre d'ETP salarié en cinq ans entre les différentes fermes.

On observe que sur tout l'échantillon 2012 une augmentation de 29% du nombre d'ETP salarié entre 2012 et 2017. Sur les seize fermes enquêtées en 2012 et 2017, neuf d'entre elles ont augmenté leur nombre d'ETP salarié d'au moins 0.5. Quatre fermes ont embauché entre 0.5 et 1 ETP. Trois fermes ont embauché entre 1 et 2 ETP supplémentaires tandis que deux fermes ont augmenté leur nombre d'ETP de plus de 2 (2.05 et 2.93).

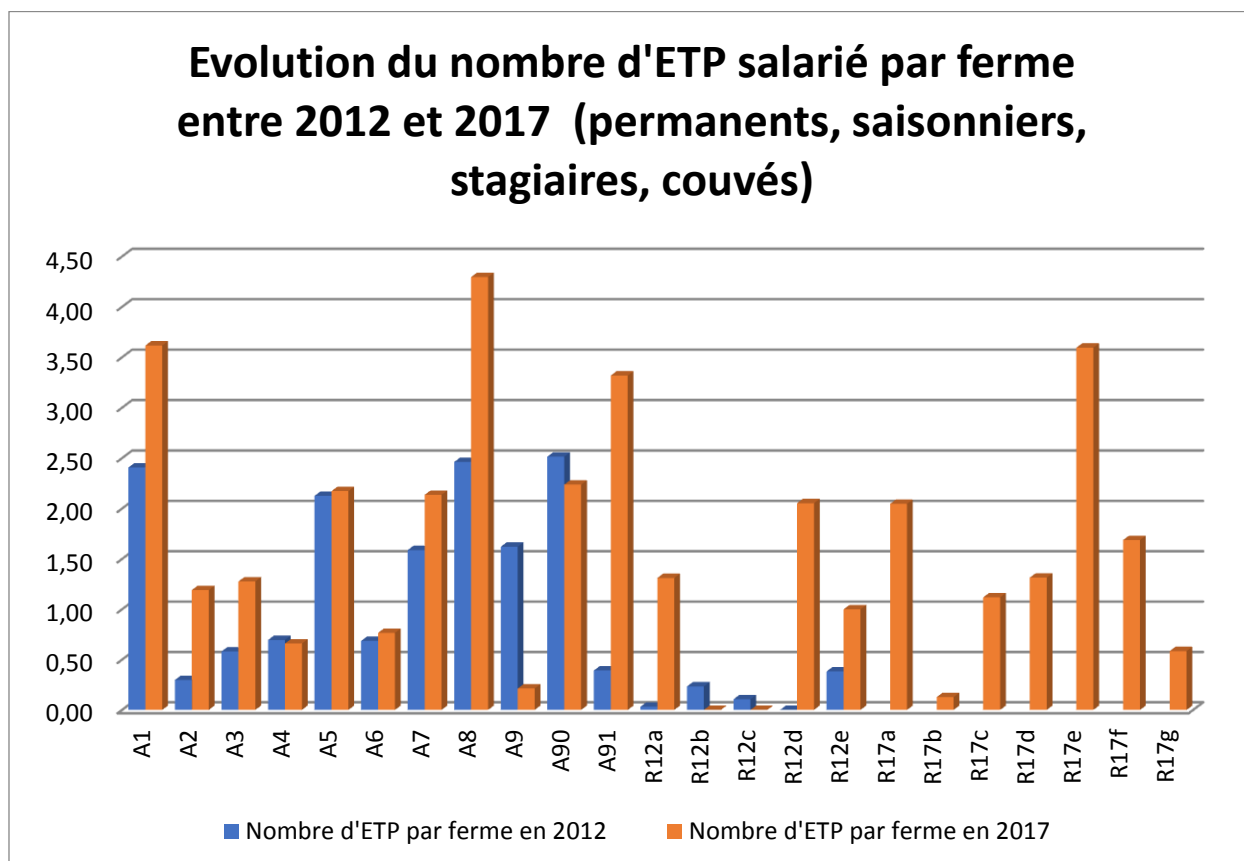


Figure 30 : Evolution du nombre d'ETP salarié entre 2012 et 2017

Tableau 15 : Moyennes du nombre d'ETP salariés en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Nombre d'ETP moyen 2012	1,0	1,4	0,2	
Nombre d'ETP moyen 2017	1,6	2,0	0,8	1,5

NB : Un ETP correspond à 35h par semaine sur 47 semaine (pet non 52 semaines car il y a 5 semaines de vacances obligatoires pour les salariés) ce qui équivaut à 1645h de travail annuel.

Pour A1, A2, A7, A8 et A91 cette augmentation du nombre d'ETP va de pair avec une augmentation du nombre de parts de récolte entre 2012 et 2017.

Ainsi une augmentation de 86 parts de récolte se traduit chez A1 par l'embauche d'un salarié permanent et d'un stagiaire supplémentaire (soit 1.2 ETP en plus). Il y a donc sur cette ferme trois salariés à temps plein (3 ETP), un saisonnier (0.2 ETP) et deux stagiaires (0.4 ETP).

Une augmentation de 45 parts de récolte se traduit par l'embauche d'un salarié permanent chez A2, en plus du stagiaire initial. *"Pour embaucher à temps plein il a fallu augmenter le prix du panier"*

Chez A8, l'augmentation de 37 parts de récolte se traduit par l'embauche de 1.8 ETP. La ferme est passée de 2.5 à 4.3 ETP. Un ETP est représenté par la conjointe salariée, un ETP par un CDI et le reste par trois saisonniers et deux jobs d'été (1.8 ETP).

Chez A91, l'augmentation de 106 parts de récolte entre 2012 et 2017 se traduit par une augmentation de 2.9 ETP. C'est à dire par l'embauche de deux salariés permanents et de l'augmentation de la période de travail des deux saisonniers.

A7 a perdu un associé qui s'occupait de l'administratif et a augmenté le nombre de parts de récolte de vingt. Entre 2012 et 2017 la ferme, accueillant déjà un salarié permanent et des stagiaires, accueille un saisonnier supplémentaire sur huit mois de l'année (ce qui équivaut en tout à une augmentation de 0.5 ETP).

Ainsi sur ces cinq fermes, une augmentation d'un ETP (c'est-à-dire d'un salarié à 35h sur 47 semaines) correspond en moyenne à une augmentation de 40 parts de récolte.

Pour A3, R12a, R12d et R12e, l'augmentation du nombre d'ETP salarié se traduit par l'arrivée d'un entrepreneur à l'essai sur leur ferme. Rappelons que l'entrepreneur à l'essai produit trente cinq parts de récolte par semaine qui constituent sa rémunération et que les charges engendrées par cette production sont remboursées à l'exploitant par la couveuse et coopérative « Les Champs des Possibles ». Pour R12d, cette augmentation du nombre d'ETP est aussi liée à l'embauche d'un saisonnier sur six mois et de deux contrats TESA de trois mois.

La diminution du nombre d'ETP salarié sur les fermes d'A9 et A90 se traduit quant à elle par une diminution du temps de travail des entrepreneurs à l'essai. Pour A9 cela correspond à la presque totalité des ETP salariés de la ferme, il reste seulement un stagiaire (diminution de 1.4 ETP). Pour A90, le départ d'un des deux couvés a été compensé par l'embauche d'un salarié, la diminution est de seulement 0.3 ETP.

Enfin, cinq n'ont pas fait varier leur recours à la main d'œuvre salariée. Pour deux d'entre eux (A4 et A6) il n'y a pas eu non plus augmentation du nombre de parts de récolte, tandis que pour A5, R12b et R12c le nombre de parts de récolte a augmenté de respectivement 20, 18 et 25 parts de récolte. Pour A5 et R12b, cela n'a pas joué sur le temps de travail exploitant contrairement à R12c (augmentation du temps de travail hebdomadaire de 39h en moyenne sur l'année voir partie évolution de la quantité de travail ci-dessus).

8.1.4 Plus d'emplois à l'hectare sur les petites surfaces cultivées

Afin de déterminer le nombre d'emploi à l'hectare crée sur les différentes fermes, nous avons cette fois choisi de retirer les ETP entrepreneurs à l'essai (ou couvé) car les surfaces cultivées en maraichage ne tiennent pas compte de celles de ces derniers.

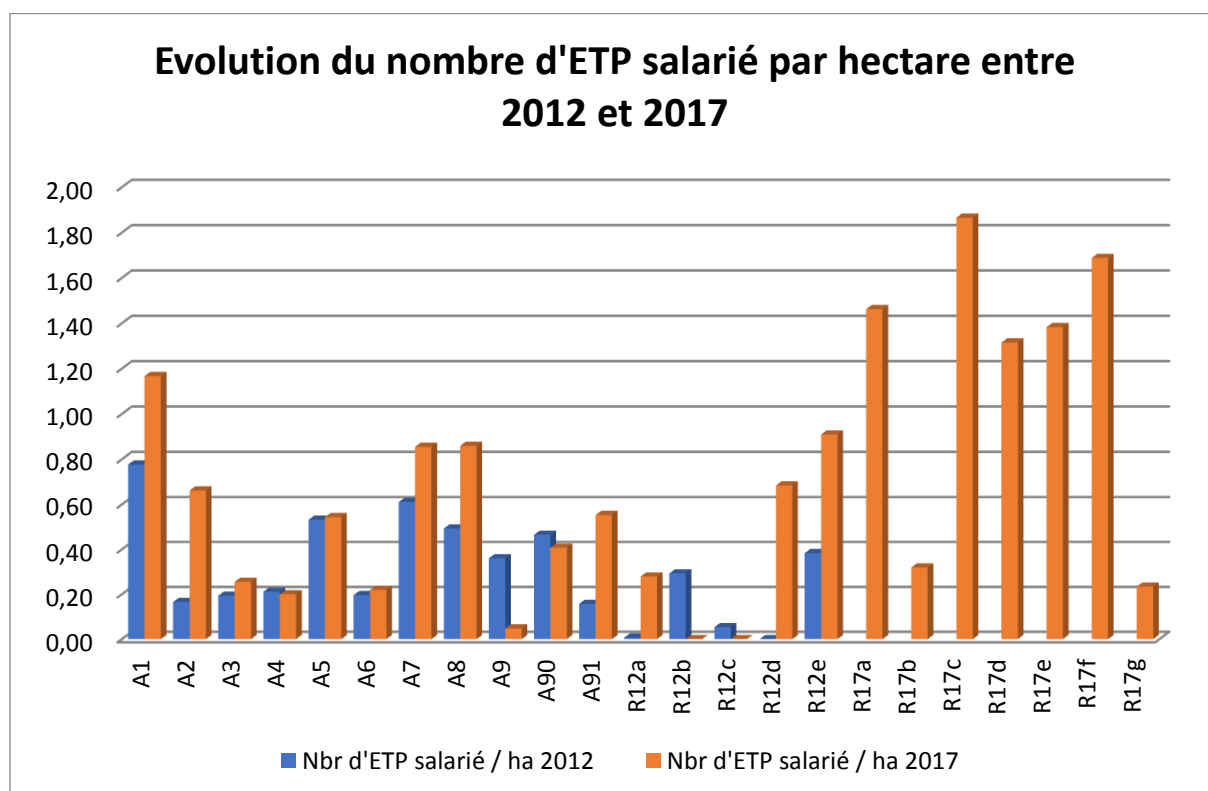


Figure 31 : Evolution du nombre d'ETP salarié par hectare entre 2012 et 2017

Tableau 16 : Moyennes du nombre d'ETP salarié par hectare en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
Nbr ETP salarié (hors couvé)/ha cultivé 2012	0,3	0,3	0,1	
Nbr ETP salarié (hors couvé)/ha cultivé 2017	0,5	0,5	0,1	0,8

On constate que dix fermes sur les vingt-trois de l'échantillon créent au moins un mi temps salarié par hectare et que ce sont les R17 pour qui le nombre de salariés à l'hectare est le plus important.

8.1.5 Une productivité du travail qui augmente

Nous souhaitons ici savoir les fermes qui valorisent le mieux le travail, qu'il soit de l'exploitant ou des salariés.

Pour comparer la productivité du travail sur les différentes fermes, et regarder comment elle a évolué en cinq ans, nous avons choisi de nous intéresser à la valeur ajoutée par heure de travail sur la ferme. Le volume horaire de travail pris en compte est donc celui du ou des exploitant(s), et celui des salariés (saisonniers, permanents et stagiaires). On ne tient pas compte du temps de travail des entrepreneurs à l'essai car leur chiffre d'affaire n'apparaît pas dans la comptabilité des fermes.

On observe que globalement sur l'échantillon la VA/heure de travail a augmenté pour les A12 et les R12, elle est passée de 11 à 15 euros de l'heure. Une heure de travail réalisée en 2017 est donc mieux valorisée qu'une heure de travail en 2012 sur les fermes. Les R12 ont atteint un même niveau de valorisation du travail que les A12. Pour les R17, la VA/heure de travail est supérieure à celle des R12 en 2012 et tout porte à croire qu'elle évoluera dans le même sens que pour les autres maraîchers.

Trois maraîchers se démarquent des autres. Il s'agit d'A1, A9 et A91. Si A1 et A91 sont effectivement les maraîchers dont la valeur ajoutée est la plus élevée en 2017, ce sont les deux maraîchers dont le volume horaire de travail (exploitants et salariés) est le plus important. Avec une valeur ajoutée deux fois et demi inférieure, que ces derniers, A9 arrive à mieux valoriser son temps de travail. S'agissant d'un des maraîchers les plus anciennement installé (en 2004), on peut raisonnablement supposer que son expérience lui a permis au fil du temps de gagner en efficacité.

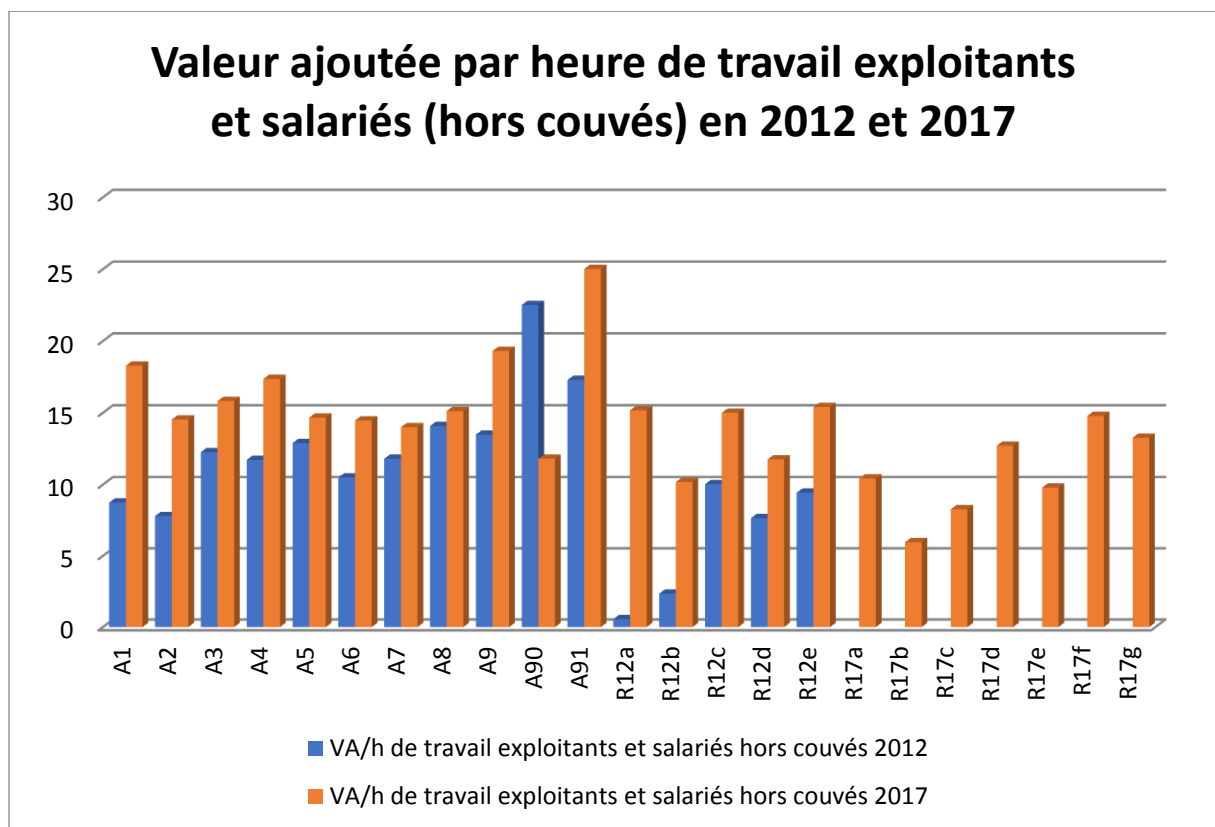


Figure 32 : Evolution de la valeur ajoutée par heure de travail entre 2012 et 2017

Tableau 17: Médianes des VA/h de travail en 2012 et 2017

	Echantillon total	Anciens	Récents 2012	Récents 2017
VA/h de travail 2012 médiane	11	12	8	
VA/h de travail 2017 médiane	15	15	15	10

8.2 Comparaison des R12 et R17

- Sur la quantité de travail

Il est fort possible que le délai entre le moment d'installation des maraîchers et l'enquête joue sur la différence de temps de travail hebdomadaire entre R12 en 2012 (c'est-à-dire moins de deux ans après leur installation) et R17 (entre deux et quatre ans après l'installation). Il est donc délicat de comparer le volume de travail des premières années d'installation des R12 et R17.

On peut cependant noter des différences entre les maraîchers R17, quatre d'entre eux estiment travailler entre 40 et 45 heures en moyenne sur l'année (R17a, R17b, R17d et R17f). Deux d'entre eux travaillent entre 50 et 60h (R17c et R17e) et R17g estime travailler 62h par semaine en moyenne sur l'année. Les maraîchers R12 se situaient, en 2012, entre 50 et 55h avec un maraîcher (R12d) travaillant 63h par semaine en moyenne sur l'année.

R12d et R17g, bien qu'ayant le même nombre d'heures de travail hebdomadaire moyen, n'ont ni le même nombre de parts de récolte (respectivement 60 en 2012 et 85), ni le même nombre d'ETP (respectivement 0 ETP salarié en 2012 et 0.6ETP salarié).

- Sur la main d'œuvre

R17b et R17g, comme R12b, R12c et R12e ont moins d'un ETP salarié sur la ferme en 2012 et ne dépassent pas un ETP non plus en 2017.

"On ne peut pas passer en temps plein avec Mme R17g avec le microBA avec lequel on veut rester, on ne veut pas avoir une structure qui grossisse, peut-être qu'on prendra des salariés ponctuellement"

R12a et R12d sont aussi à moins d'un ETP en 2012 mais ils vont augmenter leur nombre d'ETP à respectivement 1,3 et 2,1. Ainsi, en 2017, R17c et R17d sont proches de R12a en termes de main d'œuvre (entre 1 et 1.5 ETP) alors que R17f, R17a et R17e se rapprochent de R12d (entre 1.5 et 3.6 ETP).

R17d, R17e et R17f accueillent tous les trois un entrepreneur à l'essai comme R12a, R12d et R12e.

- Sur la rémunération horaire

Deux maraîchers R17 (R17a et R17b) sont proches du SMIC (entre 6,5 et 8,5 euros de l'heure), tandis que les cinq autres gagnent entre 8,5 et 15 euros de l'heure.

8.3 Les maraîchers en AMAP sont-ils heureux ?

Cette partie vise, indépendamment des analyses comparées, à avoir une idée générale des conditions de travail et de vie des maraîchers étudiés. Un certain nombre d'indicateurs ont été renseignés sur le sujet (voir partie Méthodologie).

Dans un premier temps, la quantité de travail et sa répartition sur l'année (période pleines et périodes creuses), la possibilité ou non pour les maraîchers de prendre des vacances et des weekends ont été renseignés. Il a été également demandé aux maraîchers s'ils avaient du temps pour des loisirs et s'ils avaient suffisamment de vacances.

Sur le ressenti de la charge de travail, deux échelles ont été choisies, une sur le ressenti physique et une autre liée à la charge mentale. On a également souhaité savoir si l'utilisation d'un outil de planification des cultures jouait sur la charge mentale liée à l'activité.

Ensuite et afin d'avoir une idée de l'état général de satisfaction apporté par leur activité professionnelle, une échelle d'épanouissement a été renseignée. Enfin une question visait à comprendre la perception de l'activité par la famille (cette question a été posée au maraîcher ou à un des membres de la famille quand cela était possible).

Afin de replacer ces données dans le temps, l'évolution de la charge de travail depuis 2012 et le nombre d'années envisagé à continuer l'activité ont été questionnés.

- **Répartition du travail sur l'année, jours de repos et périodes de vacances**

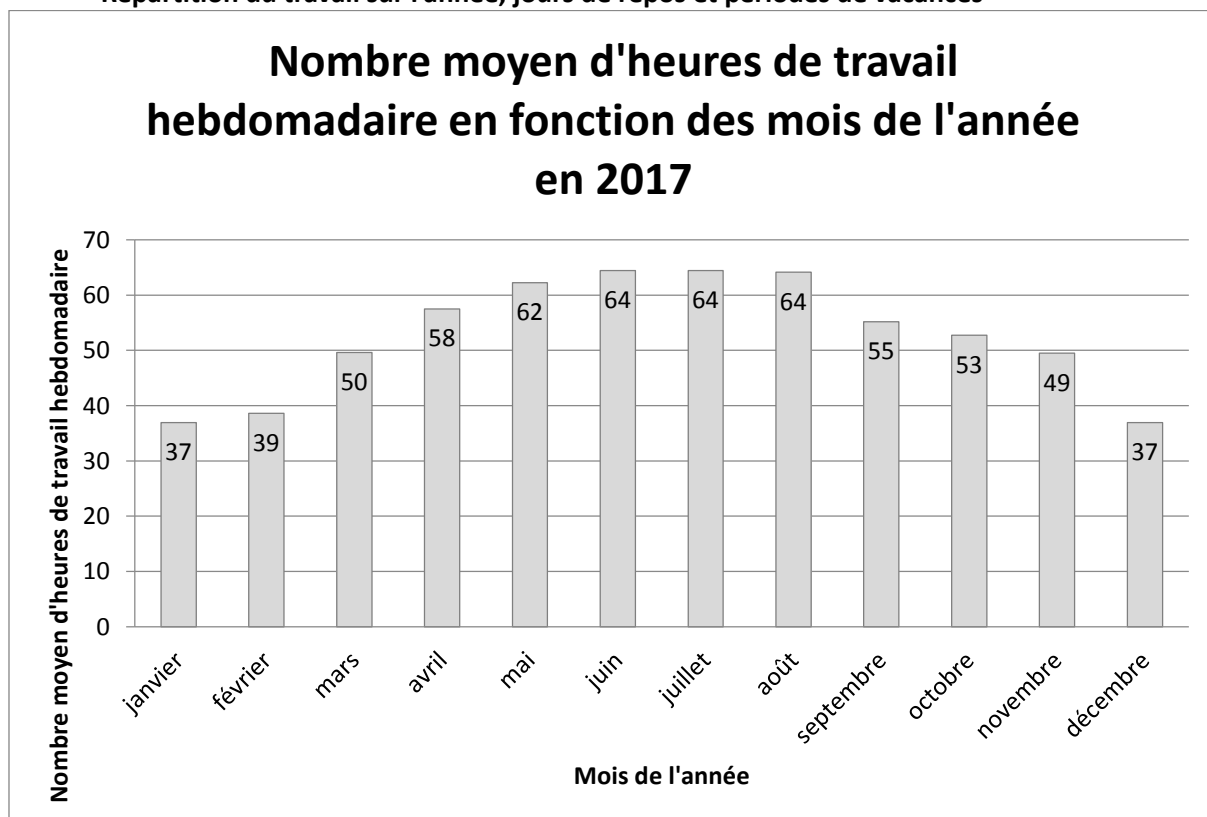


Figure 33 : Répartition du travail sur les différents mois de l'année

Le rythme augmente assez vite de mi-mars à mi-avril, à partir de mi-mai les maraîchers sont environ à 60h de travail hebdomadaire (en fonction des grands chantiers de plantation et du climat).

«La période intermédiaire comme tu commences la saison, t'y penses tout le temps. »

Pour la majorité des maraîchers, la période pleine de travail commence début avril et se termine fin octobre soit sept mois avec des gros pics de travail de mi-juin à mi-août.

En septembre le travail commence à baisser un peu, il consiste à récolter les légumes de garde,

mettre en place les légumes d'hiver, gérer les plants et l'arrosage.

En hiver c'est plutôt les travaux d'entretien (gestion des haies, des arbres, travaux divers), les chantiers de maraichage se font davantage sous serre, les maraîchers ont plus de facilité à prendre leurs weekends à partir de novembre, le rythme est plus distendu. C'est aussi le moment où les maraîchers sont davantage disponibles pour s'occuper de l'administratif, de la comptabilité, ou assister à des formations.

« En décembre, janvier, février y'a pas mal de formations et de choses à ne pas louper, je prends le temps de faire la compta en janvier février mars »

« En hiver on lève un peu le pied quand même, c'est pas le même boulot, c'est moins fatiguant, on travaille dans les serres, il y a le froid quand même. »

Jours de repos par semaine

Ils arrivent en moyenne à se dégager un jour de congé par semaine avec de fortes variabilités saisonnières.

"J'essaie de prendre les weekends mais j'ai toujours 2h30 par jour le weekend, je prends mes weekends de temps en temps mais faut bien brieffer les gens avant, 2-3 fois par ans c'est les amapiens qui viennent me remplacer au jardin, une dizaine de weekend par an c'est les amis ou la famille. »

« En janvier février j'ai tous les weekends sauf quelques heures, une ouverture ou une fermeture de serre, des plants à arroser très tôt, j'aimerais bien avec un système d'ouverture et de fermeture automatique, en mars je suis là un weekend sur deux, sauf si j'achète les plants chauds, en avril mai juin juillet c'est cinq heures par jour minimum par weekend car y'a la crainte d'un évènement météo »

Onze des vingt trois enquêtés estiment avoir du temps pour des loisirs ou estiment qu'ils n'en ont pas par choix et non par contrainte. L'éloignement peut aussi jouer dans le choix d'avoir ou non une activité extérieure.

"On a un loisir deux fois par semaine, le prof vient à domicile, si ce n'était pas le cas je pense qu'on ne pourrait pas le faire."

« Je n'ai pas vraiment le temps pour faire d'autres activités, mais je ne le juge pas spécialement comme un manque, si une activité m'attirerait j'arriverais à dégager du temps pour faire autre chose. Je prends du temps pour mes enfants. »

« Je ne fais pas assez de choses pour moi, il faut que je me prenne en main. »

Les vacances

Concernant les vacances en moyenne sur l'échantillon, les maraîchers arrivent à prendre 3 semaines de vacances par an avec variabilité importante. Neuf maraîchers prennent moins de trois semaines de vacances, quatre maraîchers prennent trois semaines, et dix maraîchers prennent entre quatre et six semaines de vacances.

Une semaine à quinze jours de vacances sont prises entre décembre et nouvel an (pour dix-huit maraîchers de l'échantillon), avec des aménagements possibles des distributions. *"Je fais une double distribution avant Noël et fait sauter la première semaine de janvier, en été aussi je décale la distribution."* Les maraîchers (quinze d'entre eux) prennent également des vacances en août, de une semaine à quinze jours à condition, là aussi, d'aménager les dates de distributions ou d'avoir la possibilité d'être remplacé sur la ferme. *« Je suis remplacée, l'année dernière j'ai embauché quelqu'un, cette année j'ai fait un deal avec une stagiaire, je la prends six semaines et en échange elle me remplace une semaine en été. », « Je peux prendre des vacances, c'est l'avantage d'une équipe à 3. », « Pour partir en août il faut faire confiance aux salariés qui restent sur la ferme, c'est compliqué de trouver quelqu'un de constant. », « Si tu veux prendre des vacances tu ne peux que sur des périodes précises, fin août tu as fini les grands chantiers de plantations, de semis et de récoltes, il reste l'entretien, des récoltes, l'irrigation. ».*

Enfin certains maraîchers prennent une semaine ou quinze jours en février ou à la Toussaint pour notamment «*se caler sur les vacances scolaires des enfants*».

Treize maraîchers estiment ne pas avoir suffisamment de vacances. Lorsque les maraîchers ne sont pas en déplacement, ils en profitent quand même pour «*maintenir en vie le jardin*».

A temps de vacances équivalent, quatre semaines pour les exemples ci-dessous, certains s'estiment satisfaits et d'autres non. «*C'est suffisant, je suis quand même maraîcher, ce métier, c'est une affaire de créneaux. A Noël et nouvel an je reste là mais je fais de la permanence. Je prends une semaine en février, c'est la dernière période avant mars, après c'est fini.*» «*Quatre semaines de vacances par an, c'est pas du tout assez, j'aimerais bien en avoir 8, ça fait partie des choses qui me cassent vraiment les pieds, ça fait deux semaines l'hiver et quelques jours en janvier-février quand je fais des doubles distributions, plus une en octobre et une en été*»

Enfin certains maraîchers ont fait remarquer que la prise de vacances pouvait être stressante si la quantité de travail à fournir avant et après était plus importante.

Pour un R17, c'est la fin des remboursements de crédit qui riment avec la possibilité de prendre davantage de vacances. «*J'espère bien que ça va augmenter, y'aura plus de souplesse sur l'année quand y'aura moins de crédits et donc peut-être moins de distributions et moins de paniers.*»

- **La charge de travail est-elle vivable ?**

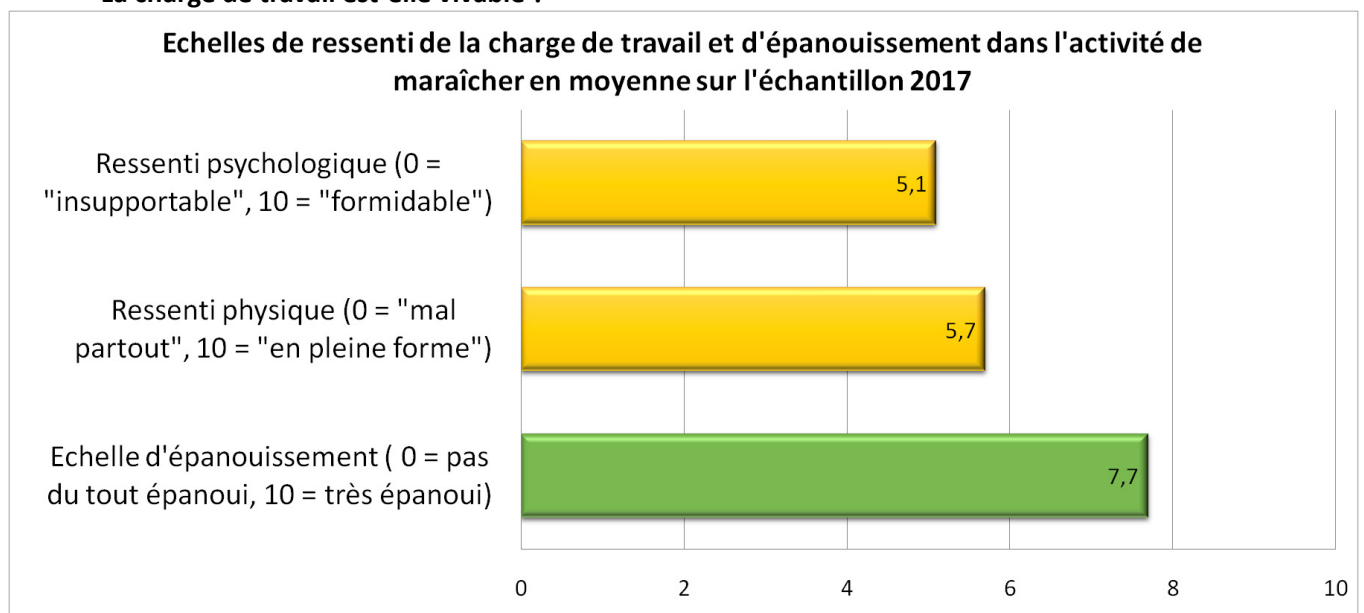


Figure 34 : Echelles de ressenti de la charge de travail et d'épanouissement

Ressenti psychologique

Pour le ressenti psychologique du travail, les réponses vont de 1 à 10, avec quinze réponses au dessus ou égales à cinq et huit réponses en dessous de cinq. D'après les maraîchers interrogés, une meilleure gestion du stress vient avec l'expérience, et le fait d'être dans un collectif ou d'être bien entouré aide beaucoup surtout quand cela permet de partager la gestion de l'exploitation. Par ailleurs, la charge mentale varie beaucoup avec les saisons.

«*Psychologiquement faut pas lâcher le morceau, faut être prêt à bondir en cas de problème, avec l'âge, ça va mieux, ça me stresse moins. C'est bien d'être en collectif, d'être entouré, ça se passe mieux.*»

«*Il y a quand même des gros moments d'angoisse, quand t'es salarié tu peux te reposer sur quelqu'un d'autre.*»

Concernant la charge mentale, certains maraîchers évoquent la préoccupation de proposer chaque

semaine des paniers satisfaisants aux amapiens.

« Le revers de la médaille c'est que l'AMAP t'oblige à suivre une quarantaine d'itinéraires techniques différents. C'est ce qu'on appelle la pression du panier. »

Ressenti physique

Pour le ressenti physique, les réponses vont de 1 à 9, avec là aussi quinze réponses au dessus ou égales à cinq et huit réponses en dessous de cinq.

Le matériel a un rôle important à jouer dans la baisse de pénibilité au travail, et les formations sur l'ergonomie (« Gestes et Postures » du pôle Abiosol) ont été particulièrement appréciées des maraîchers.

"On a fortement baissé la pénibilité aussi, avec le petit matériel que tu ne paies pas trop cher et qui fait gagner du temps."

« Le dos ça va mais j'ai des tendinites, c'est assez douloureux, hyper lourd, assez physique, je dois tirer les bâches car je n'ai pas d'enrouleur. »

De plus plusieurs des enquêtés sont suivis régulièrement par un kinésithérapeute ou un ostéopathe.

« J'ai un très bon ostéopathe, il faut faire attention à son corps, j'ai minimum deux visites d'ostéopathe par an, on fait attention, on ne remplit pas trop les caisses, et on est très jeunes. J'ai suivi la formation ergonomie au travail. »

"On va tous les quinze jours au kiné, même avec les outils, y'a beaucoup à porter"

Echelle d'épanouissement

Tous les maraîchers de l'échantillon se sont positionnés à cinq ou plus sur l'échelle d'épanouissement y compris des maraîchers avec des notes assez basses sur les deux échelles précédentes.

Tout d'abord il est intéressant de noter que les personnes interrogées ont des conceptions variées du métier de maraîcher. Pour certains, cette activité représente plus qu'une profession, elle englobe également un mode de vie, et un aspect militant assez fort qui fait partie de la vie du maraîcher au-delà du cadre professionnel.

« Le militantisme c'est un loisir, en tout cas ça me fait plaisir. Je ne le fais pas par altruisme ou par sacrifice. »

Pour d'autres, il est primordial de conserver un équilibre entre le personnel et le professionnel, notamment aux égards d'une vie de famille.

« Les maraîchers -ça y est, je suis maraîcher, je renonce à tout- ce n'est pas moi. Je me bats pour le faire autrement. »

« C'est mon métier ce n'est pas ma vie, c'est une façon de vivre mais je ne veux pas qu'il n'y ait que ça. »

Le fait d'exercer une activité « qui a du sens » et qui est « utile pour la société » contribue en grande partie à la sensation d'épanouissement des enquêtés.

« Quand je me lève le matin, j'ai aucun doute sur le sens de ce que je fais, je suis à ma place. »

« Je ne pensais pas être paysan, mais depuis que je suis paysan, je ne m'ennuie pas, je peux mettre mon énergie dans quelque chose qui est utile est bien vu par la société, je suis content, serein, épanoui. »

« Ça dépend des moments, c'est tellement prenant mentalement qu'on a du mal à se détacher, mais quand on prend du recul, j'aurais aucune envie de faire autre chose. »

La diversité d'activités, les rencontres, le lien avec les amapiens jouent également un rôle important, tout comme la proximité avec le lieu de vie qui permet dans certains d'être davantage présent pour la famille.

« Il y a une diversité d'activités, des rencontres, ce que je fais a un impact : les gens se parlent, on

conscientise les gens à un petit niveau. Le meilleur moyen de faire passer un message c'est de donner l'exemple. »

"Je m'éclate bien quand même, j'ai toujours l'impression de jouer, il y a une forme de joie puérile, je ne suis jamais sorti de cette impression de m'amuser."

« C'est hyper agréable, je suis sur place, je profite des enfants, même si c'est un peu dur d'être tout seul, j'ai tenté d'embaucher des gens dans le village mais ça n'a pas trop marché »

L'aspect passion du métier se traduit aussi par une envie de transmettre son expérience et ses compétences, rappelons que huit des maraîchers enquêtés accueillent des entrepreneurs à l'essai sur leur ferme.

«Oui épanoui, si je n'avais pas la passion je n'aurais pas l'envie de transmettre.»

- Perception de l'activité par la famille

Cette question ouverte visait à comprendre si l'activité de maraîchage a un impact positif et ou négatif sur la vie de famille des enquêtés. Ainsi pour six maraîchers, l'activité a un impact positif sur leur vie de famille, pour cinq maraîchers elle a un impact négatif, tandis que la réponse était mitigée pour dix d'entre eux.

Plusieurs aspects positifs apportés par l'activité sont évoqués notamment au regard du passage de milieu urbain à milieu rural qui s'est fait lors des reconversions professionnelles. Le nouveau milieu de vie est parfois jugé moins dense culturellement et socialement, mais cet aspect est contrebalancé par un cadre de vie plus sain, plus écologique et la possibilité d'avoir des aliments de qualité.

« On est des urbains, on avait une vie sociale et culturelle plus importante, mais là le milieu de vie est plus confortable, y'a pas de bruits, de pollution, les enfants sont hyper bien, c'est du travail et des concessions.»

« Elles savent ce que c'est le goût mes filles, elles sont sensibles à l'écologie, elles rencontrent des woofers, elles ont une ouverture sur le monde.»

Certains maraîchers évoquent un respect de leur famille pour le métier exercé, l'aspect vocation, militant ou encore le courage dont ils font preuve.

« Ils sont partis en vacances sans moi, ce n'est pas facile mais il y a une forme de fierté, paysan chez soi, ils me disent c'est bien papa ce que tu fais, même s'il n'est pas toujours avec nous papa.»

«Plutôt positif, elles ont toujours été contentes, plutôt fières, on leur demande un peu plus que les autres parents, mais elles le font sans rechigner, elles sont conscientes de ce que ça représente de tenir une entreprise.»

« On va au ciné de temps en temps, on est dispo le midi, on a des moments privilégiés qu'on n'avait pas quand on bossait à Paris.»

En parallèle de ces aspects positifs, l'activité du conjoint ou du parent est souvent jugée trop prenante, en particulier chez les maraîchers ayant des enfants, avec des difficultés à prendre des vacances. Et le métier est parfois perçu comme un métier ingrat et fatiguant.

« Ils sont fiers de moi mais ils ne peuvent pas prendre de vacances et de weekend avec moi. »

«C'est une activité physique et difficile, je ne la ferais pas, c'est désherbage, désherbage, désherbage, c'est beaucoup de travail pour pas beaucoup d'argent. »(Citation d'un enfant de maraîcher)

« Même si je suis peu investi, ça marche car on le veut bien tous les deux. C'est un métier ingrat par rapport au regard de la société, on est bien contents que en agriculture ce soit surtout des transmissions et que ce n'est pas des citadins qui ont goûté à la ville. Tous les ans je me dis qu'il va y avoir un burn-out à cette période.»

"On en parle dans le groupe des Josianes, une femme paysanne qui veut avoir des enfants, c'est plus compliqué."

Certains maraîchers et conjoints de maraîchers ont mentionné le rôle que peut jouer la mise en place

de règles, ou les discussions visant à équilibrer la vie professionnelle et la vie familiale.

"Toute la vie de famille s'organise autour de l'activité, il faut jongler constamment pour équilibrer les deux pôles, les amapiens peuvent être envahissants, y'a des hauts et des bas.»

"On a des objectifs d'épanouissement personnel, la présence à la maison c'était un problème les 1ères années, mais c'est plus le cas, je vais chercher mes enfants trois fois par semaine, c'est plutôt bien globalement même si ce n'est pas facile. Et on s'est préparés longuement, il y a eu beaucoup de discussions.»

« C'est le deal avec ma famille, je leur dois des vacances. A la question si un jour t'as pas le choix comment tu fais, je réponds, j'arrête le métier.»

« On a mis une règle en place avec ma compagne, on prend une journée par mois pour faire quelque chose d'autre, on n'a pas de loisirs hebdomadaires. »

- Evolution de la charge de travail

Pour quatorze maraîchers de l'échantillon la charge de travail a baissé depuis l'installation, pour sept d'entre eux cette charge est constante et pour deux d'entre eux elle a augmenté.

La sensation de baisse peut être liée au fait que les premières années d'installation demandant particulièrement d'investissement en temps de travail. Elle peut aussi être due à une augmentation de l'efficacité du travail (outils installés, meilleure appréhension des tâches et intervention au bon moment) ou à l'embauche de salariés.

Une augmentation du nombre de paniers ou le lancement d'une autre culture comme la mise en place d'un verger, ou de la production de plants peut ré-augmenter la charge de travail.

«Baisse, l'année d'installation était hyper chargée, il faut se préparer et après augmenter la main d'œuvre sur la ferme. Pour des raisons d'organisation et de finances et avec l'implantation du verger ça va augmenter l'année prochaine.»

«C'est constant, je suis plus efficace qu'à l'installation et en même temps y'a eu une montée en puissance avec l'augmentation du nombre de paniers.»

Le ressenti de la pénibilité peut aussi augmenter avec l'âge.

« Objectivement la charge de travail a baissé, on avait beaucoup de travail les premières années pour tout installer, mais physiquement je la ressens plus maintenant.»

- Nombre d'années à continuer l'activité

Sept maraîchers pensent continuer leur activité entre 2 et 9 ans, cinq maraîchers entre 10 et 15 ans, sept maraîchers pensent continuer jusqu'à leur retraite ou «toute leur vie» et quatre ne savent pas ou pensent arrêter leur activité le jour où elle deviendra trop pénible.

"Tant que c'est possible physiquement et psychologiquement, si un jour ça devient insupportable j'arrêterai, je le ferai tant que je serais heureux de le faire, ça reste un boulot."

« Je continuerai au moins 15 ans après l'installation, mais je ne m'interdirai pas d'arrêter si j'ai l'envie et la possibilité de le faire. Quoique ça puisse être contraignant au niveau physique et au niveau des emprunts. Faut que la santé elle tienne. Ce serait bien que ce soit repris en bio, idéalement avec la même activité, plutôt content si c'est du maraîchage car j'ai créé un outil fonctionnel et efficace.»

Certains maraîchers envisagent de continuer en diversifiant leurs productions ou activités, notamment par de la transformation des produits maraîchers ou de PAM, ou en s'investissant dans la transmission d'expérience et/ou de leur ferme.

"On pense faire ça toute notre vie, mais en l'adaptant je pense, faire un laboratoire de transformation, des sirops de PAM... Nous c'est un projet de vie."

«Aucune idée, si je fais encore cinq ans ce sera déjà pas mal, peut-être faire plus de transformation pour mieux valoriser.»

"Jusqu'à la cinquantaine, je me verrais plus prof de maraîchage et avoir un jardin pour la famille,

j'aspire plutôt à un truc plus tranquille."

- **La fonction employeur**

Treize maraîchers sont satisfaits de la répartition du temps de travail sur l'exploitation, cinq maraîchers estiment qu'il y aurait des choses à améliorer, quatre maraîchers n'ont pas de salarié et un maraîcher n'a pas répondu à la question.

De nombreux enquêtés ont souligné les avantages que peut présenter la présence de salariés sur l'exploitation, à conditions qu'ils soient stables et de confiance. Ces avantages concernent l'allègement de la charge de travail, la possibilité de prendre des vacances mais dans certains cas l'aide à la décision. Les réponses des maraîchers sont ainsi plutôt contrastées comme l'illustre les citations ci-dessous :

« C'est sain ce qui se passe. Ils ont l'air contents, parfois, j'ai l'impression de ne pas être suffisamment clair dans ce que j'attends, mais ça se passe bien, j'arrive à jouer ce rôle de patron. Et puis j'avais des projets en parallèle, je ne pouvais pas mener tout, tout seul. Les gens qui travaillent, produisent, ça me permet de libérer du temps. En 2012 j'y pense avec effroi aux heures que je faisais, aujourd'hui c'est plus du tout le cas. Je ne sais pas dans quel état je serais physiquement si je n'avais pas d'aide d'autres gens, et je prends de l'âge donc oui, globalement satisfait. »

« C'est compliqué d'avoir de la main d'œuvre, on voudrait bien trouver quelqu'un à l'année mais ne le trouve pas, ça prend du temps le fait qu'un saisonnier s'approprie la ferme, c'est compliqué d'avoir des gens avec lequel ça « match » bien pour bosser, il faut des gens dans la même dynamique, quelqu'un qui veut s'installer c'est l'idéal. »

Certains estiment que la gestion des salariés prend du temps (gestion de leurs relations interpersonnelles, de leur efficacité), mais aussi qu'elle demande des compétences comme savoir répartir et déléguer le travail, exprimer des consignes claires, définir des priorités, ou simplement communiquer.

« J'ai des difficultés à déléguer, par exemple mon salarié ne conduit pas trop le tracteur, je ne suis pas très à l'aise avec la fonction d'employeur. »

« L'idée est de revenir à quelque chose de plus petit, la gestion des salariés prend de la place, il faut gérer les relations interpersonnelles, leur efficacité... »

« On a des bons salariés, mais on a toujours des charges supplémentaires en tant que chef d'exploitation, notamment les distributions et pendant la phase hivernale, et l'arrosage le weekend. »

Enfin certains maraîchers ne souhaitent pas avoir recours à de la main d'œuvre extérieure car ils ne souhaitent pas faire grossir leur exploitation et ou rester au microBA..

« Je n'ai pas du tout envie d'embaucher un salarié. »

« On ne prendra pas de salariés comme on veut rester au microBA, on ne veut pas avoir une structure qui grossisse, peut-être qu'on en prendra ponctuellement. »

9 Analyse des différents profils et monographies

Nous avons regroupé, partie « Caractéristiques des fermes », des maraîchers qui nous semblaient présenter un certain nombre de similitudes en 2012 et qui semblaient avoir évolué de la même manière. Cette partie vise à comparer et expliquer les différentes trajectoires suivies par les maraîchers au sein de ces sous groupes notamment en termes de viabilité économique et de création d'emploi.

Il s'agira donc dans un premier temps de dépeindre l'évolution de certains critères de viabilité économique que sont le revenu disponible et la part de marge de sécurité dans l'EBE. Nous nous

intéresserons également à la création d'emploi sur les fermes. En effet, sur certaines fermes, l'augmentation de la valeur ajoutée dégagée se traduit par une augmentation de la main d'œuvre salariée et pas forcément par une augmentation du revenu du maraîcher.

Une fois ces évolutions retracées, il s'agira d'identifier les facteurs d'évolution de ces critères. Nous verrons que les maraîchers peuvent faire varier le nombre de parts de récolte, le prix du panier (ce qui impacte leur revenu disponible), mais aussi le montant de leurs annuités (en faisant différents choix d'investissement) et de leurs prélèvements privés (ce qui impacte la part de marge de sécurité dans le revenu) ainsi que leurs charges sociales de personnel (l'importance des charges sociales est expliquée partie Création de richesse à l'hectare).

Enfin dans un troisième temps, nous nous attacherons à déterminer l'influence des conditions d'installation sur les trajectoires suivies par ces maraîchers. Nous nous intéresserons ici aux différences de SAU et de surfaces cultivées et au nombre de parts de récolte en 2012, aux ressources initialement présentes sur la ferme et au capital de départ des maraîchers. Ces deux derniers paramètres peuvent en effet influencer les montants d'investissement de départ et les investissements futurs.

9.1 Analyse des Anciens 2012

A1 et A2 : la monographie présentée est celle d'A2

- Evolution principales : revenu, marge de sécurité et création d'emploi

A1 et A2 sont les maraîchers dont les revenus étaient les plus faibles en 2012. Ils ont augmenté respectivement de 146 et 114%. Concernant l'EBE, il ne permettait pas à A1 de payer ses annuités et encore moins de se dégager une marge de sécurité alors que cette dernière est de 23% de l'EBE en 2017. A2 quant à lui pouvait se dégager 33% de marge de sécurité en 2012 et peut se dégager 29% en 2017. Concernant la création d'emploi, A1 a augmenté son nombre d'ETP salarié de 1.2 (soit une augmentation de 50%) et A2 de 0.9 (soit une augmentation de 300%).

Ainsi ces deux fermes ont su évoluer en augmentant fortement le revenu disponible des maraîchers et en créant de l'emploi.

- Facteurs d'évolution du revenu

A1 et A2 vont augmenter à la fois leur nombre de parts de récolte (de 48 et 60%) et le prix de leur panier (de 13 à 18%). De plus A1 a réduit ses annuités de près de 58% et n'a pas beaucoup augmenté ses charges sociales de personnel. A2 a à la fois augmenté ses annuités et ses charges sociales de personnel. A1 payait beaucoup d'annuités pour des investissements importants dès le départ et qui ont augmentés de 37%, même avec cette augmentation des investissements ses annuités ont baissé de 58%. Pour A2 les investissements ont augmenté de 95% et les annuités ont augmenté de 196%.

- Comment les conditions d'installation ont influencé l'évolution de ces deux maraîchers

En 2012 malgré une SAU proche, A1 et A2 n'ont pas la même surface cultivée en maraichage (3.1 et 1.8ha) ni le même nombre de parts de récolte produites (180 et 75). Ils n'ont pas non plus le même nombre d'ETP (2.41 et 0.3). Le niveau d'investissements n'est pas le même, il est quatre fois plus important pour A1 en 2012. De plus A1 s'installe sur une ferme déjà aménagée, dans le cadre familial avec accès à l'eau et hangar de stockage du matériel, les investissements vont donc davantage dans le matériel et les infrastructures de conservation. A2 crée totalement sa ferme, il devait pomper l'eau de la rivière les premières années et il n'y avait ni hangar ni infrastructures de conservation.

A3 à A7 : la monographie présentée est celle d'A7

- Evolution principales : revenu, marge de sécurité et création d'emploi

D'A3 à A7 les maraîchers ont augmenté leur revenu disponible entre 29 et 81%. En 2012 seuls A4 et A5 n'avaient pas de marge de sécurité. En 2017 tous ces maraîchers ont une marge de sécurité entre 14 et 60%. Concernant la création d'emploi, le nombre d'ETP salarié a peu varié entre 2012 et 2017. Seuls A3 et A7 ont embauché respectivement 0.7 et 0.6 ETP salarié (respectivement 120% et 35% d'augmentation).

On a ici un groupe de maraîchers dont les revenus disponibles étaient relativement élevés en 2012 et qui ont tout de même pu augmenter encore leurs revenus, sans atteindre plus de 100% d'augmentation de revenu comme c'est le cas pour A1 et A2.

- **Facteurs d'évolution du revenu**

Les maraîchers de ce groupe ont mis en place différentes stratégies de production et commercialisation. Certains ont augmenté uniquement leur nombre de parts de récolte (A4 et A7), A6 a augmenté uniquement le prix du panier et A5 a augmenté ces deux paramètres. C'est d'ailleurs ce dernier qui a le plus augmenté son revenu, de 81%. A3 quant à lui bien que son revenu disponible ait augmenté de 68% n'a ni augmenté son nombre de parts de récolte ni son prix de panier. On pourrait éventuellement attribuer son augmentation de revenu à la diminution de ses annuités et à l'augmentation des subventions perçues.

Concernant les charges sociales liées à l'embauche, elles ont augmenté chez A7 mais pas chez A3 (qui a accueilli un entrepreneur à l'essai). Il est également surprenant de constater que ce type de charges sociales a augmenté chez A6 alors que son nombre d'ETP a très peu varié.

Pour ce qui est des annuités elles ont baissé pour trois maraîchers de ce groupe, sont nulles pour A6 et ont augmenté pour A7

- **Comment les conditions d'installation ont influencé l'évolution de ces cinq maraîchers**

La SAU de ces maraîchers va de 3,3 à 11ha et les surfaces cultivées de 2,5 à 4ha en 2012. Le nombre de parts de récolte par semaine allait de 65 à 140 (A4 et A5) pour des revenus disponibles mensuels allant de 1875 à 2459 euros (A3 et A7). Il est intéressant de noter que le maraîcher ayant le revenu le plus important en 2012, c'est-à-dire A7, n'est pas celui qui a le nombre de parts de récolte le plus élevé en 2012.

Concernant les ressources présentes à l'installation, on notera que seul A4 s'est installé sur une ferme déjà aménagée mais cela ne le différencie pas des autres en termes de nombre de parts de récolte. Les ressources initialement présentes sur la ferme à l'installation ne semblent pas différencier les exploitations en termes de viabilité économique. Cependant A4 est le maraîcher dont le pourcentage d'évolution des investissements est le plus faible. Il est de 14% pour A4, de 21% pour A5 qui s'est installé dans le cadre familial sur une exploitation céréalière. A7 bénéficiait quant à lui d'un accès à l'eau d'une grange et de caves de stockage, et a tout de même augmenté ses investissements de 46% en cinq ans. A3 et A5 sont les maraîchers ayant les montants d'investissement les plus importants en 2012, quant à A6, il a du augmenté progressivement ses investissements jugeant la ferme trop peu équipée.

A8 à A91 : la monographie présentée est celle d'A8

- **Evolution principales : revenu, marge de sécurité et création d'emploi**

Ces quatre maraîchers sont ceux qui avaient le revenu disponible le plus élevé en 2012. A8 et A9 ont évolué de manière similaire, augmentant leur revenu de 42 et 14% tandis qu'A91 quant à lui a augmenté son revenu de 191%. A90 quant à lui a vu son revenu disponible diminuer de 25%. Concernant la part de marge de sécurité dans l'EBE, elle était supérieure à 10% pour les quatre maraîchers en 2012 et le reste en 2017 pour trois d'entre eux. Seul A90 voit sa marge de sécurité

diminuer en deçà de 10%. Pour ce qui est du nombre d'ETP salarié, el a augmenté pour A8 et A91 (de 1,8 et 2,9), a diminué de 1,1 pour A9 car il n'accueille plus de couvé et a diminué de 1,4 pour A90.

Chaque maraîcher de ce groupe a suivi une trajectoire différente. A9 a conservé sensiblement le même revenu et n'a pas embauché, A8 et A91 ont tous deux augmenté leur revenu tout en embauchant, dans des proportions bien supérieures pour A91. Quant A90 il a diminué son revenu et l'emploi de main d'œuvre.

- **Facteurs d'évolution**

Ces différentes évolutions se retrouvent dans les stratégies de production et de commercialisation. En effet A9 n'a pas fait varié son nombre de parts de récolte ni son prix de panier, A8 a augmenté son nombre de parts de récolte de 17% et A91 a augmenté son nombre de parts de récolte (de 126%) et son prix de panier (de 18%). A90 a augmenté son prix de panier (de 12%) mais a diminué son nombre de parts de récolte (de 35%).

Concernant les annuités leur montant n'a pas ou très peu varié pour A9, A90 et A91, ces maraîchers n'avaient quasiment pas d'annuités à payer en 2012 déjà, et il a diminué pour A8 qui a fini de rembourser ses emprunts. Pour ce qui est des charges de personnel, elles ont logiquement augmenté pour A8 et A9 qui ont augmenté leur main d'œuvre ce qui ne leur a pas empêché d'augmenter leur revenu.

- **Comment les conditions d'installation ont influencé l'évolution de ces maraîchers**

Ces quatre maraîchers dont les revenus sont les plus élevés de l'échantillon en 2012 se sont installés sur des fermes déjà aménagées possédant un forage, et un hangar de stockage du matériel.

Les SAU de ces maraîchers vont de 4,5 à 15 ha (pour A9 et A91), ils n'ont à priori pas les mêmes possibilités de développement. Si là aussi A8 et A9 ne font pas varier leurs surfaces cultivées (respectivement de 4,5 et 5ha qui représentent 100% de la SAU du premier, et 70% de la SAU du second), tandis qu'A91 augmente sa surface cultivée de 140% (il passe de 2,5 à 6ha cultivés en maraichage). A90 qui a réduit son nombre de parts de récolte de 35% a diminué sa surface cultivée de 49% (il passe de 5,4 à 2,8ha cultivés en maraichage).

Concernant le nombre de parts de récolte en 2012, il est intéressant de noter qu'à surface cultivée proche, les maraîchers ne produisent pas le même nombre de parts de récolte. Pour A9, A8 et A90, la surface cultivée est de respectivement 4,5ha, 5ha et 5,4 ha et le nombre de parts de récolte de 80, 213 et 100. De plus en 2017, le nombre de parts de récolte de A91 est de 190, il se rapproche donc plutôt de celui de A8. On constate donc ici aussi que c'est A8 et A91, maraîchers installés dans le cadre familial (à l'instar d'A1 et A5) qui produisent le plus de parts de récolte de leur groupe et qui se dégagent le revenu le plus élevé.

Il est surprenant de constater qu'en 2012, A8 qui est le maraîcher produisant le plus de parts de récolte de ce groupe, n'a pas plus de main d'œuvre salariée que les autres. Il va cependant augmenter sa main d'œuvre salariée de 1,8 ETP entre 2012 et 2017 et ainsi dépasser les autres en termes de volume horaire salarié. Il est possible que le nombre d'ETP salarié de 2012 ait été sous-estimé. En effet la conjointe de A8 est salariée sur l'exploitation et travaille presque autant que son mari.

Concernant les montants d'investissements ce ne sont pas ceux qui produisent le plus en 2012 qui avaient le plus investi. Ainsi de A8, A9 et A90, c'est A8 qui a le moins investi et c'est lui qui a le nombre de parts de récolte le plus important.

9.2 Analyse des Récents 2012

Mis à part R12c, installé en 2011, ces maraîchers ont tous été enquêtés pendant leur première année d'installation.

R12b et R12a : les monographies présentées sont celles de R12a et de R12b

- Evolution principales : revenu, marge de sécurité et création d'emploi

Ces deux maraîchers sont les R12 qui avaient le revenu disponible le plus faible en 2012. Ils ont augmenté respectivement de 543 et 596%. Ces deux maraîchers ne pouvaient pas se dégager de marge de sécurité en 2012 alors qu'elle est bien supérieure à 10% en 2017. Concernant la création d'emploi, R12a augmente son nombre d'ETP salarié de 1,3 alors qu'il ne varie pas pour R12b. Ces deux fermes avaient un revenu très faible voire inexistant pendant leur première année d'installation, R12a a atteint le même niveau de revenu que les autres (2994 euros mensuels) alors que R12b a atteint un niveau de revenu plus faible (1350 euros mensuels).

- Facteurs d'évolution

R12a a augmenté son nombre de parts de récolte (de 100%) et son prix de panier (de 12%) tandis qu'R12b a augmenté seulement son nombre de parts de récolte (de 83%). Les annuités de R12a ont fortement baissé et celles de R12b ont un peu augmenté (de 13%). Concernant les charges sociales de personnel elles ont faiblement augmenté chez R12a. Ainsi le facteur principal d'évolution du revenu semble ici être la variation du nombre de parts de récolte.

- Comment les conditions d'installation ont influencé l'évolution de ces maraîchers

R12a a une SAU et une surface cultivée en maraichage de 4,7ha, ce qui est bien supérieur à la SAU de R12b (1,4ha) et à sa surface cultivée (0,8ha). Ainsi, même si ces deux maraîchers ont drastiquement augmenté leur nombre de parts de récolte, ils se différencient déjà en 2012, R12a produisant 45 parts de récolte sa première année alors que R12b en produisait 22. Il s'agissait dans ces deux cas d'une création totale d'activité, il n'y avait aucune infrastructure et aucun matériel sur les fermes à l'installation.

Ce qui différencie de manière marquante ces deux fermes sont leurs montants d'investissement. R12a avait investi près de 200 000 euros en 2012 alors que R12b avait investi près de 29 000 euros. R12a est en effet un GAEC comprenant deux associés dont les activités précédentes étaient des fonctions de cadre, ce qui n'était pas le cas de R12b qui a eu des difficultés à obtenir des emprunts.

R12c, R12d, R12e

- Evolution principales : revenu, marge de sécurité et création d'emploi

Ces trois maraîchers avaient un revenu disponible mensuel allant de 1500 à 2300 euros (pour R12c et R12e) en 2012. Leurs revenus ont tous augmenté (en particulier celui de R12c dont le revenu était le plus bas) pour atteindre plus de 3000 euros mensuels. Concernant la marge de sécurité, elle a toujours été supérieure à 10% pour R12e, elle a augmenté pour R12d (passant de 0 à 12%) et elle a diminué en dessous de 10% de l'EBE pour R12c. Pour ce qui est de la création d'emploi, R12d a embauché 2ETP salarié et R12e 0,6ETP salariés entre 2012 et 2017.

- Facteurs d'évolution

Ces trois maraîchers ont adopté des stratégies différentes. R12c a augmenté son nombre de parts de récolte, R12d n'a rien augmenté, R12a a augmenté son nombre de parts de récolte et son prix de panier. Concernant les annuités, R12c et R12e n'en avaient quasiment pas en 2012 et cela n'a pas changé, R12d quant à lui a fortement augmenté ses annuités. Les mêmes constats sont faits pour le montant des charges sociales de personnel.

- **Comment les conditions d'installation ont influencé l'évolution de ces maraîchers**

Si R12d est celui qui a la SAU la plus importante (10ha contre 3ha et 2,3ha pour R12c et R12e), il n'a pas pour autant augmenté sa surface cultivée en maraîchage. Les trois maraîchers n'ont pas fait varier leurs surfaces de maraîchage. Leur nombre de parts de récolte est assez proche en 2012 (entre 47 et 60), et il va augmenter pour R12c et R12e qui atteindront respectivement 75 et 82 parts de récolte alors que R12d se stabilise à 60 parts de récolte.

Il est intéressant de noter que le nombre d'ETP salarié augmente pour R12e (de 0,6 ETP) mais pas pour R12c. Cependant lorsqu'on regarde le temps de travail hebdomadaire mensuel de ce dernier, on constate qu'il a augmenté de 40% par rapport à 2012.

On peut noter que R12c est le seul des R12 à s'être installé sur une ferme déjà aménagée et c'était bien lui qui avait le montant d'investissement le plus faible en 2012. Il fait également partie des maraîchers à avoir favorisé l'achat de matériel d'occasion plutôt que du matériel neuf ce qui a aussi limité ses montants d'investissements. Il augmentera fortement le montant de ses investissements entre 2012 et 2017 en s'autofinçant.

9.3 Analyse des Récents 2017

Les sept maraîchers récemment installés en 2017, c'est-à-dire installés en 2014 et 2015 présentent des caractéristiques variées en terme de surface cultivée, de nombre de parts de récolte, de niveau d'investissement (et donc de niveau de mécanisation) et d'emploi de main d'œuvre. Nous avons, dans cette partie, tenté d'identifier des profils de maraîchers R17 à des profils de maraîchers R12. L'objectif de cette comparaison est de déterminer, au regard des évolutions des R12, la manière dont ces « Récents 2017 » pourraient évoluer dans les cinq prochaines années. Nous comparerons donc ici les conditions d'installation des R12 et R17.

Il est intéressant de noter que tous les R17, comme les R12 se sont installés hors du cadre familial et ne sont pas issus du monde agricole. De plus, le démarrage de l'activité de maraîchage s'est réalisé, pour tous, dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Ils exerçaient auparavant des activités professionnelles dans des secteurs d'activité et de niveaux de qualification variés. La fonction de cadre est cependant très représentée, quatre de ces maraîchers occupaient ce type de poste.

R17b et R17c : la monographie présentée est celle de R17c

Conditions d'installation

Si les niveaux de revenu de ces deux maraîchers ne sont pas les mêmes en 2017, il nous a semblé intéressant de les analyser ensemble car leurs systèmes de production présentent certaines similitudes notables. Leurs systèmes se ressemblent d'abord par leurs surfaces cultivées en maraîchage les plus faibles des R17, de 0,4ha pour R17b et de 0,6ha pour R17c, et par leur faible niveau d'investissement (de 36 000 euros pour R17b et 41 000 euros pour R17c). S'agissant d'une création totale d'activité, ce faible niveau d'investissement se traduit par un faible niveau de mécanisation. R17b et R17c respectivement étudiant et infirmier avant leur installation, et n'ayant pas de capital personnel, ont financé l'essentiel de leur équipement par des aides à l'installation. On peut aussi noter que R17b a effectué un test d'activité au sein de la couveuse Les Champs des Possibles.

Malgré ces similitudes, ces deux maraîchers ne présentent pas la même stratégie de commercialisation. R17b produit moins de parts de récolte par semaine (22 pour R17b contre 80 pour R17c) mais à un prix supérieur (24 euros pour R17b contre 13 euros pour R17c). D'ailleurs, de tout l'échantillon, R17c est le maraîcher dont le prix de la part de récolte est le plus faible. Pour

produire ce plus grand nombre de parts de récolte R17c embauche 1,1 ETP salarié par an. En comparaison R17b embauche un stagiaire sur l'année et de manière ponctuelle.

Ces paysans ne se rémunèrent pas non plus de la même manière. R17b atteint un revenu disponible mensuel de 1300 euros alors qu'il est de 2300 euros pour R17c. Ce dernier rencontre cependant des problèmes de trésorerie et n'a pas de marge de sécurité.

Perspectives d'évolution

R12b est le seul maraîcher des Récents 2012 à présenter des caractéristiques de départ (caractéristiques de 2012) similaires à celles de ces deux maraîchers R17, installés en 2015. Il a en effet une surface cultivée inférieure à 1ha (de 0.9ha), un montant d'investissement faible (de 28 000 euros), et une absence de capital de départ due à une précédente activité. Son nombre de parts de récolte, le plus faible des R12 (soit 22 parts de récolte), le distingue cependant de R17c qui lui produit 80 parts de récolte malgré des conditions d'installation similaires.

On pourrait supposer que R17b, qui produit le même nombre de parts de récolte que R12b à conditions d'installation proches, suive le même type d'évolution. Cela pourrait s'illustrer par une multiplication par deux du nombre de parts de récolte (pour atteindre les 40 parts de récolte de R12b en 2017), et une augmentation des investissements de 54% par autofinancement. Cependant, R17b perçoit déjà le même revenu que R12b de près de 1300 euros mensuels grâce notamment à un prix de panier supérieur de 17%, et se trouve satisfait de ce revenu. De plus R17 est satisfait de son matériel et ne souhaite pas spécialement investir davantage. Il semblerait donc plus probable que R17b n'augmente pas son nombre de parts de récolte, à moins qu'une intensification de la surface le lui permette, et que cela puisse se faire sans augmenter sa charge de travail et sans affecter davantage sa vie de famille. De plus si R12b n'a pas de salarié par manque de moyen, R17b lui ne souhaite pas en avoir non plus.

R17c semble quant à lui présente des caractéristiques de départ qu'on ne retrouve pas chez d'autres R12. En effet, si ses conditions d'installation ressemblent à celles de R12b, il présente plutôt un nombre de parts de récolte et un niveau de revenu proche de R12d en 2012 en ayant investi 75% de moins à l'installation. Ce qui semble différencier R17c est sa capacité à valoriser sa très petite surface par un travail important (50h hebdomadaires en moyenne sur l'année) et la présence d'un salarié à temps plein sur la ferme. Satisfait de son revenu, R17c ne souhaite pas se développer davantage, les choix qu'il fera à l'avenir seront dans le but d'alléger sa charge de travail et d'aller davantage vers des activités militantes et éducatives.

R17d, R17e, R17f, R17g : la monographie présentée est celle de R17g

Conditions d'installation

Trois de ces maraîchers (R17d, R17e et R17f) sont passés par un test d'activité au sein de la couveuse et coopérative Les Champs des Possibles et accueillent à leur tour un entrepreneur à l'essai sur leur ferme. R17g n'est pas passé par la couveuse, mais travaillait comme salarié sur des fermes, et sa conjointe est salariée sur l'exploitation.

Si leur SAU va de 2,2 à 5ha, leur surface cultivée en maraichage varie moins allant de 1 à 2,6ha. Leur nombre de parts de récolte va de 55 à 85 et leur prix de panier de 18,5 à 23 euros. Concernant le nombre d'ETP il va de 0,6 à 3,6. On peut constater que c'est R17g, qui pourtant a le moins recours à la main d'œuvre salariée qui produit le plus de parts de récolte par semaine (85), mais c'est aussi celui qui travaille le plus (il est à 62h de travail hebdomadaire en moyenne sur l'année). C'est aussi celui des quatre qui se rémunère le mieux. R17g a en effet un revenu disponible mensuel de 3700 euros alors que les autres ont un revenu par exploitant allant de 2400 à 2900 euros mensuels.

Ils ont tous les quatre une marge de sécurité supérieure à 10%. Tous ces maraîchers ont des niveaux d'investissement conséquents allant de 130 000 à 228 000 euros et trois d'entre eux (R17d, R17e et R17f) exerçaient un poste de cadre avant leur reconversion professionnelle. R17d et R17e ont à ce titre financé la quasi-totalité de leurs investissements avec leur capital personnel. Les deux autres ont plutôt eu recours à des emprunts bancaires et à des subventions. R17g est le seul à s'être installé sur une ferme déjà aménagée, installation effectuée sur une ferme Terres de Lien.

Perspectives d'évolution

Il semble intéressant de comparer ces quatre maraîchers à des profils R12 dont l'activité de départ a permis d'apporter un capital personnel important à l'installation, et qui présentent des montants d'investissements similaires. R12a et R12d, anciens cadres (respectivement dans le commerce et l'électronique) correspondent à ces critères et avaient investi 206 000 et 168 000 euros à leur installation. On peut également remarquer que ces deux maraîchers, comme trois des R17, accueillent, ou ont accueilli en 2017, un entrepreneur à l'essai dans le cadre de la coopérative Les Champs des Possibles. Nous pouvons considérer que le temps de travail des entrepreneurs à l'essai n'influence pas la trajectoire de la ferme car leur chiffre d'affaire n'apparaît pas dans la comptabilité des maraîchers, et que leurs charges de production sont remboursées par la coopérative. Il est important de noter que la ferme de R12a correspond à un GAEC où travaillent deux associés.

Si les surfaces cultivées de ces deux R12 sont supérieures à celles des R17 étudiés, les autres caractéristiques sont assez semblables. Certains résultats comme les revenus et nombre de parts de récolte sont plus faibles pour les R12 en 2012 que pour les R17 en 2017, mais ceci est dû au nombre d'années écoulées entre le moment de l'installation et le moment de la première enquête, l'enquête de R17 est plus éloignée de l'installation que la première enquête des R12 en 2012.

En réalité, les résultats des R17 ressemblent davantage aux résultats des R12 en 2017 que des R12 en 2012. Ayant eu les mêmes conditions de départ, on peut en déduire que les R17 de ce groupe ont déjà suivi la même trajectoire que les R12a et R12d.

En effet le nombre de parts de récolte des maraîchers R17 est compris entre 55 et 85 ce qui correspond plus aux nombres de parts de récolte des R12 en 2017 qui est de 60 et 90. Pour le maraîcher R17d qui produit 55 parts de récolte, on peut supposer qu'il augmente son nombre de parts de récolte et sa surface cultivée pour atteindre le niveau des autres ou que, à l'instar de R12d il se stabilise autour de 60 parts de récolte. Qu'ils aient augmenté ou non leurs parts de récolte, les R12a et R12d ont augmenté leurs investissements de 39 et 49%. Concernant le prix de vente, il a varié de 12% pour R12a qui avait un prix assez bas en 2012 par rapport aux autres R12 (de 18 euros). On peut donc supposer que R17d et R17g (dont les prix de panier sont plus faibles), suivent aussi cette stratégie.

Enfin, et cela confirme ce qui est mentionné ci-dessus, les niveaux de revenus disponibles de R17d, e, f et g sont proches des revenus disponibles de R12a et R12d en 2017 c'est-à-dire cinq ans après leur installation. On fait ainsi le constat que deux ou trois ans seulement après leur installation, ces maraîchers ont atteint un niveau de revenu élevé.

R17a

Conditions d'installation

En termes de SAU et de surface cultivée, R17a se situe au même niveau que les derniers profils détaillés, sa SAU est de 3,9ha et il cultive 1,4ha en maraîchage. Son nombre de parts de récolte et son prix de panier sont également proches des autres maraîchers (il produit 82 parts de récolte par semaine dont le prix est de 20 euros). Ce maraîcher se différencie des autres par son très fort niveau d'investissement de 392 000 euros malgré son installation sur une ferme déjà pourvue d'un hangar et d'un espace transformable en salle de conservation des légumes. Cet ancien agronome paysagiste

a apporté un capital de départ conséquent (de 70 000 euros) et a demandé un montant important de subventions qu'il n'a pas encore touché. Il a donc dû contracter de forts emprunts bancaires, et doit payer un montant d'annuités supérieur à son EBE. Il affirme ne pas se payer mais pouvoir payer les salaires de ses deux salariés.

Perspectives d'évolution

Son très fort niveau d'investissement ne permet pas de le comparer à des maraîchers R12, le plus proche serait R12a avec 206 000 euros à l'investissement c'est-à-dire deux fois moins que lui. Son niveau d'investissement se rapproche davantage de maraîchers A12, comme A91 en 2012 (274 000 euros d'investissement) et A1 en 2017 (281 000 euros) qui s'étaient tous deux installés sur des fermes déjà aménagées. Cependant il cultive deux fois moins de surface que celle cultivée par ces maraîchers en 2012. On peut remarquer qu'avec une surface cultivée de 1,4 ha il arrive à produire 108 parts de récolte par semaine et à embaucher deux ETP salariés à l'année avec un prix de panier qui se situe dans la moyenne des R17 (proche de 20 euros). S'il est difficile de comparer ce maraîcher aux autres, on sait cependant qu'il souhaite plus de diversification dans ses débouchés et développer une production fruitière, il a récemment mis en place des arbres fruitiers entre ses parcelles.

9.4 Monographies

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme A2)

Caractéristiques de la ferme A2 :

Entreprise individuelle (au réel simplifié), créée en 2004 hors cadre familial
SAU de 6ha dont 1.8ha en maraîchage et 1200 m² sous abris
24 ans à l'installation, agent d'entretien d'espaces verts avant installation
Pas de statut du conjoint spécifique à l'exploitation

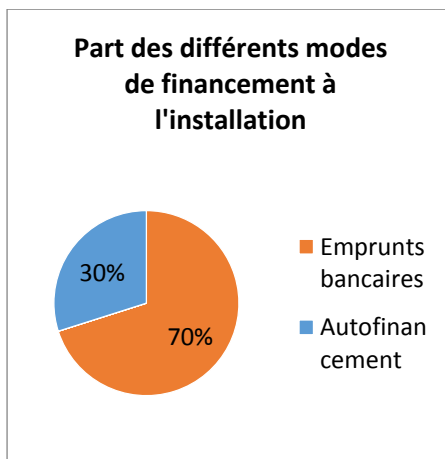
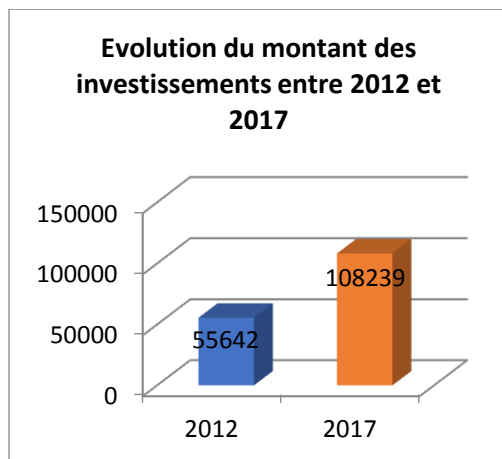
Points forts : matériel, hangar, chambre froide, accès à l'eau

Points faibles : vieillesse du parc matériel

Pas de variation de la surface cultivée

Conditions d'installation et moyens de production

Création totale de la ferme, pas d'accès à l'eau, pas de hangar, pas de matériel (achat de matériel neuf et d'occasion) à l'installation



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

Pas de matériel mutualisé, achat de plants groupés, fait venir un éleveur pour le travail du sol et l'épandage de fumier

Commercialisation

	2012	2017
Nbr de parts de récolte	75	120

Augmentation de 60% du nombre de parts de récolte

Nbr d'AMAP	2	2
Nbr de jours de distrib.	2	2
Nbr de semaines de distrib.	40	43,5

Panier à 19.5 euros en 2012 et 23 euros en 2017

Prix fixé en fonction du prix du marché

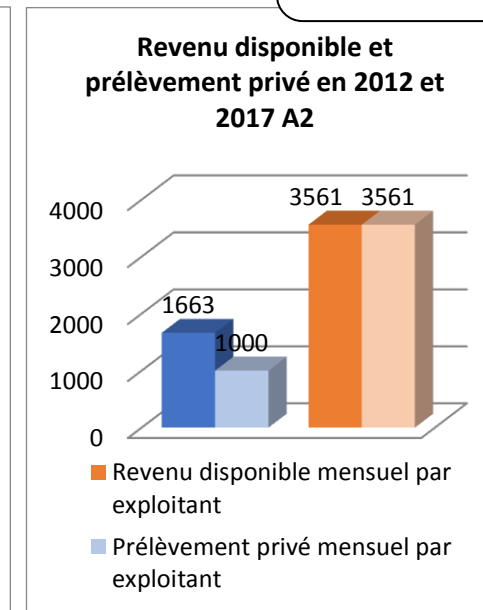
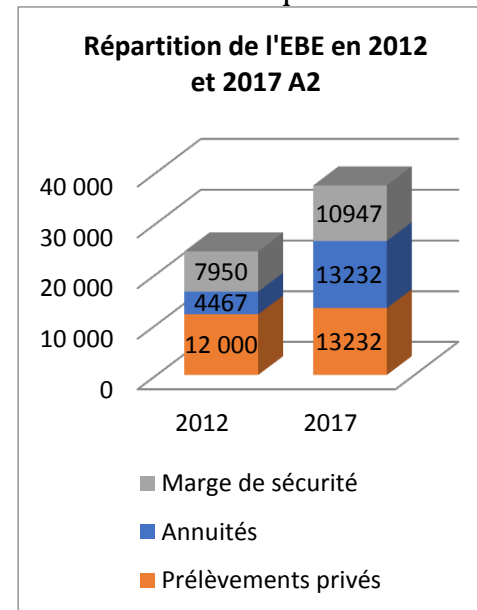
10 espèces par panier de 7kg en moyenne

Relation avec l'AMAP : "J'ai de bonnes relations avec les amapiens, on organise des pique-nique, c'est un soutien au niveau du travail, dans l'amap locale les gens viennent aider mais parfois ils ne prennent pas en compte les messages que je fais passer au bureau..."

Pas d'autres débouchés de commercialisation, verger pour l'autoconsommation

Augmentation de 18% du prix du panier

Viabilité économique



Augmentation de 114% du revenu disponible

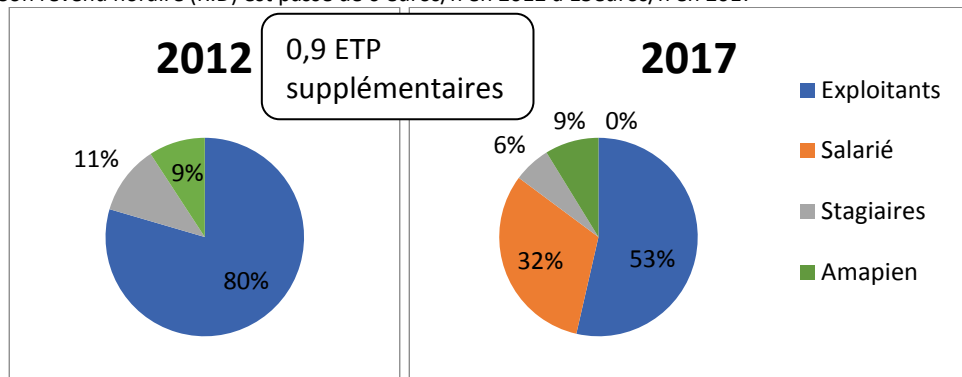
Note de 5 de satisfaction sur les prélèvements privés

Taux d'endettement de 156% en 2012 et de 101% en 2017

Organisation et répartition du travail

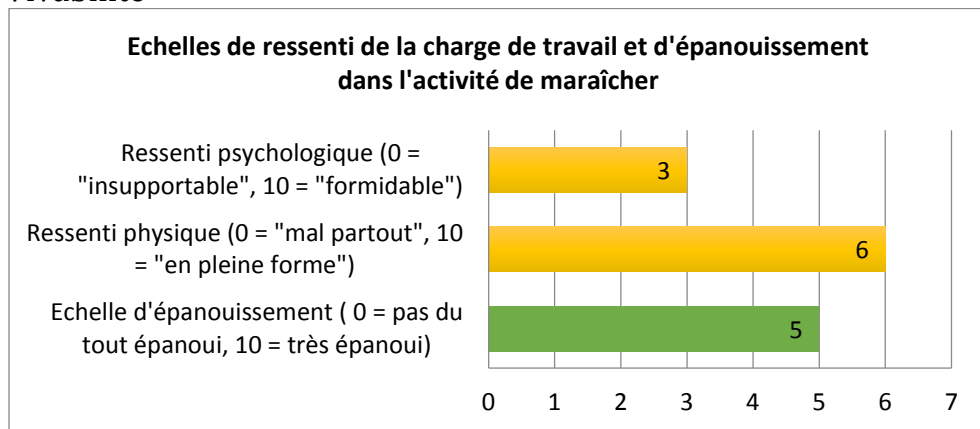
A2 travaillait 66h par semaine en moyenne sur l'année en 2012 et 54h par semaine en 2017

Son revenu horaire (R.D) est passé de 6 euros/h en 2012 à 15euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est passé de 0,3 à 1,2 (le temps de travail global a augmenté de 20%)
1 salarié permanent, 1 saisonnier et un service de remplacement en 2017

Vivabilité



A2 a 1,5 jours de repos en moyenne par semaine

Envisage d'avoir plus de loisirs avec l'embauche d'un nouveau salarié à mi-temps

Deux semaines de vacances par an à Noël et une semaine fin août

Perception de la famille sur l'activité : « l'activité est trop prenante sur la vie familiale »

Nombre d'années à continuer l'activité : « jusqu'à la cinquantaine, je me verrais plus prof de maraîchage et avoir un jardin pour la famille, j'aspire plutôt à un truc plus tranquille »

Compétences

Compétences maîtrisées : déroulé des semis dans l'année, travail du sol, désherbage

Compétences à améliorer : manque de connaissances en mécanique, et manque d'organisation du temps de travail

Faire ses plants

95% des plants sont faits sur la ferme, A2 achète les pommes de terre, les poireaux, les oignons et les poivrons

A2 estime à 8h par semaine le temps passé à la production de plants

Avantages cités : plus de choix dans les espèces, qualité constante, à l'abri des aléas de livraison des producteurs de plants, coût de production inférieur au coût d'achat

Inconvénients cités : manutention du terreau, temps passé à l'arrosage, vigilance sur le déroulement de la production des plants

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme A7)

Caractéristiques de la ferme A7 :

EARL (au Réel simplifié), créée en 2006 hors cadre familial
SAU de 11ha dont 2.5ha en maraîchage, 0,5ha en petits fruits et vergers et 2790m² sous abris
Maraîchère âgée de 43 ans à l'installation après avoir été femme au foyer
Le conjoint est conjoint collaborateur

Points forts : NR

Points faibles : NR

Pas de variation de la surface cultivée

Nbr d'AMAP	4	4
Nbr de jours de distrib.	4	4
Nbr de semaines de distrib.	42	42

Augmentation de 6% du prix du panier

Panier à 18 euros en 2012 et 19 euros en 2017
Prix fixé pour chaque espèce à partir d'internet
6 espèces par panier de 5kg en moyenne

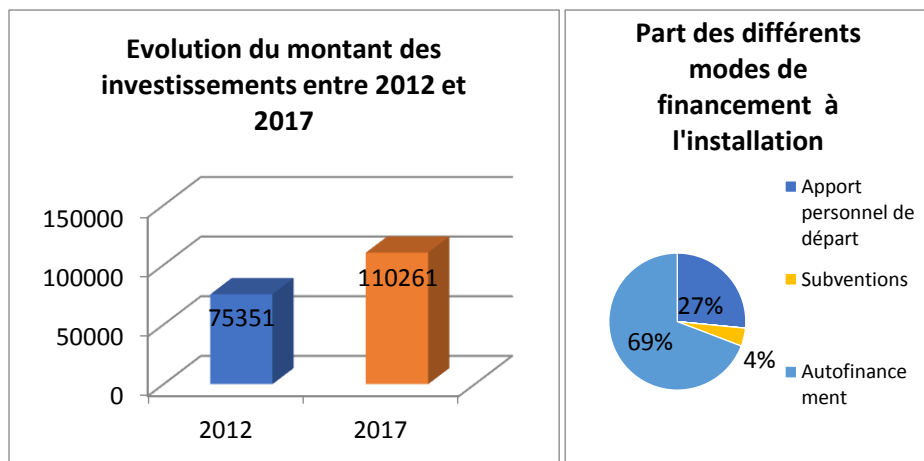
Relation avec l'AMAP : « Le plus dur c'est de faire venir les amapiens à la ferme le dimanche. En terme de charge de travail, ils sont dynamiques mais pas très dégourdis, il faut entretenir une dynamique, globalement c'est super que les gens acceptent ce qu'ils acceptent. La mobilisation des amapiens dépend des groupes, dépend des relations entretenues avec les amapiens, mais j'ai un noyau dur qui explique bien aux autres. Le fait que ce système existe c'est déjà un soutien moral, j'aimerais bien que ça bouge plus politiquement. C'est déjà un très gros soutien moral d'avoir des AMAP qui perdurent. »

Autres productions : vente de parts de fruits et petit fruits, production de pain, activité de gîte

Augmentation de 29% du revenu disponible

Conditions d'installation et moyens de production

Ferme créée totalement, avec cependant un accès à l'eau une grande de stockage, une cave pour la conservation des légumes, achat de l'équipement neuf et un peu d'auto-construction (avec l'Atelier Paysan)



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

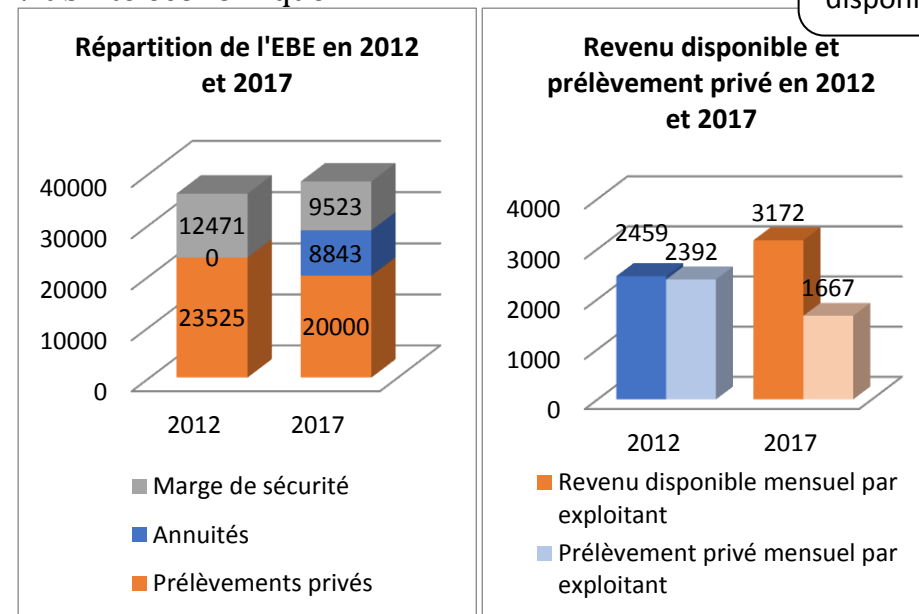
Pas de matériel mutualisé, achat groupé de terreau, prêt de la motteuse à une maraîchère voisine, service extérieur pour élagage

Commercialisation

	2012	2017
Nbr de parts de récolte	114	133

Augmentation de 17% du nombre de parts de récolte

Viabilité économique



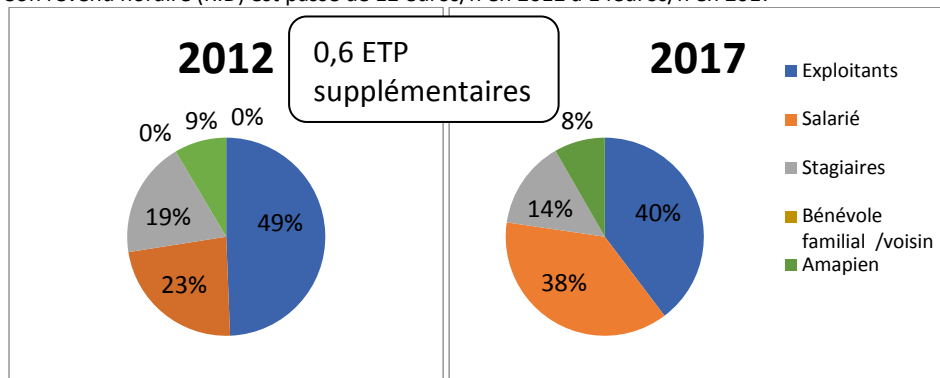
Note de 10 de satisfaction sur les prélèvements privés

Taux d'endettement de 0% en 2012 et de 19% en 2017

Organisation et répartition du travail

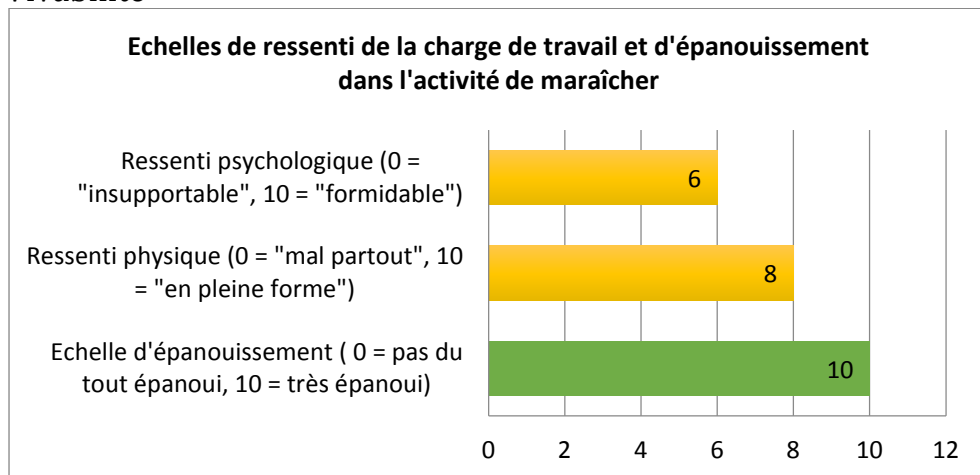
A7 travaillait 48h par semaine en moyenne sur l'année en 2012 et 52h par semaine en 2017

Son revenu horaire (R.D) est passé de 12 euros/h en 2012 à 14euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est passé de 1,6 à 2,1 (le temps de travail global a augmenté de 42%)
1 permanent (à 80%), 1 saisonnier de mars à octobre en 2017

Vivabilité



Un jour de repos par semaine

Du temps pour des loisirs à domicile deux fois par semaine

15 jours de vacances à Noël et 15 jours en été de mi-juillet à début août: « Pendant les vacances on maintient en vie le jardin, quand je m'arrête en vacances j'ai mal au dos trois jours, mais j'ai une bonne ostéo, j'ai trouvé la formation Gestes & Postures très bien. En hiver on lève un peu le pied

quand même, ce n'est pas le même boulot, c'est moins fatiguant, on travaille dans les serres, il y a le froid quand même. »

Perception de la famille sur l'activité : « C'est bien d'être en collectif, d'être entouré, ça se passe mieux. Globalement on a beaucoup de chance par rapport aux autres. »

Nombre d'années à continuer l'activité : « On pense avoir le même régime jusqu'en 2021, les prêts pour la ferme seront remboursés, et après réduire l'activité jusqu'en 2027-28. »

Compétences

Compétences maîtrisées : diversité des espèces, organisation de la graine au champ, planning des semis

Compétences à améliorer : gestion du désherbage, agir dès qu'une culture est finie pour occuper la place (engrais vert ou bâche pour couvrir), irrigation

Faire ses plants

A7 réalise l'essentiel de ses plants (3000 plants de poireaux achetés sur 18000 achetés, achat des gousses d'ail et des pommes de terre)

Le temps dédié à faire les plants est estimé à 2h par semaine.

Avantages cités : pas d'aléas dans la livraison, meilleure gestion car préparation progressive et flexibilité dans la date de mise en place des plants

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme A8)

Caractéristiques de la ferme A8 :

Entreprise individuelle (au Réel), créée en 2009 dans le cadre familial (maraîcher)

SAU de 7ha dont 5ha en maraîchage, 1,5ha en engrais vert et xha sous abris
Maraîcher âgé de 46 ans à l'installation après avoir été technicien agricole

La conjointe est salariée de l'exploitation

Points forts : sols permettant de laisser les légumes en terre en hiver, proximité avec autoroute et zones touristiques, chambre froide, accès à l'eau

Points faibles : sols très filtrant, pauvre en MO, très enherbé, ravageurs (chevreuils, sangliers), matériel vétuste et manque de confort, surfaces de serres trop justes, beaucoup de lieux de livraison induisant beaucoup de transport

Pas de variation de la surface cultivée

Nbr de parts de récolte	213	250
Nbr d'AMAP	6	9
Nbr de jours de distrib. / semaine	6	4
Nbr de semaines de distrib. / an	39	39

Augmentation de 6% du prix du panier

Panier à 17,2 euros en 2012 et 18 euros en 2017

Prix conseillé par le Réseau AMAP IdF

6 espèces par panier de 5kg en moyenne

Relation avec l'AMAP : « Très belle relation mais demande de l'énergie pour l'accueil sur la ferme et les événements festifs, de belles mobilisations pour certains chantiers, certains amapiens sont là depuis longtemps. »

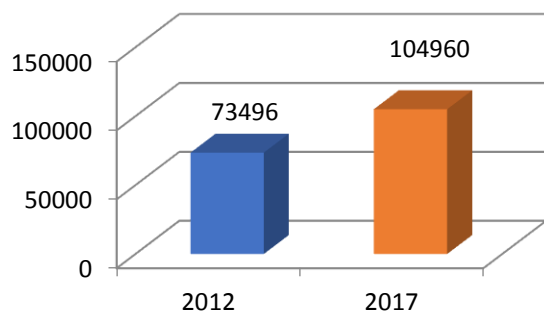
Autres débouchés : Vente de salades pour la plateforme du GAB et vente de légumes dans une boutique à la ferme

Augmentation de 42% du revenu disponible

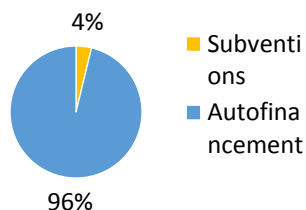
Conditions d'installation et moyens de production

Ferme déjà aménagée, accès à l'eau et hangar, construction de chambre froide, achat équipement (serres, matériel)

Montant des investissements en 2012 et 2017



Part des différents modes de financement à l'installation

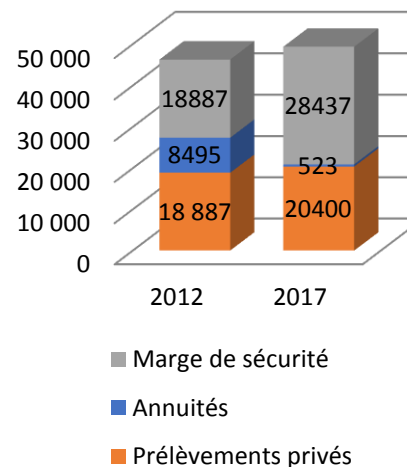


Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

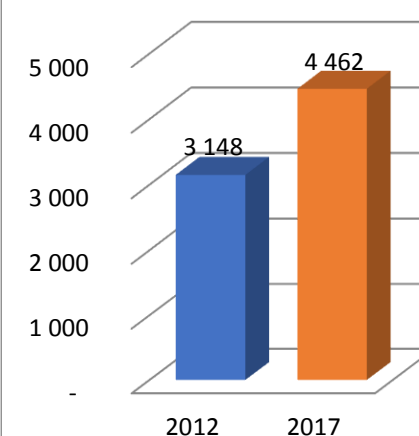
Emprunt de quelques outils, pas de matériel mutualisé, mise en place et entretien du champ de pommes de terre par un céréalier

Viabilité économique

Répartition de l'EBE en 2012 et 2017



Revenu disponible mensuel en 2012 et 2017



Commercialisation

2012	2017
------	------

Augmentation de 17% du nombre de parts de récolte

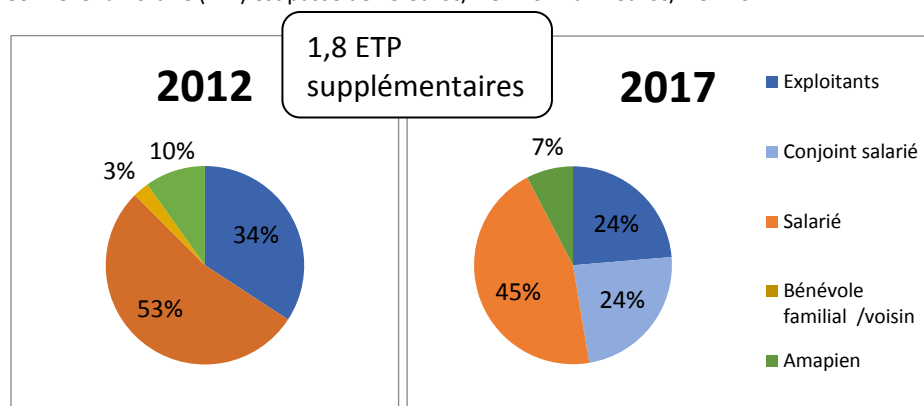
Note de 6 de satisfaction sur les prélèvements privés

Taux d'endettement de 46% en 2012 et de 7% en 2017

Organisation et répartition du travail

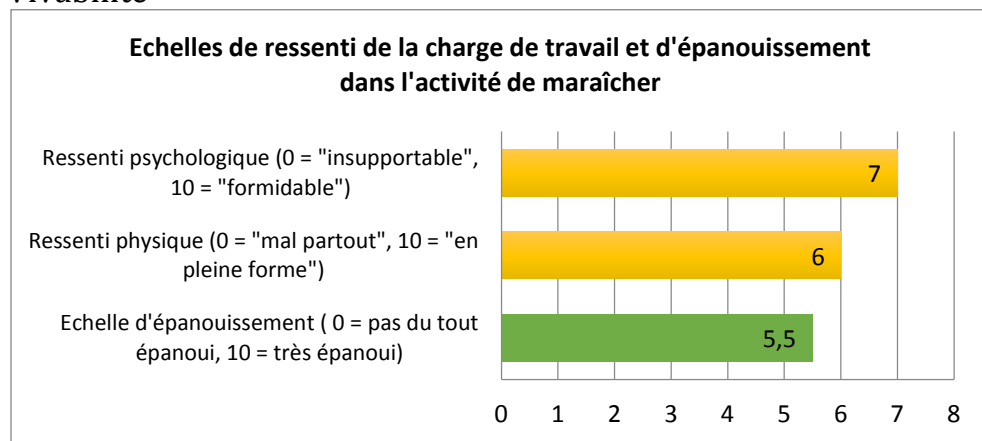
A8 travaillait 50h par semaine en moyenne sur l'année en 2012 et 48h par semaine en 2017

Son revenu horaire (R.D) est passé de 15 euros/h en 2012 à 22euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est passé de 2,5 à 4,3 (le temps de travail global a augmenté de 42%)
1 CDI et 4 saisonniers en 2017

Vivabilité



De début mai au 15 août 6h30 de travail le weekend, sinon weekend complets

Pas de temps pour faire d'autres activités en semaine

Deux semaines de vacances par an à Noël : « On n'a pas assez de vacances, on a essayé de déléguer au personnel mais ça n'a pas fonctionné, avant il y avait un cdi sur lequel on pouvait se reposer, on va diminuer les livraisons hivernales qui sont les plus épuisantes »

Perception de la famille sur l'activité : « c'est une activité qui leur a volé leurs vacances, ils ont l'impression de passer leur temps à attendre leurs parents »

Nombre d'années à continuer l'activité : « On a un bail jusqu'en 2029, 11 ans, tant que la santé tiendra. »

Compétences

Compétences maîtrisées :

Maraîcher : gestion de la vie du sol, utilisation des outils, connaissance des maladies et insectes

Conjointe salariée : bonne en communication, relationnel et organisation

Compétences à améliorer :

Ne font pas de faux semis, ils font un labour, la conduite des cultures est assez classique

Faire ses plants

5% des plants sont faits sur la ferme, il s'agit de compléments pour les courgettes et les blettes, sinon ils ont deux fournisseurs un à Nantes et un à Dampierre-en-Burly

« On n'était pas équipés pour faire les plants, si on avait eu le matériel pourquoi pas. Mais même si on avait pu les faire on n'aurait fait que 50% des plants. »

Avantages cités : maîtrise de l'urgence, choix des espèces et des quantités, coût (semences 3000 euros max)

Inconvénients cités : beaucoup de surveillance et de temps de travail

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme R12a)

Caractéristiques de la ferme R12a :

GAEC (au réel), crée en 2012 hors cadre familial
SAU de 4,7ha dont 4,7ha en maraîchage, et 2500 m² sous abris
30 ans à l'installation, ancien commercial
Associée ingénieur agronome

Points forts : bien équipés

Points faibles : NR

Pas de variation de la surface cultivée

Nbr de parts de récolte	45	90
Nbr d'AMAP	1	3
Nbr de jours de distrib.	1	2
Nbr de semaines de distrib.	28	50

Augmentation de 12% du prix du panier

Panier à 18 euros en 2012 et 20,2 euros en 2017

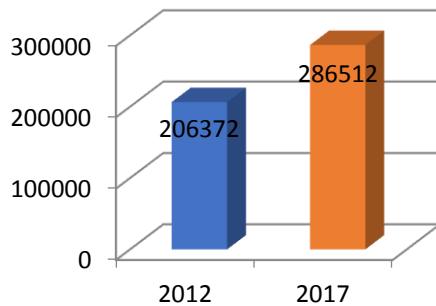
Prix fixé à partir du calcul (charges + salaire)/ Nbr de parts de récolte et de discussions avec l'AMAP
Relation avec l'AMAP : «C'est carrément un soutien. Ils s'intéressent à ce qu'on fait. C'est un soutien humain et financier. On est sûrs d'avoir au moins ce chiffre d'affaire. Pour ce qui est du soutien à la ferme, on se questionne sur son efficacité en terme de travail.»

Diversification : R12a a développé un atelier de production de plantes médicinales et aromatiques et pense à terme développer un laboratoire de transformation des PAM

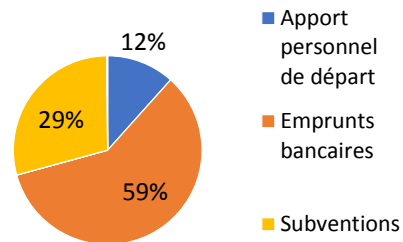
Conditions d'installation et moyens de production

Création totale de la ferme, il n'y avait pas d'accès à l'eau (forage réalisé par la mairie), pas de hangars, pas de chambre froide, pas de matériel (achat de matériel neuf essentiellement)

Evolution du montant des investissements entre 2012 et 2017

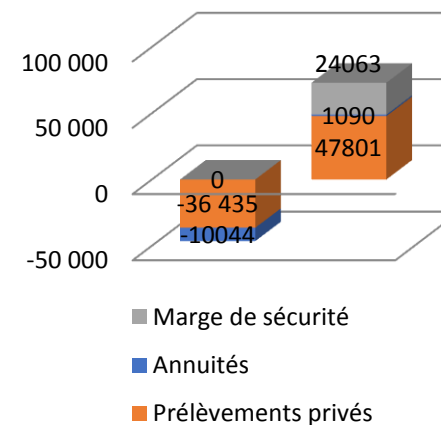


Part des différents modes de financement à l'installation



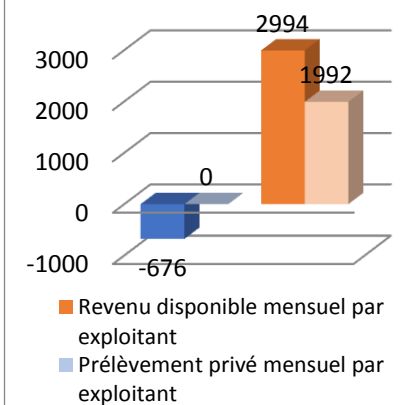
Viabilité économique

Répartition de l'EBE en 2012 et 2017



Augmentation de 543% du revenu disponible

Revenu disponible et prélèvement privé en 2012 et 2017



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

Pas de matériel mutualisé, pas d'achats groupés, prêt d'une tondeuse et de la nappe chauffante à un maraîcher voisin, cueillette de sureau et tilleul chez céréalier, pas de services extérieurs

Note de 8 de satisfaction sur les prélèvements privés

Taux d'endettement de 41% en 2012 et de 0% en 2017

Commercialisation

2012	2017
------	------

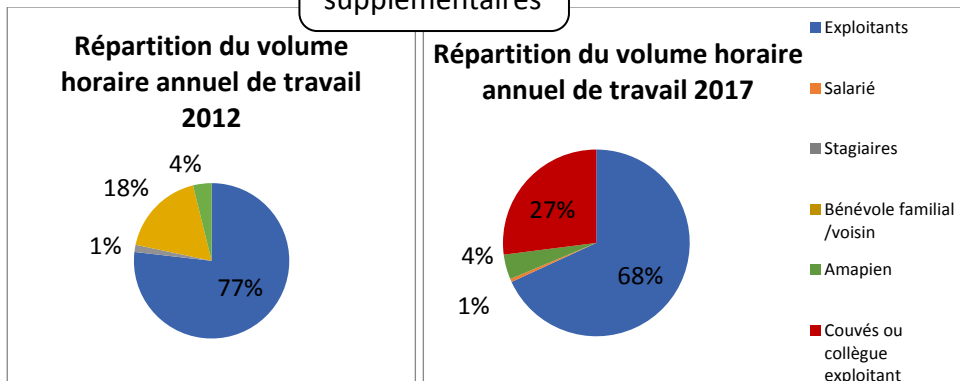
Augmentation de 100% du nombre de parts de récolte

Organisation et répartition du travail

A8 travaillait 52h par semaine en moyenne sur l'année en 2012 et 51h par semaine en 2017

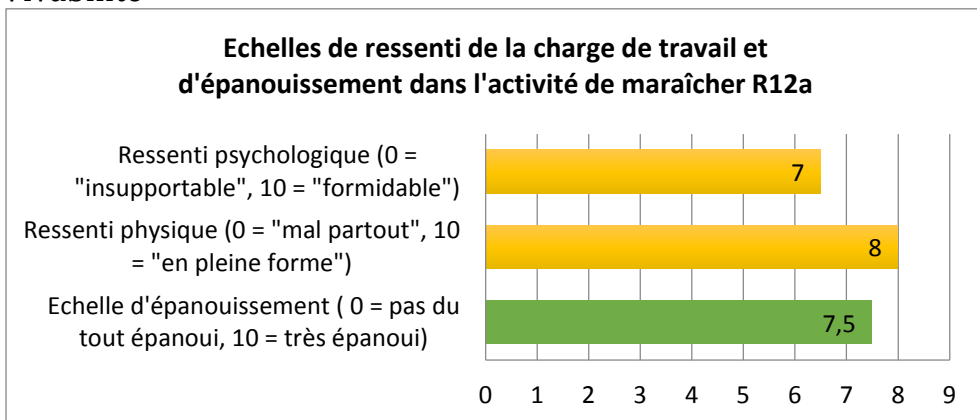
Son revenu horaire (R.D) est passé de -3euro/h en 2012 à 13euros/h en 2017

1,3 ETP
supplémentaires



Le nombre d'ETP salarié est passé de 0 à 1.3 (le temps de travail global a diminué de 173%)

Vivabilité



R12a arrive à prendre 1 jour de repos par semaine

N'a pas de temps pour faire d'autres activités en semaine

Prend 3,5 semaines de vacances par an (10 jours à Noël, deux semaines en août)

Perception de la famille sur l'activité : « Nos enfants sont fiers de la ferme. »

Nombre d'années à continuer l'activité : « On pense faire ça toute notre vie, mais en l'adaptant je pense, faire un labo de transfo, des sirops de PAM... Nous c'est un projet de vie. »

Compétences

Compétences maîtrisées : bricolage, sens de l'observation, curiosité, aisance avec les chiffres permettant d'anticiper des changements dans l'exploitation

Compétences à améliorer : travail du sol, organisation de l'espace de travail, arboriculture

Faire ses plants

100% des plants sont faits sur la ferme (achat des bulbilles d'ail et de la moitié des plants de poireaux)

R12a estime à 3h par semaine le temps pour faire les plants et de 10 à 30 minutes par jour pour l'arrosage selon la saison

Avantages cités : grand choix de d'espèces, indépendance vis-à-vis des commandes, plaisir, satisfaction à suivre la plante de la graine à la récolte

Inconvénients cités : trouver des personnes pour arroser en période de vacances

« Pour rien au monde j'irai acheter mes plants. »

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme R12b)

Caractéristiques de la ferme R12b :

Entreprise individuelle (au micro-BA), créée en 2012 hors cadre familial
SAU de 1,4ha dont 0,9ha en maraîchage, et 1000 m² sous abris
33 ans à l'installation, éducateur spécialisé avant installation
Pas de statut du conjoint lié à l'exploitation

Points forts : chambre froide et chaude acquise récemment, lève palette, bonnes serres, haies, bon sol, pas d'inondations

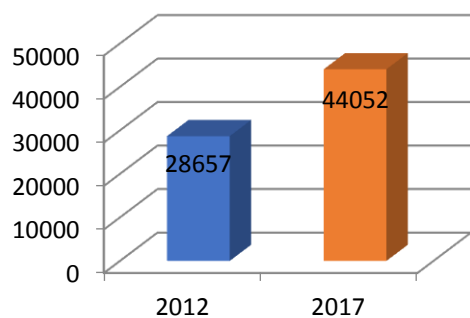
Points faibles : irrigation absente de la deuxième parcelle, agencement des parcelles rendant difficiles les manœuvres avec le tracteur

Augmentation de 0.1ha de surface cultivée

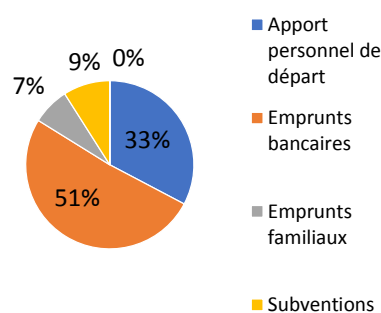
Conditions d'installation et moyens de production

Création totale de la ferme, il n'y avait pas d'accès à l'eau, pas de hangars, pas de chambre froide, pas de matériel (achat de matériel d'occasion essentiellement)

Evolution du montant des investissements entre 2012 et 2017



Part des différents modes de financement à l'installation



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

Pas de matériel mutualisé, pas d'achats groupés, R12b prête régulièrement sa motteuse et sa planteuse à poireaux, pas de services extérieurs

Commercialisation

	2012	2017
Nbr de parts de récolte	22	40
Nbr d'AMAP	1	1
Nbr de jours de distrib.	1	1
Nbr de semaines de distrib.	30	44

Augmentation de 83% du nombre de parts de récolte

Augmentation de 3% du prix du

Panier à 19,5 euros en 2012 et 20 euros en 2017

Prix fixé en fonction du prévisionnel économique réalisé avec un comptable

7 espèces par panier de 5,5kg en moyenne

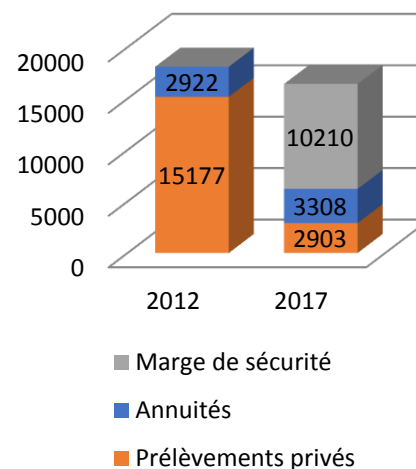
Relation avec l'AMAP : « 15% de renouvellement et noyau dur, y'en a pas mal qui sont là depuis longtemps, c'est plutôt un soutien, y'a un bon groupe, les gens sont sympas, ils font des aides financières en cas de pépin notamment les inondations. »

Autres débouchés : souhaiterait faire davantage de transformation dans quelques années pour mieux valoriser ses produits

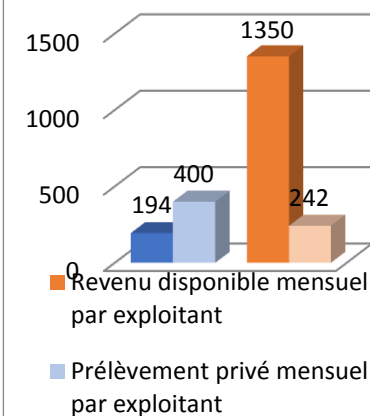
Augmentation de 596% du revenu disponible

Viabilité économique

Répartition de l'EBE en 2012 et 2017



Revenu disponible et prélèvement privé en 2012 et 2017

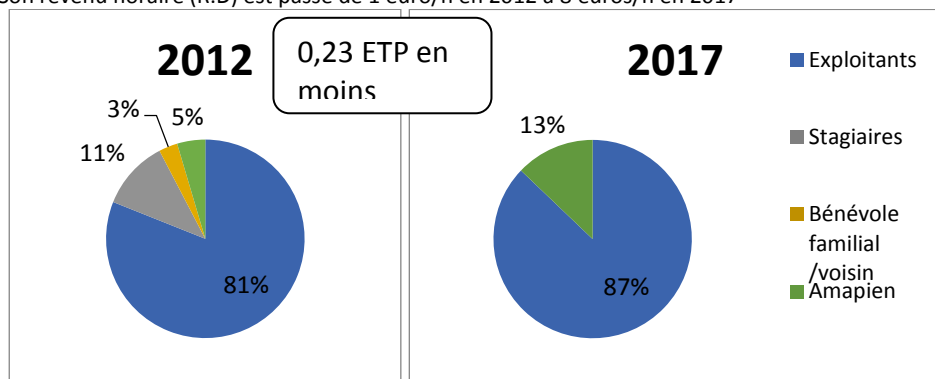


Note de 4 de satisfaction sur les prélèvements privés
Taux d'endettement de 38% en 2012 et de 39% en 2017

Organisation et répartition du travail

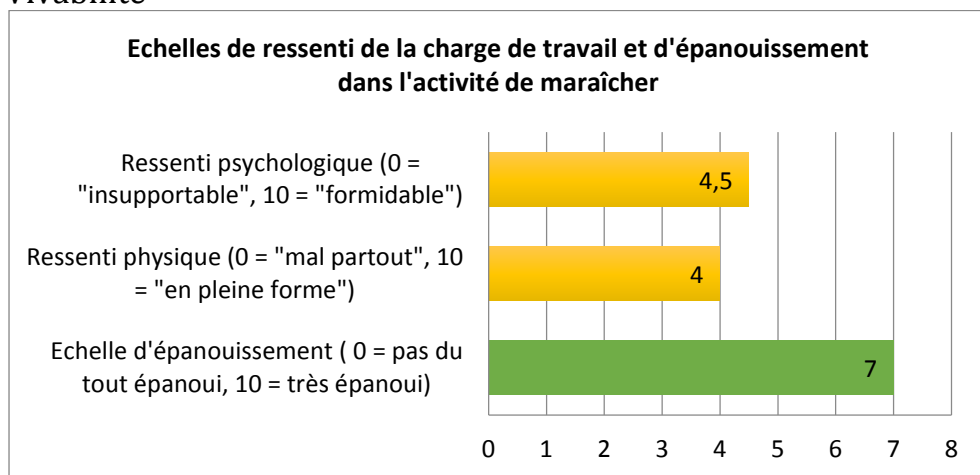
A8 travaillait 53h par semaine en moyenne sur l'année en 2012 et 37h par semaine en 2017

Son revenu horaire (R.D) est passé de 1 euro/h en 2012 à 8 euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est passé de 0,23 à 0 (le temps de travail global a diminué de 39%)

Vivabilité



R12b a des weekends complets

A du temps pour faire d'autres activités en semaine

Prend 5 semaines de vacances par an (noël, toussaint, février, en été)

Perception de la famille sur l'activité : « *plutôt positif, ça se passe bien, juste au niveau des congés en été c'est compliqué, ils trouvent que c'est ingrat par rapport au niveau d'investissement, on en discute beaucoup* »

Nombre d'années à continuer l'activité : 5 ans en maraîchage

Compétences

Compétences maîtrisées : NR

Compétences à améliorer : gestion de l'enherbement

Faire ses plants

100% des plants sont faits sur la ferme dont les oignons et les pommes de terre (R12b souhaite arrêter de faire les pommes de terre)

R12b estime passer une demi-heure par jour pour l'entretien des plants et une demi-journée tous les 15 jours pour faire les mottes.

Avantages cités : meilleur suivi que des plants livrés parfois en mauvais état, plus de choix de espèces, l'économie réalisée par la production de plants a permis de financer une serre à plants de 2000 euros (avant 3000 euros d'achat de plants livrés à Rungis)

Inconvénients cités : beaucoup de surveillance et de temps de travail, cela met 2-3 ans pour acquérir le savoir-faire

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme R17c)

Caractéristiques de la ferme R17c :

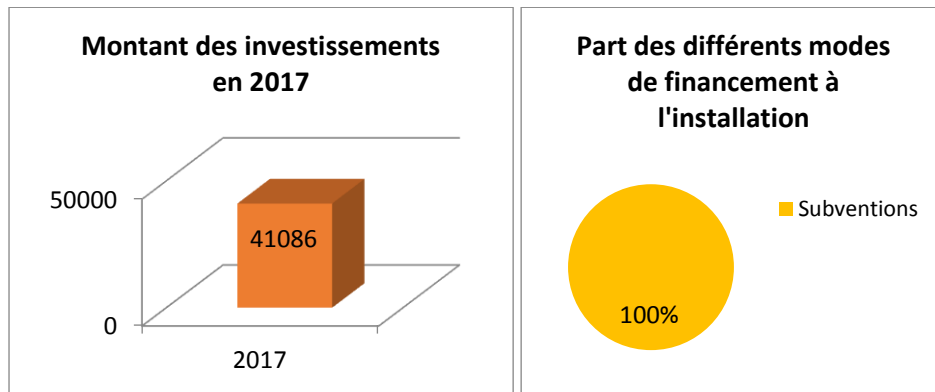
Entreprise individuelle (au réel simplifié), créée en 2015 hors cadre familial
SAU de 2ha dont 0,6ha en maraîchage, et 1890 m² sous abris
40 ans à l'installation, infirmier avant installation
Pas de statut du conjoint lié à l'exploitation

Points forts : limons profonds et fertiles, fumier à disposition en grande quantité, bon ancrage local professionnel, avantage d'avoir deux parcelles pour gestion des rotations, parasites, isolement des courges pour faire des semences, terres autour en bio, cadre agréable, biodiversité

Points faibles : irrigation (une citerne de 500m³ reliée à un forage qui n'est pas sur son terrain), usage du motoculteur trop physique, manque roto-bêche et plus d'outils de travail du sol, pas de chambre froide, problèmes de conservation, pas de manitou (port de charge important)

Conditions d'installation et moyens de production

Création totale de la ferme, il n'y avait pas d'accès à l'eau, pas de hangars, pas de chambre froide, pas de matériel (achat de matériel neuf essentiellement)



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

Pas de matériel mutualisé, achats groupés de petit matériel, prêt du tracteur et du manitou par le propriétaire, coups de main avec maraîchers du réseau, pas de services extérieurs

Commercialisation

	2017
Nbr de parts de récolte	80
Nbr d'AMAP	2
Nbr de jours de distrib.	2
Nbr de semaines de distrib.	46

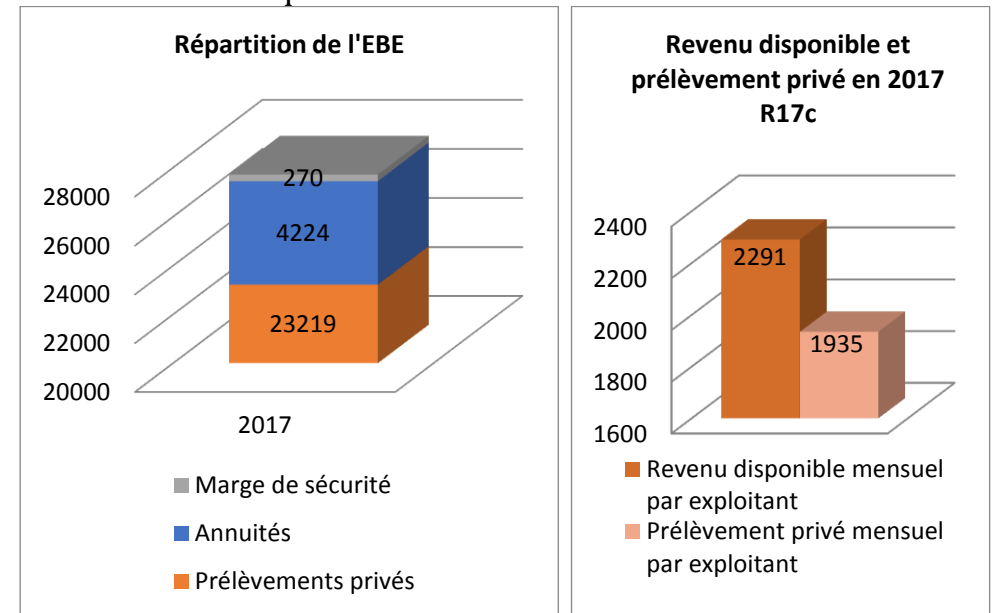
Panier à 13 euros en 2017

Prix des légumes fixé sur la base des prix du marché
8 espèces par panier de 4,5kg en moyenne

Relation avec l'AMAP : «C'est un gros soutien, y'a un noyau dur depuis le début, ils viennent le dimanche aprèm pour le désherbage, les distrib sont très conviviales, très sympa, ça fait une interface sociale et professionnelle.»

Autres débouchés : 10% vendu dans des boutiques ou au marché

Viabilité économique



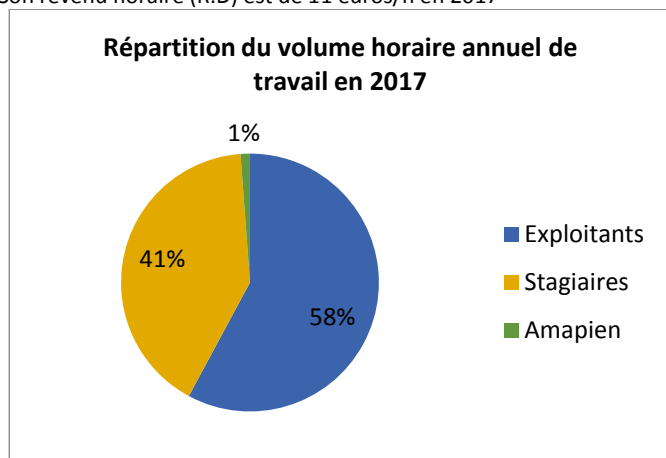
Note de 7 de satisfaction sur les prélèvements privés

Taux d'endettement de 31% en 2017

Organisation et répartition du travail

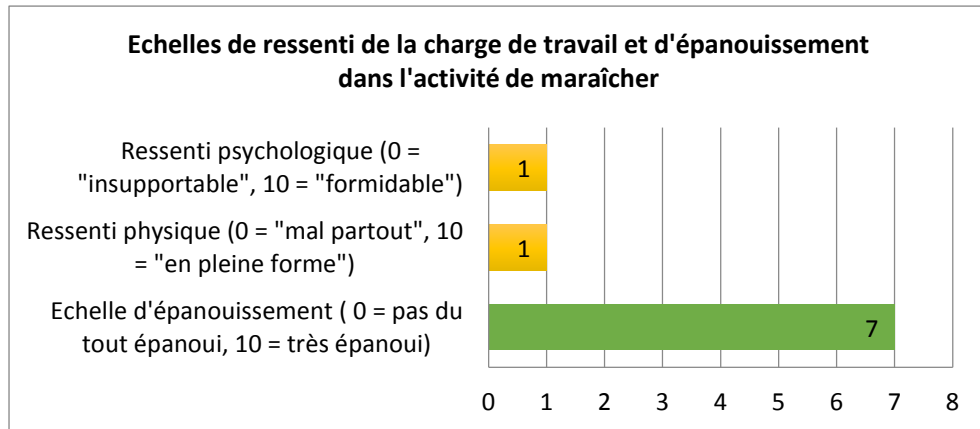
R17c travaillait 50h par semaine en moyenne sur l'année en 2017

Son revenu horaire (R.D) est de 11 euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est de 1,1.

Vivabilité



R17c n'a pas de weekends

A du temps pour faire d'autres activités en semaine

Prend 5 semaines de vacances par an (noël, toussaint, février calé sur les vacances scolaires)

Perception de la famille sur l'activité : « Dur mais bien, de fait ultra crevé tout le temps et peu de temps libre mais il y a une qualité de vie par ailleurs, un cadre social, et une liberté économique. »

Nombre d'années à continuer l'activité : « je vais tenir jusque 2020, cultiver des légumes c'est toute ma vie mais ici, sous cette forme faut que ça s'allège, je souhaite m'investir dans un autre projet avec moins de contraintes financières »

Compétences : NR

Faire ses plants

100% des plants sont faits sur la ferme, achète pommes de terre

R17c estime passer 2h par semaine à la production de plants en moyenne sur l'année

Avantages cités : Autonomie, choix des espèces

Inconvénients cités : manque de matériel, surface de nappe chauffante insuffisante, pas de motteuse

Caractéristiques et évolution entre 2012-2017 d'une ferme maraîchère en AMAP en Ile de France (ferme R17g)

Caractéristiques de la ferme R17g :

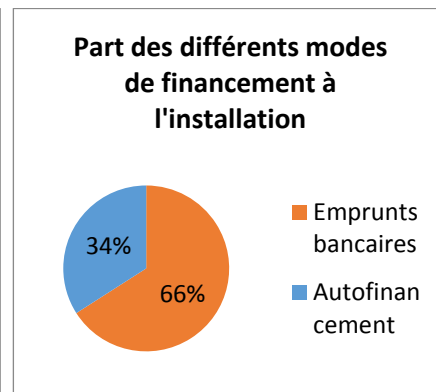
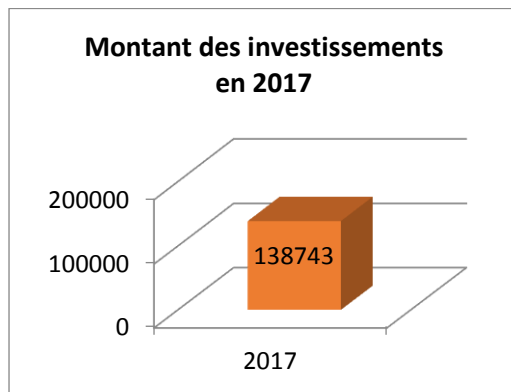
Entreprise individuelle (au microBA), créée en 2014 hors cadre familial
SAU de 5ha dont 2,5ha en maraîchage, et 1900 m² sous abris
Age à l'installation NR, technicien GEVES puis salarié agricole
Conjointe salariée de l'exploitation

Points forts : forage, hangar et électricité, proximité de paris, proche d'autres maraichers, dynamisme important dans le village, coût d'habitation sur place modéré

Points faibles : Faible vie du sol, pas de bocages

Conditions d'installation et moyens de production

Ferme déjà aménagée, avec accès à l'eau, présence d'un hangar et d'une habitation sur place, pas de chambre froide, pas de matériel (achat de matériel neuf et d'occasion)



Entraide, mutualisation du matériel, services extérieurs :

Matériel mutualisé avec deux voisins maraichers, achats groupés pour les plants de poireaux, entraide sur les gros chantiers (plantation et récolte des pommes de terre), pas de services extérieurs

Commercialisation

	2017
Nbr de parts de récolte	85
Nbr d'AMAP	3

Nbr de jours de distrib.	2
Nbr de semaines de distrib.	49

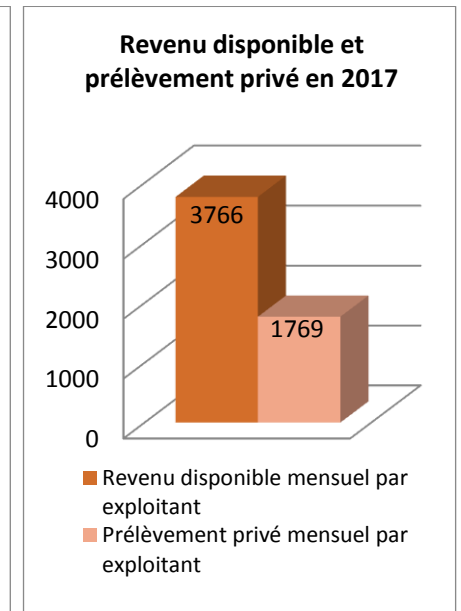
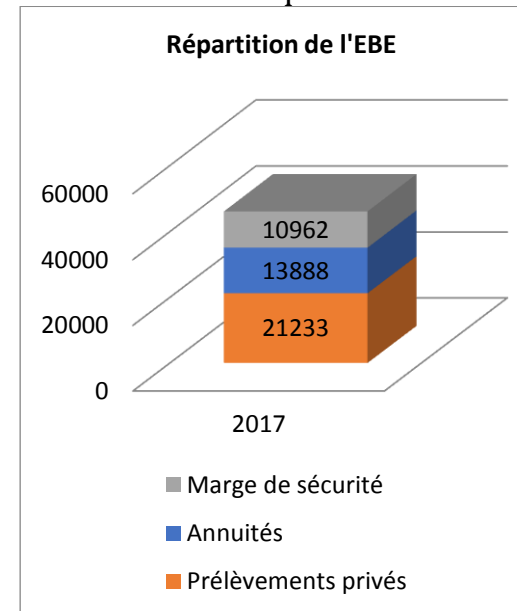
Panier à 19 euros en 2017

Reprise du prix du précédent maraicher de l'AMAP
9 espèces par panier de 6,5kg en moyenne

Relation avec l'AMAP : «Les groupes ne bougent pas, les gens sont chouettes, militants pour un certain nombre, il y a un engagement des amapiens pour trouver des paniers manquants. C'est clairement un soutien, la contrainte c'est celle que nous on se fixe vis-à-vis de l'exigence qu'on se donne, faire en sorte que les gens soient contents. On est les jardiniers de 120 familles, on veut que l'échange soit le plus juste possible. Quand j'ai dû m'absenter une semaine l'an dernier et que je suis rentré le jardin n'avait jamais été aussi beau, y'a une relation qui s'installe, ça fait 10 ans qu'on se connaît, y'a plein d'autres choses qui se mettent en place.»

Autres débouchés : Pas d'autres débouchés ou productions

Viabilité économique

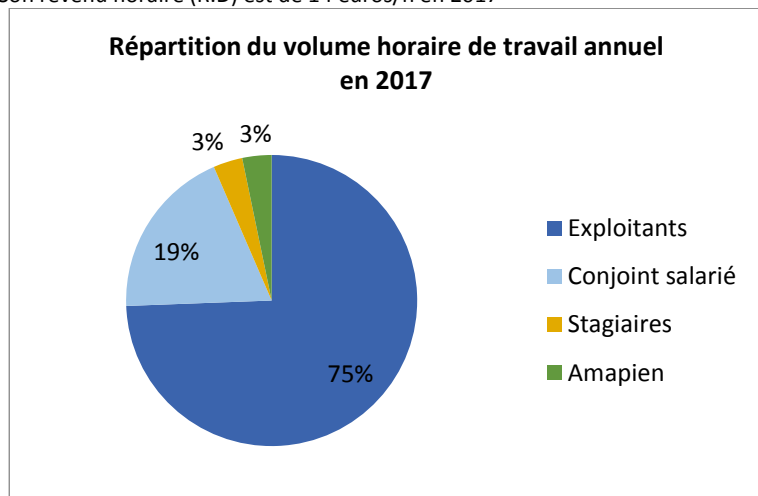


Note de 6,5 de satisfaction sur les prélèvements privés
Taux d'endettement de 29% en 2017

Organisation et répartition du travail

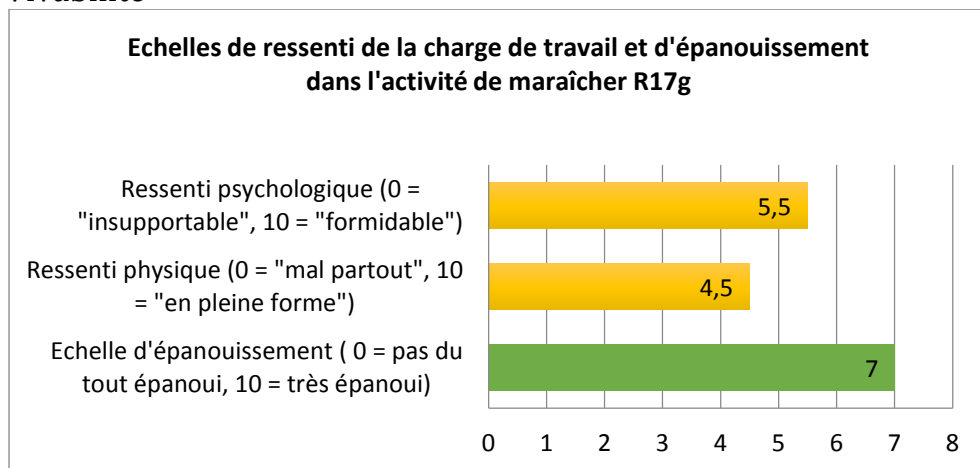
R17c travaillait 62h par semaine en moyenne sur l'année en 2017

Son revenu horaire (R.D) est de 14 euros/h en 2017



Le nombre d'ETP salarié est de 0,6.

Vivabilité



R17g a 1,5 jour de repos par semaine en moyenne

N'a pas le temps pour faire d'autres activités en semaine

Prend 3 semaines de vacances par an : "J'espère bien que ça va augmenter, y'aura plus de souplesse sur l'année quand y'aura moins de crédits et donc peut-être moins de distrib et moins de paniers."

Perception de la famille sur l'activité : « Toute la vie de famille s'organise autour de l'activité, il faut jongler constamment pour équilibrer les 2 pôles. »

Nombre d'années à continuer l'activité : « Tant que c'est possible physiquement et psychologiquement, si un jour ça devient insupportable j'arrêterai, je le ferai tant que je serais heureux de le faire, ça reste un boulot. »

Compétences

Compétences maîtrisées : relationnel, maîtrise technique des cultures sous-abris, travail du sol

Compétences à améliorer : organisation de l'espace de travail

Faire ses plants

La grande majorité des plants sont faits sur la ferme (achat de pommes de terre, poireaux, ail, bulbilles d'oignon)

R17g estime que la production de plants représente 1/5^{ème} de son temps de travail

« Ce n'est pas un poste négligeable surtout en terme d'astreinte, c'est la plus grosse astreinte avec l'arrosage. »

Avantages cités : grand choix de espèces, réactivité par rapport au calendrier de semis et aux attaques de ravageur

Inconvénients cités : pénibilité, astreinte

8 Bilan

8.1 Réponse aux hypothèses de départ

Nous avons fait l'hypothèse que malgré des conditions d'installation parfois difficiles, les systèmes évoluaient dans le sens d'une création de richesse et d'emploi tout en garantissant des conditions de vie décentes aux maraîchers. Si effectivement trois maraîchers, A1, R12a et R12b, avaient des difficultés à se rémunérer en 2012 (revenu disponible inférieur au SMIC net), leurs revenus disponibles ont augmenté en cinq ans (même s'il n'a pas augmenté de la même manière pour les trois, il dépasse le SMIC net pour tous en 2017) et deux d'entre eux ont embauché près de 1,2 ETP salariés. Le maraîcher (R12b) qui n'a pas de salarié a expliqué qu'il n'en avait pas les moyens, c'est aussi le maraîcher qui a le moins de parts de récolte et qui a le moins investi en 2012 et 2017.

Nous avons également supposé que les différences d'accès aux ressources (foncier, eau, hangar, capital de départ, matériel) au moment de l'installation allaient conditionner l'évolution des systèmes. Cet aspect est développé ci-dessous. On y montre qu'effectivement l'accès au crédit ou à un capital de départ important permet une création d'emploi et une augmentation de la production dès les premières années d'installation, que la présence d'un forage et d'un hangar sur la ferme au moment de l'installation permet de limiter les investissements et que l'installation dans un cadre familial (sur une partie d'une ferme céréalière par exemple) peut faciliter l'augmentation des surfaces cultivées. Cependant si les conditions d'installation peuvent différencier les fermes en termes de viabilité économique les premières années, les systèmes maraîchers n'ayant pas bénéficié de ressources de départ avantageuses se développent et permettent tout autant au bout de quelques années, de dégager un revenu disponible élevé et de créer de l'emploi. Les facteurs d'évolution sont détaillés dans la partie suivante.

Enfin nous avons supposé une évolution au cours du temps de conditions d'installation, notamment avec le développement du pôle d'accompagnement à l'installation ainsi qu'une évolution du profil des porteurs de projet. Le profil des porteurs de projet reste assez varié même si les cadres sont représentés en majorité. Par contre on peut noter que quatre des maraîchers installés en 2017 sont passés par un test d'activité au sein de la couveuse Les Champs des Possibles et trois d'entre eux accueillent à leur tour un entrepreneur à l'essai.

8.2 Identification des conditions de viabilité économique des fermes et de leurs facteurs d'évolution

L'objectif de cette partie est de répondre à la problématique de départ qui visait à déterminer les conditions de viabilité économique des fermes maraîchères en AMAP en Ile de France. L'analyse de ces conditions de viabilité revêt deux aspects majeurs.

Un premier angle d'analyse consiste à étudier les fermes à un instant donné, ici les premières années d'installation, nous faisons l'hypothèse qu'elles conditionnent en grande partie les capacités de production, les possibilités d'embauche salariale et la rémunération des paysans. Ces conditions d'installation peuvent différencier les maraîchers dès leurs premières années ou avoir un impact décisif sur le développement des fermes. Nous ferons donc une synthèse des caractéristiques de départ qui semblent avoir différencié l'évolution des fermes étudiées, entre 2012 et 2017.

Un deuxième angle d'analyse consiste à déterminer les caractéristiques évolutifs des fermes qui, en dehors des conditions d'installation mentionnées ci-dessus, impactent le revenu des maraîchers et

contribuent à les différencier. Nous ferons ici une synthèse des facteurs que nous avons identifiés par la comparaison des différents profils de maraîchers.

- Quelle est l'influence des conditions d'installation sur l'évolution des fermes ?

L'installation dans un cadre familial ne fait pas toute la différence.

Tout d'abord nous avons constaté que l'installation dans un cadre familial présente un certains nombres d'avantages. L'accès au foncier est grandement facilité et les surfaces potentiellement disponibles sont plus élevées, surtout lorsque la ferme familiale est une ferme céréalière, ce qui est le cas pour A1, A91 et A5. Ces maraîchers ont donc s'ils le souhaitent la possibilité d'augmenter leurs surfaces en maraichage ce qui est le cas pour A91. De plus cette installation se fait généralement sur une partie des terres alors que l'autre partie est cultivée en céréales par un membre de la famille, ce qui facilite le prêt de matériel et l'entraide (c'est le cas pour A1, A91 et A5). Enfin si le forage et les hangars sont généralement déjà en place lors de l'installation du maraîcher (sauf pour A5), ce qui permet d'éviter ces investissements, il reste tout de même à acquérir tout l'équipement de maraichage. Ainsi, mis à part pour A8 qui s'est installé sur une ferme maraîchère et qui a pu récupérer les serres, A1, A5 et A91 présentent quand même des montants d'investissements élevés par rapport aux autres maraîchers.

Les ressources présentes sur la ferme à l'installation peuvent permettre de limiter les investissements.

De manière générale, que ce soit dans ou hors cadre familial, la présence de ressources de départ (accès à l'eau, présence de hangars et parfois de matériel) peut permettre de réduire le montant des investissements de départ (comme pour A4, A7, A8 et R12c dont les montants sont faibles en 2012), ou d'investir l'économie réalisée sur les infrastructures dans du matériel pour augmenter ses capacités de productions ou réduire la pénibilité du travail.

Nous n'avons pas mis en évidence de lien entre le montant des investissements ou même le taux d'endettement et le choix d'avoir acheté plutôt du matériel neuf ou d'occasion.

Un capital de départ important facilite le développement de l'activité dès les premières années, mais n'est pas déterminant dans la différenciation des revenus de 2017.

En dehors des ressources matérielles de départ présentes sur la ferme, le montant des investissements de départ est conditionné en grande partie par les ressources financières des maraîchers au moment de leur installation. Posséder un capital personnel important ou avoir un accès facilité aux emprunts bancaires lié à une activité précédente de type cadre, peut faire une grande différence entre les maraîchers.

Ces investissements et la mécanisation qu'ils impliquent, permettent en effet aux maraîchers d'obtenir un excédent brut d'exploitation important dès les premières années (sauf pour R12a, R12d en 2012 car c'est leur première année d'installation en 2012, pour A1 qui a un très faible EBE en 2012 et A91 dont l'EBE augmentera ensuite proportionnellement à ses montants d'investissements).

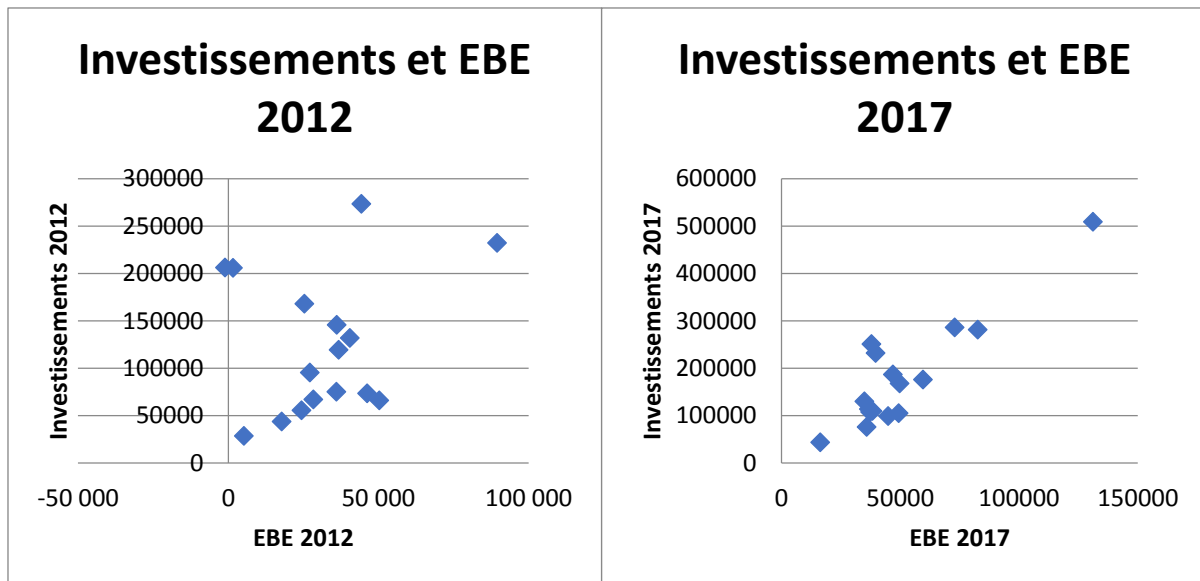


Figure 35 : EBE en fonction des montants d'investissements en 2012 et 2017

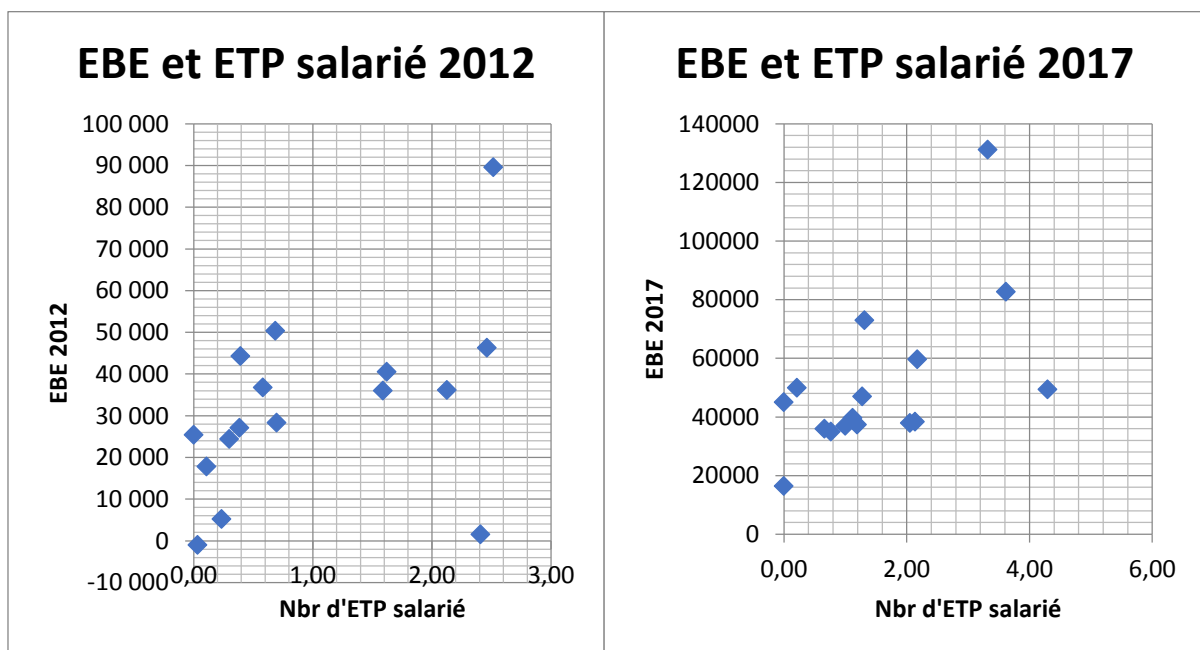


Figure 36 : Nombre d'ETP salariés en fonction de l'EBE en 2012 et 2017

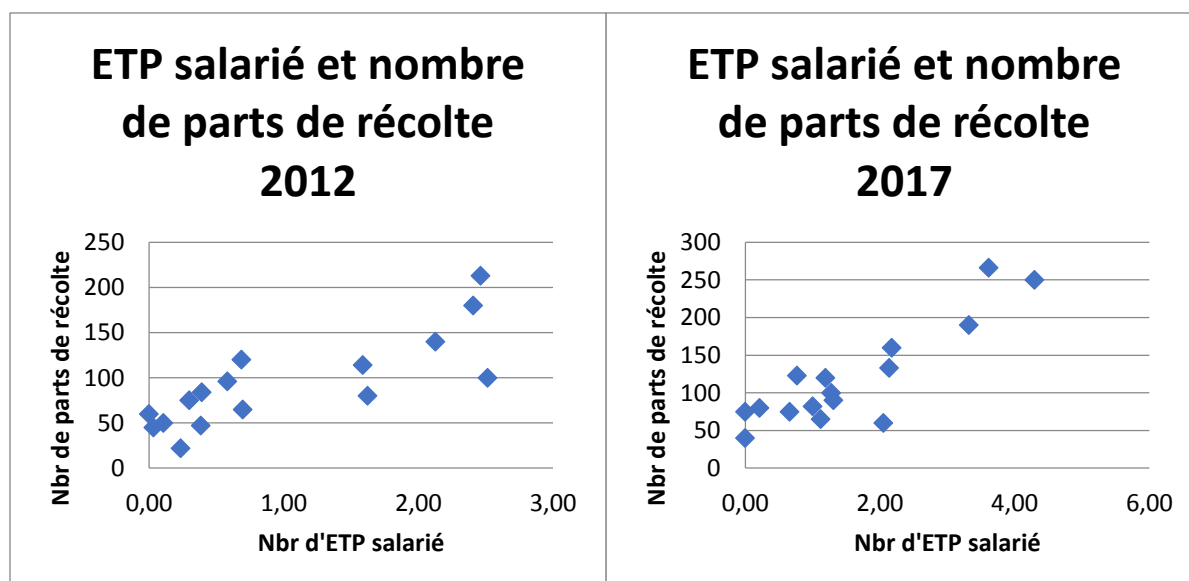


Figure 37 : Nombre de parts de récolte en fonction du nombre d'ETP salarié en 2012 et 2017

Le risque d'emprunts importants est de payer beaucoup d'annuités qui diminueront fortement le revenu disponible (c'est le cas pour A91, A1, R12a, R12d, R17d, R17e et R17f).

On observe également que tous les maraîchers qui ont plus d'un ETP salarié ont un excédent brut d'exploitation supérieur à 30 000 euros (sauf A1 dont l'EBE est très faible mais qui a 2.4 ETP sur sa ferme en 2012). Ainsi, une ferme mécanisée dégagera un EBE plus important les premières années et sera davantage en capacité d'embaucher de la main d'œuvre dès les premières années. Cette main d'œuvre permettra également d'augmenter le nombre de parts de récolte produites.

Ceci dit, sans capital de départ important ou accès facilité aux emprunts bancaires, l'activité de maraîchage permettra d'autofinancer progressivement du matériel supplémentaire si besoin. A2, A3, A6, R12b et R12c illustrent très bien cette situation, ces maraîchers investissent en effet plus de 50% des investissements de départ entre 2012 et 2017. On peut également rajouter que lorsqu'il s'agit d'un système sur très petite surface moins exigeant en matériel, les subventions peuvent suffire à financer l'installation (voir R17b et R17c).

Dans le graphique ci-dessous, le montant d'investissement de départ (ou tout au moins celui de 2012) a été mis en perspective des revenus disponibles mensuels en 2017 et cela pour les A12 et R12. On constate ainsi que si, comme expliqué précédemment, le montant des investissements de départ joue un certain rôle dans le développement de l'activité les premières années, les fermes ayant moins investi au moment de l'installation sont en mesure d'atteindre des revenus disponibles égaux voire supérieurs à des fermes ayant investi davantage. La viabilité économique des fermes ne dépend donc pas simplement des montants d'investissements de départ.

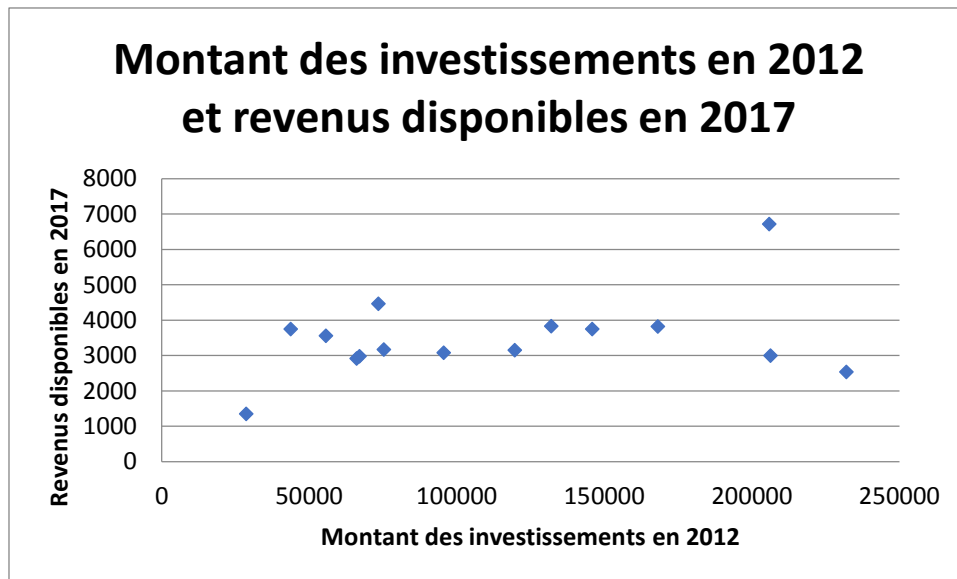


Figure 38 : Revenus disponibles 2017 en fonction des montants d'investissements de 2012

NB : Les montants d'investissements d'A91 étant très supérieurs aux autres il a été sorti du graphique de manière à rendre visible les différences entre les autres maraîchers.

Ceux qui ont le plus investi ne sont pas toujours ceux qui ont le plus de parts de récolte

Les montants d'investissement, même s'ils peuvent jouer sur le nombre d'ETP salarié, n'expliquent pas à eux seuls les différences de nombre de parts de récolte entre les maraîchers. Plusieurs autres facteurs peuvent entrer en jeu, notamment concernant l'augmentation ou l'optimisation du temps travail de l'exploitant.

On peut constater que les maraîchers qui ont un nombre de parts de récolte important et qui n'ont pas embauché de salariés, par choix ou par contrainte, sont ceux dont le temps de travail hebdomadaire annuel moyen est le plus élevé (il s'agit de A2, A6, R12c et de R17g). Il peut aussi s'agir de fermes sur lesquelles le conjoint salarié travaille presque autant que le chef d'exploitation (c'est le cas pour A8) ce qui permet de produire davantage.

En dehors du volume horaire, l'expérience des maraîchers leur permet également d'obtenir un gain d'efficacité dans leur travail. L'intensification de la surface est également un bon moyen de produire un nombre important de parts de récolte sur petite surface, sans investir beaucoup mais en embauchant tout de même de la main d'œuvre salariée.

Les surfaces cultivées ne sont pas toujours proportionnelles au nombre de parts de récolte.

On a constaté que les surfaces cultivées en maraichage n'étaient pas proportionnelles au nombre de parts de récolte produites sur la ferme. On peut trouver plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, on a pu voir qu'il y avait une certaine variabilité dans le calibre des parts de récolte, à la fois en termes de poids mais aussi de nombre d'espèces. Ainsi un même nombre de parts de récolte ne représentera pas forcément une même quantité de légumes à produire. Ensuite, l'espace cultivé en maraichage n'est pas valorisé de la même manière, en effet certains maraîchers peuvent faire le choix de produire un maximum de légumes sur un minimum de surfaces (comme R17b et R17c). Enfin certains maraîchers ont fait le choix de diversifier leurs débouchés en vendant une partie de leur récolte à des magasins bios ou sur les marchés, ainsi la surface cultivée en maraichage tient compte de surfaces dont la production ne rentre pas dans le nombre de parts de récolte.

Des surfaces cultivées importantes requièrent plus de matériel donc plus d'investissements.

Au moment de l'installation, il est important de bien dimensionner son exploitation. Il faut en effet faire le lien entre le revenu souhaité, la quantité à produire (mais aussi le nombre de parts de récolte et le prix du panier voir facteurs évolutifs plus bas) et les surfaces nécessaires à cette production. On vient d'ailleurs de voir que même à objectifs de production similaires, les surfaces cultivées requises peuvent varier selon la valorisation de l'espace qui est faite.

On peut donc se demander la provenance et la nature des références utilisées par les maraîchers pour dimensionner leur exploitation, notamment pour le calcul de budgets prévisionnels. A quels types de systèmes maraîchers le pôle Abiosol se réfère-t-il pour conseiller des porteurs de projets ? Est-ce par exemple à certains maraîchers du réseau dont le système a fait ses preuves ?

Ces choix de dimensionnement impactent vraisemblablement les montants d'investissements de départ puisqu'on observe que plus les surfaces cultivées sont importantes et plus le montant d'investissement l'est aussi. De plus les trois maraîchers installés sur très petite surface sont ceux dont les montants d'investissement sont les plus faibles (R12b, R17b et R17c).

On peut aussi se demander dans quelle mesure l'accès au foncier conditionne le dimensionnement de l'exploitation.

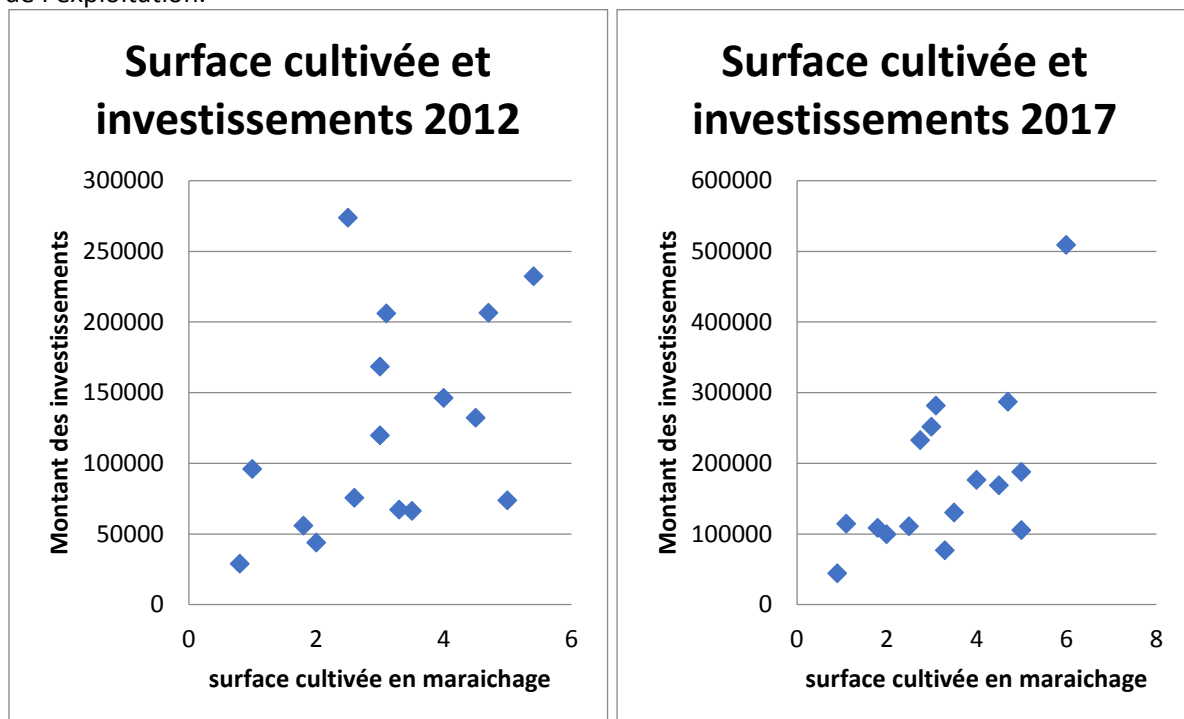


Figure 39 : Montant des investissements en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017

Les maraîchers dont les surfaces sont les plus importantes ne sont pas nécessairement ceux qui travaillent le plus mais ceux qui embauchent le plus.

Aucun lien notable n'est observé entre les surfaces cultivées et le temps de travail des exploitants. Cependant les maraîchers qui ont le plus d'ETP salariés sont aussi ceux qui ont le plus de surface cultivée en maraîchage.

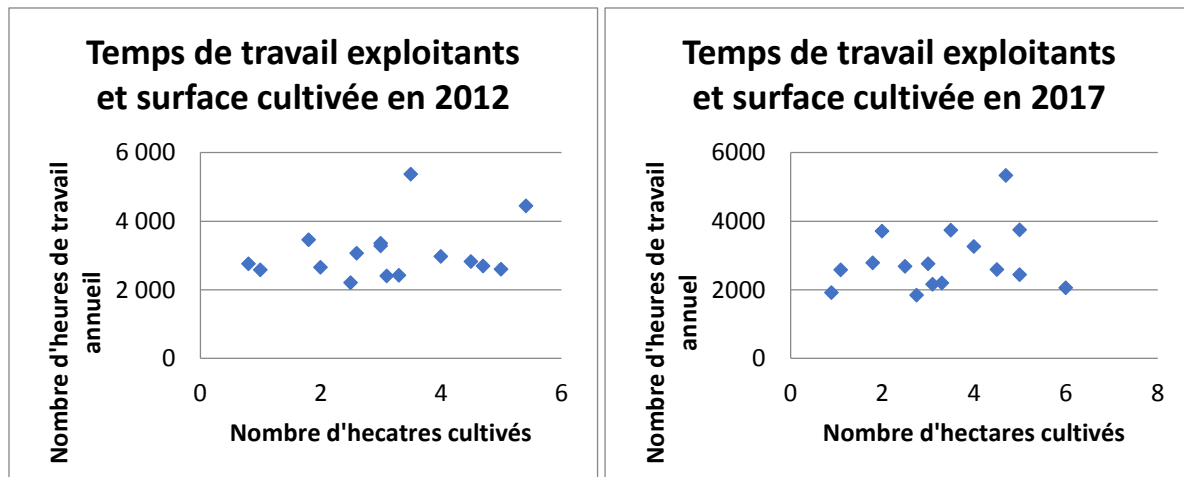


Figure 40 : Temps de travail exploitant en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017

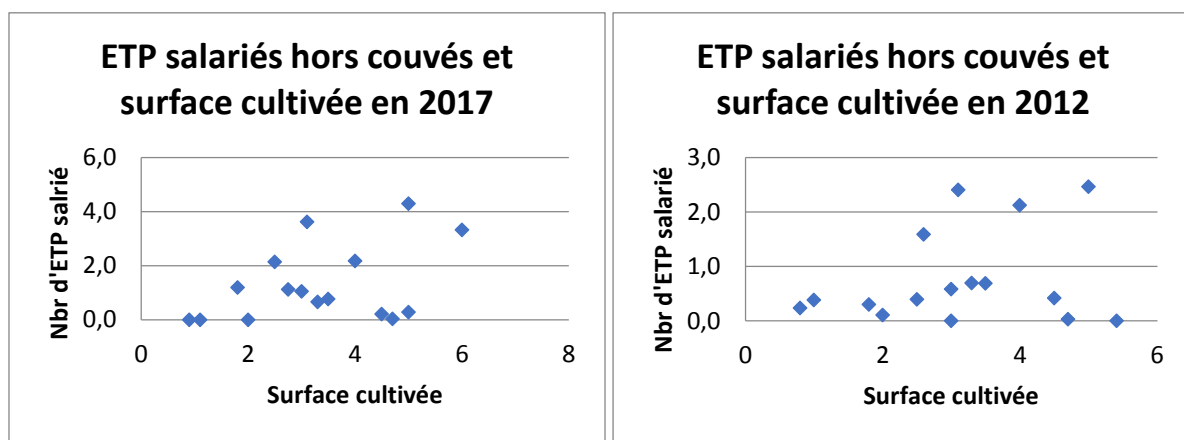


Figure 41 : Nombre d'ETP salariés en fonction de la surface cultivée en 2012 et 2017

Cependant même si nous observons ci-dessus que ce sont les plus grandes fermes qui embauchent le plus d'ETP, lorsqu'on regarde le nbr d'ETP salarié par hectare, les petites surfaces cultivées créent autant voir davantage d'emploi.

La surface cultivée est mieux valorisée quand elle est réduite

Un des constats important que nous avons pu faire est en effet la capacité des fermes de petite surface (de moins de 2ha cultivés en maraichage) à dégager une valeur ajoutée à l'hectare supérieure aux autres fermes.

De l'intérêt de ne pas être seul

Une installation avec un associé, voisin maraîcher ou un conjoint salarié ou encore la présence d'un couvé sur la ferme peut présenter un certain nombre d'avantages. Un système de mutualisation ou de prêt de matériel peut être mis en place, d'autant plus facilement que les maraîchers sont géographiquement proches (comme pour R17f et R17g) et certains outils sont plus sujets à la mutualisation que d'autres (motteuse et planteuse par exemple). En dehors de l'aspect pratique, la proximité avec d'autres maraîchers ou d'autres agriculteurs peut permettre des échanges divers de conseils, mais apporte aussi un soutien moral non négligeable. On peut également remarquer le rôle important d'un associé ou conjoint salarié sur l'exploitation. Cela peut se traduire par un partage important de la charge de travail et de la responsabilité de la ferme, mais aussi par une complémentarité des compétences des associés ou conjoints sur différents aspects du fonctionnement de la ferme (communication avec les amapiens, gestion comptable, travail du sol etc.).

- Quels sont les facteurs évolutifs identifiés ?

Si les conditions d'installation contribuent à différencier les systèmes maraîchers. Un certain nombre de caractéristiques des fermes vont évoluer et influencer les indicateurs de viabilité économique des exploitations et notamment le revenu des maraîchers. Les caractéristiques qui ont été identifiées sont le nombre de parts de récolte, le prix de la part de récolte, les annuités et le montant des charges sociales.

Le nombre de parts de récolte et le prix de la part de récolte influence directement le chiffre d'affaire de l'exploitation (nous regarderons ici le chiffre d'affaire des produits maraîchers uniquement). On constate ainsi que les maraîchers ayant augmenté leur nombre de parts de récolte de plus de 50% ont tous augmenté leur chiffre d'affaire de plus de 90%. Quand au prix du panier, son augmentation est moins décisive dans l'augmentation du CA. A titre d'exemple, A6 est le maraîcher à avoir le plus augmenté son prix de panier, de 20%, et sans augmenter son nombre de parts de récolte, et cela n'augmente son CA que de 21%.

Un autre moyen d'augmenter son chiffre d'affaire est de diversifier ses débouchés. Ainsi A8, R12d n'augmentent pas le nombre de parts de récolte mais leur CA augmente de 75 et 120% grâce à la vente des produits maraichers via divers canaux (boutique à la ferme, biocoop, traiteurs, etc.).

Cette augmentation du CA se traduit par une augmentation du revenu disponible mais d'autres facteurs peuvent également influencer l'évolution du revenu disponible. Pour certains maraîchers, dont le CA a peut évoluer, on constate que l'augmentation de revenu observée est due à une diminution de leurs annuités et/ou de leurs charges sociales entre 2012 et 2017 (c'est le cas pour A3, A4 et A5). Certains maraîchers peuvent cumuler une augmentation de CA avec une diminution des annuités et/ou charges sociales ce qui augmente d'autant plus leurs revenus (comme A1 et R12a).

9 Discussion et limites de l'étude

Nous avons pu voir tout au long de cette étude que les fermes maraîchères en AMAP en Ile de France étaient non seulement viables économiquement mais en plus qu'elles augmentaient leur recours à la main d'œuvre salariée. Le revenu disponible moyen a augmenté de 68%, le prélèvement privé moyen a augmenté de 84% tandis que le nombre d'ETP salarié a augmenté de 29% en moyenne (hors A1 et A91).

En Normandie, l'étude la plus récente sur les trajectoires de dix-huit fermes en maraichage bio montre que les prélèvements mensuels moyens des maraîchers ont augmenté de 70% entre 2013 et 2016, passant de 735 à 1240 euros et le nombre de salariés a augmenté de 88% (Association BIO NORMANDIE, 2016). Ces résultats confirment une tendance des systèmes maraîchers biologiques, en Normandie et en Ile de France et au regard de la taille des échantillons étudiés, à se développer en créant de la richesse et de l'emploi.

En dehors de cet aspect évolutif, on remarque lorsqu'on compare les résultats de la présente étude avec ceux d'autres régions, que les résultats des systèmes maraichers en AMAP franciliens sont supérieurs à ceux d'autres régions de France.

Tableau 18 : Comparaison des références technico-économiques franciliennes avec d'autres régions

Références technico-économiques en maraichage	Bio AMAP IdF 2017	Bio Normandie 2016	Bio AMAP Normandie 2013*	Bio circuit court Loiret 2013	Bio AMAP Var T2 2011	Bio AMAP Var T4 2011	Bio AMAP Var T6 2011	Bio diversifié Ain, Isère, Savoie, Haute Savoie 2011
Temps de travail hebdomadaire période pleine (h)	60	53	53	NR				
Temps de travail hebdomadaire période creuse (h)	42	38	43	NR	42	40	46	53
Rémunération horaire nette (euros/h)	13,5*	7,5	NR	NR	NR	NR	NR	7,3
Prélèvement mensuel (euros)	2000*	1240	900	2122	NR	NR	NR	1200
EBE/UTH exploitant (euros)	35900*	22900	12900	29800	17300	12200	18200	26400
CA/UTH exploitant et salarié (euros)	40700*	32300	27946	74845	20827	22750	27592	NR
Nbr d'UTH salarié	1,4**	0,9	1	0,7	0,25	1,12	1,2	NR
% annuités dans l'EBE	19	31	43	15	NR	NR	NR	NR
Montant des annuités (euros)	6638	11300	5482	4380	NR	NR	NR	NR
Montant d'investissement	149500**		65000	62000	NR	NR	NR	NR
Remarques	* hors A1 et A91, **hors A8, ***hors A91 et R17a		*Moyenne des deux fermes en AMAP de l'échantillon de Normandie 2013		*petites surfaces peu mécanisé	*petites surfaces, bien mécanisé	*grandes surfaces bien mécanisés	

Le tableau ci-dessus reprend les données issues de plusieurs études sur le maraichage bio menées entre 2011 et 2016 en Normandie, dans le Loiret (Inter AFOCG45, 2013), le Var (Agrobio Var, 2011), et en Rhône Alpes (ADABio, 2011). Les données sont issues de fermes commercialisant en AMAP (Var et deux fermes qui ont pu être extraites de l'échantillon de Normandie) ou non (vente en circuit court pour le Loiret et Rhône Alpes). L'étude varoise permettait de faire la distinction entre trois types de systèmes commercialisant leurs produits en AMAP.

On observe une forte variabilité des prélèvements mensuels des maraîchers en AMAP variant du simple au double selon les régions. Ainsi si les prélèvements en Ile de France et dans le Loiret sont proches, ils sont bien supérieurs à ceux de Normandie, et de Rhône Alpes. Concernant l'EBE il est plus élevé en Ile de France que dans les autres zones. Concernant le chiffre d'affaires, c'est le Loiret qui a celui le plus élevé, l'Ile de France se situant également au dessus des autres.

Il reste difficile de conclure qui du système de commercialisation en AMAP ou de l'influence du bassin de consommateurs francilien influence le plus les résultats économiques des systèmes maraîchers. Il semblerait néanmoins que des systèmes AMAP développés dans d'autres contextes ne soient pas aussi rémunérateurs que ceux développés en Ile de France (comme dans le Var et en Normandie).

Enfin bien que le montant moyen des annuités des maraîchers en AMAP en Ile de France soit plus élevé que les autres, il ne représente que 19% de l'EBE. Le niveau d'investissement très élevé des

fermes en AMAP n'impacte donc pas nécessairement la viabilité économique des fermes. De plus ce montant deux fois supérieur à celui de Normandie et du Loiret peut s'expliquer par le dispositif d'aides aux investissements dans les exploitations agricoles mis en place par la région Ile de France. La plupart des maraîchers de l'échantillon ont en effet eu recours au dispositif PRIMVAIR qui s'adresse aux exploitations de filières fragilisées ou prioritaires (agriculture spécialisée- maraichage, arboriculture, horticulture-pépinière-, élevage, agriculture biologique).

Concernant la création d'emploi on remarquera que le nombre d'emploi salarié dans le secteur maraîcher en Ile de France a diminué de 1,3% entre 2010 et 2016 (Voir Tableau 16 : Emploi agricole par Otex et évolution de l'emploi en Ile de France en Annexe). Ce chiffre est donc très éloigné de la réalité des systèmes maraîchers bio en AMAP dont la dynamique est d'embaucher des salariés. Le système de production et de commercialisation étudié semble donc être porteur de nouvelles dynamiques en milieu rural.

Concernant les maraîchers sortis de l'échantillon, deux se sont installés comme maraîchers dans une autre région et n'ont pas pu être enquêtés, un a cessé son activité à cause, entre autres, d'une surcharge de travail due à l'activité de maraichage et enfin une a transmis son activité de maraichage à un jeune installé pour se consacrer à l'élevage de poules pondeuses.

On peut définir plusieurs limites à cette étude.

Concernant l'échantillonnage, même si l'échantillon enquêté représente 18% des fermes maraîchères bio en AMAP en Ile de France, cela reste une vision partielle de la réalité, et les résultats et conclusions ne peuvent être de fait assimilables au reste de fermes maraîchères en AMAP franciliennes. Ensuite on peut questionner le choix de l'échantillonnage des maraîchers récemment installés en 2017. Notre choix s'est porté sur des maraîchers proches du réseau du pôle Abiosol (quatre ont été entrepreneurs à l'essai aux Champs des Possibles) car il est utile pour les accompagnateurs d'avoir des références sur ces fermes. Cependant la surreprésentation des cadres qui est observée n'est peut-être pas représentative de l'ensemble des profils de maraîchers installés les quatre dernières années.

On peut aussi noter que les Récents 2012 ont été enquêtés dès leur première année d'installation ce qui explique des résultats très faibles pour certains de ces maraîchers alors que les R17 ont été enquêtés entre deux et trois ans après leur installation, ils ont donc eu le temps de mettre en place leur systèmes de production et de stabiliser leur AMAP. Ce décalage peut expliquer le fait que les résultats des R17 « à l'installation » paraissent plus élevés que ceux des R12.

Pour ce qui est du contenu de l'étude, on aura remarqué une absence de données sur le fonctionnement technique des exploitations. Le choix a été fait lors de la construction de la grille d'enquête de ne pas garder d'indicateurs sur les questions de gestion des adventices, des rotations, de la fertilisation des cultures ou encore du travail du sol. Il aurait été intéressant de pouvoir mettre en lien les montants d'investissements, le matériel utilisé et les choix techniques des exploitants et ce d'autant plus qu'est apparu un fort intérêt pour les méthodes de maraichage sur sol vivant, de micro-maraichage intensif ou de permaculture parmi les porteurs de projets à l'installation.

Ensuite, du fait du système de vente en AMAP, les maraîchers ne sont pas obligés de connaître le rendement de chacune de leurs cultures. C'est pourquoi il a été choisi pour avoir une idée des capacités de production des systèmes, de se baser sur le nombre de parts de récolte produit par semaine. Comme nous l'avons vu précédemment le contenu du panier peut beaucoup varier d'une ferme à l'autre et nous n'avons pas pu avoir de données précises pour tous les maraîchers. Il est donc difficile de savoir les systèmes les plus productifs en légumes. De plus à nombre de parts de récolte égal, il se peut que des maraîchers aient un temps de travail hebdomadaire qui diffère à

cause des différences de contenu des paniers et non à cause d'une différence d'efficacité au travail ou du niveau de mécanisation. Ainsi une comparaison des temps de travail des maraîchers reste assez approximative.

Comme nous l'avons vu précédemment partie facteurs évolutifs, l'évolution du chiffre d'affaire dépend fortement du nombre de parts de récolte mais peut aussi dépendre du développement de débouchés hors-amap. Nous aurions ainsi pu pousser notre analyse plus loin pour comprendre l'influence réelle de cette diversification des débouchés sur la viabilité économique des fermes.

On aurait également pu s'intéresser aux références dont disposent les maraîchers pour dimensionner leur exploitation, notamment les surfaces de sous-abris, le niveau de mécanisation requis pour un pouvoir produire un nombre de parts de récolte donné etc.

L'étude avait également pour ambition d'analyser les conditions de vivabilité des systèmes maraîchers. Si certains de ces aspects sont étudiés notamment sur le ressenti de la charge de travail, l'épanouissement dans son activité, son impact sur la vie de famille, nous n'avons pas fait le lien entre la pénibilité au travail, la main d'œuvre et le niveau de mécanisation. Une telle analyse aurait pu permettre de dégager des pistes d'amélioration des conditions de travail des maraîchers.

Concernant les données économiques, il a été frappant de constater les différences entre revenus disponibles et prélèvements privés. Cette différence est la plus marquée pour les R12 en 2012 (les prélèvements privés représentaient 23% seulement des revenus disponibles en 2012 alors qu'ils représentent 59% des revenus disponibles en 2017) et pour les R17 en 2017 (les prélèvements privés représentent 48% des revenus disponibles en 2017). Les maraîchers pourraient tous se prélever davantage si on s'en tient au montant des revenus disponibles. Lors des entretiens il a d'ailleurs été constaté que certains maraîchers n'avaient pas de connaissance sur ce qu'ils pouvaient réellement se prélever, certains prélèvent de l'argent quand ils en ont besoin, d'autres estiment ne jamais avoir le sentiment d'avoir de l'avance. Il se peut que ce ressenti soit lié, même si nous n'avons pas approfondi cet aspect dans le mémoire, aux problèmes de trésorerie rencontrés par certains. On peut donc si l'AMAP remplit bien le rôle d'apport de trésorerie qu'elle est censée jouer.

Conclusion

Aujourd'hui en France, la tendance générale est à la diminution des actifs agricoles qu'accompagne la baisse du nombre des exploitations. On est en effet passé de 1,1 million de fermes en 1988 à 452 000 en 2017 selon l'Agreste soit une baisse de 20% tous les dix ans. Sur des exploitations dont la taille augmente, la main d'œuvre familiale recule au profit du salariat dont l'effectif global reste en baisse. En Ile de France le nombre de maraîchers suit cette tendance et a diminué de 18% entre 2000 et 2010. De plus, d'après l'agreste, le revenu agricole connaît une baisse tendancielle depuis 1998. Cette diminution s'explique à la fois par une baisse des cours des matières premières agricoles, et à la fois par une forte hausse des coûts de production, due notamment à une forte hausse des prix des produits pétroliers.

On constate cependant que les secteurs agricoles ne sont pas tous touchés de la même manière et semble épargner celui de l'agriculture biologique. Si on regarde la région Ile de France, on constate que le nombre de maraîchers bios a augmenté de 8,5% entre 2008 et 2017 (Observatoire régional de l'AB, 2018). Et cette augmentation du nombre de fermes bio franciliennes s'observe également pour les fermes céréalières, les élevages et les fermes en arboriculture. L'agriculture biologique tend donc à se développer. Cette même tendance est observée pour les fermes en circuits courts.

L'objet principal de cette étude était de déterminer si les fermes d'Ile de France ayant opté pour ce type de commercialisation, et plus spécifiquement le système AMAP présentaient dans un premier une réelle viabilité économique, et ensuite de savoir comment ces fermes évoluaient dans le temps. Force est de constater que ces fermes permettent aux maraîchers que nous avons enquêté, de se dégager un revenu disponible qui satisfait la presque totalité des maraîchers enquêtés.

Ainsi les systèmes maraichers étudiés se démarquent de la tendance agricole générale. On a en effet pu montrer dans cette étude une augmentation du revenu disponible des maraîchers de 68% en cinq ans. Le système de vente en AMAP francilien permet en effet aux maraîchers de se défaire de l'impact de la fluctuation des prix des denrées agricoles sur le marché international ou même européen et constitue donc un garant de la stabilité économique de ces fermes.

Concernant l'emploi de main d'œuvre, nous avons fait le constat au travers cette étude d'une augmentation à la fois du nombre d'ETP salariés (augmentation de près de 29%) et d'une augmentation de la part du travail salarié sur l'exploitation. Sur les exploitations maraichères de l'échantillon la main d'œuvre salariée représente 34% du volume horaire de travail alors que le chiffre est de 20% à l'échelle nationale, et les maraîchers favorisent quand ils le peuvent l'embauche de salariés permanents sur lesquels ils peuvent davantage se reposer.

Ce type de projet agricole, présente un fort attrait pour les porteurs de projets à l'installation et cet attrait se retrouve également chez 85% des consommateurs français, qui estiment important de développer l'agriculture biologique pour préserver l'environnement, leur santé mais aussi avoir des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et avec du goût (Baromètre Agence bio, 2018). L'action des structures du pôle d'accompagnement à l'installation Abiosol s'inscrit donc au cœur de ces préoccupations sociétales.

Les conditions d'installation des porteurs de projets ont l'a vu peuvent avoir un rôle structurant sur le développement des exploitations. Le test d'activité proposé par les Champs des Possibles ainsi que les autres membres du Reneta (Réseau National des Espaces Tests Agricoles) permet donc à des aspirants paysans d'acquérir de l'expérience, et des compétences dans un cadre sécurisant, et de mettre leur projet à l'épreuve du terrain. Cette première expérience peut leur permettre notamment de redimensionner leur projet d'installation en fonction de leurs objectifs professionnels et personnels.

Cette étude avait pour objectif de donner des références techniques, économiques et sociales sur les systèmes maraîchers bios en AMAP dans le contexte francilien. Elle constitue ainsi un outil qui, nous l'espérons, pourra apporter des éclairages, aux porteurs de projets ainsi qu'aux accompagnateurs du pôle Abiosol, sur l'impact des choix réalisés au moment de l'installation et des choix de production et de commercialisation des produits sur la viabilité économique de ce type de ferme.

Un autre aspect intéressant des fermes s'est développé chez les maraîchers récemment installés de 2012 et de 2017. On observe que les systèmes maraîchers se différencient aussi par leurs choix de diversification, tant dans la commercialisation que dans le développement d'activités ou d'autres productions. Ainsi, la vente à des coopératives, des marchés ou des magasins bio vient compléter la vente des produits via l'AMAP, tandis que les maraîchers s'intéressent à la valorisation de leurs produits par la transformation, développent des vergers ou encore souhaitent s'orienter vers une activité de ferme pédagogique. Les maraîchers enquêtés souhaitent que ces nouvelles activités leur permettent de mieux valoriser leur produits, de diversifier leurs revenus mais aussi pour certains cas de diminuer leur charge de travail.

Enfin, si les systèmes étudiés répondent bien à des objectifs de rentabilité économique et même de création d'emploi, il est possible d'améliorer encore les conditions de vie de ces paysans. L'achat de

matériel de confort, le partage de la charge de travail, la facilitation de l'emploi de salariés sont autant de pistes à explorer pour les porteurs de projets, les structures accompagnatrices mais aussi par les acteurs politiques et territoriaux du développement agricole et rural.

Bibliographie

- Mémoires, thèse, article scientifique, article de revue, ouvrages

Auteur. Année de soutenance. Titre. Type de diplôme : établissement de soutenance. Pagination.

M. Vechambre. 2017. Les petites fermes maraîchères et avicoles en circuits courts dans le Var : quels facteurs de pérennisation ? Ingénieur agronome : Montpellier Supagro. 172p.

A. Bothy. 2017. Maraîchage biologique diversifié sur petites surfaces commercialisant en circuits courts dans le département du Gard : quelles particularités et tendances pour atteindre la viabilité ? Ingénieur agronome : Montpellier Supagro. Xp.

L. Habert. 2011. Etude technico-économique des exploitations maraichères diversifiées d'Ile de France ayant une partie de leur vente en AMAP. Ingénieur agronome : Montpellier Supagro. 72p.

Y. Clus. 2009. Typologie technico-économique des exploitations en maraichage biologique diversifiées de l'aire de l'ADABio Ingénieur agronome : Montpellier Supagro. XP.

K. Morel. 2018. Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation. THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY PREPAREE A AGROPARISTECH. 355 p.

K. Morel, F.Léger. 2018. A Conceptual Framework for Alternative Farmers' Strategic Choices: The Case of French Organic Market Gardening Microfarms. Agroecology and Sustainable Food Systems, 2016. 24p.

N. Girard. 2018. Grilles-répertoires et cartes cognitives pour expliciter des « construits » dans des groupes. Article scientifique: INRA SAD. 11p.

Y. Chiffolleau, A. Gauche. Diversité des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires : une analyse croisée. Article scientifique : INRA UMR Innovation, MRM Université2 Montpellier1 Labex Entreprendre. 18p.

J-M Fortier. 2015. Le jardinier-maraîcher, Manuel d'agriculture biologique sur petite surface. Editions Ecosociete Eds. 224 p.

Dominique Soltner. 2018. Guide du nouveau jardinage sans travail du sol, sur couvertures et composts végétaux, sans bêchages, ni fraissage, sans sarclages, ni binages. Soltner Collection Sciences et Techniques Agricoles.

- Références technico-économiques

Auteur. Année. Titre du doc. Lieu. Disponibilité du document

GAB Ile de France. 2017. Chiffres clés de l'Agriculture Biologique en Île de France à la fin 2017. 112p.

Association BIO NORMANDIE. 2016. Maraîchage bio en Normandie : Trajectoires de fermes et évolutions des systèmes / Références techniques, économiques et sociales en maraîchage biologique diversifié.

Agrobio Basse Normandie. 2013. Maraîchage bio en Basse-Normandie : des clés pour se repérer / Références techniques, économiques et sociales en maraîchage biologique diversifié.

Inter AFOCG 45 - ROSACE Inosys. 2013. Système BIO maraichage diversifié - Composantes stables / Cultures maraîchères bio de 1 à 2 ha en système irrigué avec vente en circuit court.

Réseau des Amap - Les Champs des Possibles - AFOCG 45 - GAB IdF. 2012. Etre maraicher.ere Bio en AMAP en Ile de France / Références technico-économiques, fermes maraichères biologiques en Ile de France 2012.

Bio de Provence. 2011. Acquisition de référence techniques, économiques et commerciale / Connaissances typologiques des systèmes maraichers biologiques en région PACA et production de fiches conseils thématiques.

Agribio Var. 2011. Maraîchage biologique dans le Var - Références technico-économiques.

Association Biharko Lurraren Elkarte - CIVAM BIO PAYS BASQUE en collaboration avec Jean-François Bouchy. 2011. Le petit guide de l'installation en maraîchage biologique.

ADABio Ain - Isère - Savoie - Haute-Savoie. 2011. Typologie technico-économique des exploitations en maraichage biologique diversifié de l'aire ADABio – 2011.

InPACT Poitou Charentes. 2011. Fiche 4 : Structure des charges des ateliers maraîchage en circuits courts.

AFIPAR (Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux), Inpact Poitou Charentes. 2010. Durabilité en maraichage en Circuits Courts.

GAB 44 - GABBanjou - CIVAM Bio 53 - GAB 72 - GAB 85 - CAB Pays de la Loire. 2010. Référentiel des systèmes maraîchers Bio des Pays de la Loire.

Réseau bio légumes Rhône Alpes. 2010. Approche technico-économique des systèmes de productions maraîchères diversifiées de Rhône Alpes.

Chambre d'agriculture de l'Ain. 2010. Références technico-économiques en maraichage diversifié.

Réseau GAB/FRAB. 2009. Fiche 17 : Fruits et légumes / S'installer en maraîchage bio, Repères techniques et économiques.

CIVAM Bio 34 - FRAB-LR. 2009. Référentiel technico-économique / Le maraîchage en vente directe.

AFOCG 45 (Loiret). 2006. Référentiel maraichage bio avec vente en circuit court.

- **Site web**

Nom de l'organisme. Titre de la page en ligne [en ligne]. [date de consultation]. Adresse en ligne

Réseau des AMAP Ile de France. Le Mouvement des AMAP, Bref historique [en ligne]. [11.2018].
http://www.amap-idf.org/historique_du_mouvement_des_amap_17.php

Terre de Liens Ile de France. Le contexte agricole francilien [en ligne]. [11.2018].
<https://www.terredeliens-iledefrance.org/le-contexte-agricole-francilien/>

- **Documents électroniques**

Auteur. Année. Titre du doc. [date de consultation]. Site internet

Chambre de commerce et d'Industrie en région Ile de France. 2018. Chiffres-clés de la région Ile de France 2018. [11.2018] <http://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files//crocis/wysiwyg/Chiffres-cles-2018derlight.pdf>

Agreste. 2017. Mémento de la statistique agricole, Ile de France. Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf) [11.2018]
http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Memento_de_la_statistique_agricole_2017_cle8392c7.pdf

Agreste. 2013. Exploitations fruitières et légumières, vue d'ensemble. [11.2018]
http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier16_chapitre1.pdf

Agreste. 2009. Résultats économiques de l'agriculture. [11.2018]
[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p042-046-054\(1\).pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p042-046-054(1).pdf)

Agence BIO/ CSA Research. 2018. Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France. [11.2018] <http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/agencebio-dossierdepressebarometre.pdf>

Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France. 2018. Observatoire régional de l'agriculture biologique en Ile de France. [11.2018] <https://www.bioiledefrance.fr/le-gab-idf/l-observatoire-regional/>

Annexe

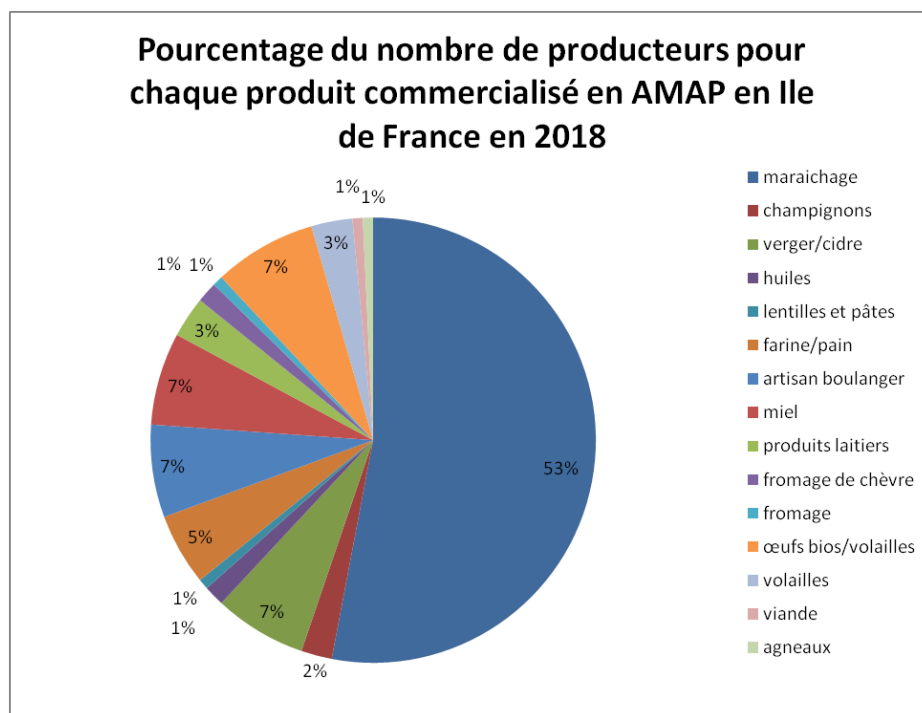


Figure 42 : Part des différents produits commercialisés par les producteurs en AMAP

CHARTRE DES AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

FRUIT D'UNE RÉFLEXION PARTICIPATIVE
INTER-RÉGIONALE

mars 2014

PRÉAMBULE

Les AMAP¹, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen-ne-s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile.

Elles ont pour **objectifs** :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

Concernant les terminologies :

- est appelé « **AMAP** », le collectif formé de l'ensemble des amapien-ne-s et paysan-ne-s engagé-e-s dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.
- est appelé « **amapien-ne** », une personne physique bénévole signataire d'un ou plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec un ou des paysan-ne-s. Le groupe d'amapien-ne-s, dans une démarche non lucrative, se constitue en association (déclarée ou pas).
- est appelé « **paysan-ne en AMAP** », un-e paysan-ne signataire de plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec des amapien-ne-s.

Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs.

Ils s'engagent mutuellement à respecter les principes de la charte des AMAP.

La présente charte est le document fondateur et fédérateur de toutes les AMAP en France. Elle remplace la première charte élaborée en mai 2003. Elle n'a pas pour objet de servir de règlement intérieur aux AMAP. Il incombe à chacune d'entre elles de définir de façon autonome son mode de fonctionnement, dans le respect des principes de cette charte.

¹ « AMAP » est un terme déposé à l'INPI.

Figure 43 : Charte des AMAP

Tableau 19 : Emploi agricole par Otex et évolution de l'emploi en Ile de France

Données de cadrage par Otex- RA 2010 et BAEA 2016

Emploi total, emploi non-salarié et emploi salarié en UTA

Emploi agricole par Otex	Nombre d'exploitations		Emploi Total		2016 /2010 moy.annuelle		Dont emploi non-salarié*		2016 /2010 moy.annuelle		Dont emploi salarié		2016 /2010 moy.annuelle	
	2010	2016	2010	2016	valeur	%	2010	2016	valeur	%	2010	2016	valeur	%
Total	5 026	4 835	9 087	8 247	-140	-1,6%	5 188	4 697	-82	-1,6%	3 899	3 550	-58	-1,6%
1500 Céréales et Oléoprotéagineux COP	3 002	2 921	3 718	3 506	-35	-1,0%	2 831	2 628	-34	-1,2%	886	878	-1	-0,2%
1600 Autres grandes cultures GC	879	831	1 792	1 623	-28	-1,6%	1 001	906	-16	-1,6%	791	717	-12	-1,6%
2800 Maraîchage Ma	85	62	344	284	-10	-3,2%	127	83	-7	-6,8%	217	201	-3	-1,3%
2900 Fleurs, horticulture diverse FH	255	241	1 333	1 001	-55	-4,7%	336	290	-8	-2,4%	998	711	-48	-5,5%
3500 Viticulture Vi	8	6	14	15	+0	+1,1%	7	4	-0	-8,1%	7	11	+1	+6,7%
3900 Fruits et autres cultures permanentes Fr	61	49	188	159	-5	-2,8%	74	56	-3	-4,5%	115	103	-2	-1,8%
4500 Bovins lait BL	36	32	85	75	-2	-2,1%	56	44	-2	-3,9%	29	31	+0	+0,9%
4600 Bovins viande BV	27	24	32	30	-0	-1,0%	25	22	-1	-2,1%	7	8	+0	+2,6%
4700 Bovins mixte BM	3	3	8	3	-1	-14,4%	6	2	-1	-17,0%	2	1	-0	-6,6%
4813 Ovins et caprins OC	30	30	37	35	-0	-1,0%	24	22	-0	-1,4%	13	13	-0	-0,2%
4840 Autres herbivores He	203	212	472	503	+5	+1,1%	211	209	-0	-0,2%	261	294	+6	+2,0%
5100 Porcins Po	3	3	9	9	+0	+0,2%	4	4	0	0	5	5	+0	+0,4%
5200 Volailles Vo	45	38	95	80	-2	-2,8%	50	41	-2	-3,4%	45	39	-1	-2,2%
5374 Autres élevages hors sol HS	7	7	10	10	+0	+0,2%	9	9	+0	+0,7%	1	1	-0	-3,9%
6184 Polyculture, polyélevage PP	382	375	950	912	-6	-0,7%	429	376	-9	-2,2%	522	536	+2	+0,4%

* Y compris les chefs et coexploitants salariés

	Produits maraichers (vendus + stocks)	Autres produits d'exploitation	Variation de stocks produits	Marchandise revendues	Production immobilisée et autoconsommée	Subventions et indemnités d'exploitation	Reprises sur amortissement et provisions d'exploitation	Transfert de charges d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels	total autres produits (hors subventions et indemnités d'exploitation)	Total produits	TOTAL- produits maraichers	% d'autres produits	Surface cultivée en maraichage (ha)	CA/ha cultivé
A1	92 468	772	- 988	7 085	1 000	9 679	460	-	-	-	8 545	111 464	18 996	17	3,1	35 956
A2	46 405	1 421	-	-	-	-	-	-	2	-	2	47 828	1 423	3	1,8	26 571
A3	74 745	1 598	- 800	-	962	966	-	-	-	-	962	78 271	3 526	5	3,0	26 090
A4	59 472	-	-	-	-	1 880	-	-	-	-	-	61 352	1 880	3	3,3	18 592
A5	116 267	2 605	218	464	600	5 341	-	-	-	-	1 064	125 277	9 010	7	4,0	31 319
A6	93 652	2 711	-	-	-	890	-	-	-	-	-	97 253	3 601	4	3,5	27 787
A7	90 673	806	167	-	-	767	-	-	-	-	-	92 246	1 573	2	2,6	35 479
A8	121 651	-	- 2 519	-	-	5 239	-	-	-	-	-	126 890	5 239	4	5,0	25 378
A9	69 194	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69 194	-	-	4,5	15 376
A90	114 440	8 506	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122 946	8 506	7	5,4	22 726
A91	69 031	5 326	-	-	-	3 566	-	-	-	-	-	77 923	8 892	11	2,5	31 169
R12a	26 886	381	6 939	-	300	2 778	2 957	-	-	2 958	6 215	36 260	9 374	26	4,7	7 715
R12b	19 093	-	5 853	-	-	-	-	-	-	-	-	19 093	-	-	0,8	23 866
R12c	46 361	-	-	-	-	1 350	-	-	-	-	-	47 711	1 350	3	2,0	23 855
R12d	37 140	360	14 491	-	-	3 107	-	-	-	-	-	40 607	3 467	9	3,0	13 536
R12e	42 897	-	13 500	-	-	770	-	-	-	-	-	43 667	770	2	1,0	43 667
MEDIANE	69 113	577	-	-	-	1 158	-	-	-	-	-	73 559	3 497	4	3,1	25 734

Tableau 20 : Détails du chiffre d'affaire des fermes enquêtées en 2012

	Produits maraichers (vendus + stocks)	Autres produits d'exploitation	Variation de stocks produits	Marchandise	Production immobilisée et autoconsommée	Subventions et indemnités d'exploitation	Reprises sur amortissement et provisions d'exploitation	Transfert de charges d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels	total autres produits (hors subventions et indemnités d'exploitation)	Total produits	Total - produits maraichers	% d'autres produits	Surface cultivée en maraichage (ha)	CA/ha cultivé
A1	200 991	337			1 000	5 537			13	4 500	5 513	212 378	11 387	5	3,1	68 509
A2	89 639				660		5 324				5 984	95 623	5 984	6	1,8	53 124
A3	97 799					3 827						101 626	3 827	4	5,0	20 325
A4	79 645									3 653	3 000	83 298	3 653	4	3,3	25 242
A5	131 365	2 771	4	810	610	3 861		1 686	38	6 236	9 380	147 377	16 012	11	4,0	36 844
A6	113 569	882				8 583					-	123 034	9 465	8	3,5	35 153
A7	112 991	71			808	1 952				384	1 192	116 206	3 215	3	2,5	46 482
A8	214 631	719				11 148	4 706				4 706	231 204	16 573	7	5,0	46 241
A9	76 000										-	76 000	-	-	4,5	16 889
A90	70 215										-	70 215	-	-	2,8	25 533
A91	245 689	71				11 757			45	3 723	3 768	261 285	15 596	6	6,0	43 548
R12a	96 704	19 066		3 646	700	9 185				34 645	38 991	163 946	67 242	41	4,7	34 882
R12b	36 413	286								23	23	36 722	309	1	0,9	40 802
R12c	68 000										-	68 000	-	-	2,0	34 000
R12d	81 651	969			986	4 758		8 552	73	3 488	13 099	100 477	18 826	19	3,0	33 492
R12e	49 289	5 537				820					-	55 646	6 357	11	1,1	50 587
R17a	79 667	6 325									-	85 992	6 325	7	1,4	61 423
R17b	23 938	3 108			1 039	3 711					1 039	31 796	7 858	25	0,4	79 490
R17c	45 637	165			1 158	4 971				4 415	5 573	56 346	10 709	19	0,6	93 910
R17d	38 339	9 750			355			4 254			4 609	52 698	14 359	27	1,0	52 698
R17e	84 735	27 148									-	111 883	27 148	24	2,6	43 032
R17f	72 940	7 358			730	1 929				8 361	9 091	91 318	18 378	20	1,0	91 318
R17g	73 524	2 941									-	76 465	2 941	4	2,5	30 586
MEDIANE	79 667	2 771	4	2 228	769	4 310	5 015	4 254	42	4 069	1 116	91 318	7 858	7	3	43 032

Tableau 21 : Détails du chiffre d'affaire des fermes enquêtées en 2017

Historique du maraichage à Paris

1844

- Maraichage dans l'enceinte de Paris, 1800 marais ou jardins
- Culture fruitière

1924

- Projet de ceinture verte voté par le Conseil de Paris (stades, squares, promenades)

1970

- 800 ha de cultures maraîchères dans l'Est de Paris, vergers conservés pour le patrimoine

1860

- Relocalisation vers les arrondissements périphériques et banlieue sous la pression urbaine

1930

- Forte réduction des espaces agricoles, spécialisation du maraichage
- Jardins familiaux pendant les pénuries alimentaires

Le développement des AMAP

1960

- Teikei au Japon, "mettre le visage du paysan sur les aliments"

1985

- CSA aux Etats-Unis, Royaume-Uni, Québec, Canada

2001

- Première AMAP dans le Var par les Vuillon

Années 60

- Développement d'initiatives en Europe

1993

- Un foyer sur quatre participe à un Teikei, 16 millions de personnes

2003

- 1^{ère} AMAP IdF

Logos: ASAT, Solidarisische Landwirtschaft (sich die Ernte teilen), GRUPPI D'ACQUISTO SOLIDALE (Strumenti di solidarietà e buon uso del proprio tempo), fracp (paniers enjagés)

Contexte de l'étude technico-économique

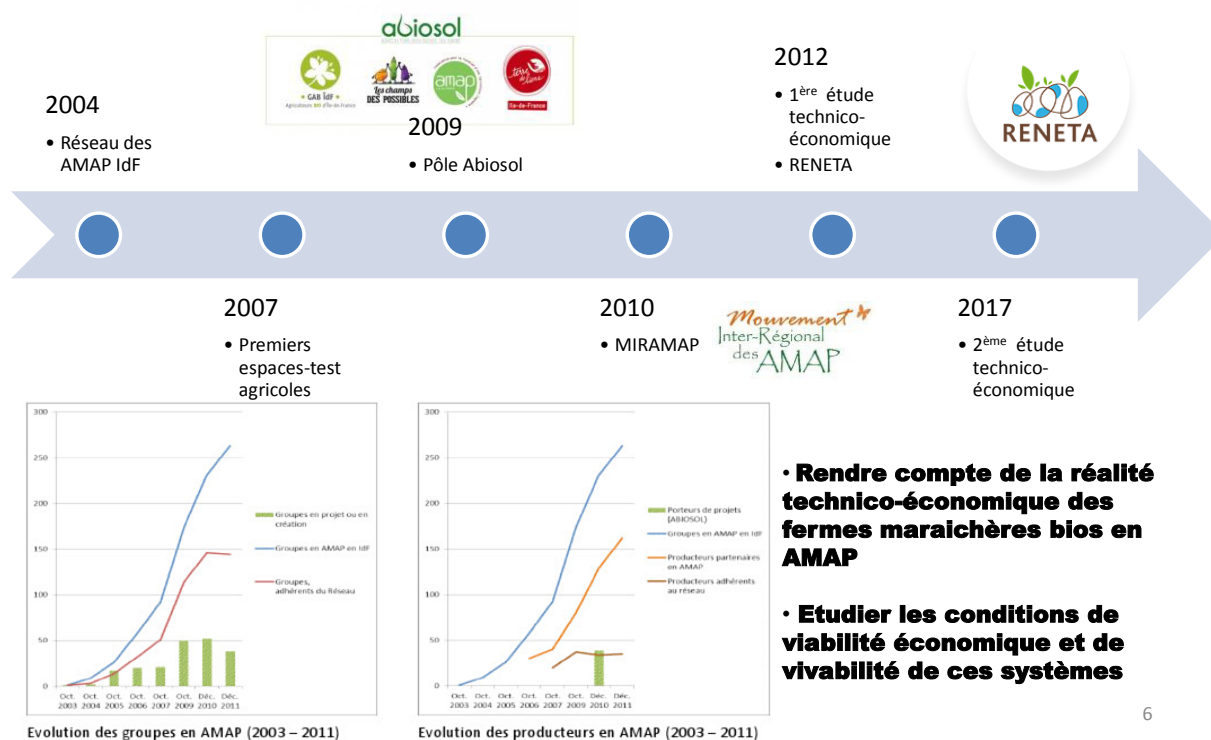
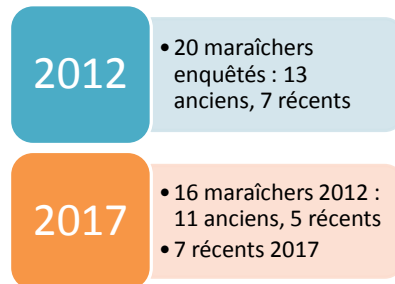


Figure 44 : Présentation Powerpoint du contexte agricole francilien et du contexte de l'étude 2017

Méthodologie de l'étude technico-économique 2017

Etudier les trajectoires des fermes maraîchères bio en AMAP en Ile de France, et comprendre ce qui les différencie en termes de viabilité économique

- **Hypothèses de départ**
 - Les systèmes évoluent en créant de la richesse et de l'emploi
 - Les différences de conditions d'installation pèsent sur les possibilités d'évolution
- **Démarche générale**
 - Une analyse comparée des résultats de 2012 et de 2017 pour les A12 et R12
 - Une analyse comparée des résultats des R12 et des R17
- **Récolte de données**
 - Enquêtes de terrain avec grille d'indicateurs co-construite
 - Analyse de documents comptables
- **Principaux indicateurs de viabilité économique**
 - Revenu disponible, EBE, nombre d'ETP salariés, CA
- **Identification de profils de maraîchers sur la base de leurs revenus 2012, pour mieux comprendre ce qui différencie leurs trajectoires**



8

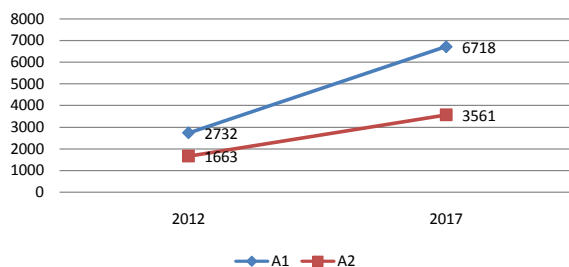
Figure 45 : Présentation Powerpoint des principaux éléments de la méthodologie employée pour l'étude 2017

Résultats moyens sur tout l'échantillon

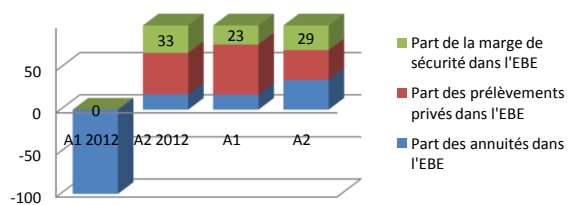
	A12			R12			R17
	2012	2017	% évolution	2012	2017	% évolution	2017
Revenus disponibles mensuels médians	2 300	3 200	39%	1 700	3 000	76%	2 400
Prélèvements privés mensuels médians	2 200	2 900	32%	400	1 800	350%	1 200
EBE	43 300	55 000	27%	18 900	41 900	122%	29 300
Taux d'endettement	36%	20%	-44%	24%	10%	-58%	32%
Montants d'investissements	128 000	158 000	23%	117 000	159 000	36%	128 000
Moyenne des annuités	7 900	6 000	-24%	3 000	3 200	7%	10 100
Moyenne des charges sociales de personnel	16 000	30 000	88%	-	5 000		15 000
Médiane du CA	91 000	113 000	24%	37 000	68 000	84%	73 000
Médiane du nbr de parts de récolte par semaine	100	123	23%	47	75	60%	80
Prix de la part de récolte	18	21	17%	20	21	5%	20
Nombre de semaines de distribution	45	47	4%	31	49	58%	48
Médianes de la rémunération horaire	11	16	45%	7	13	86%	11
Quantité de travail	43	50	16%	54	52	-4%	49
Nbr d'ETP salariés et couvés	1,4	2,0	16%	0,2	0,8	52%	1,5
Nbr d'ETP salariés hors couvés	1,1	1,8	64%	0,2	0,2	0%	14 1,0

Comparaison d'A1 et A2 :

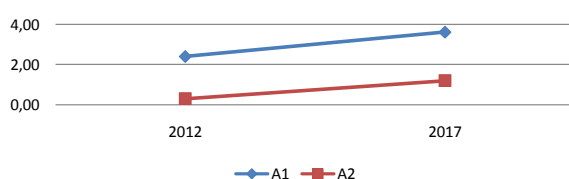
Revenus disponibles A1 et A2



Répartition de l'EBE des A1 et A2 en 2017



Nbr d'ETP salariés (hors couvés) A1 et A2



Facteurs évolutifs :

	Nbr de parts de récolte 2012	Prix du panier 2012	Nombre de semaines de distribution 2012	Total produit (CA) 2012	Dont produits autres que maraichers
A1	180	16	43	111 000	17%
A2	75	20	40	48 000	3%

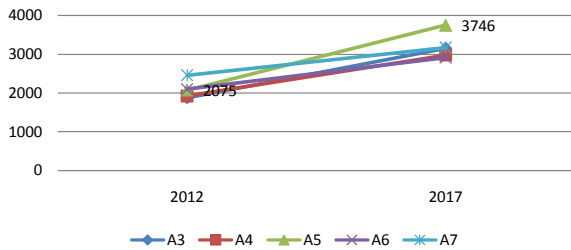
	% Evolution du nbr de parts de récolte	% Evolution du prix du panier	% Evolution du nbr de semaines de distribution	% Evolution CA	% Evolution des produits autres que maraichers
A1	48%	13%	14%	91%	-12%
A2	60%	18%	9%	100%	3%

	% Evolution charges sociales de personnel	% Evolution des annuités
A1	14%	-58%
A2	19000	196%

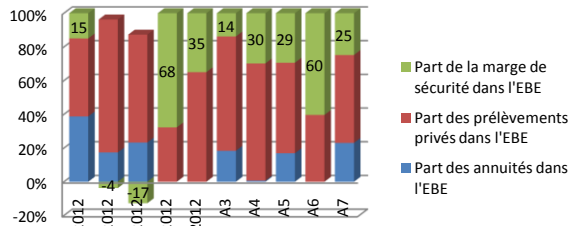
Un cadre d'installation qui fait la différence en termes de surfaces, main d'œuvre et ressources de départ

Comparaison d'A3 à A7 :

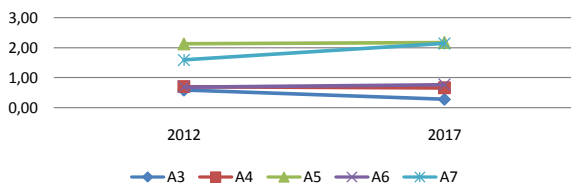
Revenus disponibles de A3 à A7



Répartition de l'EBE des A3 à A7



Nbr d'ETP salariés (hors couvés) A3 à A7



Facteurs évolutifs :

	Nbr de parts de récolte 2012	Prix du panier 2012	Nombre de semaines de distribution 2012	Total produit (CA) 2012	Dont produits autres que maraîchers
A3	96	18,5	46	78 000	5%
A4	65	22,3	50	61 000	3%
A5	140	17,4	45	125 000	7%
A6	120	18,4	45	97 000	4%
A7	114	18,0	42	92 000	2%

	% Evolution du nbr de parts de récolte	% Evolution du prix du panier	% Evolution du nbr de semaines de distribution	% Evolution CA	% Evolution des produits autres que maraîchers
A3	4%	8%	4%	30%	-1%
A4	15%	-1%	0%	36%	1%
A5	14%	18%	-2%	18%	4%
A6	3%	20%	0%	27%	4%
A7	17%	6%	0%	26%	1%

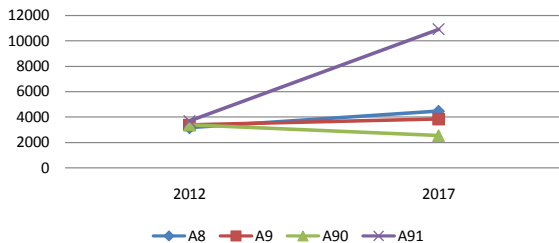
	% Evolution charges sociales de personnel	% Evolution des annuités
A3	15%	-40%
A4	19%	-96%
A5	-44%	-10%
A6	159%	0%
A7	113%	passé de 0 à 9000

Des ressources matérielles de départ qui permettent de limiter les investissements

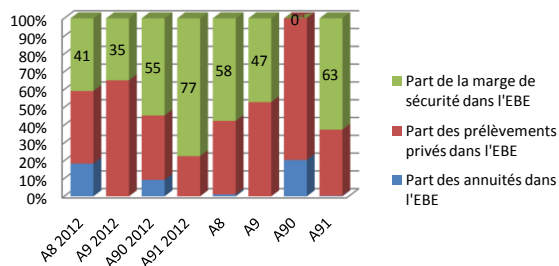
16

Comparaison d'A8 et A91 :

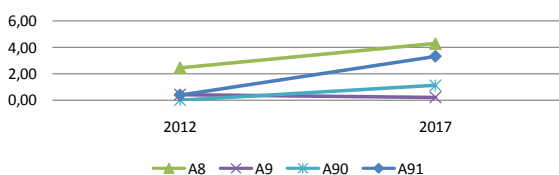
Revenus disponibles A8 à A91



Répartition de l'EBE des A8 à A91



Nbr d'ETP salariés (hors couvés) A8 à A91



Facteurs évolutifs :

	Nbr de parts de récolte 2012	Prix du panier 2012	Nombre de semaines de distribution 2012	Total produit (CA) 2012	Dont produits autres que maraîchers
A8	213	17,2	39	127 000	4%
A9	80	17,5	50	69 000	0%
A90	100	21,5	49	123 000	7%
A91	84	17,0	50	78 000	11%

	% Evolution du nbr de parts de récolte	% Evolution du prix du panier	% Evolution du nbr de semaines de distribution	% Evolution CA	% Evolution des produits autres que maraîchers
A8	17%	6%	0%	82%	3%
A9	0%	8%	0%	10%	0%
A90	-35%	12%	0%	-43%	-7%
A91	126%	18%	4%	235%	-5%

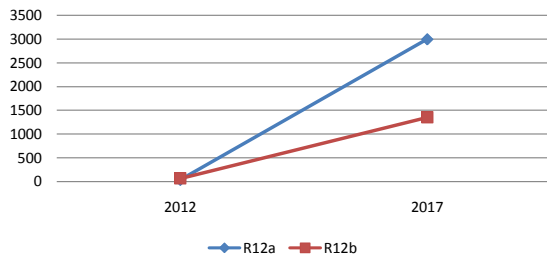
	% Evolution charges sociales de personnel	% Evolution des annuités
A8	64%	-94%
A9	0%	0%
A90	0%	12%
A91	2562%	0%

Stratégies de commercialisation, gestion de la surface et de la main d'œuvre, ancienneté qui différencient les maraîchers

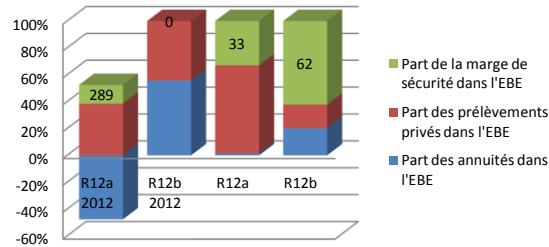
17

Comparaison de R12a et R12b :

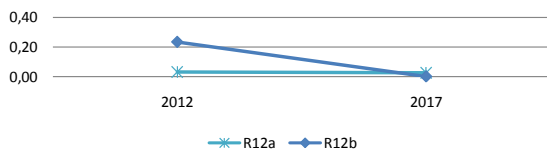
Revenus disponibles R12a et R12b



Répartition de l'EBE des R12a et R12b



Nbr d'ETP salariés (hors couvés) R12a et R12b



Facteurs évolutifs :

	Nbr de parts de récolte 2012	Prix du panier 2012	Nombre de semaines de distribution 2012	Total produit (CA) 2012	Dont produits autres que maraichers
R12a	45	18	28	36 000	26%
R12b	21,8	19,5	30	19 000	0%

	% Evolution du nbr de parts de récolte	% Evolution du prix du panier	% Evolution du nbr de semaines de distribution	% Evolution CA	% Evolution de produits autres que maraichers
R12a	100%	12%	79%	352%	15%
R12b	83%	3%	47%	92%	1%

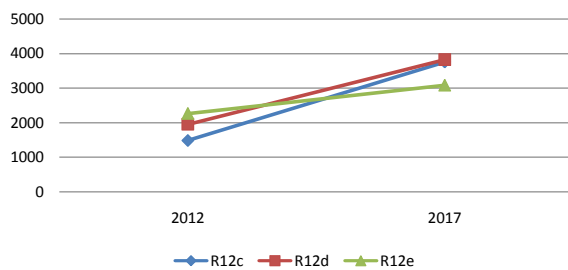
	% Evolution charges sociales de personnel	% Evolution des annuités
R12a	passé de 0 à 1900	-89%
R12b	0%	13%

La profession précédente impacte l'accès au crédit et le niveau d'investissement

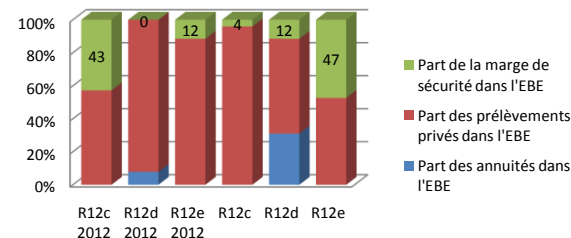
18

Comparaison de R12c et R12e :

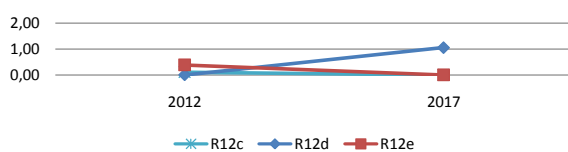
Revenus disponibles R12c à R12e



Répartition de l'EBE des R12c à R12e



Nbr d'ETP salariés (hors couvés) R12c à R12e



Facteurs évolutifs :

	Nbr de parts de récolte 2012	Prix du panier 2012	Nombre de semaines de distribution 2012	Total produit (CA) 2012	Dont produits autres que maraichers
R12c	50	21	47	48 000	3%
R12d	60	24,5	15	41 000	9%
R12e	47	18	35	44 000	2%

	% Evolution du nbr de parts de récolte	% Evolution du prix du panier	% Evolution du nbr de semaines de distribution	% Evolution CA	% Evolution de produits autres que maraichers
R12c	50%	5%	2%	43%	-3%
R12d	0%	2%	247%	147%	10%
R12e	74%	11%	43%	27%	10%

	% Evolution charges sociales de personnel	% Evolution des annuités
R12c	0%	0%
R12d	passé de 0 à 13000	492%
R12e	0%	0%

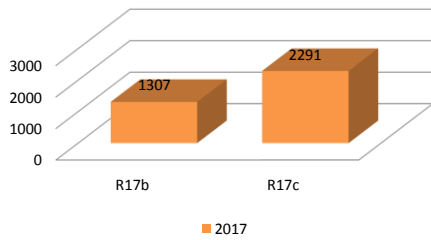
L'activité de maraichage permet l'autofinancement progressif de matériel

L'achat d'occasion permet de limiter les investissements

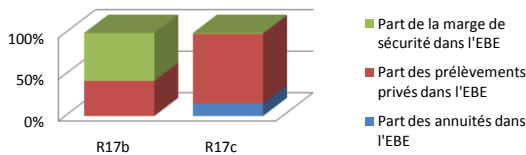
19

Comparaison de R17b et R17c :

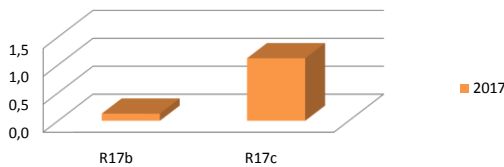
Revenus disponibles mensuels R17b et R17c



Répartition de l'EBE R17b et R17c



Nbr de salariés (hors couvés) R17b et R17c



	Nbr de parts de récolte 2017	Prix du panier 2017	Nombre de semaines de distribution 2017	Total produit (CA) 2017	Dont produits autres que maraichers
R17b	22	24	45	32 000	25%
R17c	80	13	46	56 000	19%

- Des systèmes sur très petites surfaces, à faibles niveaux d'investissements, sans capital de départ
- Des stratégies d'embauche et de commercialisation différentes

Perspectives d'évolution :

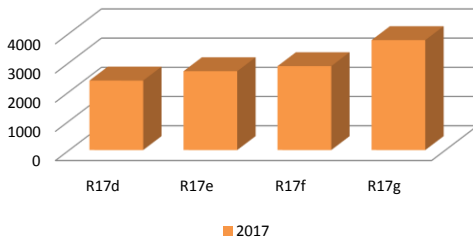
R17b souhaite réduire et intensifier sa surface, et prendre plus de vacances

R 17c souhaite alléger sa charge de travail

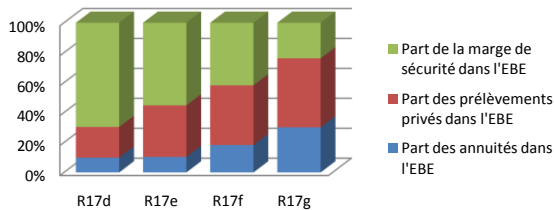
20

Comparaison de R17d à R17g :

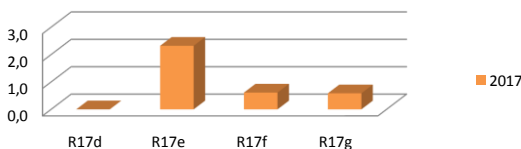
Revenus disponibles mensuels R17d à R17g



Répartition de l'EBE R17d à R17g



Nbr de salariés (hors couvés) R17d à R17g



	Nbr de parts de récolte 2017	Prix du panier 2017	Nombre de semaines de distribution 2017	Total produit (CA) 2017	Dont produits autres que maraichers
R17d	55	18,5	48	53 000	27%
R17e	80	21	50	112 000	24%
R17f	67	23	50	91 000	20%
R17g	85	19	49	76 000	4%

- Capital de départ et niveaux d'investissements importants
- Trois maraîchers passés par un test d'activité et accueillant des « couvés », et une installation avec Terre de Liens
- Entre 1 et 2.6 ha de surface cultivée

Perspectives d'évolution :

Similarités avec R12a et R12d, R17 déjà proches du rythme de croisière

Peut-être augmentation des investissements et des prix pour certains

21

Quelques résultats sur la vivabilité

Ressenti psychologique :

Expérience, lien social, salariés de confiance peuvent alléger la charge mentale

Des améliorations envisageables pour diminuer l'aspect « pression du panier »

Ressenti physique :

Matériel de confort, ergonomie, suivi médical pour diminuer la pénibilité physique

Epanouissement :

Différentes conceptions du métier, un métier utile, un métier passion

Perception de la famille :

Un cadre de vie sain, un respect pour l'aspect vocation

Mais activité trop prenante, vigilance pour préserver la vie de famille

Relation avec l'AMAP:

Un soutien humain (rencontres, liens sociaux, reconnaissance, chantiers) et financier (un CA assuré en début d'année, visibilité)

Mais des ITK nombreux, une relation à entretenir, un souhait de diversifier la commercialisation



22

Figure 46 : Présentation PowerPoint des principaux résultats de l'étude 2017

Facteurs identifiés jouant sur la viabilité économique des fermes

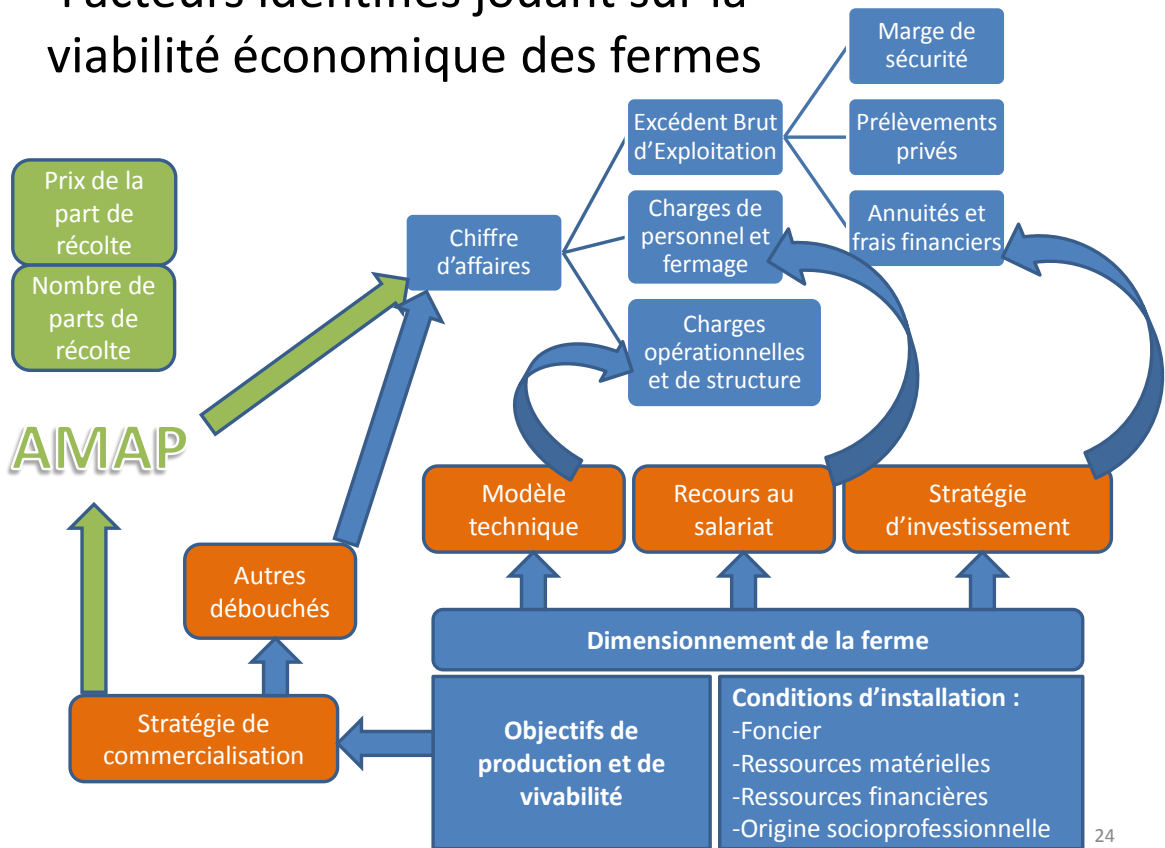


Figure 47 : Présentation PowerPoint des facteurs impactant la viabilité économique des fermes maraichères enquêtées

RÉSUMÉ

De nouvelles dynamiques agricoles se sont développées ces dernières années en Ile de France, région de France la plus densément peuplée et à vocation largement céréalière depuis l'après-guerre. Depuis la création de la première Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, en 2003, un engouement tant des consommateurs que des producteurs pour ce nouveau mode de commercialisation a fait se multiplier le nombre de groupes AMAP et de paysans partenaires.

La majorité des installations va se faire en maraichage diversifié qui se caractérise par la production tout au long de l'année d'un nombre important d'espèces de légumes, requérant une certaine maîtrise technique des cycles de production. Et une part importante de ces projets sont portés par des personnes en reconversion professionnelle. Afin d'accompagner ce mouvement de producteurs et de consommateurs citoyens, un réseau associatif s'est peu à peu mis en place. Le Réseau des AMAP Ile de France voyait le jour en 2004 et cinq années plus tard, se structurait le Pôle ABIOSOL d'accompagnement à l'installation en agriculture biologique, comprenant la coopérative Les Champs des Possibles, le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France, l'association Terre de Liens Ile de France et le Réseau des AMAP d'Ile de France.

Cependant un manque de recul sur le fonctionnement des systèmes maraichers bios en AMAP a fait émerger la nécessité de produire des références technico-économiques à même de rendre compte de leur viabilité économique et leur vivabilité en termes de charge de travail.

Une première étude a ainsi eu lieu en 2012. Pour la présente étude, nous sommes retournées enquêtés les maraîchers de 2012 afin d'étudier l'évolution des fermes en cinq ans. Afin de mieux connaître les maraîchers installés ces dernières années, certains installés en 2014 et 2015 ont également été enquêtés. Ce document présente ainsi un recueil de données techniques, économiques et sociales de ces fermes maraîchères et des trajectoires qu'elles ont suivies. Pour collecter ces données des enquêtes de terrain ainsi qu'une analyse de documents comptables ont été réalisés. Différents profils de maraîchers ont été identifiés sur la base de leurs revenus 2012. Nous verrons que ces fermes se différencient dans le temps par des conditions d'installation qui ne leur permettent pas les mêmes évolutions, et par un certain nombre de stratégies de production et de commercialisation adoptés.

Mots clés

Maraichage biologique diversifié, AMAP, conditions d'installation, références technico-économiques, trajectoires d'évolution

Pour citer ce document : Enjelvin, Lora, 2018. Trajectoires de fermes maraîchères bios en AMAP en Ile de France entre 2012 et 2017, quel impact des conditions d'installation sur leur viabilité économique ? Mémoire d'ingénieur SAADS, option Ressources Systèmes Agricoles et Développement, Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro. 126p.

Montpellier SupAgro, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02. <http://www.supagro.fr>